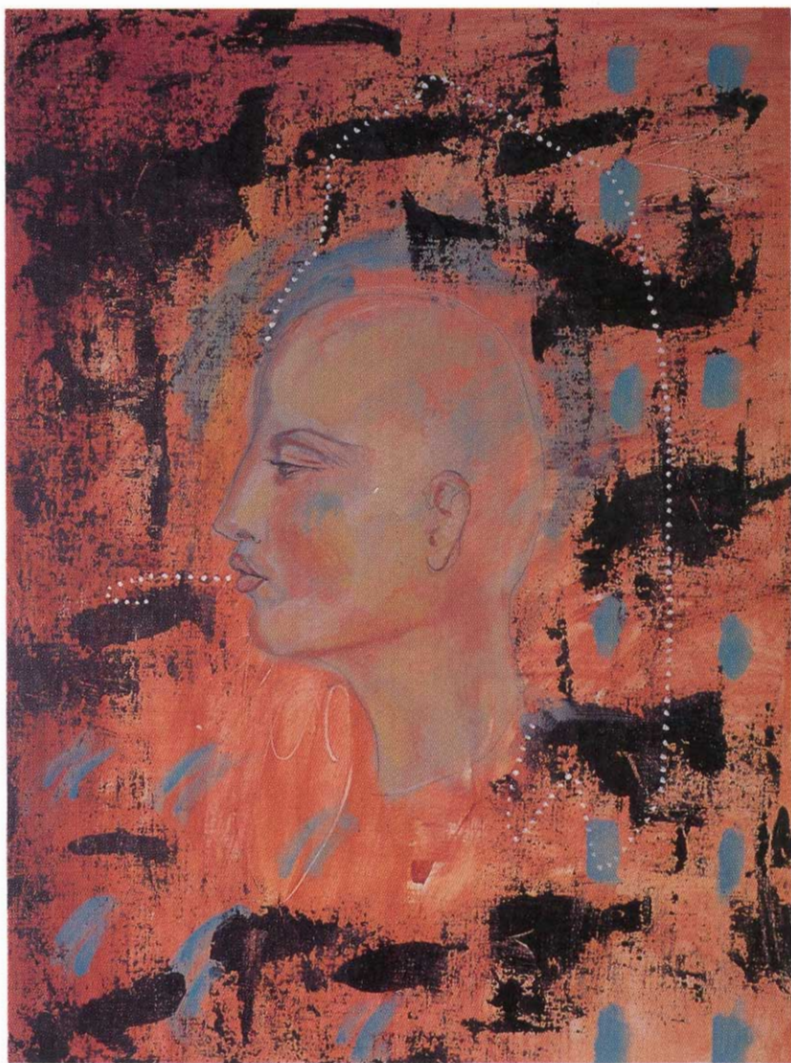


ÉTATS DU POLÉMIQUE

*sous la direction de
Annette Hayward et Dominique Garand*



Éditions Nota bene

ÉTATS DU POLÉMIQUE

COLLECTION LES CAHIERS DU CENTRE
DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE,
DIRIGÉE PAR MARIE-ANDRÉE BEAUDET,
ROBERT DION ET RICHARD SAINT-GELAIS

LES AUTEURS

Thierry Belleguic
Johanne Bénard
Michel Bujold
Jeanne Demers
Dominique Garand
Annette Hayward
James MacLean
Pierre Rajotte
Marie-France Wagner
Élisabeth Zawisza

sous la direction de
DOMINIQUE GARAND et ANNETTE HAYWARD

ÉTATS DU POLÉMIQUE

LES CAHIERS DU CENTRE DE RECHERCHE
EN LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE
n° 22

NB
UNIVERSITÉ

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada
de l'aide accordée à notre programme de publication.

Les Éditions Nota bene sont également subventionnées par la SODEC
pour l'ensemble du programme éditorial.

© Éditions Nota bene, 1998
ISBN : 2-921053-94-2

ÉTATS DU POLÉMIQUE PRÉSENTATION

Dominique Garand

Université du Québec à Montréal

Annette Hayward

Université Queen's

Le polémique, de 1977 à 1990 environ, a été un objet de réflexion prisé des universitaires de langue française. Il suffit de jeter un coup d'œil rapide à la section sur le pamphlet et la polémique dans la bibliographie que propose Dominique Garand ici même (p. 269-322) pour constater que ce type de discours, de négligé qu'il était les décennies précédentes, suscita un engouement important dans les années 1980¹. L'intérêt s'était d'abord manifesté dans le champ éditorial, à partir des années 1960, avec la création de collections consacrées aux écrits polémiques. Nous pensons à la collection « Lettre ouverte » chez Albin Michel et à la collection

1. Depuis 1990, les réflexions théoriques ont été moins nombreuses. Toutefois, deux phénomènes méritent d'être observés. D'abord, les études sur des corpus polémiques ou pamphlétaires ont continué d'affluer ; ensuite, la théorie s'est concentrée principalement sur l'argumentation et la rhétorique, secteurs qui envahissent comme on le sait le phénomène polémique.

« Libertés » chez Pauvert, qui incluait également des études analytiques (*Racine polémiste*, *Gobineau polémiste*, etc.). Dans le champ universitaire, la première manifestation provient de la revue québécoise *Études littéraires* qui, sous l'impulsion des travaux en cours de Marc Angenot, consacre un numéro au pamphlet en 1978. L'imposant livre d'Angenot, *La parole pamphlétaire*, sortira quelques années plus tard, soit en 1982. À Cologne, en 1978, des chercheurs français et allemands, réunis autour de Georg Roellenbleck, participent à un colloque sur le « discours polémique » dont les actes ne seront édités toutefois qu'en 1985. En 1980, sous la direction de Catherine Kerbrat-Orecchioni de l'Université de Lyon, paraît un collectif également intitulé *Le discours polémique*. De 1983 à 1985, nous avons droit à des années fastes : en 1983, Dominique Maingueneau publie son premier livre sur la question, *Sémantique de la polémique*, et, l'année suivante, le très stimulant *Genèses du discours*. En 1983 également, Jean-Marie Monod fait paraître une anthologie commentée de *La férocité littéraire de Malherbe à Céline*. Le Centre V. L. Saulnier de recherche sur la création littéraire en France au XVI^e siècle organise deux colloques sur le pamphlet et la polémique, dont les résultats paraissent en 1983 et en 1985. Les *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* ne se montrent pas en reste et publient eux aussi, en 1984, les interventions d'un colloque sur le pamphlet jusqu'à la Révolution, tenu en 1983. C'est en 1984 que Jean-François Lyotard propose sa réflexion philosophique sur l'impossibilité d'un méta-discours régularisateur dans les situations où prime le *différend*. Du côté des sémioticiens, la décision d'ouvrir la discipline aux phénomènes de la parole conduit des chercheurs rassemblés par Denis Bertrand et Jacques Fontanille à lancer, en 1984, un numéro d'*Actes sémiotiques* sur la polémique dans la conversation. La prise en compte du polémique traverse d'ailleurs l'œuvre du chef de l'école sémiotique, A. J. Greimas, qui voit dans le parcours narratif un « schéma polémique de la confrontation » et qui stipule que « la représentation anthropomorphe de la contradiction est de nature polémique » (cité dans Petitot, 1984 : 19). En Suisse, Uli Windisch propose *Le K.-O. verbal* en 1987. Enfin, dans *La griffe du polé-*

mique, livre publié en 1989 mais déjà rédigé en 1986, Dominique Garand brosse une synthèse critique des différents apports dans le domaine, en insistant sur la distinction entre le et la polémique.

Parallèlement, on voit paraître des travaux connexes portant sur un phénomène éminemment polémique, l'injure (voir bibliographie, p. 300-307). Pierre Guiraud avait ouvert le bal en 1975 en intégrant à son opuscule sur *Les gros mots* un chapitre sur la question. Maxime Chastaing et Hervé Abdi proposent, en 1980, une courte réflexion sur la « psychologie des injures », travaux qui trouveront leur prolongement dans les deux essais pragmatico-psychanalytiques d'Évelyne Larguèche, dont le premier paraît en 1983 et le second dix ans plus tard (qui inclut partiellement l'article paru en 1988, traitant des relations de l'individuel et du collectif dans l'injure). En 1979, Robert Édouard publie son amusant *Dictionnaire des injures de la langue française*. Il ne s'agit pas d'un travail universitaire à proprement parler, mais le livre est mentionné comme un outil intéressant par maints spécialistes. En 1980, c'est au tour de Nancy Huston d'y aller d'une étude sur l'injure, le blasphème et le juron avec *Dire et interdire*.

*
* * *

Ce bref tour d'horizon démontre assez clairement à quel point la classe intellectuelle des années 1970 et 1980 fut interpellée par tout ce qui, dans le langage, pouvait être facteur de contraste, de friction, d'incompréhension, par cette zone sombre de la communication, créatrice de malentendus, voire de violence. Ces problèmes n'étaient pas neufs, loin de là. Il suffit de parcourir l'histoire de la rhétorique dans ses rapports à la philosophie pour relever une préoccupation constante à l'égard de ce qui, dans la communication, fait figure d'agent perturbateur. Comment expliquer alors le retour en force du questionnement pendant ces années que nous venons d'évoquer ? En France, les événements de Mai 68 y sont sûrement pour quelque chose : l'invective y avait joué son rôle et, quelques années plus tard, on était mieux en mesure d'évaluer la portée réelle de ce langage fascinant par son ambiguïté : violent,

certes, injuste à l'occasion, et de ce fait condamnable, n'était-il pas aussi le langage de l'opposition, de la contestation, de la révolte ? Avec l'entrée de la pensée de gauche dans les universités, ces questions se sont posées, mais le militantisme céda de plus en plus le pas à la distanciation critique. Les facultés révolutionnaires de la polémique furent jugées trop déficientes par maints critiques de l'idéologie. On opta pour l'analyse systématique de certains genres de discours sociaux jusque-là négligés par la critique universitaire. Ce fut le cas du discours publicitaire, du discours politique et, à leur suite, du discours polémique.

Le terme même de « discours » est l'une des clés de cette nouvelle sensibilité, tout comme le fut le mot « texte » chez les théoriciens qui s'intéressaient aux productions esthétiques. On les vit fleurir côte à côte à la faveur d'un questionnement intense pratiqué sur les rapports entre le langage, l'esthétique, l'idéologie et le pouvoir. Il faut reconnaître que l'emploi de la notion de « discours » a souvent répondu à des critères très aléatoires. Dans les études mentionnées précédemment, on n'est pas long à remarquer que le mot « discours » recouvre des réalités parfois fort dissemblables. On connaît les genres de discours associés par Aristote à la rhétorique – le juridique, le délibératif, l'épidictique –, chacun exploitant des stratégies et des lieux spécifiques. Lyotard utilise aussi l'expression « genres de discours », mais c'est pour désigner des modes énonciatifs comme le cognitif, le prescriptif, l'éthique ; chacun obéit à un régime de formation de phrases spécifique, d'où le différend qui bien souvent résulte de leur mise en contact. Chez les linguistes et les sémioticiens, « discours » s'oppose à « langue » et renvoie donc à l'énoncé en tant que produit d'une énonciation particulière, en situation de parole. Chez la plupart des auteurs (pragmaticiens, rhétoriciens), il s'agit d'un ensemble transphrastique répondant à des contraintes génériques, ce qui les amène à cerner les différences typologiques entre certains types de discours comme le « discours politique », le « discours argumentatif », le « discours pamphlétaire », le « discours scientifique », etc. Dans ces cas, on définit le discours à partir de sa fonction ou de sa finalité dans l'univers général des discours sociaux.

On voit tout de suite l'imprécision, pourtant inévitable, de telles catégories, car il est difficile de traiter du discours politique sans passer par l'argumentation et sans évoquer le discours polémique. Angenot résout le problème en distribuant les discours en classes inclusives ou exclusives : le discours narratif, chez lui, s'oppose au discours enthymématique (argumentatif) ; celui-ci se subdivise en discours du savoir et en discours doxologiques, lesquels comprennent les discours agoniques que sont le pamphlet, la satire et la polémique. Mais par-delà ces distinctions génériques, Angenot vise à reconstituer un ensemble plus prégnant et plus vaste, qu'il nomme précisément « discours social », à travers lequel se déploie le champ des possibles idéologiques d'une époque donnée. Ce rapport entre discours et idéologie nous conduit à relever une dernière acception du terme, qui sert à identifier des formations discursives historiques, par exemple lorsqu'il est question de « discours ultramontain », de « discours fasciste », de « discours régionaliste », de « discours janséniste », etc. Cette acception a en commun avec la précédente d'envisager parmi un certain ensemble de textes des traits qui, par leur récurrence, contribueraient à former une espèce de système cohérent. La seule différence est que les systèmes génériques sont envisagés plutôt du point de vue de la forme et de l'énonciation (ce qui conduit parfois à négliger l'historicité du phénomène), alors que les systèmes idéologiques doivent nécessairement tenir compte d'éléments de contenus, de thématiques qui entretiennent un lien étroit avec l'histoire. Ici encore la distinction est plus ou moins juste, car une approche typologique comme celle d'Angenot, par exemple, cherche à cerner un « discours moderne » auquel sont associées certaines thématiques, alors que l'approche d'un Maingueneau, qui cherche à rendre compte de la rencontre polémique de systèmes discursifs historicisés (en l'occurrence, les jansénistes et les humanistes dévots), est conduite de manière à privilégier le système fondamental du discours plutôt que ses prises de position idéologiques. Devant une telle disparité, le lecteur comprendra que nous ayons évité de ranger nos travaux sous la bannière du « discours polémique ». Le polémique engendre des discours certes, et c'est à

travers le discursif qu'on peut le reconstituer, mais on peut envisager l'hypothèse qu'il échappe aussi en partie aux discours et que ceux-ci n'en seraient que les symptômes.

*
* * *

Revenons aux facteurs historiques et intellectuels qui ont pu conduire une génération de chercheurs à s'intéresser au phénomène polémique. Nous avons évoqué les événements de Mai 68 pour lancer la discussion ; il ne faudrait pas oublier toutefois de les situer dans une mouvance plus générale et profonde, propre à notre siècle, forcément dramatisée par les horreurs de la dernière grande guerre et par le climat diplomatique qui en a résulté. Il est clair que l'un des enjeux essentiels de ces discussions est une définition renouvelée de la rationalité occidentale : quel est au juste ce langage de la raison qui permettrait une distance critique à l'égard de la démagogie et des idéologies créatrices de violence ? Comment déjouer les différends dus à la volonté de domination ou de distinction qui conduit les « entreparleurs » à la mauvaise foi et aux sophismes de toutes sortes ? On sait que ces préoccupations éthiques nourrissent les entreprises de Jürgen Habermas et de Karl-Otto Apel, mais que, par ailleurs, cette philosophie de tendance idéaliste est contestée par des théoriciens (parmi lesquels Lyotard) qui voient dans le polémique un fait irréductible, incontournable et incontrôlable par les seuls secours de la raison. Le présent volume n'a pas pour but de régler des questions d'une telle complexité, auxquelles pourraient s'ajouter les réflexions menées par Pierre Legendre sur les métamorphoses de la Loi (et du Droit) à l'époque moderne, mais il nous paraît opportun de signaler des avenues possibles pour la poursuite d'un questionnement que n'ont pas épuisé, selon nous, les études déjà mentionnées. Il reste au contraire beaucoup à faire.

En premier lieu, il appert qu'une théorie générale du polémique n'a pas encore été formulée. Les travaux sont en effet des plus fragmentaires. La plupart se sont attachés à décrire dans leurs stratégies et leurs effets des genres associés au polémique, à partir d'a priori jamais remis en question au sujet de la nature du polémique,

d'emblée associé à la violence, à la manipulation, au conflit. Main-
gueneau est sans doute le chercheur qui s'est rapproché le plus
d'une théorie unitaire en la fondant sur une conception radicale du
discours, mais ses propositions ne couvrent malheureusement pas
les dimensions pragmatique et rhétorique du conflictuel, pas plus
qu'elles ne prêtent attention aux problèmes philosophiques et histo-
riques qui y sont liés. Il faut donc rouvrir le dossier du polémique,
aller plus loin que ce qui a été proposé jusqu'à présent, poser la
question de nos propres motivations de chercheurs à cerner cet
objet réfractaire à toute maîtrise (au sens où la connaissance des
mécanismes de la polémique n'empêchera jamais quiconque de s'y
empêtrer) : que sert au juste notre savoir sur le phénomène ? En ou-
tre, on considérera le fait que le polémique a été abordé jusqu'à ce
jour dans le cadre de travaux sur le discours oral ou sur l'essai
(littéraire ou journalistique), mais très peu dans son inscription au
sein d'œuvres littéraires, fictions romanesques ou poèmes. Or,
comment douter que des textes littéraires aient eu, malgré leur sou-
ci strictement esthétique, une dimension combative ? Leur esthéli-
que même, si l'on se fie aux brillantes études poétiques d'un Harold
Bloom, pourrait être envisagée également comme le résultat d'un
agôn : combat d'un style contre un autre par trop envahissant, com-
bat de postures.

*
* *
*

Voilà pour les propositions. Qu'en est-il du présent collectif ?
Sommairement, il se veut une sorte de passerelle entre ce qui s'est
fait depuis les années 1970 et ce qui pourrait être accompli dans les
années à venir. Sa principale inspiration reste les recherches effec-
tuées dans le sillage de Chaïm Perelman, c'est-à-dire les travaux
sur l'argumentation qui ont rouvert le dossier de la rhétorique, tant
du côté de sa topique que de ses figures. Le livre d'Angenot, qui
prend appui sur les recherches de Perelman, avec une préoccupa-
tion plus marquée pour la rhétorique conflictuelle et l'analyse idéo-
logique, fut aussi une référence pour plusieurs d'entre nous, un
point de départ nécessaire. N'est pas à dédaigner non plus l'apport

de linguistes-pragmaticiens comme Oswald Ducrot qui, en systématisant l'approche de l'implicite et de la présupposition, permettent une description subtile et détaillée non seulement des processus argumentatifs mais aussi des contraintes linguistiques à l'intérieur desquelles s'accomplissent les actes cognitifs.

Notre volume, qui réunit quelques-unes des communications présentées en 1993 dans le cadre d'un atelier sur « Le polémique », pour la plupart considérablement retravaillées depuis, et trois textes inédits, se veut une réflexion sur divers états du polémique. Profitant de l'intense activité théorique qui s'est effectuée à ce sujet pendant les années 1970 et 1980, et que nos collaborateurs, selon leurs intérêts particuliers, utilisent de façon assez variable, chacun se penche sur son domaine de spécialisation pour voir ce que ses propres connaissances historiques peuvent apporter à cette théorie, ou ce que la théorie en question peut offrir comme éclairage nouveau sur son propre champ d'étude. Pour compléter ce tour d'horizon, on trouvera une mise au point théorique et une bibliographie annotée préparées par Garand.

Cette contribution de la part de Garand se veut surtout une aide à la recherche. En effet, après avoir réfléchi sur les notions de « polémique » et d'« agonique », et afin d'arriver à une meilleure définition de ces deux concepts interdépendants, il nous présente, schéma à l'appui, une synthèse méthodologique destinée à faciliter tout d'abord l'analyse du texte polémique en tant que fait isolé. Résolument orienté vers une conception du polémique qui ne prendrait pas appui sur un présupposé générique, le travail de Garand propose des repères à partir desquels pourrait être amorcée une théorie d'ensemble. Il cherche ainsi à identifier les sources du polémique, les actants qui forment le récit constitutif (ou le site) de la parole polémique et les relations que ces actants entretiennent entre eux. C'est sur ces axes de relation que peuvent trouver place les apports de la rhétorique, de la pragmatique, de la sémiotique, de l'analyse du discours et de la psychanalyse. Cette première partie est complétée par un certain nombre de considérations sur l'*interdiscours* qu'est la polémique, et souligne l'utilité d'ajouter aux éléments étudiés par Maingueneau une approche sémiopragma-

tique en abordant des questions telles que les rapports entre le contractuel et le conflictuel, l'espace discursif polémique, les processus de traduction du discours de l'adversaire, la temporalité, la précarité de la position (pourtant si essentielle) du Tiers et, pour finir, les effets de l'échange polémique sur la constitution et le destin des discours.

Pour ceux qui aiment suppléer à la théorie par l'étude de manifestations spécifiques, ce volume offre également un échantillon très varié de « cas », en commençant par celui d'une mazarinade du xvii^e siècle. Dans ce siècle qui verra le triomphe de la monarchie absolue, du classicisme, de la clarté et de l'ordre, le polémique aura connu, avec des écrits comme « Les Provinciales », un succès qui contribua beaucoup au renouvellement de la rhétorique et du discours argumentatif en France. Mais l'impossibilité de s'attaquer au Roi-Soleil lui-même, ou de revendiquer le pouvoir du peuple, provoqua une situation assez perverse où, comme dans la mazarinade évoquée ici par Marie-France Wagner, les véritables cibles, attaquants et Tiers visés, ne sont pas nécessairement ceux qu'on croirait à première vue. Il est d'ailleurs significatif que l'auteur (ou les auteurs) de cette mazarinade ait choisi de s'exprimer non par un discours direct et enthymématique, mais à travers le spectaculaire (une série de dessins), le narratif et la poésie (la chanson). De plus, la complexité des rapports à établir entre ces trois volets, qui s'interpellent tout en offrant, chacun à son tour, une histoire ou une signification plutôt contradictoire et ambiguë, semble inviter à une lecture d'une subtilité assez étonnante. Dans ce Bordeaux de 1650, il est possible qu'elle représente l'œuvre des partisans du parlement, qui s'y moquent des guerres entre différentes factions de la noblesse tout en s'avouant, s'il faut prendre parti, du côté de la Fronde.

La situation n'est évidemment pas du tout semblable au xviii^e siècle, et ce n'est sans doute pas un hasard si une proportion importante de nos textes (3 sur 10) portent sur ce siècle où, comme le rappelle Thierry Belleguic, le terme « polémique » s'ancre véritablement dans la langue française. C'est l'époque préférée de Jean-Paul Sartre de *Qu'est-ce que la littérature ?*, celle où les

écrivains engagés – tous plus ou moins philosophes – réussissent à changer le monde. C'est également un siècle où règnent le culte de la raison et la lutte des idées, souvent aux dépens du narratif et de la poésie. Les polémiques y pullulent, comme on pourrait s'y attendre avec le rôle de plus en plus important joué par la presse et, surtout à partir de 1750, la pénétration progressive de l'esprit des Lumières.

Pourtant, nos collaborateurs ne vont pas toujours chercher le polémique de cette époque là où on pourrait s'y attendre, comme dans les textes si rationnels et si convaincants de Voltaire ou de Diderot. Si James MacLean prépare bien la scène en parlant du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Jean-Jacques Rousseau, il faut avouer que, ce faisant, il choisit un exemple extrémiste du discours philosophique qui, par ses excès et son goût du polémique, semble sacrifier tout souci scientifique au besoin de ridiculiser les lois économiques, sociales et politiques de son époque – au point que même Voltaire et Diderot ne pourront l'approuver. MacLean soutient néanmoins que le fonctionnement par hypothèse et déduction que l'on trouve dans ce texte, comparable à celui utilisé aujourd'hui pour s'interroger sur les origines de l'univers, n'est nullement antiscientifique. Voilà pourquoi, selon lui, Claude Lévi-Strauss n'hésite pas à qualifier Rousseau de « père de l'ethnologie ». Il est cependant permis de se demander à quel point le rôle du narratif, dans ce *Discours* que MacLean compare à la Genèse, ne jouerait pas un rôle déterminant dans l'accueil que lui réserve Lévi-Strauss...

Quoi qu'il en soit, le *Discours* en question ainsi que son auteur si célèbre constitueront une des cibles par excellence de Palissot, cet « antiencyclopédiste malgré lui » dont Thierry Belleguic retrace l'histoire fascinante. Dans une étude très riche, Belleguic montre comment Palissot, en véritable parasite, s'attaque aux encyclopédistes non pas parce qu'il s'oppose à leurs idées, mais par pure ambition, pour se faire connaître. Tout en repérant les différents procédés de polémique mis en œuvre et en insistant sur l'importance de la dimension pathémique (c'est-à-dire non seulement discursive et rhétorique, mais aussi subjective et émotive) chez cet auteur, Belle-

guic tire plusieurs conclusions secondaires assez intéressantes, comme l'observation que le succès de la polémique au XVIII^e siècle va de pair avec le glissement progressif du « sujet » vers le statut d'« individu » à la même époque. La polémique, dit-il, vise surtout le triomphe de l'individu, de son image, plutôt que celui de la vérité.

L'ironie suprême – qui n'est pourtant pas sans importance pour notre propos –, c'est que si le nom de Palissot survit aujourd'hui, ce n'est pas grâce à ses piètres pièces de théâtre, mais à cause de sa présence comme personnage dans *Le neveu de Rameau*, œuvre posthume d'un de ses adversaires. Et sous le regard extralucide de Diderot, le Palissot du roman n'hésite pas, comme le Neveu, « à exhiber son abjection pour se faire connaître comme individu ». Rira bien qui rira le dernier – Diderot ? Palissot ? La clôture d'une polémique est rarement sans complexité.

C'est également dans ce siècle de la Raison, comme le montre Élisabeth Zawisza, que les romanciers se sentent obligés de se défendre en ayant recours à des préfaces souvent très élaborées où ils mettent en jeu toute une série de procédés stylistiques appartenant, en fin de compte, au discours polémique. En effet, ces textes, quoique apparemment isolés, répondent bien à l'exigence d'une distribution tripartite des voix si essentielle, comme le rappelle Zawisza, à la définition du polémique. En répondant à la doxa si méprisante à l'égard du genre romanesque, mais, dans la mesure du possible, à partir d'un commun terrain d'entente et de complicité avec le lecteur, les préfaciers se défendent parfois en relevant les faits, parfois en discutant des valeurs. (Somme toute, ils défendent le narratif au moyen de l'enthymématique.) Ce qu'il y a de fascinant, c'est que, selon Zawisza, il est possible de suivre l'ascension du genre romanesque à travers l'évolution des outils argumentatifs mis en œuvre dans ces préfaces. Cela aboutit même, grâce à Diderot, à une « rupture qu'on ose opérer dans le propos adverse », c'est-à-dire à la stratégie d'une rupture discursive assez radicale. Comme on le voit, il semble difficile de parler de polémique au XVIII^e siècle sans parler de crise idéologique, de ruptures discursives, et sans mentionner le nom de Diderot...

Les textes de nos collaborateurs font malheureusement abstraction du XIX^e siècle français, qui s'est pourtant distingué par plusieurs polémiques archi-célèbres comme la bataille d'*Hernani*, l'affaire Dreyfus ou le scandale de *Madame Bovary*. Il serait pourtant intéressant de poursuivre dans ce sens, pour voir, entre autres, s'il n'y aurait pas, comme dans le cas des préfaces du siècle précédent, une évolution dans les procédés de polémique utilisés à une époque témoin de phénomènes aussi majeurs que le triomphe du romantisme, l'apogée du roman réaliste et une revalorisation radicale du mode poétique. Dès 1829, *Le dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo, si important dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort, constitue un excellent exemple d'un texte narratif qui aurait participé de façon marquante au déroulement d'une polémique d'envergure. Quant au roman *Madame Bovary*, trouve-t-on un meilleur exemple pour montrer qu'une œuvre fictive et narrative peut être fort polémique ?

En ce qui concerne le XX^e siècle français, Johanne Bénard nous parle du polémique par le biais d'un de ses praticiens les plus illustres, Louis-Ferdinand Céline. Son titre le suggère d'ailleurs : il serait possible de faire de l'adjectif « célinien » un synonyme de « polémique » ! Il s'agit d'un article qui montre comment les trois pamphlets antisémites publiés par Céline entre 1937 et 1942 constituent non pas une parenthèse malheureuse dans la production romanesque de cet auteur, mais un intertexte (ou intra-intertexte) essentiel et révélateur dans l'évolution générale du « style célinien ». En effet, des traits distinctifs du discours pamphlétaire – une forte oralité, une préférence pour la juxtaposition plutôt que la subordination, etc. – marquent tout autant les romans de Céline que ses pamphlets. Et même si le propos change assez radicalement d'un genre à l'autre, il existe aussi un lien entre le contre-discours dialogique du pamphlétaire et le style indirect libre des romans. Bref, Bénard propose une lecture originale des liens qui existent entre les pamphlets et les romans de Céline, lecture qui donne une nouvelle signification à l'expression « le style, c'est l'homme ».

Si l'on se tourne maintenant du côté du Québec, c'est d'abord Pierre Rajotte qui montre comment les ultramontains se sont servi

de certains procédés polémiques pour imposer leur discours, et le système de valeurs qui l'accompagne, dans le Québec de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Devant les libéraux qui tentaient de répandre les valeurs relativement récentes de l'individualisme, de la tolérance et de la liberté en se servant d'une rhétorique assez classique et rationnelle, les ultramontains répondaient – dans leurs conférences du Cabinet de lecture paroissial de Montréal – en défendant leur vérité catholique, unique et ancienne, avec des procédés d'argumentation influencés par la nouvelle vogue du romantisme. En se basant essentiellement sur le principe de l'autorité – ils avaient la Vérité après tout –, sur la narration et l'image, ils faisaient appel à l'émotivité, à la sensibilité et à l'imagination du public. Un tel discours, très bien adapté au public et à la cause qu'ils défendaient, l'emporta donc et orienta « l'histoire du Québec pour un siècle », nous dit-on.

Si l'on compare le cas des ultramontains au Québec à celui de Céline, il est intéressant de remarquer comment des caractéristiques du pamphlétaire, telles la conviction de détenir la Vérité ou la tendance à faire appel au pathos et à l'émotivité plutôt qu'à une argumentation rationnelle, se transforment lorsque le destinataire a l'impression de s'adresser à un public complice plutôt qu'à un public hostile. Cela souligne l'importance primordiale du rôle joué par le Tiers dans l'enjeu polémique et l'influence que celui-ci, même à travers son silence, exerce sur l'évolution du débat.

On peut aussi être frappé par le fait que les ultramontains se servent des armes de la littérature contre les armes plus rationnelles qu'on associe d'habitude à la science. Du coup, il se crée un lien entre le littéraire ou le narratif et l'idéologique, qui peut nous aider à comprendre comment, quelque cinquante ans plus tard, on aura l'impression que tout l'avenir d'un peuple se joue en quelque sorte à travers une querelle littéraire...

En effet, c'est à partir de ses connaissances sur la querelle des régionalistes et des « exotiques », qui a polarisé les milieux littéraires au Québec entre 1900 et 1930, qu'Annette Hayward nous offre sa réflexion sur les distinctions qu'on peut faire entre le polémique, la polémique, le pamphlétaire et la querelle littéraire. En

analysant ensuite les deux « textes fondateurs » de la querelle en question, elle montre comment le polémique constitue souvent un effet de lecture, et propose l'hypothèse, à première vue peut-être étonnante, que la « politesse », jointe à l'ellipse, serait le procédé polémique par excellence.

Vient ensuite Michel Bujold qui, dans un autre registre, étudie une polémique relativement récente survenue au sujet de notre « sport national », le hockey. En analysant cinq textes parus à ce sujet dans *La Presse*, Bujold montre comment cette polémique au sujet de la dégénérescence du hockey avortera en fait à cause d'un indicible commun à tous les participants : ce « jeu » est une guerre, en quelque sorte, qui entraîne de nombreuses « mises à mort » (symboliques et autres). C'est ainsi que la polémique nous ramène à son sens d'origine, à l'*agôn*. Cet aspect agonique, si l'on en croit Garand et Belleguic, ne serait d'ailleurs jamais bien loin lorsqu'on « joue » avec le polémique.

Pour parler des « limites du polémique », Jeanne Demers compare deux manifestes, *Acceptation globale* (1986) et *Manifeste d'un salaud* (1990), ce qui nous fait aborder un sujet encore plus difficile, à savoir le féminisme et le massacre à l'École polytechnique. L'auteure souligne d'abord qu'*Acceptation globale*, avec ses tendances ludiques qui transforment l'adversaire en complice et court-circuitent le débat, offre un bon exemple des limites *internes* du texte polémique. En revanche, *Manifeste d'un salaud*, en mettant en place une isotopie guerrière dès la couverture et en utilisant plusieurs procédés d'attaque (nommer les adversaires, porter des jugements excessifs, etc.), se montre beaucoup plus efficace, polémiquement parlant. Demers se tourne alors du côté des limites *externes* du polémique, et propose un certain nombre d'explications sur la façon dont serait survenue la fin de la polémique provoquée par les propos de ce volume à la suite du massacre à l'École polytechnique. Ses hypothèses intéresseront sûrement ceux qui s'interrogent sur cet aspect problématique qu'est la conclusion ou la résolution d'une polémique.

Le lecteur pourra ensuite consulter les réflexions de Garand à ce sujet, en se référant à la section de sa synthèse qui porte sur la

PRÉSENTATION

temporalité de la polémique. En effet, cet article se veut une aide méthodologique que l'on pourra consulter par sections, à la manière d'un petit manuel.

Les textes dont se compose ce volume traitent donc du polémique à travers deux cultures et quatre siècles, à travers des points de vue assez différents, selon qu'on s'intéresse surtout à la rhétorique, à la sémantique, à la pragmatique ou à l'histoire. Les auteurs espèrent permettre à de nouveaux aperçus – soit synchroniques, soit diachroniques – d'éclore dans un champ d'étude qui, à notre avis, est loin d'être épuisé. Parmi les regroupements qui ont attiré notre attention, signalons l'insistance, chez plusieurs (Zawisza, Hayward, Demers...), sur le rôle du lecteur dans la réception et la perception du polémique, ainsi que sur le rapprochement essentiel, à explorer, entre le polémique et l'agonique (Belleguic, Bujold et Garand en particulier). De même, la plupart de ces études semblent indiquer qu'il faut considérer comme caduque, du moins en ce qui concerne le polémique et le pamphlétaire, la vieille distinction entre l'enthymématique ou le discours logique, rationnel, et le discours narratif.

Aux lecteurs maintenant de découvrir d'autres recoupements et d'indiquer d'autres pistes aptes à nous éclairer dans ce domaine si complexe qu'est la communication interpersonnelle et son lien avec le polémique.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot. (Coll. « Langage et société ».)
- BERTRAND, Denis, et Jacques FONTANILLE (dir.) (1984), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30.
- CHASTAING, Maxime, et Hervé ABDI (1980), « Psychologie des injures », *Journal de psychologie normale et pathologique*, n° 1, p. 31-62.
- COLLECTIF (1978), *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août).
- COLLECTIF (1983), *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- COLLECTIF (1984), *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 87-165.
- COLLECTIF (1985), *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- ÉDOUARD, Robert (1979), *Dictionnaire des injures de la langue française (Les 9 300 gros mots)*, Paris, Tchou.
- GARAND, Dominique (1989), *La griffe du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, l'Hexagone. (Coll. « Essais littéraires ».)
- GUIRAUD, Pierre (1975), *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Que sais-je ? », n° 1597.)
- HUSTON, Nancy (1980), *Dire et interdire. Éléments de jurologie*, Paris, Payot.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine et al. (1980), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)
- LARGUÈCHE, Évelyne (1983), *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Voix nouvelles en psychanalyse ».)

PRÉSENTATION

- LARGUÈCHE, Évelyne (1988), « "Espèce de... !" ». Réflexions sur les relations de l'individuel et du collectif dans l'injure », *Psychanalyse à l'université*, vol. XIII, n° 49 (janvier), p. 133-146.
- LARGUÈCHE, Évelyne (1993), *L'injure à fleur de peau*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- LYOTARD, Jean-François (1984), *Le différend*, Paris, Éditions de Minuit.
- MAINGUENEAU, Dominique (1983), *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'homme. (Coll. « Cheminements ».)
- MAINGUENEAU, Dominique (1984), *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga. (Coll. « Philosophie et langage ».)
- MONOD, Jean-Marie (1983), *La férocité littéraire de Malherbe à Céline*, Paris, La Table Ronde.
- PETITOT, Jean (1984), « Conflit et identification », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 17-24.
- ROELLENBLECK, Georg *et al.* (1985), *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place.
- WINDISCH, Uli (1987), *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle*, Lausanne, L'Âge d'homme.

UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE
DE LA POLÉMIQUE : LA JUSTICE
DANS UNE MAZARINADE BORDELAISE DE 1650

Marie-France Wagner

Université Concordia

L'art de fronder, bouleverser les États, est d'ébranler les coutumes établies, en sondant jusque dans leur source, pour marquer leur défaut d'autorité et de justice. « Il faut, dit-on, recourir aux lois fondamentales et primitives de l'État, qu'une coutume injuste a abolies. » C'est un jeu sûr pour tout perdre ; rien ne sera juste à cette balance¹.

PASCAL,
« La justice et la raison des effets »,
Pensées.

Plus de 5 000 imprimés publiés lors de la Fronde, de 1648 à 1653, reflètent (de façon déformante) l'ambiance politique mouvementée du milieu du XVII^e siècle. La Fronde est une guerre civile qui se déroule parallèlement à la guerre de la France contre l'Espagne, et deux ans après la révolution anglaise au terme de laquelle

1. Je souligne.

Charles I^{er} fut exécuté. Elle s'est inscrite dans le prolongement du règne de Louis XIII, alors que Mazarin gouvernait la France au moment de la régence d'Anne d'Autriche et des débuts du règne de Louis XIV. Cette Fronde a duré cinq ans, en une suite compliquée de soubresauts, de combats, de tensions, d'accalmies. D'abord d'origine parlementaire, donc constitutionnelle, elle devint la préoccupation des princes et des seigneurs. Essentiellement parisienne, elle a aussi touché la province, dont la Guyenne², où la Fronde a duré plus longtemps que partout ailleurs. Les premières mazarinades sont d'ailleurs apparues à Bordeaux en mars 1649.

L'écriture et la parution des mazarinades font partie de l'actualité convulsive marquant la Régence d'Anne d'Autriche et de son ministre Mazarin. Cette double délégation de pouvoir concentre sur le ministre l'impopularité dont se trouve préservée la personne royale, incarnation de la monarchie de droit divin. En effet, la légitimité du roi ne sera jamais directement mise en cause pendant la Fronde.

Les mazarinades – appellation formée d'après le titre d'une poésie célèbre attribuée à Scarron – ne sont pas de simples turlupinades, mauvais tours, mensonges ou même parodies. Ce genre ne se limite pas aux pamphlets ; il va du placard ou du tract au traité de plusieurs centaines de pages. De plus, selon Hubert Carrier, « beaucoup de Mazarinades émanent de grands personnages et sont des documents authentiques, certaines sont des actes royaux³, d'autres encore, comme les arrêts ou les remontrances des Parlements, ont un caractère officiel » (1989a : 62-63). Si le terme « mazarinades » est tellement commode, c'est que ce corpus, immense, n'a

2. Ancienne province française, la Guyenne formait à l'époque, avec la Gascogne, la Saintonge, le Limousin et le Béarn, un grand gouvernement qui avait Bordeaux pour capitale.

3. Certaines mazarinades provenaient non pas du roi lui-même mais de personnes rattachées à la famille royale (comme son oncle Gaston d'Orléans notamment). Le plus ambitieux et le plus dangereux de tous les Frondeurs (du point de vue de Mazarin, qui redoutait son ascendant) fut le prince de Condé, dit le Grand Condé, de la branche cadette des Bourbons.

aucune véritable unité, si ce n'est qu'il doit présenter un rapport avec les hommes ou les événements de la Fronde.

Cette littérature engagée, polémique et éphémère, souvent destinée à un vaste public, se situe entre le texte journalistique d'information et la parodie. Elle est, comme toute campagne de presse, le miroir (fidèle et déformant à la fois) et le moule de l'opinion publique. Véhicule de propagande, elle traduit une stratégie politique : elle informe, elle commente et, ainsi, sert d'agent du fait historique qu'elle rapporte (Carrier, 1989b), ou prétend rapporter. Elle est un bon exemple, entre autres, de la manipulation de l'opinion dont parle Gabriel Naudé :

Il faut que les princes ou leurs ministres s'étudient à le [le peuple] manier et persuader par belles paroles, le séduire et tromper par des apparences, le gagner et tourner à ses desseins par des prédicateurs et miracles sous prétexte de sainteté, ou par le moyen des bonnes plumes, en leur faisant faire des livrets clandestins, des manifestes, apologies et déclarations artistement composées pour le mener par le nez et lui faire approuver sur l'étiquette du sac tout ce qu'il contient (cité dans Jouhaud, 1989 : 301).

Le discours polémique devient par conséquent un élément machiavélique de l'action politique. Selon le cardinal de Retz (lui-même frondeur), Mazarin se répand en injures contre « cette peste de libelles » (1870-1920 : vol. V, p. 156).

Parmi les nombreuses mazarinades de l'époque, j'ai retenu le « récit véritable du duel arrivé entre deux sœurs, proche de Bordeaux, l'une pour avoir pris le parti et défendu la Fronde et l'autre l'Épée, dont l'avantage a été remporté par la belle Frondeuse⁴ ». Cette mazarinade d'un auteur anonyme, publiée sous la forme d'un

4. Voir en annexe. Ce texte a été reproduit pour la première fois dans *Mazarinades : la Fronde des mots*, où Christian Jouhaud propose au lecteur une transcription de cette mazarinade (1985 : 68-70). Dans les citations données ici, je reprends le texte modernisé.

placard, cumule plusieurs discours : un récit, une chanson et des gravures. C'est en effet l'une des rares mazarinades illustrées que l'on connaisse. Les images occupent la moitié supérieure de la page. Quant au texte, il prend place en dessous, dans deux zones : à gauche et comme en marge, les paroles de la chanson en octosyllabes ; à droite, le récit. Le titre à lui seul est une histoire avec une action, deux actrices, un lieu, deux partis antagonistes⁵ et le résultat de l'action, laissant peu de place au suspense. Le récit, dont le modèle narratif est celui d'une « histoire tragique⁶ », aide à comprendre les sept séquences illustrées, placées apparemment dans le désordre – ce qui surprend à une époque où le public est sous-alphabétisé, et où le langage des images est, en général, direct, clair et percutant. Dans le cas présent, il y a une telle disparité entre le récit et l'ordre des illustrations que la seule lecture de celles-ci risquerait de conduire à une tout autre histoire que celle décrite dans le texte. C'est essentiellement à la rhétorique – l'art de la persuasion – que je vais recourir pour mettre en évidence les stratégies de cette mazarinade qui participe du polémique (discours d'action et discours partisan) et dont le ludisme cherche à distraire et à séduire autant qu'à convaincre.

Je m'attarderai aux passages centraux de ces trois textes de factures différentes – estampe, texte poétique, récit en prose. Dans un parcours circulaire, ils constituent le paradigme de la figure de la Fronde (objet ludique et représentation de la guerre civile). À l'instar du joueur du jeu de l'oie⁷, le lecteur de cette mazarinade

5. « Les partis représentent moins des courants d'idées que des coalitions d'intérêts et des réseaux de "fidélités" qui rassemblent tous les individus et les groupes autour de quelques grands meneurs » (Carrier, 1989a : 81). Cela est particulièrement vrai à partir de janvier 1650, lors de la Fronde des Princes.

6. Dans la tradition sénéquienne, c'est une histoire d'horreur. « Mais sous Louis XIII, ce genre de narration courte à sujet tragique se greffe en quelque sorte sur l'actualité, on ne sait jamais si c'est pour lui prêter ses couleurs ou en recevoir d'elle » (Fumaroli, 1990 : 35).

7. Jeu de dés à la mode qui se joue sur un carton où sont dessinées des cases comportant des figures d'oie.

doit décoder les « cases » des illustrations qui attirent d'abord le regard, décrypter le message du récit et lire les paroles de la chanson, pour saisir toutes les significations de l'image centrale fortement grossie. Chaque discours offre à la fois la même histoire et une variation de celle-ci, prétexte de cette mazarinade qui joue sur deux registres : le cadre « historique », c'est-à-dire le duel entre les deux Bordelaises, et un commentaire sur la Fronde. Dans chaque discours sont enchâssées des images picturales ou scripturales fallacieuses.

Faisons le parcours en sens inverse et commençons par la dernière étape, la plus harmonieuse, la « Chanson sur la victoire de la belle Frondeuse, remportée sur sa sœur : *Sur le chant*, de l'amour coquet ». Dans cette quarantaine de vers, tout est transparence, légèreté, enthousiasme. L'auteur loue la Fronde dans le premier vers qui annonce la victoire – une victoire légèrement atténuée pourtant par le rappel du rude combat, de la cause, décelable dans la conjonction « donc ». Du cadre spatial dans lequel s'inscrit le duel des deux sœurs, la louange s'étend à l'espace historique de la Fronde :

*Que chacun suive donc la Fronde [...]
Enfin qu'on estime la Fronde.*

Les nombreuses occurrences (huit en tout) du mot « Fronde » traduisent son importance. Le message politique de l'auteur est des plus limpides, et ses salutations – « À tous les Frondeurs de bon cœur » – en précisent le destinataire.

La louange de la frondeuse (« sage », « jamais peureuse », « [...] elle a fait très prudemment° De se défendre vaillamment ») n'est pas innocente. D'une part, il s'agit d'un morceau de bravoure (trait du polémique) qui ménage une « porte de sortie » à cette sœur cadette qui s'affirme et s'impose en tant que « belle et généreuse frondeuse ». D'autre part, les paroles de la chanson véhiculent la propagande de la Fronde qui acquiert dès lors une expansion sémantique ; de leur lecture, chantée ou pas, surgit une campagne d'engagement, d'adhésion, destinée à renforcer la cohésion des frondeurs.

La précision sur l'air – « l'amour coquet » – en fait une véritable chanson et permet la mémorisation aisée des vers centraux hyperboliques qui, de la sorte, se propageront rapidement, et dont l'écho décuplera les effets :

*Que chacun suive donc la Fronde
Dessus la terre et dessus l'onde,
Car c'est le plus bel ornement
Que puisse porter un vrai galant.*

Voilà une épigramme qui pourrait servir de *subscriptio* à une illustration (j'y reviendrai). D'ailleurs, le déictique emphatique (« c'est le plus bel ornement ») ramène aux illustrations qui soulignent l'antanaclase, ou le double sens qu'il faut prêter à ce mot (la Fronde) si souvent répété :

*C'est pourquoi la Fronde est en règne
Et qu'on la porte à son chapeau.*

En ce qui concerne le message de la chanson, sorti de son support imprimé, il est éminemment politique ; on y claironne et blasonne le triomphe de la Fronde qu'il faut suivre. Et ce message est étayé par un référent implicite, « le méchant » :

*Et quoiqu'un malveillant en gronde
Enrageant de notre bonheur.*

Il est certes plus facile de polémiquer sur des personnes que sur des idées. La personnalisation est un trait de la polémique⁸, et elle correspond à l'exaltation de soi si caractéristique de l'éthique héroïque de l'époque, qui négligeait les débats d'idées au profit des questions concernant les personnes⁹. Christian Jouhaud émet l'hy-

8. « Un objet référentiel est indispensable pour qu'il y ait polémique » (Le Guern, 1980 : 61).

9. Voir les théâtres de Corneille et de Rotrou qui expriment les valeurs héroïques. C'est aussi à cette époque que parut le *Traité des passions* de Descartes. Paul Bénichou a analysé, dans un chapitre de *Morales du grand siècle* (1948), la morale orgueilleuse et individualiste de l'aristocratie de cette période.

pothèse que le « méchant » ciblé ici serait le duc d'Épernon, « esprit violent et incapable » selon le cardinal de Retz (1987 : 519), dont l'arrogance fut l'une des causes du soulèvement de Bordeaux¹⁰ (p. 72). Le duc tant détesté était effectivement gouverneur de la Guyenne alors que cette région servait de base logistique aux fidèles du prince de Condé lors de la deuxième Fronde, celle des Princes. Condé réussira d'ailleurs, en mai 1651, à se faire nommer gouverneur à sa place. Il est également possible que le « malveillant » en question soit Mazarin, celui qu'une autre mazarinade illustrée identifiait à l'aide d'un « M. », inscrit au-dessus du personnage qui le représentait. De toute évidence, l'auteur a préféré l'ambiguïté, même si la première lettre du mot « malveillant » peut facilement servir à évoquer celui qui constitue la cible par excellence de cette littérature de combat. Comme l'écrivait alors Guy Patin à Charles Spon :

*On continue toujours ici d'imprimer de nouveaux libelles contre le Mazarin et tous ceux qui suivent son malheureux parti, tant en vers qu'en prose, tant en français qu'en latin, bons ou mauvais, piquants et satiriques, il n'importe. Tout le monde y court comme au feu, et jamais matière ne plut tant que tout ce qui se dit ou se fait contre ce malheureux comédien, bateleur et larron italien qui est ici en commune malédiction à tout le monde*¹¹ (cité dans Grand-Mesnil, 1967 : 122).

En outre, un duel avait aussi opposé à Bordeaux deux représentants de l'État, un noble de robe et un noble d'épée, en juin 1650 (Jouhaud, 1985 : 75-76). Il s'agit d'un fait divers probablement connu de tous, dans lequel s'opposèrent deux aristocrates favorables à Condé et, par ricochet, à la Fronde. Ce duel n'a fait aucune victime,

10. Jouhaud (1985 : 64-80) a proposé une remarquable lecture de cette mazarinade, à laquelle j'emprunte certains éléments.

11. On remarquera la réification (« le Mazarin ») et la xénophobie dont Mazarin fait l'objet dans ce texte.

ce qui est surprenant, car ce genre d'affrontement était meurtrier à l'époque¹² ! Voilà autant de clés qu'il en faut pour lire cette mazariade. Or, celle-ci, fonctionnant dans l'instant, ne cherche pas à dire la vérité mais vise à être efficace, c'est-à-dire à convaincre.

Passons au récit du combat des deux sœurs. La chanson de victoire fait place à une histoire au ton plus modéré et plus moralisateur. Celle-ci lève le voile apparemment posé par les illustrations, que j'analyserai en dernier lieu. On lit dans le segment central :

Sans nous amuser à particulariser, voyons comment la querelle arriva entre ces deux sœurs, la cadette étant mariée depuis peu d'années avait déjà reçu plusieurs visites de son aînée, la cadette ne voulant pas paraître incivile, fut aussi à son tour visiter son aînée en un Château proche de Bordeaux, après y avoir passé quelques jours à plusieurs honnêtes divertissements, elles s'entretenrent sur les affaires du temps ; par une telle occasion, la cadette ayant montré à son aînée une fronde de soie fort mignonnement faite, l'aînée prit de là occasion de railler la robe et la plume et louer l'épée, ce qu'elle faisait avec plus de chaleur que de raison, la cadette qui était d'un esprit vif, pour maintenir son parti, donnait de bonnes raisons, disant entre autres choses, que lorsqu'on dépeignait la Justice, on lui donnait une balance en la main droite, et une épée à la gauche, pour nous donner à connaître que l'épée est inférieure à la robe, d'autant qu'elle n'est que le second instrument dans un État, que Cicéron le plus grand de tous les Orateurs avait bien connu cette vérité, lorsqu'il avait dit que l'épée devait céder à la robe : L'aînée se voyant vaincue par le raisonnement de sa cadette [...], qu'elle se jeta sur une épée qui se rencontra là de hasard et toute en furie [...].

12. De 1602 à 1679, les rois signent des édits qui font de ce genre de combat un crime de lèse-majesté (Billacois, 1990).

Une raillerie déclenche l'esclandre. Il peut paraître surprenant que deux femmes se battent en duel, joute généralement réservée aux hommes¹³ ; l'auteur insiste d'ailleurs sur le côté contre-nature de cet événement : « [...] que des femmes, que des parentes, [...] que des sœurs, se tuent pour un honneur imaginaire : je tremble lorsque je veux raconter une si funeste histoire. »

Par ailleurs, la représentation codée sert de pivot à l'argumentation. La cadette ayant annoncé ses sympathies pour la Fronde en montrant « une fronde de soie fort mignonnement faite », l'aînée réagit en louant l'épée et en raillant la robe et la plume, attitude d'appréciation et de dépréciation complémentaires certes, mais qui exaltent la division, l'exploitent et l'entretiennent dans un contexte de passion et de violence. Les prises de position des deux sœurs deviennent la représentation allégorique d'un combat entre la noblesse de robe et la noblesse d'épée, où la première (qu'on associe au Parlement) se rangerait aux côtés de la Fronde et la deuxième (qu'on associe aux grands militaires comme le prince de Condé et le duc de Bouillon) dans le camp adverse. Or, à la date fournie par le récit (« le 30 Juin 1650 »), la Fronde des Princes faisait rage à Bordeaux. La princesse de Condé, le duc de Bouillon et La Rochefoucauld, qui tentaient de soulever les provinces à la suite de l'emprisonnement du prince de Condé, venaient de s'y installer – avec l'aide du peuple ameuté, qui avait obligé le Parlement à leur ouvrir les portes de la ville. Comment donner un sens à cette allégorie qui place la noblesse d'épée chez les adversaires de la Fronde ?

13. En 1636, Ribera peint un tableau représentant deux femmes de la noblesse napolitaine qui se battent pour l'amour d'un même homme (*Duelo entre mujeres*). Même si ce sujet est peu exploité à l'époque, il rappelle le combat des Amazones. Le tableau, restauré et exposé au Metropolitan Museum of Art de New York, à l'automne 1992, appartient au Musée du Prado. Une interprétation récente en fait l'éternel combat entre le Vice et la Vertu.

En logicienne retorse, la cadette riposte aux attaques verbales de sa sœur par une argumentation apparemment très savante¹⁴, qui n'en renverse pas moins l'ordre des attributs de la Justice : cette figure allégorique si connue se retrouve la balance dans la main droite (métaphore de la noblesse de robe) et l'épée dans la main gauche (métaphore de la noblesse d'épée). Cicéron acquiesce à cette inversion des attributs de la Justice¹⁵ qui devient ainsi une figure bouffonne¹⁶. En effet, n'importe quel petit clerc, au XVII^e siècle, sait que la Justice porte le glaive dans la main droite et la balance dans la main gauche.

La figure de la Justice incarne pourtant l'instance juridique de la monarchie et son fondement moral. Elle est ici révélée en même temps que dénoncée. L'auteur s'en prend à l'Autorité, il subvertit l'ordre référentiel par sa plume-épée, ce qui témoigne de la liberté dans l'esprit frondeur. La figure de la Justice, dénaturée en quelque sorte, se transforme en un embrayeur de polémique qui instaure un monde à l'envers tout en devenant une parodie de l'autorité¹⁷. Cette figure discursive, objet et sujet d'interprétation, trouve en ce « lieu » de perversion la plate-forme nécessaire à réorienter la lecture. Si la figure de la Justice représente le concept d'une vertu, elle devrait être transparente et aider à la compréhension du texte. Cependant, le renversement de ses attributs la *déséminent* tout en la *reséminent* et, par cette perturbation, ce déplacement de sens, elle se trouve pour ainsi dire *désallégorisée*. Elle crée le passage d'une virtualité conceptuelle à l'actualisation historique, elle met en jeu les effets du discours.

14. Le discours polémique est « de type argumentatif et plus précisément réfutatif » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 83).

15. La Justice devrait avoir une fonction rhétorique d'*exemplum*. « L'*exemplum* peut avoir n'importe quelle dimension, ce peut être un mot, un fait, un ensemble de faits et le récit de ces faits. C'est une similitude persuasive, un argument par analogie » (Barthes, 1970 : 200).

16. L'apogée du burlesque coïncide avec le déferlement des mazariades : univers culturel populaire en marge des chefs-d'œuvre classiques.

17. « La parodie la plus élégante, parce que la plus économique, n'est donc rien d'autre qu'une citation détournée de son sens, ou simplement de son contexte et de son niveau de dignité » (Genette, 1982 : 24).

Dans le jeu dialogique de la parole ainsi théâtralisée, la jeune frondeuse triche en essayant de persuader. Et la sœur aînée, loin d'être intellectuellement l'égale de l'autre, est leurrée et vaincue par les arguments percutants de sa cadette. Elle est donc menacée ; son identité et sa « naissance » sont contestées (elle fait partie de la noblesse d'épée). Symboliquement « mise à mort », celle-ci se fâche et brandit l'épée dans un dernier mouvement de dénégation. L'affrontement verbal dégénère et passe dans le champ sémantique de la lutte armée (du duel). Le discours polémique rejoint alors ses racines, son sens premier, celui de lutte jusqu'à la mort (*polemos*). C'est un élément extradiscursif – un caillou projeté par une fronde – qui mettra fin à cette « polémique », par la mise à mort (littérale) de la sœur aînée.

D'autre part, l'aspect ludique de cette fronde transforme le jeu verbal en jeu théâtral. Les deux sœurs montent sur scène et se donnent en spectacle, rejoignant un autre trait stylistique du discours polémique qui se doit d'être public.

La polarisation des deux camps est très vive. Deux noblesses, deux sœurs, deux Bordelaises s'affrontent en une querelle intestine. Ce premier combat sera doublé par le duel des maris, le comte Polidor et le conseiller Fortunat (noms qui nous plongent en plein univers romanesque). Il s'agit bien d'un dialogue/duel entre sœurs ennemies qui se prolongera en celui de frères ennemis : illustration de la maison de David, tiraillée par des luttes intérieures jusqu'au schisme¹⁸.

Le texte précise que les deux sœurs sont de « généreuses ennemies ». Il s'agit de la notion de générosité – du latin *generosus*, « de bonne race »¹⁹ – qui avait donné lieu, jusqu'à la moitié du XVII^e siècle, à la pratique du duel²⁰. La noblesse de robe est

18. Je dois cette précision à mon collègue Pierre Gobin, de l'Université Queen's.

19. Pour Descartes, dans *Le traité des passions*, la générosité fait partie du groupe de l'admiration (1996 : art. 153, 154, 156, 158, 161, 187, 203).

20. Voir « La Fronde et la vision de l'homme, de la "générosité" à l'avidité » (Rohou, 1989 : 374).

d'ailleurs considérée ici comme égale, sinon supérieure, à la noblesse d'épée. Il n'y a aucun doute, la frondeuse est bien de race noble, comme l'indique le début du récit. L'objectif à pilonner, dans cette mazarinade, c'est l'origine sociale des partisans du « malveillant », c'est-à-dire la noblesse d'épée : synecdoque d'une idéologie. L'épée brandie par la sœur aînée illustre d'ailleurs la métonymie relative à l'origine.

Ce placard serait-il l'œuvre du Parlement de Bordeaux qui, tout en ayant été fort impliqué dans la Fronde parlementaire, s'est montré plus que réticent devant la Fronde des Princes, et surtout devant l'arrivée dans sa ville de la princesse de Condé et des troupes de de Bouillon et de La Rochefoucauld, en mai 1650 ? Rien ne permet de l'affirmer, mais la question est permise. De plus, les pourparlers engagés ensuite entre ceux-ci et les Espagnols, en particulier, ont singulièrement déplu aux parlementaires. Qui plus est, une femme armée illustre le dérèglement. La princesse de Condé, chef des armées, en était l'exemple : cette nouvelle venue était porteuse de désordre. Voilà un autre présupposé référentiel, un hors-texte.

L'engagement du côté de la noblesse de robe reste pourtant ambivalent dans le texte. Tout d'abord, on y insiste sur le fait que le mari de la frondeuse, le Conseiller, « avait autrefois porté les armes, et avait été estimé la meilleure épée de son temps, mais il fut contraint de ses parents, à la fleur de son âge, de quitter l'épée pour prendre la robe ». Ensuite, on y remet en question la crédibilité de la noblesse de robe par le biais de la perversion de l'allégorie de la Justice évoquée par la sœur cadette. De toute évidence, cette mazarinade cultive l'ambiguïté, l'ambivalence et – tout en appuyant la Fronde *de vive voix* (voir la chanson) – émet un message qui ridiculise les deux parties de ce combat livré entre différentes factions de la noblesse. Une telle perspective annonce le mouvement de l'Ormée (qui n'existe pas encore « officiellement »), ce regroupement de bourgeois et d'artisans – y compris de quelques parlementaires – qui rédigera, en 1652, un *Manifeste des Bourdelois* proclamant des principes « pré-révolutionnaires » radicaux. Toutefois, en dépit de ce manifeste qui plaide en faveur d'un mouvement des Bordelais

(« *Vox populi vox Dei* ») et prêche la méfiance à l'égard des grands nobles et des magistrats, l'Ormée acceptera dans ses rangs, peu après, le prince de Conti et d'autres fidèles du prince de Condé. Devenu ainsi le parti de Condé, sans avoir rompu complètement ses liens avec le peuple, ce mouvement prendra le pouvoir à Bordeaux en 1652-1653. C'est en quelque sorte cette alliance hybride qui sera à l'origine du succès et de la disparition de l'Ormée bordelaise (Ranum, 1993). Comme le dit Jouhaud, « [l]e peuple est un théâtre sur lequel s'affrontent les sujets de l'histoire » (1985 : 173).

Passons aux gravures. Soit elles disent autre chose, soit elles disent les mêmes choses autrement ; ces images complètent et explicitent ce pamphlet afin de toucher un autre public, moins lettré, plus populaire. L'image relaie la narration : des relations complexes naissent des épisodes représentés. Au centre des séquences illustrées, qui prennent un sens à la lumière du récit, se trouve une composition picturale – icône des affrontements physique et verbal – deux fois plus grande que les illustrations placées autour, que je privilégie ici. L'auteur veut que le lecteur s'arrête sur cette image passablement agrandie. Le côté spectaculaire de cette mise en scène qui oppose deux sœurs cherche à séduire autant qu'à convaincre.

La confrontation des deux femmes semble figurer le conflit qui oppose la Fronde à la Monarchie pour en souligner l'aspect contre-nature. Les deux *personæ*²¹ se battent en duel, à la suite d'une insulte ; blessée au bras gauche, la plus jeune, grâce à la fronde en soie que lui tend la main de Dieu (véritable *deus ex machina*), atteint sa sœur au front. Cette main, image christique, paradigme de la Justice, salvatrice mais fourbe (Dieu n'est-Il pas du côté du roi ?), renverse la situation ; cette allusion à la Fronde fait passer le discours dans la sphère du symbolique.

21. Le Guern écrit : « Dans la polémique les belligérants avancent à visage découvert » (1980 : 58).

La conversion de l'image sacrée en image satirico-politique est justifiée par son réalisme frappant. C'est l'action qui est allégorique ici, car l'image est dépourvue de figures allégoriques proprement dites, mise à part la main portant la fronde. Dans l'estampe frondeuse, l'image picturale, grâce au récit, s'investit d'une image littéraire ; elle s'allégorise de la sorte. En effet, des actrices sorties du réel immédiat envahissent la scène et occupent le premier plan. D'actrices « réelles », les sœurs se muent en figures allégoriques, car elles sont projetées elles aussi dans un espace symbolique : leur histoire s'inscrit dans l'Histoire, et *vice versa*²². Le message politique véhiculé par cette mazarinade acquiert alors plus de transparence : le représentant de Dieu sur terre, c'est le roi et, conséquemment, le roi est du côté des frondeurs ! Ce duo-duel singularise les chutes et les trébuchements de la noblesse, qui se croit issue de Dieu, donc du roi²³.

Le parcours de lecture de cette mazarinade est circulaire, fermé²⁴ ; par contre, un discours n'a pas de vie autonome, les mots appellent un public. Il faut à cette mazarinade un esprit qui l'entende, la lise et la goûte. Si l'auteur émet un avis partisan sous le masque d'une histoire vraie (ou fictive), le miroir de l'opinion publique de

22. Lucie Galactéros de Boissier (1989) montre que ce déplacement des images allégoriques vers les images réelles avait déjà circulé en Angleterre dès 1640, et que les acteurs des estampes deviennent de vrais acteurs, sous Mazarin.

23. Au siège de Bellegarde-Seurres, les deux camps (les Frondeurs et les troupes royales) acclamèrent bruyamment le jeune roi à son arrivée (Ranum, 1993 : 276).

24. Le message de cette mazarinade n'est pas loin de la conclusion que le jeune Louis XIV aurait tirée de l'expérience de la Fronde : « Louis XIV en tira la leçon : s'il laissa Mazarin poursuivre la guerre et les négociations de paix et rétablir les intendants, il prit la résolution de n'avoir jamais de Premier ministre, de contenir les parlements, d'*écarter la noblesse de la vie politique* et de faire de la monarchie absolue de principe une monarchie personnelle, où le roi, par son Conseil, administrerait directement le royaume et imposerait l'obéissance à ses sujets » (Tapié, 1985 : 140). Je souligne. Louis XIV installera la noblesse définitivement à Versailles, en 1682.

son temps, dans une sorte de dialogue avec les réalités historiques et les grandes questions politiques de l'heure, le lecteur, devant tant de composantes perverses, fait face à une relation duelle, sinon plurielle.

Peu importe l'interprétation du lecteur. Il s'agit de toute évidence d'une mazarinade fort ambiguë qui, apparemment, subvertit la cause de la Fronde autant qu'elle la soutient. Si l'aide de Dieu est nécessaire pour que la noblesse de robe l'emporte sur la noblesse d'épée, n'est-ce pas le roi (et donc sa mère qui assure la régence) qui l'emporte sur ces guerriers célèbres que sont de Condé, de Bouillon et La Rochefoucauld ? La Fronde fomenterait alors dans le camp de l'anti-Fronde ! Et que penser de ce discours basé sur l'allégorie trompeuse de la Justice ? Est-ce une allusion au Parlement, cet instrument de justice du roi qui s'était servi de son pouvoir pour contester, avec un certain succès, le pouvoir de Mazarin ? Veut-on dire, par l'inversion de l'ordre des attributs de la Justice, que la vision de la justice du Parlement, qui allait à l'encontre de celle qu'essayait d'imposer la Régence par le biais de ses conseillers, était une nouvelle forme de justice qui serait en fin de compte soutenue par le roi ? Ou insinue-t-on au contraire que cette nouvelle forme de justice, qu'on croit plus équitable, est en fait spé cieuse et injuste²⁵ ?

L'antanaclase, mise de l'avant par l'utilisation de la « Fronde » dans cette mazarinade, qui renvoie au jeu d'enfants que la police pourchassait sans succès à l'époque (*Dictionnaire encyclopédique universel*) et à cette guerre intestine provoquée par l'opposition à Mazarin, invite peut-être le lecteur averti à rechercher d'autres jeux de mots dans ces textes. Vu l'importance accordée aux femmes dans ce placard, se pourrait-il que le syntagme « noblesse de robe » désigne (aussi) la femme, « l'autre » qui porte la robe ? Dans le récit, ce sont indéniablement les femmes qui, par leur affrontement (verbal et physique), entraînent les hommes au combat. Comment ne pas penser aux « Amazones de la Fronde » (Pollitzer, 1959), aux

25. Relire la citation de Pascal donnée en exergue.

femmes qui ont joué un rôle décisif dans le déroulement de cette guerre civile, comme la princesse de Condé (nièce de Richelieu), la duchesse de Longueville, la duchesse de Chevreuse, Anne de Gonzague, la duchesse de Montbazon et la duchesse de Montpensier, pour ne citer que les plus célèbres ?

Attardons-nous, par exemple, à quelques détails de la vie d'Anne Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville (1619-1679) :

[S]œur du Grand Condé et du prince de Conti. Elle épousa Henri II, duc de Longueville. Celui-ci avait pour maîtresse la duchesse de Montbazon qui provoqua la mort en duel de Coligny, amant d'Anne de Longueville. Celle-ci, entraînée par son nouvel amant La Rochefoucauld, entra dans la Fronde, dans laquelle elle poussa à son tour Turenne, amoureux d'elle. Nemours succéda à celui-ci, mais la duchesse, la Fronde terminée, finit sa vie dans la dévotion, tantôt à Port-Royal des Champs, tantôt au Carmel du faubourg Saint-Jacques²⁶ (Le petit Robert 2).

N'y a-t-il pas une curieuse analogie entre cette « vie » et l'histoire illustrée de la mazarinade bordelaise, analogie qui arrange le désordre apparent des gravures ? L'ordre rétabli, la lecture des gravures se fait ainsi : la visite d'un homme, probablement un amant, à une dame ; l'affrontement des deux hommes, d'abord verbal, puis armé ; la mort d'un des opposants ; le combat des deux femmes, épée ou fronde au poing, entraînant l'admiration des hommes spectateurs (illustrés sur la gravure à l'extrême droite).

26. Le lecteur trouvera peut-être intéressant de comparer ce résumé à celui, assez différent, offert par le *Grand Larousse encyclopédique*. François Bluche, dans son *Dictionnaire du Grand Siècle*, parle de la duchesse de Longueville comme d'une frondeuse hors pair à cause de ses capacités de conspiratrice et d'amoureuse.



Une telle lecture, qui n'en exclurait pas d'autres, confirme que les trois volets de cette mazarinade racontent trois séquences différentes de l'histoire de la Fronde. Ces trois « récits » soulignent, chacun à sa façon, le rôle essentiel (quoique inusité) joué par les femmes dans ce conflit. Ils laissent comprendre aussi qu'il s'agit moins, en juillet 1650, d'un combat pour la justice que d'une lutte de pouvoir entre deux factions de la noblesse. De plus, cette lutte est reliée à des intérêts familiaux et à l'amour conjugal.

La chanson vante largement l'action et le courage de « la belle et généreuse Frondeuse », lui prédisant la gloire. Ironiquement, le récit les transpose en une leçon morale contre le « dérèglement de[s] passions » et les conflits familiaux, à cause essentiellement de l'implication si peu « naturelle » des femmes dans toute cette histoire :

Misérable condition des mortels, siècle vraiment de fer et de bronze, mœurs tout à fait corrompues et gâtées, esprits ambitieux par le dérèglement de vos passions, mortels, ouvrez les yeux et les oreilles pour voir et considérer cette histoire tragique ; n'est-ce pas assez que les hommes se coupent la gorge pour cet honneur, qui n'est qu'une chimère et qui ne consiste que dans l'imagination, sans que les femmes en viennent aux mains, chose inouïe tant aux siècles passés qu'à celui où nous sommes ; que des femmes, que des parentes, que dis-je, des parentes, que des sœurs, se tuent pour un honneur imaginaire, je tremble lorsque je veux raconter une si funeste histoire. [...] Considérez cette histoire et réglez vos passions.

Est-ce un hasard si la chanson se trouve à gauche et le récit moralisateur à droite ? C'est comme si, après la catharsis opérée par l'« histoire tragique » accompagnée d'une belle leçon morale, on se laissait emporter par la joie de la victoire en faisant de la « belle Frondeuse » une figure allégorique – lointaine préfiguration de Marianne – du combat pour la justice et la liberté.

Dans cette mazarinade, on l'a vu, il y a réflexivité entre les trois discours centraux retenus qui s'éclairent et se contaminent. La chanson ne répète pas seulement l'histoire « réelle », les images ne se contentent pas de l'illustrer, le récit ne fait pas que rapporter les faits ; ils ont tous un autre objet. Dans leurs discours s'inscrivent des variations spéculaires du message de l'auteur : parti pris pour la Fronde contre le « malveillant » dans la chanson ; transposition allégorique de la Fronde en guerre sainte dans l'estampe ; allégorisation fallacieuse de la figure de la Justice dans le récit. Le paradigme de la Fronde subit ainsi une expansion sémantique qui métaphorise la « guerre » pour l'arracher à la sphère narrative de la réalité historique, et la transporter dans un espace symbolique à portée universelle. La figure de la Fronde subit alors une emblématisation qui cache et révèle plusieurs niveaux de signification. L'emblème de cette mazarinade, comme tout emblème, est tripartite et il pourrait se lire comme suit :

- l'*inscriptio* établit le rapport : le titre de cette mazarinade, *Le récit véritable du duel arrivé entre deux sœurs proche de Bordeaux* [...] ;
- la *pictura* décrit et peint l'objet : l'affrontement des deux sœurs ennemies ;
- la *subscriptio* donne le sens : l'épigramme de la chanson :

*Que chacun suive donc la Fronde
Dessus la terre et dessus l'onde,
Car c'est le plus bel ornement
Que puisse porter un vrai galant.*

La double fonction de l'emblème ne consiste pas seulement à révéler ce qui est implicite dans l'image, elle consiste aussi à symboliser des idées latentes. L'emblème devient le reflet des aspirations et aussi de la connaissance des « hommes ». C'est bien un emblème de la Fronde (et de la polémique) : guerre de plume et guerre d'épée ; et la comparaison de ces deux guerres donne lieu à un *topos*. Derrière la polémique se tient toujours, diffus ou latent, le *polemos*. Et le rapport entre les moyens mis en œuvre par la polé-

mique et la Justice interpellée en son nom est souvent discutable, sinon trompeur. Somme toute, le discours de cette mazarinade s'apparenterait à un métadiscours sur la polémique plutôt qu'à un discours polémique proprement dit. Mais, à vrai dire, cette mazarinade participe du polémique sous toutes ses formes. Elle décrit tout d'abord « l'engrenage polémique » (l'expression est de Jouhaud) qui, chez deux femmes et chez deux hommes, retourne à ses origines étymologiques et dégénère en *polemos*. Quant à la mazarinade, elle constitue, par la complexité de ses trois facettes, non seulement un discours polémique jouant un rôle dans cette « guerre des mots » que sont les mazarinades dans le cadre de la vraie guerre qu'est la Fronde, mais aussi quasiment une polémique en elle-même au sujet du bien-fondé de la Fronde des Princes installée à Bordeaux en 1650.

RECIT VERITABLE DV DUEL ARRIVE ENTRE DEUX SOEUVS PROCHE DE BORDEAUX.
L'un pour avoir pris le party & defendu la Fronde & l'autre l'Espéc, dont l'avantage a esté remporté par la belle Frondeuse.

[illegible]

Placard affiché à Bordeaux en 1650 (Bibliothèque Mazarine).
Tiré de *Mazarinades : la Fronde des mots* (Jouhaud, 1985 : 66-67).

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME (1650), *Récit véritable du duel arrivé entre deux sœurs, proche de Bordeaux, l'une pour avoir pris le parti et défendu la Fronde et l'autre l'Épée, dont l'avantage a été remporté par la belle Frondeuse*, Bordeaux, Bibliothèque Mazarine, M. 15043.
- BARTHES, Roland (1970), « L'ancienne rhétorique », *Communications*, n° 16, p. 172-226.
- BÉNICHOU, Paul (1948), *Morales du grand siècle*, Paris, Gallimard. (Coll. « Bibliothèque des idées ».)
- BILLACOIS, François (1990), « Duel », *Dictionnaire du grand siècle*, Paris, Fayard, p. 503-504.
- CARRIER, Hubert (1989a), *La presse de la Fronde (1648-1653) : Les mazarinades. I. – La conquête de l'opinion*, Genève, Droz.
- CARRIER, Hubert (1989b), « Le pamphlet et l'événement pendant la Fronde : un courant à double sens », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, actes du 18^e colloque du CMR 17, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 262-275.
- DESCARTES, René (1996), *Le traité des passions*, Monaco, Éditions du Rocher.
- FUMAROLI, Marc (1990), « Saturne et les remèdes à la mélancolie », dans Jean MESNARD (dir.), *Précis de littérature française du XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- GALACTÉROS DE BOISSIER, Lucie (1989), « Estampes frondeuses et images de la Fronde apaisée », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, actes du 18^e colloque du CMR 17, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 193-207.
- GENETTE, Gérard (1982), *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Éditions du Seuil. (Coll. « Poétique ».)
- GRAND-MESNIL, Marie-Noëlle (1967), *Mazarin, la Fronde et la presse 1647-1649*, Paris, A. Colin.
- JOUHAUD, Christian (1985), *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier.
- JOUHAUD, Christian (1989), « Retour aux mazarinades : "Opinion publique". Action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, actes du 18^e colloque du CMR 17, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 297-307.

ÉTATS DU POLÉMIQUE

- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.
- LE GUERN, Michel (1980), « Polémique et espace discursif », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 53-61.
- NAUDÉ, Gabriel (1989), *Considérations politiques sur les coups d'État*, précédé de L. Marin, *Pour une théorie baroque de l'action politique*, Paris, Les Éditions de Paris.
- PASCAL (1976), « La justice et la raison des effets », dans PASCAL, *Pensées*, Garnier Flammarion, p. 133-145.
- POLLITZER, Marcel (1959), *Les amazones de la Fronde et la quadrille des intrigants*, Avignon, Aubanel.
- RANUM, Orest (1993), *The Fronde. A French Revolution 1648-1652*, New York et London, W.W. Norton & Company.
- RETZ, cardinal de (1870-1920), *Œuvres du cardinal de Retz*, Feillet, Gourdault et Chantelauze, 11 vol.
- RETZ, cardinal de (1987), *Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, t. I.
- ROHOU, Jean (1989), « La Fronde et la vision de l'homme, de la "générosité" à l'avidité », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, actes du 18^e colloque du CMR 17, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 371-383.
- TAPIÉ, Victor-Lucien (1985), « Fronde », *Encyclopædia Universalis*, Paris, Encyclopædia Universalis, v. 9, p. 140-141.

ANTHROPOLOGIE ET POLÉMIQUE :
LA FONCTION
DE L'ARGUMENTATION SCIENTIFIQUE
DANS LE *DISCOURS SUR L'ORIGINE*
ET LES FONDEMENTS DE L'INÉGALITÉ
PARMI LES HOMMES

James MacLean

Université Memorial

La publication du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* en 1755 fut de la part de Jean-Jacques Rousseau un acte délibérément provocateur. L'auteur y reprend l'assaut de la société et de la civilisation qu'il avait donné cinq ans plus tôt dans son *Discours sur les sciences et les arts*, mais il va beaucoup plus loin cette fois : il entend prouver que la société civile a dénaturé l'homme et qu'elle a perdu le genre humain. À la différence de bien des philosophes, Rousseau ne se contente pas de parler de la nature humaine dans sa dimension abstraite. Ce qui distingue ce second *Discours* avant tout, c'est la manière dont l'auteur réussit à incarner l'idée de la nature humaine dans un portrait de l'homme préhistorique, qui est pour lui l'homme à l'état de nature. Chez Rousseau la philosophie devient anthropologie.

Avec le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* Rousseau veut donc poursuivre et intensifier la controverse suscitée par le texte précédent. En effet, pendant les

deux années qui suivent la parution de cette œuvre, il se défend dans les pages du *Mercur de France* contre un certain nombre de détracteurs (Masters, 1988 : 166-177). Même si les grands philosophes et écrivains français ne figurent pas parmi les adversaires de Rousseau lors de ce débat, on remarque un article signé du roi de Pologne, article qui fut probablement rédigé par un jésuite, le Père de Menou. Après la publication du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, la controverse prend de l'ampleur et des noms plus illustres s'en mêlent. Par exemple, Diderot tente de réfuter les thèses naturalistes de Rousseau dans l'article « Droit naturel » qu'il prépare pour l'*Encyclopédie*. Mais la réplique la plus célèbre et la plus provocatrice est sans conteste la lettre que Voltaire adresse à Rousseau pour déplorer ce « nouveau livre contre le genre humain » (Besterman, 1968-1977 : 259-260). Le second *Discours* lui donne « envie de marcher à quatre pattes », écrit le philosophe avec son ton sarcastique habituel. De toute évidence, Voltaire a mal compris Rousseau qui n'envisage point le retour des hommes à un état primitif. En fait, Rousseau a recours à cette image de l'homme à l'état de nature pour des raisons polémiques. En même temps, il fait preuve d'une grande habileté lorsqu'il dessine le portrait de l'homme primitif. C'est pourquoi l'un des grands anthropologues du ^{xx}e siècle, Claude Lévi-Strauss, n'hésite pas à tenir Rousseau pour le « fondateur des sciences de l'homme » (1973 : 45) et le « père de l'ethnologie » (1963 : 10).

Dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Rousseau formule des théories scientifiques concernant l'homme primitif et entreprend parallèlement une série d'attaques très polémiques contre ses adversaires philosophiques, et notamment contre les défenseurs de la hiérarchie sociale et de l'idée de progrès. Cette observation suscite plusieurs questions sur le rapport entre la part faite à l'anthropologie et celle faite au polémique dans le *Discours*. S'agit-il de véritables hypothèses scientifiques, et, compte tenu de leur fonction polémique, dans quelle mesure peut-on dire qu'elles visent à l'objectivité ? Quelles doctrines politiques et philosophiques Rousseau cible-t-il exactement dans

son argumentation anthropologique ? De quels procédés rhétoriques l'auteur se sert-il au cours de son exposé scientifique ?

Rousseau composa son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* pour un concours de l'Académie de Dijon, qui avait déjà couronné son *Discours sur les sciences et les arts*. La question publiée en 1753 par le *Mercure de France* était : « Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle ? » Or le titre donné au second *Discours* par Rousseau ne correspond pas tout à fait à la question originale. L'Académie de Dijon voulait qu'on explique la source de l'inégalité parmi les hommes ; Rousseau entreprend d'en démontrer l'origine et les fondements. Ce faisant, notre auteur annonce sa méthode : il va remonter aux sources historiques de l'inégalité, c'est-à-dire aux origines de la société civile telles que son esprit est capable de se les imaginer. Ainsi, dès le titre, le philosophique et le polémique s'expriment par l'anthropologie.

Le titre du second *Discours* supprime les mots de la question originale qui portent sur l'autorisation de l'inégalité par la loi naturelle. Mais n'en concluons pas, comme le fait Florence Khodoss, que Rousseau ne répond pas à cette partie de la question (1987 : 117). Au contraire, il y a lieu de croire que la clé de l'anthropologie rousseauiste est à chercher précisément dans la dernière phrase du *Discours*, où Rousseau affirme : « Il est manifestement contre la loi de la nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécile conduise un homme sage et qu'une poignée de gens regorge de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire » (1985 : 124¹). Loin d'être une sorte de réflexion de dernière minute, cette déclaration finale, l'une des plus polémiques de l'œuvre, constitue le point culminant de toute l'argumentation du *Discours*, et c'est à cette

1. Cette édition respecte l'orthographe de l'original datant de 1755.

conclusion dramatique que mène l'ensemble des thèses anthropologiques et philosophiques formulées par Rousseau².

L'étude de l'histoire et de la préhistoire n'est pas pour Rousseau un simple étalage de faits objectifs et d'interprétation de ces faits. À cet égard Rousseau ressemble aux historiens du Siècle des lumières comme Mably, l'abbé Millot et Voltaire qui insistent sur la fin moralisatrice de l'art de l'historien. Le but de l'auteur du second *Discours* est transparent : il entend montrer que les inégalités qui caractérisent la civilisation européenne sont contre la loi de la nature. Et quelle est cette loi de la nature ? Non pas une abstraction intemporelle de l'essence humaine, mais l'image d'un homme tel que la nature l'a créé, dans un état primitif.

J'aborde ici l'une des principales difficultés de l'interprétation du *Discours*. Cet homme est-il purement imaginaire, une chimère créée par Rousseau uniquement pour appuyer sa critique de la société contemporaine ? Ou le portrait de cet homme primitif est-il la représentation la plus probable d'un être qui, étant donné tous les témoignages qui étaient à la disposition d'un lecteur du milieu du XVIII^e siècle, aurait réellement existé ? Rousseau lui-même affirme que son homme primitif « n'a peut-être point existé, [et] probablement n'existera jamais » (1985 : 52 ; préface). Par ailleurs, dès le début du discours, il glisse une remarque, devenue célèbre, qui pourrait d'abord étonner le lecteur : « Commençons [...] par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question » (p. 62). Des commentateurs en déduisent que l'homme primitif décrit dans le *Discours* est un être mythologique, une pure fiction ; une fiction utile peut-être, mais une fiction tout de même³. D'autres, rappelant

2. Lucette Perol écrit à propos des trois dernières phrases du *Discours* : « Ce résumé nerveux refait le parcours du raisonnement en quelques lignes où tous les mots pèsent. Il rappelle le choix épistémologique [...]. Il répond de façon parfaitement claire à la question posée [...]. La fin est brillante. Elle rappelle au lecteur que c'est de son temps qu'il s'agit » (1984 : 50).

3. Parmi ces commentateurs je retiens Jean Terrasse (1970 : 68-85), Raymond Polin (1971 : 39 et suiv.), Pierre Burgelin (1973 : 206-209),

les dangers de la censure ecclésiastique, ne voient dans ses démentis qu'une simple précaution oratoire ; ils constatent que ces propos se trouvent dans des paragraphes qui évoquent la contradiction entre le portrait que fera l'auteur de l'homme primitif et celui qu'on retrouve dans la Bible⁴.

Une tout autre approche, qui n'aborde pas directement cette question mais qui est néanmoins pertinente, est celle de Jacques Derrida. Dans sa « déconstruction » des arguments de Rousseau dans l'*Essai sur l'origine des langues*, et accessoirement dans quelques passages du second *Discours*, Derrida essaie de prouver que Rousseau se contredit par sa propre logique de « supplémentarité » : si Rousseau veut faire de l'écriture (et donc de la civilisation) un supplément à la nature, il ne peut le faire qu'au moyen d'un discours, et d'un concept de la nature, qui sont propres à l'écriture et à la civilisation⁵.

En me bornant toutefois à la logique interne du *Discours*, il me semble impossible de ne pas reconnaître le caractère scientifique de l'anthropologie rousseauiste. Si cette anthropologie n'est pas construite à partir d'authentiques hypothèses scientifiques, pourquoi l'auteur tâche-t-il de l'appuyer sur de nombreux détails ethnographiques ? Pourquoi insiste-t-il tant sur l'importance de voyager aux quatre coins du monde pour observer l'espèce humaine (Rousseau, 1985 : 138 et suiv., note x) ? Pourquoi fait-il appel au mode de vie des Hottentots et des Antillais (p. 130 et suiv.,

Bronislaw Baczko (1974 : 74 et suiv.), Roger Payot (1978 : 41 et suiv.), Ernst Cassirer (1989 : 49-51). Dans la même veine, Angèle Kremer-Marietti nie l'historicité de l'homme à l'état de nature en disant que « cet homme de la nature, qui habite encore l'homme de la culture, n'est autre que le moi originaire » (1980 : 189).

4. Voir George R. Havens (1961 : 260 et suiv.) et Marc F. Plattner (1979 : 18 et suiv.). En revanche, Victor Goldschmidt conclut son analyse en affirmant que « [d]'aucune manière le *Discours* ne peut prétendre à l'orthodoxie » (1974 : 129).

5. Le cadre limité de cet article m'oblige à schématiser ainsi des arguments complexes et détaillés qui se trouvent dans *De la grammatologie* (Derrida, 1967 : chap. 2 et 3).

note vi) ? Aurait-il entrepris une étude comparative des dents ou des intestins de l'homme et d'autres animaux (p. 127, 128 et suiv., notes iii et v) ? Notons aussi que Rousseau décrit des étapes dans l'évolution sociale de l'homme qui correspondent tout à fait à ce que nous nommons aujourd'hui les époques paléolithique et néolithique. En somme, on ne devrait pas prendre trop au sérieux les désaveux de l'auteur du *Discours*, qui peuvent être expliqués par la thèse de la précaution oratoire⁶. La préhistoire de l'homme telle que Rousseau la présente est pour lui plausible, sinon probable. Si Rousseau avoue d'entrée de jeu, « [j]'ai commencé quelques raisonnemens ; j'ai hasardé quelques conjectures » (p. 53 ; préface), il finira par écrire plus loin que « ces conjectures deviennent des raisons, quand elles sont les plus probables qu'on puisse tirer de la nature des choses » (p. 92).

D'un autre côté, il est évident que l'anthropologie de Rousseau repose plus sur des *hypotheses* scientifiques que sur des *faits* scientifiques. On peut alors le croire quand il affirme que son analyse de l'évolution de l'homme doit passer pour « des raisonnemens hypothétiques et conditionnels » (p. 63). Comme le fait remarquer Michel Launay, à chaque page Rousseau multiplie les « pour ainsi dire », « à peine », « presque », « quelques », « quoi qu'il en soit », « ou plutôt », « une sorte de », « quelque sorte de » (1989 : 207). La préhistoire de l'homme racontée par Rousseau est possible, peut-être plausible, mais elle n'est pas le récit d'événements ou de

6. Selon Michel Launay, deux textes de Rousseau, la *Fiction*, ou *morceau d'allégorie de la révélation* et la *Reine fantasque*, montrent qu'à l'époque de la publication du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* l'auteur « est solidaire du déisme et du théisme de la majorité des Libertins et des Philosophes ». Rousseau est donc amené « à écarter les définitions religieuses qu'on peut donner [aux termes Nature et état de Nature], et à définir la Nature comme le système que la science découvre ou construit précisément après avoir écarté les faits religieux » (Launay, 1973 : 44).

faits établis et connus (voir Goldschmidt, 1974 : 107-167). Il est question d'une théorie ayant un statut semblable, par exemple, aux théories sur les origines de l'univers avancées par nos physiciens modernes. De telles théories sont (et seront toujours) des hypothèses et non des faits établis, mais elles n'en sont pas moins scientifiques pour autant. Dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* comme dans l'*Essai sur l'origine des langues*, l'auteur, commençant par les fruits de son imagination, procède surtout par des déductions à priori. Certes, cela ne l'empêche pas d'appuyer ses thèses sur de nombreuses observations ethnologiques, zoologiques et physiologiques. Mais la clé de voûte de son modèle, la vie en solitaire et indépendante des premiers hommes, doit compter parmi les « conjectures » que l'on peut difficilement fonder sur des faits observés.

Si l'on admet le caractère scientifique des hypothèses élaborées dans le second *Discours*, on doit reconnaître aussi que ce n'est pas une science sans parti pris. Toute interprétation de l'anthropologie rousseauiste doit tenir compte des objectifs polémiques de l'œuvre. Dans ses *Confessions*, Rousseau raconte les méditations qui l'ont incité à écrire le second *Discours*. Enfoncé dans la forêt de Saint-Germain, il contemplait les premiers temps de l'espèce humaine. En comparant l'homme naturel aux hommes civilisés, il voyait ceux-ci suivre, « dans l'aveugle route de leurs préjugés, celle de leurs erreurs, de leurs malheurs, de leurs crimes » (1967 : 271). Voilà la première pensée qui inspira l'anthropologie de Rousseau, et voilà la première cible de sa polémique.

La préhistoire de l'homme et de la société esquissée par Rousseau est, selon Jean Roy, un substitut de la théodicée, de la justification de la bonté de Dieu devant le mal dans le monde (1988 : 21-35, note 1 ; voir Starobinski, cité dans Rousseau, 1985 : 26). Comme le mythe adamique du livre de la Genèse, l'anthropologie du second *Discours* raconte le passage d'un bonheur originel à la misère et au désordre propres aux sociétés humaines. De même que le mythe biblique attribue la misère de l'homme à son libre choix, pour Rousseau, ce qui distingue l'homme, c'est sa liberté et sa capacité d'innovation et d'adaptation, qui rendent possible sa

déchéance. En un mot, Rousseau veut raconter le passé pour expliquer et condamner le présent.

Or, que veut-il condamner dans ce présent ? D'abord et avant tout une société où « l'inégalité morale » – c'est-à-dire les différences économiques, sociales et politiques – ne correspond pas à « l'inégalité naturelle » – c'est-à-dire les différences d'âge, de force physique et de qualité de l'esprit (Rousseau, 1985 : 123 et suiv., 61). Rousseau veut condamner le fondement théorique d'une telle société, l'idée que le droit de propriété va de soi. Avec des échos de Montesquieu, selon lequel la monarchie française tendait vers un despotisme de type oriental, Rousseau veut condamner aussi le despotisme, « dernier terme de l'inégalité, et le point extrême qui ferme le Cercle » (p. 121). Dans le schéma de Rousseau, le despotisme est l'aboutissement naturel de l'évolution de la société civile – et à fortiori du régime monarchique –, mais c'est aussi sa destruction, car il ramène tout à la seule loi du plus fort. De façon générale, Rousseau veut condamner toute doctrine politique qui ne part pas du principe que « les Peuples se sont donné des Chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir » (p. 111).

D'ailleurs, la polémique de Rousseau vise des interlocuteurs précis, notamment certains auteurs dont la philosophie pourrait justifier l'ordre social établi. Le premier est Thomas Hobbes, qui, à l'instar de Rousseau, fonde sa doctrine politique sur une conception de l'homme naturel. Rousseau doit donc déjà combattre dès le début de son exposé la thèse de la méchanceté originelle de l'homme prônée par Hobbes, en y opposant l'idée que les hommes primitifs, seuls et indépendants, ne pouvaient être ni bons ni méchants (p. 82 et suiv.). Vers la fin de l'ouvrage, Rousseau renouvelle l'attaque contre Hobbes, et il rejette la théorie selon laquelle chaque individu inscrit dans le pacte social s'engage à aliéner sa liberté au bénéfice d'un tiers, soit d'un homme, soit d'une assemblée d'hommes (p. 112 et suiv.). Rousseau s'en prend aussi à ceux qui, comme Bossuet et André Michel Ramsay, tirent l'autorité politique dans la société du pouvoir paternel dans la famille (p. 112). Quant aux grands philosophes du droit, Grotius et Pufendorf, il leur reproche, sur un plan général, l'inaccessibilité des principes métaphysiques

qu'ils font passer pour la loi naturelle⁷ (p. 54 et suiv.), et, plus particulièrement, leur doctrine du droit de conquête (p. 109).

En se servant d'hypothèses anthropologiques à des fins polémiques, Rousseau exploite toutes ses qualités de rhétoricien. Pour Roseann Runte, c'est une erreur : elle accuse Rousseau de substituer la rhétorique à la raison, de bourrer ses discours d'illogismes, de faux synonymes et de fausses antithèses (1988 : 73-80). Mais Runte n'a pas, à mon sens, démontré que la rhétorique de Rousseau mine son argumentation.

En revanche, les traits rhétoriques du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* mettent au premier plan son caractère polémique. La structure de l'œuvre est conçue de manière à accentuer le polémique. Dans le préambule, Rousseau invoque la solidarité humaine, fondement de toute étude anthropologique : « C'est de l'homme que j'ai à parler... Ô Homme [...] voici ton histoire telle que j'ai cru la lire, non dans les Livres de tes semblables qui sont menteurs, mais dans la Nature qui ne ment jamais » (Rousseau, 1985 : 61, 63). Ensuite, dans la première partie, Rousseau élabore son portrait de l'homme primitif, solitaire, dans l'état pur de nature. À la fin de cette première partie, il annonce le plan qu'il va suivre pour expliquer comment l'homme a pu passer à la société civile. Cependant, il ne donne pas tout de suite cette explication. Au début de la deuxième partie, un coup de théâtre : Rousseau met en scène le premier propriétaire et le sauveur imaginaire de l'humanité qui aurait pu crier : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ! » C'est seulement après avoir annoncé les conséquences funestes de l'inégalité avec un accent dramatique que Rousseau reprend le fil de son exposé scientifique ; toute la deuxième partie de l'exposé prépare la conclusion émouvante de la dernière phrase.

Tout au long de son récit, Rousseau a multiplié des formules provocantes qui ajoutent au ton polémique. Parfois il s'agit d'un

7. Sur les rapports entre les idées de Rousseau et celles de Grotius et Pufendorf, voir Kremer-Marietti (1980 : 175-184, 198-200).

simple paradoxe qui illustre sa doctrine anthropologique ou sociale, comme lorsqu'il déclare que « l'homme qui médite est un animal dépravé » (p. 68) ; ou bien quand il affirme que les lois, en protégeant la propriété, « font d'une adroite usurpation [...] un droit irrévocable » (p. 108) ; ou encore quand il écrit : « Les plus honnêtes gens apprirent à compter parmi leurs devoirs celui d'égorger leurs semblables » (p. 108). Ces provocations visent souvent les riches qui « cesseroient d'être heureux, si le Peuple cessait d'être misérable » (p. 119) ; de même : « Les riches [...] ne songèrent qu'à subjuguier et asservir leurs voisins » (p. 105). Et il résume l'histoire de l'aristocratie dans ces quelques mots : « [P]lus on pouvoit compter de fainéans dans une famille, et plus elle devenoit illustre » (p. 118).

Parmi les formules provocantes utilisées par Rousseau pour étayer le ton polémique du *Discours*, se trouvent des jeux de mots (« Être et paroître devinrent deux choses tout à fait différentes » – p. 104) ; des antiphrases (de l'homme civilisé il écrit : « [...] mon Héros [l'homme civilisé] finira par tout égorger jusqu'à ce qu'il soit l'unique maître de l'Univers » – p. 133, note IX) ; des antithèses (le peuple a acheté « un repos en idée, au prix d'une félicité réelle » – p. 62 ; « le devoir d'une éternelle fidélité ne sert qu'à faire des adultères » – p. 89) ; et des alliances de mots ou d'idées (« les lumières funestes de l'homme civil » – p. 100 ; « et toutes ces inutilités, qui font fleurir l'industrie, enrichissent et perdent les États » – p. 136, note IX ; « leur imbécilité, et [...] leur bonheur originel » – p. 72). Même au moment où il prétend étudier la préhistoire de manière objective et réfléchie, Rousseau ne réussit qu'à alimenter la polémique : « En considérant la société humaine d'un regard tranquille et désintéressé, déclare-t-il, elle ne semble montrer d'abord que la violence des hommes puissans et l'oppression des foibles » (p. 56 et suiv.).

Bref, de quoi s'agit-il dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* ? De véritables hypothèses scientifiques sans doute, très modernes d'ailleurs à certains égards. Mais la science y a un autre but que scientifique : il y est question d'une science destinée à transmettre un message social,

ANTHROPOLOGIE ET POLÉMIQUE

message qui, à l'aide de l'arsenal rhétorique de Rousseau, cherche à discréditer à la fois certaines classes socio-économiques et les doctrines politiques de certains philosophes qui font appel à la nature pour justifier les contradictions de l'ordre social.

BIBLIOGRAPHIE

- BACZKO, Bronislaw (1974), *Rousseau. Solitude et communauté*, trad. de C. Brendhel-Lamhout, Paris, Mouton.
- BESTERMAN, Theodore (1968-1977), *Œuvres complètes de Voltaire. Correspondance*, Genève, Banbury et Oxford, The Voltaire Foundation, t. 100.
- BURGELIN, Pierre (1973), *La philosophie de l'existence de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, J. Vrin, 2^e éd.
- CASSIRER, Ernst (1989), *The Question of Jean-Jacques Rousseau*, trad. de Peter Gay, New Haven, Yale University Press, 2^e éd.
- DERRIDA, Jacques (1967), *De la grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOLDSCHMIDT, Victor (1974), *Anthropologie et politique. Les principes du système de Rousseau*, Paris, J. Vrin.
- HAVENS, George R. (1961), « Diderot, Rousseau, and the *Discours sur l'inégalité* », dans O. FELLOWS et F. MAY (dir.), *Diderot Studies*, Genève, Droz, t. III, p. 219-262.
- KHODOSS, Florence (éd.) (1987), *Discours sur l'origine de l'inégalité de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Bordas.
- KREMER-MARIETTI, Angèle (1980), « Droit naturel et état de nature chez Rousseau », dans Jean-Louis LEUBA (dir.), *Jean-Jacques Rousseau et la crise contemporaine de la conscience*, Paris, Beauchesne, p. 175-207.
- LAUNAY, Michel (1973), « À propos de la "Fiction ou morceau d'allégorie de la révélation" de Jean-Jacques Rousseau », dans Jean ONIMUS et A.-M. ROUSSEAU (dir.), *Littérature et société. Recueil d'études en l'honneur de Bernard Guyon*, s. l., Desclée de Brouwer, p. 39-46.
- LAUNAY, Michel (1989), *Jean-Jacques Rousseau, écrivain politique*, Paris/Genève, Slatkine.
- LÉVI-STRAUSS, Claude (1963), « Rousseau, père de l'ethnologie », *Courrier de l'UNESCO*, t. XVI, p. 10-15.
- LÉVI-STRAUSS, Claude (1973), *Anthropologie structurale deux*, Paris, Plon.
- MASTERS, Roger D. (1988), « Attacks on the *first* and *second* discourses », dans Jean TERRASSE (dir.), *Études sur les Discours de Rousseau*, Ottawa, Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau, p. 165-177.
- PAYOT, Roger (1978), *Jean-Jacques Rousseau ou la gnose tronquée*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

- PEROL, Lucette (1984), « Rousseau et le point final du *Discours sur l'inégalité* », dans Alain MONTANDON (dir.), *Le point final*, actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, p. 49-56.
- PLATTNER, Marc F. (1979), *Rousseau's State of Nature. An Interpretation of the Discourse of Inequality*, Dekalb, Northern Illinois University Press.
- POLIN, Raymond (1971), *La politique de la solitude. Essai sur la philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Sirey.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1967), *Œuvres complètes*, présentation et notes de Michel Launay, Paris, Éditions du Seuil, t. I.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1985), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, éd. Jean Starobinski, Paris, Gallimard.
- ROY, Jean (1988), « Un substitut de la théodicée », dans Jean TERRASSE (dir.), *Études sur les Discours de Rousseau*, Ottawa, Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau, p. 21-35.
- RUNTE, Roseann (1988), « L'usage de la rhétorique dans les *Discours* », dans Jean TERRASSE (dir.), *Études sur les Discours de Rousseau*, Ottawa, Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau, p. 73-80.
- TERRASSE, Jean (1970), *Jean-Jacques Rousseau et la quête de l'âge d'or*, Bruxelles, Palais des académies.

PALISSOT LE POLÉMISTE
OU DU SCANDALE
COMME UN DES BEAUX-ARTS

Thierry Belleguic

Université de Western Ontario

Mon propos n'est pas d'établir une typologie rhétorico-sémantique de la polémique, pas plus que d'élaborer une théorie générale de la polémicité¹. Plutôt, à travers l'exemple révélateur de la « carrière » polémique de Charles Montenoy de Palissot (1730-1814), dont j'évaluerai la dimension tant idéologique qu'épistémique, je m'intéresserai en dernier ressort à une zone d'ombre de la polémique, qui est celle du bruit et de son corollaire, le parasitage. Entrer en polémique, n'est-ce pas faire l'apprentissage du pouvoir du bruit ? N'est-ce pas se faire remarquer, faire parler de soi, mais aussi jouer l'écart, la dissonance, bref, faire scandale ? D'où mon propos : de la polémique ou du scandale comme un des beaux-arts. Ou encore, et je parodie le proverbe de La Fontaine et le transforme en une essentielle interrogation : la raison du stentor est-elle toujours la meilleure ?

1. Des travaux se sont efficacement penchés sur ces questions, parmi lesquels je retiendrai les réflexions de Catherine Kerbrat-Orecchioni, de Michel Gonzales-Morales et de Michel Cusin, dans *Le discours polémique* (Kerbrat-Orecchioni, 1980), ainsi que de Dominique Maingueneau, dans *Sémantique de la polémique* (1983).

ARCHÉOLOGIE DE LA POLÉMIQUE

La naissance lexicologique du substantif « polémique » date officiellement de 1718. Le *Trésor de la langue française* de 1988 en atteste cependant une occurrence dès 1619 chez d'Aubigné, avec le sens de « discussion, controverse par écrit ». L'adjectif « polémique » apparaît quant à lui dès le xvi^e siècle, où il signifie soit « guerrier » (une chanson polémique est une chanson guerrière, 1578), soit « éristique » (qui appartient à la dispute par écrit, 1584)². L'émergence de ce terme dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718 correspond à l'émergence dans la société française du xviii^e siècle d'une certaine réalité d'ordre à la fois politique, social, idéologique et plus précisément doxologique. Je m'attarderai ici non pas à une pratique polémique, mais à la reconnaissance d'une pratique par l'officialisation du terme qui la désigne. En effet, le xviii^e siècle, marqué par le développement fulgurant de la presse, voit l'expansion de l'espace de production et de propagation de la « littérature d'idées », phénomène qui vient donner à la polémique une dimension jusque-là inconnue. La publicisation des querelles transforme la tournure du débat, dorénavant porté devant la République des lettres, comme l'annonce la définition que donne Furetière de l'adjectif « polémique », dès la fin du xviii^e siècle :

C'est une épithète qu'on donne aux Livres des Auteurs qui écrivent les uns contre les autres, et qui se critiquent quelquefois avec trop d'aigreur. Les Exercitations de Scaliger contre Cardan sont un Livre Polémique. Les Livres Polémiques ou les guerres des Auteurs sont fort utiles dans la République des Lettres.

Il va sans dire qu'une pratique éristique existe avant le xviii^e siècle : les nombreuses « querelles » du xvii^e siècle l'attestent, que ce soit celle des Anciens et des Modernes ou celle des jansénistes et des jésuites, illustrée par les admirables *Provinciales*. Je la ferais

2. On songera aussi aux deux « Dialogues du Polemophile » d'Antoine d'Urfé (1592).

même remonter à l'*Agôn* des *Nuées* d'Aristophane, aux *Catilinaires* ou encore aux *Philippiques* qui en seraient d'autres exemples révélateurs. Il n'en demeure pas moins que la notion de polémique semble s'ancrer dans le XVII^e siècle finissant pour s'imposer au XVIII^e siècle³.

POLÉMIQUE ET IDÉOLOGIE

Le discours polémique est de nature conceptuelle, enthymématique⁴ : il constitue une complexe opération de véridiction. Démonstratif, il a pour but de réfuter l'autre discours, le discours de l'autre. C'est un gant lancé au visage de l'adversaire et ce, au vu et au su d'un public de plus en plus large, spectateur et juge, à qui il est demandé de « prendre parti(e) », car il faut bien parler de parti(e)s qui se disputent non seulement la suprématie de l'espace discursif (partie, dans le champ de la *disputatio* scolastique), mais aussi et surtout l'approbation de l'opinion et la bienveillance du pouvoir (parti, dans le champ du politique).

Cette particularité essentielle nous amène à la délimitation de l'espace de la polémique. Il appert en effet que la polémique, par la dynamique même de la structure oppositionnelle qui la caractérise,

3. Il convient de distinguer le champ de la polémique ainsi officialisée, et qui caractérise un débat public/publicisé de nature doxologique, et celui du polémique, dont il ne serait pas faux d'affirmer le rôle central dans tout procès philosophique, définissant par là ce que d'aucuns ont appelé une polémontologie : une ontologie dont le polémique serait l'être même. Je fais référence à l'article « Polémique et philosophie », d'Alain Roger *et al.* (1985 : 14).

4. Dans son ouvrage *La parole pamphlétaire*, Marc Angenot en propose la définition suivante : « [...] discours *téléologique*, orienté en fonction d'une *fin cognitive* » (1982 : 31). Le discours enthymématique repose sur la production d'enthymèmes ainsi définis par l'auteur : « Nous appellerons enthymème tout énoncé qui, portant sur un sujet quelconque, pose un *jugement*, c'est-à-dire opère une mise en relation de ce phénomène avec un ensemble conceptuel qui l'intègre ou qui le détermine. Une telle mise en relation ne s'opère que si elle dérive d'un principe régulateur plus général qui se trouve donc *présupposé* dans son énoncé » (p. 31).

présuppose la possibilité d'un échange entre les parties antagonistes, c'est-à-dire qui les situe au sein d'un espace idéologique homogène. La commune reconnaissance des vertus libérales – bourgeoises – de la communication et de la libre expression, notamment, illustre le consensus minimal nécessaire à l'émergence de la polémique au XVIII^e siècle. Par la nature des conditions qui la rendent possible, la polémique se fait alors symptôme d'une certaine tolérance du pouvoir vis-à-vis d'un discours autre que le sien. Ainsi, l'importance croissante de la polémique et les attermoissements du pouvoir dans le choix de ses engagements idéologiques témoignent indiscutablement d'une progressive pénétration de l'esprit des Lumières au sein de ce même pouvoir.

En d'autres termes, la présence plus ou moins marquée de la polémique dans un espace discursif donné traduit un certain état des structures idéologico-politiques. Pour replacer cette réflexion dans le cadre historique qui m'intéresse, la présence, surtout à partir de 1750, de polémiques de plus en plus nombreuses et de plus en plus tolérées par la censure, opposant philosophes et antiphilosophes, encyclopédistes et antiencyclopédistes – car les deux oppositions ne sont pas équivalentes –, atteste un relâchement relatif du pouvoir absolutiste vis-à-vis du contre-pouvoir bourgeois soutenu par le projet philosophique et plus particulièrement encyclopédiste, tout autant qu'une pénétration de ce pouvoir absolutiste par le parti bourgeois. Du coup, le partage des voix se fait annonce d'un partage de pouvoir à venir.

Sous la houlette de Diderot, l'*Encyclopédie* dépassait en effet bien largement le projet didactique qu'elle s'était fixé. Il s'agissait véritablement d'une immense entreprise qui ne tendait à rien moins qu'à subvertir l'absolutisme monarchique. Or Diderot fut loin de n'avoir que des ennemis dans la sphère du pouvoir ; sa carrière bénéficia dans une grande mesure de relations privilégiées avec Malesherbes qui fut « Directeur de la librairie » de 1750 à 1763 et facilita la publication de l'*Encyclopédie*, ou encore avec son ami de jeunesse De Sartine, qui fut lieutenant général de police de 1759 à 1774, amitiés qui prouvent assez la pénétration de l'esprit des Lumières au sein des instances dirigeantes. C'est précisément dans le

contexte de renforcement progressif du mouvement encyclopédiste et de sa constitution en véritable parti que s'inscrit la longue carrière du polémiste Palissot⁵.

POLÉMIQUE ET PATHÉMIQUE

Outre la nécessaire mise en évidence du rôle prépondérant du contexte idéologico-historique dans la naissance et le développement de la polémique, il convient d'insister sur ce que je souhaiterais appeler sa dimension pathémique. Ce que j'entends par pathémique ressortit à une saisie de la polémique dans sa dimension discursive, rhétorique, mais aussi subjective, voire émotive. Si l'on considère le triple champ étymologique du *pathos* (champ psychophysiologique – pathologie physique et mentale –, champ rhétorique – rhétorique aristotélicienne des passions – et champ ontologique – problématique de la substance et du prédicat, du nécessaire et du contingent), l'on constate que la rhétorique y est intimement liée tant à une sémiotique du corps, de la voix, du geste – le *pathos*, ou la rhétorique des passions, pouvant être ici saisi comme une sémiotique de l'*ethos* – qu'à une pragmatique. Pragmatique et rhétorique se retrouvent dans la dimension circéenne de la polémique, l'acte de parole/d'écriture polémique, c'est-à-dire le contexte de la polémique, mettant en jeu des mécanismes visant à la séduction du tiers-juge, but ultime de la rhétorique.

Je me propose de saisir le discours polémique dans sa dimension pragmatique d'agent de persuasion et de séduction, car il s'agit davantage, me semble-t-il, de persuader que de convaincre, pour reprendre la distinction pascalienne des deux termes. Une telle approche pathémique de la polémique me permettra en dernier lieu

5. On consultera avec profit deux articles qui, pour ne pas s'attacher spécifiquement à la polémique de l'œuvre de Palissot, n'offrent pas moins de très intéressants aperçus sur sa « carrière » pour le moins singulière : il s'agit de « Palissot de Montenoy : un "ennemi" de Diderot et des philosophes » (Guénou, 1986) et « La guerre de Palissot contre Diderot » (Benhamou, 1993).

de tenter une définition du « sujet » au XVIII^e siècle dans la perspective d'une réflexion sur le glissement épistémologique et ontologique de ce concept vers celui d'individu.

Guerre de mots, guerre de plumes, la polémique est donc confrontation idéologique de concepts et affrontement de subjectivités. Duelle, en ce qu'elle présuppose la bipolarité oppositionnelle d'un « agresseur » et d'un « agressé », la polémique est aussi duel, corps à corps discursif. Élément à part entière de l'isotopie guerrière qui fait de la langue une arme à la redoutable efficace, la pratique polémique est marquée du sceau de l'*Agôn*.

NAISSANCE D'UNE POLÉMIQUE : PALISSOT ANTIENCYCLOPÉDISTE MALGRÉ LUI

Le temporel est un constituant très important de la polémique. En effet, une polémique a une histoire : comme une guerre (*polemos*), elle se prépare, elle nécessite des alliances ou de bienveillantes « neutralités » ; on peut définir le début exact de sa « déclaration », analyser les péripéties de son déroulement, expliquer les raisons de sa fin. Il m'importe de ne pas déshistoriciser – c'est-à-dire transhistoriciser – la polémique, mais au contraire de tenter de montrer comment une certaine polémique est exemplaire du moment qui la produit, le terme « moment » étant entendu dans sa double acception temporelle et physique.

Les hostilités entre Palissot et les encyclopédistes, qui débutent véritablement en 1755⁶, mettent d'emblée en relief la dimension

6. En fait, l'affaire avait été amorcée quelques années auparavant. Après l'échec de sa tragédie *Zarès*, jouée par le Théâtre Français en 1751, le jeune et ambitieux Palissot ne commence vraiment sa carrière d'homme de lettres qu'en 1754 par une comédie intitulée *Les tuteurs*. Il y signe quelques lignes contre Rousseau et l'engagement de ce dernier en faveur de la musique italienne, se situant déjà dans le « Coin du Roi » et, conséquemment, contre les encyclopédistes et le « Coin de la Reine ». Spectateur de la pièce, Rousseau ne réagit pas. Elle est cependant critiquée par Raynal et Grimm.

idéologique du conflit. C'est à cette date que le jeune auteur présente sa comédie satirique en un acte intitulée *Le cercle ou les originaux*, donnée à Nancy sous l'autorité du roi de Pologne et duc d'Alsace, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de Louis XV. Dès *Le cercle*, Palissot fait montre de sens politique en choisissant de lancer le débat sur la scène officielle ; placée sous l'égide de Stanislas et rendant hommage au roi de France, sa voix se fait entendre au nom de l'ordre et de la Loi.

À la scène 8 de la comédie, le personnage Blaise-Gilles-Antoine le Cosmopolite se montre en philosophe bateleur et charlatan dont la perruque et l'habit ne laissent aucun doute quant à l'identité de la cible visée : il s'agit sans conteste de Rousseau⁷. Si Rousseau ne réagit pas, son ami d'Alembert ainsi que le comte de Tressan l'entendent tout autrement et interviennent auprès de Stanislas. Exemple frappant de ce que l'on appellera le josphisme, Stanislas incarne un mouvement d'idées marquant du XVIII^e siècle qui vise la conciliation du despotisme et des Lumières, à l'exclusion du projet encyclopédiste, à ses yeux trop érigé en contre-pouvoir pour être agréé. Dans l'obligation d'intervenir, Stanislas se contentera de sermonner le jeune auteur, sans pour autant l'expulser de l'Académie de Nancy.

Dès lors, le ton ne va cesser de monter entre les deux groupes, car Palissot n'est certes pas seul à s'opposer au développement du parti encyclopédiste. N'est-il pas le protégé du comte de Stainville, son compatriote lorrain, futur duc de Choiseul et futur ministre qui dirigera la politique de la France de 1758 à 1770⁸ ? Fort de ce soutien, Palissot publie en 1757 les *Petites lettres sur de grands*

7. Le philosophe marginal tient les propos suivants à Cydalise, sa future belle-mère : « J'ai débité toutes ces belles choses-là sans les croire, dans l'idée qu'un philosophe devait penser, parler, écrire, et même s'habiller autrement que le vulgaire » (Palissot, 1971 : t. I, 219).

8. D'ailleurs, le duc de Choiseul introduira Palissot dans les salons de la princesse de Robecq, fille du maréchal de Luxembourg, et de la comtesse de la Marck, toutes deux acquises à la cause antiencyclopédiste et qui le gratifieront tant de leur protection politique que de leur générosité.

philosophes, dans lesquelles il fustige l'arrogance des encyclopédistes, thème qui lui tient beaucoup à cœur. L'affaire s'envenime⁹.

La première de ces lettres, qui vise le parti encyclopédiste dans son ensemble, lui reproche son arrogance et son mépris affiché du peuple¹⁰. Habile polémiste, Palissot ne s'attaque pas directement à la doctrine des philosophes proprement dite, trop respectée ; il préfère recueillir des marques de ridicule personnalisé – emphase, grandiloquence, suffisance – et les exhausser au rang d'emblème de l'esprit encyclopédiste. Répondant au constant souci de *séduction* de l'opinion, le travail intertextuel du polémiste introduit également dans son discours accusateur des marques d'un discours plus violent et condamneur que le sien, affichant toute la magnanimité de sa propre modération. C'est ainsi que Palissot reprend en le nuancant le très violent *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs* (1757), de l'avocat Moreau, où les Cacouacs-philosophes, sauvages perfides et cruels, magiciens nihilistes, réduisent leurs prisonniers au désespoir¹¹.

9. En réponse à cette attaque, Grimm écrit deux dédicaces parodiques de la dédicace de Palissot à sa protectrice Mlle de la Marck, à l'occasion de la publication des *Petites lettres sur de grands philosophes*. La réaction de l'offensée ne se fera guère attendre, et la police inquiétera Diderot et ses collaborateurs.

10. Dans la première lettre, Palissot écrit : « On déclara que l'on estimait très-peu le public [note de Palissot : *L'Épître au Public*, à la tête du *Conte d'Acajou*] ; que l'on n'écrivait plus pour lui, et que *des pensées qui pourraient n'être que mauvaises, si elles ne plaisaient à personne, seraient détestables, si elles plaisaient à tout le monde* [note de Palissot : *Les Pensées philosophiques*] » (1971 : t. I, p. 271).

11. L'histoire de Moreau est la suivante : un homme fait prisonnier par les Cacouacs se voit remettre le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Rousseau et les *Pensées sur l'interprétation de la nature* de Diderot, ouvrages qui le « guérissent » de ses erreurs anciennes : amour de la famille, amour de la Patrie, croyance en Dieu. « Délivré » de ses anciennes croyances, le prisonnier est réduit à la désespérante contemplation du néant. À la fin du mémoire, les Cacouacs sont battus en brèche par les Alétophiles-antiencyclopédistes, leurs ennemis naturels. Il importe de noter que Palissot ne reprend pas à son compte la charge de Moreau contre l'antireligieux Voltaire.

Il serait cependant faux de croire que Palissot est un antiphilosophes ; lecteur de Locke et de Condillac, il admire Bayle, Fontenelle et surtout Voltaire, qu'il vante à l'envi dès ses débuts de critique littéraire dans son *Apollon Mentor ou le Télémaque moderne* (1748), à qui il rendra visite en 1755 et avec qui il entretiendra une relation épistolaire. Son *Histoire des rois de Rome* témoigne d'ailleurs indéniablement d'une certaine irrévérence voltairienne : même critique de la superstition, de la crédulité, même ton ironique. Il en a bel et bien au parti encyclopédiste comme contre-pouvoir, comme autorité constituée, en droite ligne du joséphisme.

Cependant, le clan des encyclopédistes subit quelques revers : se succèdent le scandale de *De l'esprit* (1758) d'Helvétius, l'arrestation de Marmontel pour la parodie d'une scène de *Cinna*, l'interdiction de publication de l'*Encyclopédie* (1759) et la virulente attaque antiencyclopédiste de Le Franc de Pompignan en pleine Académie (1760). L'année 1760 marque le paroxysme de cette polémique : après une série de victoires qui ont marqué leur ascension et l'étendue croissante de leur audience, les encyclopédistes sont violemment contestés ; ils voient donc dans la bataille des *Philosophes* le symbole de leur lutte philosophique et politique. Aux yeux des antiencyclopédistes, la comédie de Palissot assène le coup de grâce à l'arrogance de Diderot et de ses amis¹².

12. Peut-être Palissot interprète-t-il à tort le regain de sévérité du pouvoir vis-à-vis de l'*Encyclopédie* comme un signe de reprise de l'opposition philosophique et politique, alors qu'il s'agit plus probablement du dernier sursaut d'une institution déjà moribonde. Comme le remarque Jacques Proust dans son ouvrage *Diderot et l'Encyclopédie* (1982 : 70-79), le parti encyclopédique est déjà trop fort pour pouvoir être bâillonné. Catherine de Russie n'a-t-elle pas proposé à Diderot d'imprimer l'*Encyclopédie* en Russie ? Frédéric II ne fait-il pas la même offre par l'intermédiaire de Voltaire ? En tout état de cause, il est déjà « trop tard ».

ANATOMIE D'UN SCANDALE

Inspirée des *Femmes savantes* et du *Tartuffe*, la comédie des *Philosophes* ne montre pas une très grande originalité¹³. Le philosophe Valère a résolu d'épouser la jeune et belle Rosalie et d'accaparer de la sorte la fortune qu'elle héritera de Cydalise sa mère, nouvellement convertie au « catéchisme » encyclopédiste. La pièce est l'occasion de présenter une galerie de portraits de philosophes que les contemporains n'ont guère de difficulté à identifier. Valère/Helvétius, Dortidius/Diderot, Théophraste/Duclos et Crispin/Rousseau forment un clan cynique et cupide d'individus sans foi ni loi¹⁴. Néanmoins, le bon sens et la justice triompheront : Rosalie épousera Damis qu'elle aime, et Cydalise reviendra de ses illusions philosophiques. D'après Grimm, qui le note dans la *Correspondance littéraire* du 1^{er} juillet 1760, la pièce s'achevait à l'origine par deux vers assassins qui ne survécurent pas à la première représentation :

*Enfin tout philosophe est banni de céans,
Et nous ne vivons plus qu'avec d'honnêtes gens.*

13. Le propre du discours doxologique n'est-il pas justement de ne pas être original, de prolonger un discours connu qui l'installe d'emblée dans le juste milieu, dans le vraisemblable, créant la nécessaire complicité avec le public. Une pragmatique du polémique mettrait en relief la part, sans doute plus grande que dans les autres genres, du présupposé.

14. Valère reprend le credo d'Helvétius : « Du globe où nous vivons, despote universel^o Il n'est qu'un seul ressort, l'intérêt personnel » (acte II, scène 1 ; Palissot, 1971 : t. I, p. 352). Quant à Damis, incarnation du bon sens, il reprend la thématique de la première petite lettre : « Ils [les philosophes] vous ont donc appris de grandes vérités.^o Je ne le croyais pas. Ils ont l'air de détruire ;^o Mais ils n'élèvent rien, et ce n'est pas instruire.^o Quel fruit attendez-vous de leurs vains arguments ?^o Je n'en prévois que trop les effets affligeants.^o Vous irez sur leurs pas, de sophisme en sophisme.^o Vous perdre dans la nuit d'un triste pyrrhonisme.^o Ah ! renoncez, madame, à ces perturbateurs ;^o Ce sont eux que l'on doit nommer persécuteurs » (acte II, scène 5 ; p. 367).

Ce serait une erreur toutefois de dépêcher hâtivement cette pièce dans les oubliettes de l'histoire dramatique. S'il n'y fait pas preuve de génie comique, Palissot n'y maîtrise pas moins un sens aigu du politique. Revendiquant la filiation moliéresque et bien plus encore le patronage d'Aristophane, Palissot déclare la légitimité de sa pratique et peut de la sorte s'étonner du mauvais sort réservé à son œuvre : pourquoi faire autant de bruit pour une pièce qui se borne à répéter ce qu'Aristophane et Molière ont proposé en leur temps et que l'on révère ? Subtile démarche, qui masque sa dissonance ou, tout au moins, tente de la légitimer en invoquant l'harmonie de la tradition. De pièce scandaleuse, la comédie devient dès lors une véritable entreprise morale. Une différence capitale distingue cependant Aristophane de Palissot : celui-là critique le pouvoir en place, celui-ci en est l'allié (Delafarge, [1912] 1971 : 40).

Dans le discours préliminaire qu'il donne aux *Tuteurs* (1755), Palissot déclare déjà son souhait de voir la comédie se transformer en « instrument de politique » qui ferait entendre la voix du bon sens et du respect de l'ordre établi : « [...] dans un État gouverné par les mœurs plus que par les lois, la Comédie pourrait devenir un instrument de politique, pour réprimer certains excès dangereux, et pour corriger, par la crainte du ridicule, ceux qui pourraient s'y reconnaître » (1971 : t. I, p. 78). Plus encore que l'attaque contre Dortidius/Diderot, cible de prédilection des antiencyclopédistes de par son statut de directeur de l'*Encyclopédie*, c'est la représentation de Crispin/Rousseau qui fit le plus scandale, par le ridicule qu'elle projetait sur un référent si peu crypté¹⁵ ; il entraînait en scène à quatre pattes, tirant une laitue de sa poche et déclarant :

15. La vindicte de Diderot et de ses pairs philosophes vis-à-vis de Palissot/Aristophane apparaît sous un jour tout particulier à la lumière d'une déclaration de Diderot, évoquant dans sa *Lettre sur les sourds et muets* le ridicule causé par le possible burlesque des expériences de communication entre un philosophe et un sourd-muet : « Quelque Aristophane en ferait, sans doute, une pièce excellente ; mais qu'importe ? [...] Si tu veux être philosophe, attends-toi à être tourné en ridicule. La belle

*Pour la philosophie un goût à qui tout cède
M'a fait choisir exprès l'état de quadrupède
(acte III, scène 9 ; p. 396).*

Qu'y avait-il donc là de scandaleux ? Dans *Le cercle*, Rousseau avait déjà été victime des critiques de Palissot. Pourtant, la chose ne semblait pas si grave. Le contenu critique n'en était pas moins identique à celui des *Philosophes* : Rousseau y était attaqué pour la radicalité de ses points de vue, pour sa condamnation de la civilisation et du progrès. Il est vrai qu'entre-temps était parue la *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles* (1758) et son jugement sévère sur le théâtre, ce qui rend d'autant plus polémique – et ironique – la démarche de Palissot qui utilise pour attaquer Rousseau ce que ce dernier condamne sans recours, c'est-à-dire l'expression théâtrale.

Un degré supérieur avait été franchi dans la dispute. *Le cercle* ne critiquait que les idées de Rousseau ; *Les philosophes* ridiculisait l'homme, le citoyen. Ce qui fait tout le pouvoir du théâtre en polémique, c'est sa capacité d'incarnation de la cible rendant d'autant plus efficaces les effets de discours. Palissot ne condamne cependant pas sans discernement. Le personnage de Crispin, malgré le traitement dont il est l'objet, est le seul à être épargné par la

maxime, Monsieur ! et qu'elle serait bien capable de mettre au-dessus des discours des hommes et de toutes considérations frivoles, des âmes moins courageuses encore que les nôtres ! » (Diderot, 1875 : t. IX, p. 352 ; je souligne). Socrate aurait, dit-on, assisté aux *Nuées* sans sourciller. Nos philosophes auraient-ils donc perdu leur humilité ou leur sens de l'humour face aux attaques de Palissot, sorte d'Aristophane moderne ou qui, du moins, se présente comme tel ? L'*ethos* socratique, chez Diderot surtout, demeurera toujours un idéal fascinant quoique impossible (voir Trousson, 1967). Notons à nouveau que Palissot, comme pour sa charge contre Rousseau dans *Le cercle*, ne fait pas là œuvre de création originale, mais se contente de reprendre la facétie de Voltaire parue dans le *Mercur de France* (octobre-novembre 1755), où étaient reproduites la lettre de Rousseau adressée à Voltaire à l'occasion de la publication de *L'essai sur l'origine des inégalités* ainsi que la réponse de ce dernier, réponse dans laquelle il déclarait que la lecture de ce texte lui donnait envie de marcher à quatre pattes (Delafarge, [1912] 1971 : 165).

condamnation morale de l'auteur qui, s'il critique le radicalisme et ce qu'il considère être l'excentricité du philosophe genevois, lui reconnaît, et à lui seul, des vertus d'honnêteté, de franchise et d'intégrité¹⁶. Or, depuis 1757, Rousseau n'appartient plus au groupe des encyclopédistes ; la véritable cible de Palissot n'en est que plus clairement désignée.

Deuxième raison de scandale, mais non la moindre, la pièce des *Philosophes* est montée sur la très officielle scène du Théâtre Français. Le pouvoir – qui est pouvoir de censure –, le duc de Choiseul en tête, se profile derrière Palissot. Les philosophes ont de bonnes raisons de s'indigner et d'être inquiets¹⁷. La comédie de Palissot va déclencher de part et d'autre une multitude de parodies, de libelles, d'invectives de toutes sortes. Celui par qui le scandale arrive vient d'assurer sa célébrité. Ce point requiert toute notre attention. Voici ce qu'en dit son biographe Daniel Delafarge :

16. Voici ce que dit Crispin de son maître le philosophe : « Ah ! qu'il m'a fait de tort en fuyant les honneurs° Pour vivre dans les bois ! je lui dois la justice° Qu'il était singulier, mais exempt d'artifice.° Inquiet, ombrageux, plein d'inégalités,° Assemblage étonnant de contrariétés,° Incrédule, dévot, misanthrope, cynique,° C'était peut-être un fou, mais d'une espèce unique » (acte II, scène 7 ; Palissot, 1971 : 370). L'édition de 1760 est plus clémente ; les pénultième et antépénultième vers sont en effet les suivants : « Au fond plein de droiture et de sincérité.° Animal à la fois misanthrope et cynique.° » (Palissot, 1974 : 179). Rédigée en plein Premier Empire, l'édition de 1809, avec l'à-propos et l'opportunisme que l'on connaît à l'auteur, témoigne à l'évidence d'un prudent éloge du philosophe-vedette de la Révolution.

17. C'est cette indignation que manifeste Grimm dans la *Correspondance littéraire* du 1^{er} juin 1760 : « C'est en effet une chose assez indifférente que Palissot ait fait une mauvaise comédie contre des gens respectables par leurs mœurs et par leurs talents : mais que cette farce ait été jouée sur le théâtre des Comédiens, sous l'autorité du gouvernement ; que la police, qui poursuit en ce pays-ci avec tant de sévérité tous les ouvrages satiriques, se soit écartée de ses principes et ait permis que plusieurs citoyens fussent insultés publiquement par une satire atroce, voilà qui n'est pas indifférent et ce qui marque, outre un renversement de tout ordre et de toute justice, la faveur et la protection que les lettres et la philosophie ont à attendre de la part du gouvernement » (1812-1813 : vol. IV, p. 260).

[...] j'ai voulu raconter la vie d'un écrivain bien oublié aujourd'hui, mais qui fit grand bruit en son temps, et aussi analyser une œuvre, au fond bien médiocre, mais intéressante par les discussions et les batailles qu'elle suscita. [...] Dans Palissot, c'est le polémiste qui compte, non l'artiste [...] l'éminente dignité de ses adversaires fait la plus grande partie du mérite de Palissot ([1912] 1971 : VII).

Sans doute est-il excessif de voir l'incarnation du triomphe de la médiocrité dans la carrière de Palissot, car carrière il y eut. Quoiqu'il en soit, n'eût-il disposé que de son seul talent dramatique, qui après tout valait bien celui d'un Marmontel, il n'aurait certainement jamais atteint le degré de popularité qui fut le sien en cet été 1760. Certes, cette popularité fut passagère ; elle connut cependant une extrême intensité. En fait, elle repose quasi uniquement sur des raisons d'ordre conjoncturel. Dans la guerre du pouvoir monarchique – ou du moins de sa faction réactionnaire – contre l'encyclopédisme et ses dangers, Palissot devait être mercenaire et sa pièce un terrible cheval de bataille. Mais, très rapidement, ce qui devait être un cheval de Troie se transforma en un cheval de paille.

La période qui s'étend de 1760 à 1770 marque la revanche des philosophes qui ferment l'entrée de l'Académie française à Palissot tout en contrariant sa carrière dramatique : sa pièce *Les méprises ou le rival par ressemblance* (1762) est par ailleurs l'objet de la vindicte du chevalier de la Morlière, passé maître dans l'art de la perturbation des spectacles¹⁸. Palissot riposte par la *Dunciade ou la guerre des sots* (1764), long poème satirique inspiré de Pope où, se

18. Il rend à Palissot la monnaie de sa pièce. À l'occasion des *Tuteurs* en 1754, Palissot avait attaqué, sans le nommer, le chevalier de la Morlière que les spectateurs avaient cependant reconnu sans hésitation. L'auteur y faisait dire à Marton qu'il est « De ces aventuriers^o Qui se font appeler marquis ou chevaliers ;^o espèce malfaisante, à l'intrigue livrée, [...] Ora-teurs des cafés, où se forma leur goût,^o Qui, par-tout rejetés, reparaissent par-tout » (Palissot, 1971 : t. I, p. 124).

posant en grand maître du goût littéraire, il distribue anathèmes et apologies. En 1770, une nouvelle pièce de Palissot, *L'homme dangereux*, est interdite par la censure pour sa critique des philosophes, jugée inacceptable compte tenu du statut de respectabilité dont jouit le parti encyclopédiste rétabli dans sa légitimité. En 1775, c'est au tour des *Courtisanes* d'être refusée par les comédiens du Français ; l'identité du dramaturge, plus que le sujet de la pièce, en est l'explication.

De 1775 à la Révolution, la polémique connaît une période d'accalmie, à peine troublée de temps à autre par un article dans *L'Année littéraire*, le *Journal encyclopédique*, le *Mercur de France* ou l'*Observateur littéraire*. C'est que Palissot tient par-dessus tout à parler et à faire parler de lui-même. Il est difficile de dater avec certitude la fin d'une polémique dont les deux camps continueront de grossir leurs effectifs, dont la forme sera cependant de moins en moins acerbe, mais qui durera jusque sous l'Empire.

Deux remarques s'imposent. La première, anecdotique quoique révélatrice en ce qui concerne la carrière de Palissot, se rapporte à la riposte des encyclopédistes : très violente et presque disproportionnée comparativement à l'attaque, elle pousse définitivement dans le camp des antiencyclopédistes un jeune homme qui n'avait commis, en fin de compte, que l'erreur de vouloir plaire au pouvoir en reproduisant un *topos* à la mode. Quant à la seconde remarque, elle permet de saisir la polémique en tant que stratégie de communication, en ce sens qu'elle participe d'une compréhension des conditions de production, d'expansion et de réception des messages au sein d'un système donné. Dès 1755, la querelle du *Cercle* montrait à l'antiencyclopédiste presque malgré lui qu'était Palissot tout le parti « publicitaire » – pour ne pas dire médiatique – qui pouvait être tiré d'un tel événement. La violence et la vivacité de la réaction des encyclopédistes, si elle témoignait indéniablement d'une susceptibilité exacerbée doublée d'un autoritarisme grandissant, désignait aussi au jeune auteur en mal de gloire la voie vers la notoriété, fût-elle scandaleuse.

De plus, en reprochant aux encyclopédistes, dans ses *Petites lettres sur de grands philosophes* entre autres, d'utiliser à l'égard

de leurs adversaires l'abus de pouvoir, l'injure et la diffamation, pratiques qu'ils condamnaient dans l'absolutisme monarchique, le polémiste ne démontrait pas seulement un à-propos argumentatif ; peut-être pressentait-il le nouveau partage du pouvoir qui était en train de prendre place. La Révolution allait offrir le pouvoir au parti philosophique. De fait, la résolution révolutionnaire de la dialectique maître/esclave n'allait-elle pas donner lieu à une nouvelle hiérarchisation au sein de laquelle le philosophe contestataire se transformerait en un auxiliaire du pouvoir, le schéma maître/esclave se muant en un schéma maître/contre-maître (le philosophe)/esclave ? Une telle dialectique n'envisage pas la libération de l'esclave, mais bel et bien l'union du maître et du contre-maître pour leur plus grand bénéfice et ce, au détriment de l'esclave¹⁹. En d'autres termes encore, le polémiste Palissot, à travers sa critique du parti encyclopédiste, et même si elle n'a été suscitée, dans une relative ignorance de la complexité des enjeux, que par un souci maladivement narcissique de faire à tout prix parler de lui, nous amène à réfléchir sur les liens – nécessairement – ambigus, tissés d'intransigeance et de compromission, qu'entretient le philosophe avec le pouvoir. Véritable testament politique de Diderot, *L'essai sur les règnes de Claude et de Néron* (1778) constitue à cet égard un témoignage exemplaire.

PALISSOT LE PARASITE OU DU SCANDALE COMME UN DES BEAUX-ARTS²⁰

Survivant à tous ses adversaires – il meurt en 1830 à l'âge de 84 ans –, Palissot traverse tous les régimes presque sans accroc : antiencyclopédiste sous Louis XV et Louis XVI, il devient révolutionnaire et théophilanthrope sous la Révolution – il effraie même Robespierre par la violence de ses propos –, et finit écrivain pen-

19. Cette idée est suggérée par Michel Serres, dans son article « Le tigre et le pou » (1978 : 730-733).

20. Mon analyse s'inspire de la réflexion que Serres développe dans son ouvrage *Le parasite* (1980).

sionné par l'empereur. Passé maître ès palinodies, Palissot achèvera sa carrière avec le poste très officiel de bibliothécaire de la Mazarine. Parasite (pique-assiette) du pouvoir – il est successivement collecteur d'impôts sous Choiseul, pensionné sous la Révolution, sous le Consulat et sous l'Empire –, Palissot n'aura dû l'exploit, sinon de son ascension, du moins de son maintien dans la sphère du pouvoir en des temps fort agités, qu'à son « complexe de Stentor », c'est-à-dire un narcissisme bruyant, narcissisme prêt à tous les revirements pour être satisfait.

Hormis un libelle d'un autre polémiste célèbre, l'abbé Morellet – aussi surnommé « mords-les » pour sa pugnacité légendaire –, libelle intitulé *La vision* (1760), d'une qualité littéraire indéniablement moindre mais qui connut en son temps une relative popularité, la plus célèbre réponse faite à la pièce *Les philosophes* et à son auteur Palissot demeure, pour le lecteur du xx^e siècle, *Le neveu de Rameau*²¹. Cette affirmation m'oblige à quelques remarques.

Il est convenu de voir dans un texte polémique une œuvre de circonstance ; c'est donc l'actualité de la dispute qui rend un texte polémique. Or, publiée pour la première fois en français en 1823, *Le neveu de Rameau* est une œuvre posthume éloignée de plus de quarante ans de l'événement qui en provoqua, du moins en partie, la rédaction. La critique, unanime, n'hésite cependant pas à relever la portée polémique de ce texte. Par l'implacable réquisitoire dressé contre Palissot, qui somme en quelque sorte le lecteur de juger et de prendre parti, *Le neveu de Rameau* constitue indéniablement un élément d'importance à verser au dossier qui m'intéresse. Diderot dresse du Neveu ainsi que de ses comparses Palissot, d'Olivet, Bret et autres Le Blanc un portrait peu flatteur :

Nous dévorons comme des loups, lors que la terre a été longtemps couverte de neige ; nous déchirons comme des tigres tout ce qui réussit. [...] Jamais on ne vit ensemble

21. Il ne s'agit pas de réduire *Le neveu de Rameau* à sa seule dimension polémique. Il n'en contient pas moins un certain nombre d'attaques contre Palissot, Fréron et les antiencyclopédistes dans leur ensemble.

*autant de bêtes tristes, malfaisantes et couroucées. On n'entend que les noms de Buffon, de Duclos, de Montesquieu, de Rousseau, de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot, et Dieu sait de quelles épithètes ils sont accompagnés*²² (Diderot, 1950 : 57).

On ne peut que relever la violence des attaques personnelles portées contre Palissot. Ainsi, dissertant sur le pacte tacite de non-gratitude qui unit le bienfaiteur et son « protégé »²³, le Neveu s'attarde longuement et cruellement sur l'abjection du cas Palissot. Je n'en cite que la conclusion, fort évocatrice du ton général de la diatribe. Palissot y est traité

*[d']homme souillé de toutes sortes d'infamies, qui par passe-temps fait abjurer la religion à son ami, qui s'empare du bien de ses associés, qui n'a ni foi, ni loi, ni sentiment ; qui court à la fortune per fas et nefas ; qui compte ses jours en scélératesses ; et qui s'est traduit lui-même sur la scène comme un des plus dangereux coquins, impudence dont je ne crois pas qu'il y ait eu dans le passé un premier exemple, ni qu'il y en ait un second dans l'avenir*²⁴ (p. 69).

22. On constate, d'autre part, que Diderot refuse à Palissot tout lien avec l'esprit philosophique, puisqu'il identifie encyclopédistes et philosophes dans son propos. Or, Palissot tenait à cette distinction.

23. « Il y a un pacte tacite qu'on nous fera du bien, et que tôt ou tard nous rendrons le mal pour le bien qu'on nous aura fait » (Diderot, 1950 : 68).

24. Diderot fait mention de tous les méfaits reprochés à Palissot : son ingratitude à l'égard de son bienfaiteur Helvétius, sa méchanceté qui fait abjurer au pauvre Poinsinet sa religion, sa malhonnêteté vis-à-vis de son partenaire l'imprimeur David dans l'affaire des gazettes étrangères et, surtout, sa pièce *Les philosophes*, ignominie suprême (Delafarge, [1912] 1971 : 173).

Compère du Neveu de Rameau, Palissot n'est qu'un vil pique-assiette²⁵. Il ne se contente pas de « manger aux dépens » du fermier général Bertin de Blagny ; plagiaire, il « écrit aux dépens » de ses pairs littérateurs²⁶. À l'instar du Neveu, Palissot est un parasite : il vit aux crochets d'un hôte et, en outre, plagie ses confrères, intercepte, altère les messages ; bref, il parasite l'information. C'est ici que je sors du texte de Diderot pour revenir plus précisément à la dimension « communicationnelle » de la polémique. Comme le Neveu qui se réclame de Stentor, Palissot témoigne d'une parfaite connaissance du pouvoir de la voix – qui peut être dans son cas ramenée à la notion d'opinion personnelle²⁷ – et de ses possibilités stratégiques. Faire entendre sa voix, « faire effet » par des « effets de voix », est pour Palissot un mot d'ordre incontournable. Jupiter se met ainsi au service d'Hermès. Un tel souci de se faire entendre, nous l'avons constaté, va cependant bien au-delà de l'engagement philosophico-littéraire. Comme le Neveu, il sait qu'il faut « étonner » ses voisins, non pas pour emporter leur adhésion au nom de la morale et de la vérité, tous deux sont en effet passés maîtres dans l'art de la palinodie, mais surtout pour se faire connaître, reconnaître, à défaut de se faire respecter. Le cas de Palissot-Stentor pourrait être vu comme l'annonce d'une saisie de ce que serait la

25. Pour une analyse détaillée de la fonction parasitaire (à la fois biologique, sociale et cybernétique) et de son économie générale, je renvoie à mon article « Anthropologie diderotienne et cybernétique : une étude du parasitisme dans *Le neveu de Rameau* » (1991).

26. « Nul n'aura de l'esprit, dit le Neveu, s'il n'est aussi sot que nous. C'est là que le plan de la comédie des Philosophes a été conçu ; la scène du colporteur, c'est moi qui l'ai fournie, d'après la *Théologie en Queue* » (Diderot, 1950 : 57).

27. Voici ce que déclare le Neveu : « Je descends apparemment du fameux Stentor. [...] Supposez la dispute engagée et la victoire incertaine : je me lève, et déployant mon tonnerre, je dis : Cela est comme mademoiselle l'assure. C'est là ce qui s'appelle juger » (Diderot, 1950 : 49). S'ensuit un savant développement du Neveu sur les multiples subtilités de l'art d'étonner – dans l'acception du XVIII^e siècle de produire un bruit semblable à celui du tonnerre – et d'emporter l'adhésion de l'opinion.

vertu polémique de l'étonnement – la stupeur, le silence –, qui participerait d'une violence propre au polémique. Loin de toute considération morale ou politique, la polémique, expression typique et historicisée du polémique, participerait d'une saisie agonique du langage dans ce qu'il a de plus élémentaire, de plus pathémique.

La stratégie de constante provocation que mena Palissot à l'égard du parti encyclopédiste, surtout de 1755 à 1775, lui conféra une notoriété que ses talents seuls ne lui auraient jamais valu. Il doit son succès à la vindicte parfois disproportionnée des encyclopédistes, qui transforma un littérateur sans génie mais non sans une intelligence du pouvoir médiatique croissant de la presse naissante, en une sorte de monstre scandaleux, dans la double acception de monstration et de monstruosité²⁸. La violence de la réaction des encyclopédistes est à la mesure de l'efficacité de sa stratégie. Même au plus fort de sa retraite à Argenteuil, après le triomphe des encyclopédistes au cours de la période allant de 1775 à 1789, Palissot persistera à faire parler de lui de toutes les façons imaginables : rééditions à répétition de ses œuvres complètes, déclaration dans les journaux, etc. À la fois bourreau et martyr, n'ira-t-il pas jusqu'à faciliter la publication de libelles contre lui (Delafarge, [1912] 1971 : 211-212), voire jusqu'à se prendre lui-même pour cible, comme dans le cas de *L'homme dangereux*²⁹ (1770), afin de

28. Dans l'article qu'il se consacre dans ses *Mémoires sur la littérature*, Palissot témoigne d'une parfaite connaissance du phénomène : « Au reste, la nature ayant épuisé son pouvoir à forger un monstre moral tel que P***, il est de la plus grande probabilité qu'elle en a fait en même temps un monstre physique. C'est pourquoi nous assurons avec un degré de certitude qui approche de l'évidence, que cet auteur, selon toutes les lois de l'analogie, est infailliblement louche, borgne, bossu, boiteux [...] » (1971 : t. V, p. 175), c'est-à-dire, littéralement, scandaleux.

29. Le cas de *L'homme dangereux* constitue une illustration probante de la complexité – et de la perversité – des stratégies mises en place par Palissot. L'auteur « anonyme » y fait du personnage principal un satiriste perfide qui n'est pas sans rappeler Palissot. L'intention de Palissot était d'attendre les critiques favorables à cette pièce pour s'en déclarer l'auteur. Malheureusement pour lui, son plan échoua (Delafarge, [1912] 1971 : 310-321).

se donner le plaisir de répondre et de faire parler de lui ? L'important pour ce polémiste est que son nom soit sur les lèvres. Or, cette renommée n'est-elle pas justement condamnée à sa condition labile ? Reste le parasitage...

*
* *

Suprême ironie, le nom de Palissot ne doit sa survie littéraire qu'à sa présence dans *Le neveu de Rameau*, œuvre de l'un de ceux qu'il a – et qui l'a – le plus obstinément combattu. Ainsi parasite-t-il le corps du texte diderotien, au sens véritablement biologique du terme. Le scandaleux Palissot peut reprendre à son compte la sibylline clausule du *Neveu de Rameau* : « Rira bien qui rira le dernier. » Ce n'est d'ailleurs pas la seule caractéristique que Palissot partage avec le Neveu. Comme lui, nous l'avons vu, il n'hésite pas à exhiber son abjection pour se faire reconnaître en tant qu'individu, c'est-à-dire, selon le sens donné au mot depuis le XVII^e siècle, en tant que sujet indépendant de l'espèce, en tant qu'original. La dimension narcissique d'un tel comportement n'est certes pas à négliger³⁰.

Dans cette perspective, la représentation de la polémique comme instrument de vérité s'effrite. La polémique ne viserait pas tant le triomphe de la vérité que celui de l'individu, de son image. Polémiquer serait alors une façon pour le « je » de s'énoncer à coups de marteau. En dernière instance, la réflexion que j'ai menée sur le cas Palissot ne peut-elle pas nous éclairer sur la nature même du polémique ? En effet, si l'on convient avec Michel Serres que le parasite est l'être même de la relation (1980 : 107), ne peut-on étendre ce raisonnement au rapport qu'entretiennent langage et polémique ? Le polémique, qui est irruption du pathémique et de

30. À cet égard, je renvoie le lecteur à mon article « Figures et pouvoirs de l'abject : *Le neveu de Rameau* ou les avatars de Narcisse » (1993).

ÉTATS DU POLÉMIQUE

l'agonique dans le champ du discours – qui est donc facteur d'opacité s'opposant à la volonté de transparence du *logos* dans son travail de représentation et de communication –, n'est-il pas, dans la mesure où il participe de l'agonistique, une des modalités fondamentales du langage, une tache aveugle qui le nie et où il se ressource sans cesse ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- BELLEGUIC, Thierry (1991), « Anthropologie diderotienne et cybernétique : une étude du parasitisme dans *Le neveu de Rameau* », *Recherches sémiotiques/Semiotic Inquiries*, vol. 11, n° 1, p. 125-142.
- BELLEGUIC, Thierry (1993), « Figures et pouvoirs de l'abject : *Le neveu de Rameau* ou les avatars de Narcisse », *Man and Nature/L'Homme et la nature*, vol. XI, p. 1-25.
- BENHAMOU, Paul (1993), « La guerre de Palissot contre Diderot », dans Anne-Marie CHOUILLET (dir.), *Les ennemis de Diderot*, Paris, Klincksieck, p. 17-29.
- CHOUILLET, Anne-Marie (dir.) (1993), *Les ennemis de Diderot*, Paris, Klincksieck.
- DELAFFARGE, Daniel ([1912] 1971), *La vie et l'œuvre de Palissot (1730-1814)*, Genève, Reprint Slatkine.
- DIDEROT (1875), *Lettre sur les sourds et muets*, éd. Assézat-Tourneux, Paris, Garnier.
- DIDEROT (1950), *Le neveu de Rameau*, édition critique avec notes et lexique par Jean Fabre, Genève/Lille, Droz/Librairie Giard.
- GRIMM, Friedrich Melchior (1812-1813), *Correspondance littéraire et critique adressée à un souverain d'Allemagne*, éd. de F. Buisson, Paris, Longchamp, 10 vol.
- GUÉNOT, Hervé (1986), « Palissot de Montenois : un "ennemi" de Diderot et des philosophes », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, vol. 1, p. 59-63.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine *et al.* (1980), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- MAINGUENEAU, Dominique (1983), *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'homme.
- PALISSOT, Charles Montenois de (1971), *Œuvres complètes*, Genève, Slatkine Reprints.
- PALISSOT, Charles Montenois de (1974), « Les philosophes », dans *Théâtre du XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, t. II, p. 143-204. (Coll. « Bibliothèque de la Pléiade ».)
- PROUST, Jacques (1982), *Diderot et l'Encyclopédie*, Genève, Slatkine.

ÉTATS DU POLÉMIQUE

- ROELLENBLECK, Georg *et al.* (1985), *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place.
- ROGER, Alain *et al.* (1985), « Polémique et philosophie », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 9-16.
- SERRES, Michel (1978), « Le tigre et le pou », *Critique*, n^{os} 375-376 (août-septembre), p. 730-741.
- SERRES, Michel (1980), *Le parasite*, Paris, Grasset.
- TROUSSON, Raymond (1967), « Diderot ou l'impossible destinée », dans Raymond TROUSSON, *Socrate devant Voltaire, Diderot et Rousseau*, Paris, Minard, p. 45-65.
- URFÉ, Antoine d' (1592), « L'honneur : premier dialogue du Polemophile », « La vaillance : second dialogue du Polemophile », Lyon, chez Jaques Roussin.

L'ANATOMIE D'UNE POLÉMIQUE OU DE LA DIFFICILE ASCENSION DU ROMAN

Élisabeth Zawisza

Université Queen's

En 1746, au moment où la querelle du roman bat son plein¹, la parution d'*Angola, histoire indienne. Ouvrage sans vraisemblance* – un roman libertin qui « insiste sur ce que Crébillon suggérerait plus légèrement » (Coulet, 1967 : 387) –, donne lieu à une dispute « par écrit » qui tient autant d'« un conflit d'opinions » que d'« une manifestation d'hostilité » (Greive, 1985 : 17). Dans cet échange, le critique Jean-Louis Favier s'érige en porte-parole de la doxa morale et esthétique de son siècle quand il se fonde sur un système de valeurs non ambigu (« morale »/« jouissance », « esprit »/« sens », « délicate »/« grossière », « imaginée »/« pillée », « bien écrite »/« mal écrite ») pour attaquer un ouvrage de fiction jugé pernicieux :

Je doute, Monsieur, si l'on doit savoir plus de gré aux inventaires de certains genres pour les chefs d'œuvre qu'ils nous ont donnés, qu'on ne peut leur vouloir de mal pour avoir entraîné sur leurs pas une foule d'imitateurs, la

1. Pour les détails de ce qu'il faut voir comme une véritable bataille relative à la nature et aux fonctions du genre honni, voir l'étude, toujours incontournable, *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle. Étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, de Georges May (1963).

plupart aussi gauches que l'âne de la Fable [...]. Cependant l'uniformité des images et des expressions n'em pêche pas que ce genre ne soit goûté, du moins par les sens, si l'esprit s'y refuse. Toute jouissance, bien ou mal écrite, bien imaginée ou pillée, délicate ou grossière, excite (plus au moins) des sensations agréables dans ceux qui n'ont pas assez de morale pour éviter ces sortes de lectures (Favier, 1746 : t. I, p. 49, 61-62).

La réplique ne se fait pas attendre. Par un recours adroit à l'ironie et à la citation, dès son titre, la « Réponse au soi disant Spectateur littéraire au sujet de son avis désintéressé sur Angola » constitue un superbe exemple de « contre-discours » ; elle a tout d'un « discours réfutant » qui reprend le discours de l'autre pour le récuser :

Suivons pas à pas ce critique éclairé ; il serait inutile de lui dire que l'Auteur d'Angola a voulu peindre des mœurs et des caractères, et non pas entasser des aventures fabuleuses [...], qu'il a ourdi son ouvrage en conte de fées pour se rapprocher de la mode, non pour s'y assujettir entièrement, et que son Livre est plus estimable que les autres du même genre, en ce que la frivolité n'y domine pas toujours, et que le lecteur qui aime à approfondir, y trouve une nourriture solide, que ce genre ne semble pas admettre, ou qui paraît lui avoir été inconnue jusqu'ici (cité dans Favier, 1746 : t. II, p. 18).

Or, il y a plus. Si toute réflexion critique n'est pas nécessairement polémique, la « Réponse » franchit cette ligne mouvante qui sépare un jugement de valeur d'une entreprise de dénigrement². Non content d'insister sur l'intérêt du roman, le défenseur hausse le

2. « À la différence de la discussion critique l'objectif de la querelle n'est pas de permettre à l'une des deux parties d'utiliser des arguments raisonnables pour convaincre l'autre partie de la justesse d'une thèse donnée. Dans une discussion critique, chaque partie doit être prête à modifier son opinion si on lui apporte des arguments pertinents. Dans une querelle, en

ton et se lance dans des procédés de disqualification, des arguments *ad hominem* et même dans l'injure, qui est « une forme élémentaire du discours polémique » (Marcellesi, cité dans Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 14). Sa réfutation met ainsi au jour une « ambivalence foncière » de cette pratique, où des manifestations « de la spontanéité, de la sincérité et de l'engagement passionnel » du débateur occultent mal sa maîtrise de l'art de la manipulation (p. 20-21) :

De deux choses l'une, ou [...] vous avez été témoin de la réussite d'Angola, cela vous a indisposé, et vous avez imaginé, qu'il y aurait beaucoup de gentillesse à le tourner en ridicule ; ou vous êtes un Famélique journaliste, asservi à tous les caprices d'un Libraire qui vous donne à dîner et des souliers, et qui vous aura engagé impérieusement pour mériter la continuation de ses bontés, à critiquer tous les ouvrages nouveaux qu'il a eu le malheur de ne pas imprimer [...]. Votre façon d'écrire est celle d'un pédant de Collège, et vos remarques littéraires paraissent émaner d'un cuistre de la rue Saint-Jacques, dont la soutane a balayé trente ans les Écoles, et qui n'a jamais lu que Scaliger ou autres bouquins semblables (Favier, 1746 : t. II, p. 6, 9).

Ce premier exemple d'un échange pour le moins « passionné et vif » sur la nature et les fonctions du roman démontre admirablement la conversion d'un éternel dialogue, qui oppose la critique aux partisans du genre ascendant, en une polémique selon les règles, avec son « hostilité », son « art » et sa « démesure » (Greive, 1985 : 18). Au XVIII^e siècle, l'illustration par excellence du texte polémique est sans doute la fameuse préface du roman *Acajou et Zirphile*, dans laquelle Charles Pinot Duclos pousse l'agressivité à son comble quand il défie le lecteur : « Je vous respecte beaucoup,

revanche, aucune des deux parties n'est prête à changer d'opinion, même devant une réfutation argumentée et convaincante. Chaque acteur ne désire qu'une chose : vaincre, voire humilier l'autre » (Walton, 1990 : 230).

je vous estime très peu, vous n'êtes pas digne qu'on vous aime : voilà mes sentiments à votre égard ; si vous en exigez d'autres, je suis votre très humble et très obéissant serviteur » ([1744] 1968 : t. II, p. 329-330). Souvent, les mots « attaque », « combat », « dispute » ou « adversaire » circonscrivent un espace sémantique qui renvoie directement à l'étymologie grecque du terme « polémique » : *polemikos*, « relatif à la guerre ». Mais, en même temps, un emploi recherché et méthodique des tournures et des structures langagières telles que la métaphore, la comparaison, l'antiphrase, la citation, la négation et l'injonction montre à quel point il s'agit au fond d'une « guerre de plumes ». Longtemps réservé à la controverse religieuse, le terme a élargi son champ d'application à partir du XVIII^e siècle : « C'est une épithète qu'on donne aux livres de dispute, ou de controverse, principalement en matière de Théologie. Mais cela n'empêche point qu'on le dise en littérature... », conclut le *Dictionnaire de Trévoux* en 1771 (cité dans Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 15). Saisie dans le paratexte préfaciel qui accompagne la naissance du roman moderne, la dispute littéraire sur le genre « en devenir » (Bakhtine) me semble révélatrice tant de la carrière du roman lui-même que des traits constitutifs du discours polémique. En effet, telle qu'elle émerge des préfaces/exordes – mais aussi des traités, correspondances, satires et journaux des Lumières, dont il faudra étudier un jour les « polémisèmes »³ –, la polémique que suscite le roman dégage avec une rare acuité l'ensemble des « propriétés sémantiques, rhétoriques, énonciatives et argumentatives [...] mises au service d'une visée pragmatique dominante : disqualifier l'objet qu'[elle] prend pour cible, et mettre à mal, voire à mort, l'adversaire discursif » (Gelas et Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 1).

Question de taille : de quel type de formation discursive relève ce que Dominique Maingueneau qualifie de « discours en situation polémique » ? Quel est le cadre théorique le plus opératoire pour

3. Comme le fait Daniel Madelenat, dans « Enfances polémiques de l'histoire littéraire », lorsqu'il se penche sur la critique journalistique qui, au XIX^e siècle, devient un terrain privilégié de la polémique (1985 : 49-63).

aborder cette pratique ? Dans son étude consacrée à la sémantique du phénomène, Maingueneau aborde la polémique comme un lieu de tension entre le « discours-agent » (« celui qui cite, c'est-à-dire celui du point de vue duquel s'exerce l'activité polémique ») et le « discours-patient » (« celui qui est ainsi intégré et défait ») (1983 : 16). Autrement dit, « il ne peut y avoir de polémique autrement que dans un espace discursif à deux pôles » (Le Guern, 1980 : 57). Je précise d'emblée que la préface constitue rarement une réponse directe au propos d'un adversaire bien identifié. Par ailleurs, pour saisir pleinement sa spécificité, on ne saurait la prendre uniquement, comme le veut Gérard Genette, pour un dialogue entre l'auteur et le lecteur du livre préfacé (1987 : 183 et *passim*). Participant du dialogisme dans le sens précis que lui donne Mikhaïl Bakhtine⁴, le paratexte polémique des Lumières révèle ce principe discursif qu'articule bien une boutade de Diderot : il faut être trois pour exprimer le rapport à deux⁵. Les exégètes du discours polémique n'ont pas toujours été sensibles au rôle du « tiers » dans une pratique perçue longtemps comme bipartite. Si, pour Catherine Kerbrat-Orecchioni, il y a deux actants essentiels engagés dans une controverse : le polémiqueur et l'énonciataire du message, qui est aussi la cible visée par les procédés de persuasion et de racolage (1980 : 24-25), pour Michel Cusin, « dans le discours polémique, le destinataire présenté comme cible dans l'énoncé, n'est pas le destinataire dans l'acte de communication [...]». Subrepticement, le lecteur est installé dans une position de spectateur face à une relation duelle qui devient bientôt un duel à mort » (1980 : 115-116). Or, dans le

4. La préface des Lumières s'avère un lieu « d'interaction des consciences multiples », qui « tisse un réseau d'échange de paroles » (Angebot, 1982 : 285 et *passim*). En effet, le paratexte préfaciel de cette époque charnière résonne des voix de l'Église et de l'École, de la norme classique et de la critique journalistique, des censeurs et des lecteurs des romans.

5. Le phénomène du « tiers inclus » est analysé par Benoît Melançon dans *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle* (1996 : 370 et *passim*).

cas spécifique du roman – écrit qu'on réhabilite pour le vendre –, au lieu de provoquer l'adversaire (la critique) en duel, ne vaut-il pas mieux lui intenter un procès en bonne et due forme, dans lequel le spectateur aura lui aussi son mot à dire ? On ne saurait, en effet, négliger l'intérêt cognitif du fondement rhétorique de la polémique préfacielle. Plus précisément, c'est « dans le judiciaire [...] que le dialogue irénique fait place au débat polémique, un débat où il ne s'agit pas de convaincre la partie adverse, mais un tiers, le tribunal » (Reboul, 1991 : 114).

Fondée sur des connotations guerrières, la polémique ne s'associe pas moins étroitement aux isotopies judiciaire et théâtrale, le procès (« un duel oratoire ») étant encore une autre mise en scène d'un vrai combat. Par le biais d'une distribution tripartite des voix, inhérente tant à l'ancien genre judiciaire qu'à la polémique telle qu'étudiée aujourd'hui⁶, le paratexte préficiel est à même de *représenter* sous toutes ses facettes la manière dont l'auteur perçoit la situation du roman : le genre et ses créateurs seraient au banc des accusés, les moralistes et la critique classique agissant en accusateurs, le préfacier/auteur étant érigé en défenseur et le lecteur en juge. Car si les préfaces auctoriales foisonnent au XVIII^e siècle, c'est que, moins importantes dans le délibératif (conseiller/déconseiller) et l'épidictique (louer/blâmer), elles s'avèrent fort utiles dans la situation d'attaque et de défense. « Aristote affirme que le délibératif n'a guère besoin d'exorde, rappelle Olivier Reboul, car l'auditoire sait déjà de quoi il s'agit. Quant à l'épidictique, l'exorde consiste à faire sentir à l'auditoire qu'il est lui-même impliqué dans ce qu'on va dire, à le mettre dans le coup » (1991 : 66). Dans le judiciaire, en revanche, le paratexte préficiel tend à l'intégration totale de l'allocutaire dans le débat. Lorsque, comme c'est le cas pour le roman et son auteur au XVIII^e siècle, « la cause a de la turpitude », « le sujet est deshoneste & honteux », « la personne est défavorable, & qu'elle choque le Juge, ou les Auditeurs » (Bary et

6. Selon le rhéteur Bary, le judiciaire comprend « les lettres de reproche, d'excuse, les invectives, les libelles diffamatoires, les apologies » ; à cette liste, il faut ajouter le plaidoyer (Kibédi Varga, 1970 : 29).

Le Gras, cités dans Kibédi Varga, 1970 : 73), on ne doit pas lésiner sur les moyens pour faire passer ses arguments certes, mais aussi pour s'assurer de l'attention et de la bienveillance du lecteur. À l'instar du polémiqueur dans la satire ou le pamphlet, qui accepte « rarement de se laisser enfermer dans la solitude paranoïaque d'un soliloque rageur » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 28), le préfacier est en quête permanente d'adjuvants et de *supporters*. À ce spectateur, qu'on veut participant actif dans la défense et l'illustration du roman, la préface réserve une place de choix : elle le sollicite, l'interpelle, le taquine, le prend à témoin. Pour anticiper les commentaires critiques de la doxa esthétique – la prolepse est une des figures de rhétorique favorites des préfaciers –, André-Guillaume Contant d'Orville, notamment, constitue ouvertement son public en juge :

C'est à l'aide du sentiment que j'ai tenté de faire passer la faiblesse du style, le mauvais choix des termes, le défectueux de la phrase. Le Lecteur est mon juge : il décidera si j'ai rempli mon projet, il m'éclairera sur mes fautes, il m'instruira. Sa critique me fera connaître quel cas je dois faire du genre que j'embrasse (1766 : xvi).

Plus subtile dans le choix des moyens tactiques, l'auteure de l'histoire « extraordinaire » du comte d'Amboise recourt à la louange, et adresse son œuvre aux « gens de beaucoup d'esprit [qui] trouvent du dégoût aux choses communes ». Ainsi, quand elle écarte de son auditoire des « gens d'un goût médiocre [...] accoutumés à trouver ridicule tout ce qui n'est pas ordinaire », elle pointe du doigt les partisans du classicisme qui fondent l'art sur le vraisemblable (Bernard, 1689 : 11). Pierre-François Desfontaines, lui, donne dans l'ironie pour obtenir le verdict favorable du public. En dédiant son roman « À Monsieur de P*** », son éditeur, il semble faire fi des goûts des lecteurs : « Si [le Livre] est assez heureux pour mériter votre suffrage, peut-il ne pas mériter celui du Public ? Vous savez que personne n'est plus intéressé à la fortune des Livres que le Libraire qui les débite. Je vous prie donc d'être favorable à celui-ci » (1724, s. p.).

Le terme « représentation », qui traduit de façon heureuse la distribution des rôles dans le procès intenté au roman, renvoie encore à un autre cadre théorique susceptible d'élucider le statut de la préface. Si le paratexte polémique, par ses enjeux culturels et esthétiques, déborde le cadre de l'ancienne éloquence du barreau, il s'intègre admirablement par contre dans la vaste catégorie des discours argumentatifs. Issue de l'*inventio* de l'ancienne rhétorique, l'argumentation est définie par les théoriciens modernes⁷ comme « l'ensemble des stratégies d'un orateur s'adressant à un auditoire en vue de modifier le jugement de cet auditoire sur une situation ou sur un objet » (Vignaux, 1976 : 20). Rien n'énonce mieux le rôle du paratexte d'escorte auprès de l'ouvrage commenté et du genre romanesque entier. Signalons, par ailleurs, que c'est au mot « argumentateur » que renvoyait encore, dans *Le petit Robert* de 1960, le terme « polémiste » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 30) – aujourd'hui, on renvoie à « pamphlétaire » – ; aussi, dans son excellente étude des discours modernes, Marc Angenot retient la polémique, la satire et le pamphlet en tant qu'écrits particulièrement révélateurs de cette démarche argumentative qui régit la communication humaine. En effet, quand il tâche d'insérer le roman honni dans un système de valeurs morales et esthétiques (beauté, utilité, vérité), le préfacier s'aventure sur un terrain vague où commandent l'imprévisible, le contingent et le probable. Dans sa défense du roman, la raison démonstrative ne lui est d'aucun secours, puisqu'elle opère sur la réalité nécessaire, calculable et évidente. D'Aristote à Chaïm Perelman, on insiste pour distinguer entre démonstration et argumentation :

C'est une démonstration lorsque les points de départ de la déduction sont des affirmations vraies et premières, ou du moins des affirmations telles que la connaissance qu'on en a prend naissance par l'intermédiaire de certaines

7. Pour les détails du regain d'intérêt pour l'ancienne rhétorique, revue et corrigée par la théorie de l'argumentation et la sémiotique narrative, voir Angenot (1982 : 29-30) et Klinkenberg (1990 : 115-137).

affirmations premières et vraies ; c'est au contraire une déduction dialectique lorsqu'elle prend pour points de départ des idées admises (Aristote, cité dans Vignaux, 1976 : 6).

Le préfacier ne peut donc qu'argumenter, c'est-à-dire influencer sur le lecteur par le langage qui, inéluctablement, structure le réel, produire un texte qui transmet « à autrui une représentation qui est subjectivité », et non pas vérité, sur le roman. L'argumentation étant au bout du compte *théâtralité*, comme le montre admirablement Vignaux (1976 : 71 et *passim*), la préface est un espace scénique où – à l'intention d'un spectateur actif et éveillé – s'affrontent des subjectivités, des idéologies et des visions du monde.

Si le romancier Contant d'Orville se voit obligé de défendre son style déjà préromantique, c'est que son concept d'écriture se précise une fois mis en contact avec des courants d'idées préexistants à sa prise de parole ; en l'occurrence, il lui est impossible de faire l'économie d'une vision classique du style, dont un Bardou-Duhamel, par exemple, se montre un parfait adepte. Après avoir prêché les avantages de l'expression « pure » et « claire », ce critique formule ce qui reste un credo esthétique du siècle, quoiqu'il soit contesté par plusieurs : « Faut-il rassembler tout ce que nous avons dit ? Notre style sera simple, dégagé, précis, animé. Nous resserrerons tellement les objets qu'ils seront distincts : nous les accompagnerons des réflexions les plus touchantes : mais nous fuirons au moment même que nous croirons avoir fait impression » (1747-1751 : t. II, p. 438). Cette différence de perspectives le montre bien, le paratexte argumentatif appartient aux modes doxologique et agonique de la persuasion, au sens où l'entend Angenot : l'opinion courante (la doxa), qui résonne « en partie passivement » dans tout acte de communication (volet doxologique), est posée, dans les préfaces de ma période de référence, en thèse adverse que les auteurs disqualifient tout aussi systématiquement qu'ils s'efforcent de démontrer la leur (volet agonique). D'où, précisément, ce double mouvement (une tension « péjoration/laudation », selon le vocabulaire de Kerbrat-Orecchioni) qui

confère aux préfaces des Lumières un caractère éminemment polémique au sens de « “battre l’adversaire sur son propre terrain”, démontrer que son argumentation englobe et domine l’adverse, tout en rendant compte de ses insuffisances » (Angenot, 1982 : 33).

La voix de l’opinion courante sur le genre romanesque des Lumières, la voici, telle qu’elle se laisse entendre dans un commentaire acerbe d’Antoine-Augustin Bruzen de la Martinière, qui conteste l’utilité morale, la valeur esthétique et les fonctions cognitives des romans moyens :

Je les regarde comme un amusement innocent, lorsqu’on ne leur donne que quelques heures où l’on veut se délasser. Mais ce seraient des heures véritablement perdues que celles qu’on leur donnerait de plus au préjudice des études plus solides. La perte de temps n’est pas toujours le plus grand danger qu’il y ait à craindre dans les mauvais Romans. On s’y gâte le goût, on y prend de fausses idées de la vertu, on y rencontre des images obscènes, on s’apprivoise insensiblement avec elles, et on se laisse amollir par le langage séduisant des passions, sur tout quand l’auteur a su leur prêter les couleurs les plus gracieuses (1731 : 189-190).

C’est pour changer de tels jugements, pour réduire au silence un « discours-patient » qui prend forme d’« intertexte » (Bakhtine) dans un « discours-agent », que les romanciers attaquent point par point les arguments des Bruzen de la Martinière, qu’ils opposent de manière constante leurs thèses aux thèses adverses. Les détails et le vocabulaire changent au cours du siècle, mais les enjeux et la dynamique de la querelle restent les mêmes : une vision de l’écriture romanesque est contrée systématiquement par une autre. Peut-on trouver le roman frivole (discours réfuté) si, en fait, il est égal aux genres jugés solides (discours réfutant) ? « Il faut peut-être autant d’esprit, d’usage du monde et de connoissance des passions pour composer un Roman, que pour écrire une Histoire », avance Jean-Baptiste de Boyer d’Argens, auteur du roman *Lettres juives*, paru en 1738 (cité dans Coulet, 1967 : t. II, p. 108). La thèse de l’utilité

de la peinture romanesque veut supplanter celle de son effet corromp-
 teur : « Le peu de Romans que j'ai lus, m'ont donné une idée générale
 des sentiments du cœur, et sur cette idée, j'ai entrepris de faire
 de petites Nouvelles. La lecture de ces sortes d'Ouvrages est, ce me
 semble, plus agréable que dangereuse » (Bernard, 1697 : s. p.) ; ou
 encore : « C'est que ces écrits, quelque frivoles qu'ils paraissent,
 contiennent quelques vérités historiques et plusieurs vérités
 morales, c'est que l'esprit amusé s'y délasse et s'y orne en même
 temps » (Desfontaines, 1724 : s. p.). Enfin, Contant d'Orville n'est
 pas le seul à protester contre les contraintes du style classique :
 « J'ai écrit comme j'aurais parlé à mes amis, dans un style pure-
 ment naturel et familier ; néanmoins j'espère qu'il n'écorchera pas
 les oreilles délicates et qu'il n'ennuiera pas le lecteur », avoue un
 pair (Challe, [1713] 1991 : 4-5).

Entre la *captatio benevolentiae* et le dénigrement, jusqu'où
 peut aller le désir d'insérer le genre sans modèle et sans règles dans
 un système de valeurs morales et esthétiques orthodoxe ? En d'au-
 tres termes, quelles sont les contraintes de l'argumentation polé-
 mique ? Ces restrictions découlent de l'objectif même de la persua-
 sion où, pour obtenir l'adhésion de l'allocutaire, on doit tenir
 compte du contexte social et psychologique dans lequel s'effectue
 la prise de parole :

*Imaginons, en effet, un avocat qui plaide. Sa situation
 personnelle dans le barreau et dans la cité, la composition
 du jury, les circonstances politiques et économiques du
 moment, tout cela a des conséquences sur la production
 de sa plaidoirie. Il en va de même pour son ton et ses
 gestes, pour les images dont il se sert et les témoins qu'il
 aura produits (Vignaux, 1976 : 4).*

Une fois de plus, la métaphore du procès illustre bien les enjeux
 discursifs de la position fragile du romancier, avocat d'une cause
 difficile, entre la critique et les lecteurs. Dans sa fonction de préfa-
 cier, l'auteur de fiction peut-il « tout faire pour gagner » (Reboul,
 1991 : 41), alors que l'opinion publique conteste jusqu'à sa place
 parmi les professionnels des lettres dignes de ce nom ?

Il est vrai que [les romans] sont la ressource de l'ignorance ; encore leur pardonnerait-on, si les ignorants qui se mêlent d'en composer n'étaient que des écoliers ou des coquettes ; mais il y a des vieux, et de très vieux Auteurs qui n'ayant jamais fait autre chose, portent jusques dans la décrépitude le goût de ces fadaises, et qui sur le bord de la fosse n'ont pas encore commencé à avoir honte d'une si frivole occupation (Villiers, 1699 : 111).

Au dire de l'accusé et du lecteur moyen, l'accusateur, lui, est suspect de délit grave de partialité :

Il y a dans la République des Lettres une Peste assez dangereuse ; ce sont quelques Critiques faux et méchants ; aimant à faire le mal pour le mal, qui comme les Araignées ne vivent que de venin, et tournent en poison les meilleures choses, qui cherchent à se faire de grands Ennemis pour se faire un grand nom (Denesle, 1747 : 229).

Quant au public/juge, est-il capable de prononcer une sentence qui fasse l'unanimité, s'il se compose uniquement des « gens à qui la société et leurs occupations laissent le temps de lire ; les jeunes gens et les femmes » (Anonyme, 1797-1801 : t. XI, p. 58).

Pourtant, si l'on veut réussir son argumentation, et même si « les juges ne sont pas toujours indépendants, [...] les orateurs toujours sincères », on doit présumer qu'ils le sont... (Reboul, 1991 : 104). Dans les conditions socioculturelles où se forme le roman moderne, l'exercice d'une subjectivité d'auteur est plus que jamais limité par la nécessité d'un consensus entre toutes les parties engagées dans la querelle ; plus que tout autre argumentateur, le romancier se voit obligé de chercher un terrain d'entente, de baser sa défense sur un « accord préalable » relatif aux objets et aux faits. Qu'elle soit invective, parodie, manifeste, lettre ou dialogue, la préface est un exemple parfait du discours polémique, dans le sens précis proposé par Angenot : « Si la polémique s'engage, c'est que l'énonciateur suppose – quelque écart qui sépare les thèses en présence – que le discours adverse – incorrect, lacunaire, mal déduit –

est justiciable de prémisses communes à partir desquelles il peut être réfuté » (1982 : 35). La rhétorique rébarbative des préfaces, la sempiternelle discussion sur les valeurs morales et esthétiques du roman qu'elles proposent, pointe admirablement cette base d'où se déploient les arguments les plus divergents : depuis Horace, le but irrécusable de la littérature étant de plaire et d'instruire, reste à débattre des moyens d'atteindre cet objectif. « Battre l'adversaire sur son propre terrain », « à l'aide de ses propres armes », c'est accepter prudemment ce postulat classique en guise de prémisse commune pour – outils traditionnels de l'art de persuader à l'appui – « faire travailler les enthymèmes les uns contre les autres, en déplacer le champ ou en altérer la forme », « jouer avec ses postulats pour atteindre un effet de rétorsion » (p. 33-34, 36). Au XVIII^e siècle, d'ailleurs, la *techné rhétoriké*, quoique critiquée sans relâche pour ses artifices et ses mensonges, reste partie intégrante du bagage professionnel des écrivains ; ses recettes marquent à fond, jusqu'à la structure des textes littéraires eux-mêmes (Sermain, 1985). Aujourd'hui, les *topoi* de la pratique contestée, utilisés dans la préface et dans l'œuvre, attirent l'attention des exégètes du paratexte et de la fiction narrative, puisqu'ils en disent long sur la nature et les fonctions du roman en devenir, et permettent de mesurer l'« originalité » des productions particulières⁸.

En attendant qu'un groupe de chercheurs se penche sur l'ensemble des procédés préficiels à l'œuvre dans les romans des Lumières, je signale rapidement quelques stratégies typiques, révélatrices de la polémique romanesque à l'époque. Comme l'enseignent l'ancienne rhétorique et la théorie de l'argumentation, l'accord préalable peut porter sur les faits, les valeurs et leur pragmatique, les rapports entre les classes d'objets (faits et valeurs).

8. La Société d'Analyse de la Topique Romanesque (la SATOR) travaille depuis quelques années sur un recensement informatique des *topoi* dans les romans français avant 1800 ; la topique des préfaces est devenue l'objet d'étude d'un groupe de recherche international dirigé par Jan Herman.

Dans la persuasion fondée sur le subjectif et le probable, parler faits (citer noms, dates, documents) est certainement la meilleure stratégie à adopter : les rhéteurs ont toujours insisté sur le pouvoir proche de la démonstration des preuves extrarhétoriques (extrinsèques, naturelles, sans artifice). C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger – pour en discuter la chronologie, la fréquence et l'accueil – ces segments apparemment non polémiques des préfaces, qui tiennent à transmettre la « vérité » sur le roman. Pour défendre la fiction, quoi de plus convaincant que de faire appel à l'étymologie et à l'histoire :

Les Romans étaient autrefois l'Histoire même. Ce nom leur avait été donné de la langue en laquelle ils étaient écrits qu'on appelait Romance ; les Français et les Provençaux ont écrit l'Histoire en cette langue, et dans l'origine le nom de Roman se donnait également à l'Histoire véritable, et à l'Histoire fabuleuse...

et le défenseur du genre sans modèle de poursuivre en citant les exemples des romans grecs (La Solle, 1754 : xxv). Or, si elle peut s'appuyer occasionnellement sur les « faits » – au fond, Henri-François de La Solle recourt à l'« argument par l'étymologie » –, la polémique préfacielle porte essentiellement sur les valeurs. Ce sont donc des preuves intrarhétoriques (intrinsèques, artificielles) qui servent d'armes aux parties engagées, et qui donnent cette tournure argumentative à leurs réflexions esthétiques :

Si nous posons comme une vérité incontestable, que ces Ouvrages tout pétris de sentiments tendres et délicats, où l'on ne trouve pas un mot, pas une syllabe qui puisse alarmer les Yeux et les Oreilles les plus chastes, qui ne respirent que le pur amour, sont cependant encore pires pour les conséquences que ces Écrits honteux dont nous venons de parler ; surprenons-nous beaucoup de monde ? Il n'est pas absolument difficile de le prouver ; chacun peut être son propre Juge dans cette cause (Denesle, 1747 : t. II, p. 78-79).

À Denesle qui fonde ici sa critique de tout roman, « tendre » et « obscène », sur un « argument pragmatique⁹ », les romanciers répondent par des stratégies semblables qu'ils puisent dans une longue liste de lieux-arguments : quasi logiques, basés sur la structure du réel, fondant la structure du réel et opérant la dissociation des notions (Perelman et Olbrechts-Tyteca). Ainsi, par exemple, la « règle de justice », un des arguments quasi logiques, permet d'accorder au roman le statut littéraire dont jouissent les genres nobles :

Amour de la vertu qu'un Roman sage, ou une bonne pièce de Théâtre font naître dans les cœurs, est une preuve évidente de l'utilité, et même de la nécessité de ces sortes d'ouvrages. Je regarde en général les spectacles et les Romans comme une même chose [...]. Un Roman Historique est comme une Tragédie [...], un Roman ordinaire ressemble à une Comédie... (La Solle, 1754 : XIII-XIV).

Ne faut-il pas « traiter de façon identique des phénomènes essentiellement semblables, qui appartiennent à la même catégorie, ou qui, à la limite, sont eux-mêmes identiques » (Angenot, 1982 : 394) ? L'argument pragmatique étant un bon exemple de la persuasion fondée sur la structure du réel (des rapports entre les choses), en voici un autre, le « lieu de la personne et de l'acte », qui, à partir de la valeur de l'auteur, veut conclure à celle de son œuvre :

Il n'est aucun principe, aucune maxime, dans les Lettres juives, que je ne suis fermement persuadé être conforme aux règles de l'honneur, de la probité, et du bon et vertueux citoyen [...]. Il est impossible d'estimer parfaitement un Livre, lorsqu'on mésestime la personne qui l'a écrit (Argens, 1738-1742 : t. I, s. p.).

9. « Nous appelons *argument pragmatique* celui qui permet d'apprécier un acte ou un événement en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1958 : 358).

L'exemple, un des outils les plus exploités dans le paratexte, relève de l'argumentation qui vise à modifier le réel. On part d'un cas particulier pour proposer une nouvelle règle, pour changer la vision des choses : « Ce seul exemple d'un des plus doctes et des plus pieux Prélats de l'Église [Fénelon] montre clairement que tout Roman n'est pas condamnable, et qu'il est même très utile d'en composer et d'en lire... » (Desfontaines, 1724 : s. p.). À l'anathème que Denesle jette sur le genre entier s'oppose ce jugement beaucoup plus nuancé : « Il y a peu de genre de littérature aussi multiplié que les romans ; il y en a par conséquent beaucoup de médiocres et quelques-uns de bons ; en général il y en a peu de mauvais » (Anonyme, 1797-1801 : t. XI, p. 56). Et, finalement, vient une catégorie bien précise d'arguments, puisque la tactique de défense procède d'une rupture qu'on ose opérer dans le propos adverse. Si, traditionnellement, la pensée sur le roman s'exprime par des couples (traité de morale, histoire/roman, vérité/mensonge, général/particulier, utile/nuisible), les romanciers – rassurés sur la valeur de leur profession et du roman lui-même – peuvent brouiller les termes de la polémique. La fameuse réflexion de Diderot mérite d'être citée pour la manière dont elle détruit l'argumentation obligée des détracteurs du roman, figurés admirablement par Favier, Bardou-Duhamel, Bruzen de la Martinière ou Denesle :

Par un roman, on a entendu jusqu'à ce jour un tissu d'événements chimériques et frivoles, dont la lecture était dangereuse pour le goût et pour les mœurs [...]. Tout ce que Montagne, Charon, La Rochefoucault et Nicole ont mis en maximes, Richardson l'a mis en action [...]. Le monde où nous vivons est le lieu de sa scène ; le fond de son drame est vrai ; ses personnages ont toute la réalité possible [...]. Ô Richardson ! j'oserais dire que l'histoire la plus vraie est pleine de mensonges et que ton roman est plein de vérité. L'histoire peint quelques individus, tu peins l'espèce humaine [...]. Sous ce point de vue j'oserai dire que souvent l'histoire est un mauvais roman, et que le roman, comme tu l'as fait, est une bonne histoire ([1762] 1975 : 192, 194, 201-202).



On le voit bien, les outils argumentatifs si contestés dont se sert le paratexte pour protéger le roman (para- signifiant « à côté de », mais aussi « protection contre ») dégagent bien les faits saillants de l'ascension du genre et de ses créateurs. Pour les historiens de la littérature, aborder les procédés préfaciels comme autant de réponses faites aux questions « Qui ? », « Quand ? », « Contre qui ? », « Pourquoi ? », « Comment ? » permet de mettre le doigt sur l'ensemble des conditions qui structurent la « guerre de plumes » déclenchée par l'écriture bâtarde qu'était le roman au XVIII^e siècle. Loin d'être l'apanage de la trop fameuse *captatio benevolentiae*, la préface en tant que représentation du procès du roman se doit de déployer un large éventail de stratégies polémiques. Pour les exégètes de ce phénomène, le paratexte des Lumières constitue donc un terrain d'observation privilégié pour cerner *la* polémique et *le* polémique : un épisode historique et un type de discours.

Traitée comme un événement circonscrit dans le temps, la polémique engage les participants dont il faut préciser les noms et les fonctions ; elle porte sur les enjeux qui débordent largement le cadre du littéraire ; elle met à profit diverses pratiques discursives (du fait historique à l'injure, en passant par la réflexion critique) ; en principe, elle a un début, un point culminant et une fin. Tout laisse croire que, même si ses éléments constitutifs changent, la polémique sur le roman – genre en devenir, qui échappe constamment aux règles – ne se termine jamais. Quant au polémique, ce discours relatif aux valeurs (littéraires, religieuses ou politiques), il appartient aux modes doxologiques, agoniques et enthymématiques de la parole. C'est ainsi que, dans certaines circonstances, l'auteur peut ériger son paratexte en dialogue, en essai ou encore en manifeste : ces genres partagent avec la préface plusieurs particularités langagières. L'ancienne rhétorique et la théorie de l'argumentation nous offrent des outils d'analyse indispensables pour suivre étape par étape l'évolution des tactiques préfacielles : des plus conservatrices (les arguments quasi logiques) aux plus audacieuses

ÉTATS DU POLÉMIQUE

(les arguments par dissociation des notions). Point n'est besoin d'insister sur le fait que le choix des procédés plus au moins polémiques est un indice quant aux positions non seulement idéologiques, mais aussi sociales et culturelles des participants. Le romancier – ce paria de la République des lettres – peut même préférer à la *captatio benevolentiae* ces formules d'escalade, de défoulement et de violence verbale qui transforment une discussion critique en polémique digne de ce nom. Bref, loin d'être un genre marginal (dans les deux sens du terme), la préface a tout pour intéresser ceux qui s'interrogent sur la nature et les fonctions des discours modernes.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- ANONYME (1797-1801), *Veillées des Muses ou Recueil périodique des ouvrages en vers et en prose...*, Paris, publié par les Citoyens Arnaud, Laya, Le Gauvé et Vigée.
- ARGENS, Jean-Baptiste de Boyer d' (1738-1742), « Préface générale », dans Jean-Baptiste de Boyer d'ARGENS, *Lettres juives*, La Haye, P. Paupie, 6 t.
- BARDOU-DUHAMEL, Charles-Louis (1747-1751), *Traité de la manière de lire les auteurs avec utilité*, Paris, Lottin, 3 t.
- BERNARD, Catherine (1689), *Le comte d'Amboise nouvelle galante*, La Haye, A. de Hondt.
- BERNARD, Catherine (1697), « Avertissement », dans Catherine BERNARD, *Les malheurs de l'amour*, Paris, s. é.
- BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, Antoine-Augustin (1731), *Introduction générale à l'étude des sciences et des belles lettres, en faveur des personnes qui ne savent que le français*, Paris, Bearegard.
- CHALLE, Robert ([1713] 1991), « Préface », dans Robert CHALLE, *Illustres Françaises*, Genève, Droz, p. 1-8.
- CONTANT D'ORVILLE, André-Guillaume (1766), « Avis de l'éditeur », dans André-Guillaume CONTANT D'ORVILLE, *Le mariage du siècle, ou lettres de Mme la comtesse de Castille à Mme la baronne de Fréville*, Paris, s. é., p. I-XXIII.
- COULET, Henri (1967), *Le roman jusqu'à la Révolution*, Paris, A. Colin, 2 t.
- CUSIN, Michel (1980), « Le désir et la parole dans le discours polémique », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 109-119.
- DENESLE (1747), *Les préjugés du public sur l'honneur, avec des observations critiques, morales et historiques*, Paris, P.-F. Giffart, 2 t.
- DESFONTAINES, Pierre-François (1724), *Histoire de S. Juan de Portugal, fils de D. Pèdre et d'Inès de Castro*, Paris, Pissot.
- DIDEROT, Denis ([1762] 1975), « Éloge de Richardson », dans Denis DIDEROT, *Œuvres complètes*, Paris, Hermann, t. XIII, p. 192-208.
- DUCLOS, Charles Pinot ([1744] 1968), « Acajou et Zirphile », dans Charles Pinot DUCLOS, *Œuvres complètes*, Genève, Slatkine Reprints, t. II, p. 327-379.

- FAVIER, Jean-Louis (1746), *Le spectateur littéraire ou réflexions désintéressées sur quelques ouvrages nouveaux*, Paris, s. é., 2 t.
- GELAS, Nadine, et Catherine KERBRAT-ORECCHIONI (1980), « Avant-propos », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 1-2.
- GENETTE, Gérard (1987), *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil.
- GREIVE, Artur (1985), « Comment fonctionne la polémique ? », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 17-30.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), « La polémique et ses définitions », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 3-40.
- KIBÉDI VARGA, Aron (1970), *Littérature et rhétorique : études de structures classiques*, Paris, Didier.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (1990), « Rhétorique de l'argumentation et rhétorique des figures », dans Michel MEYER et Alain LEMPEREUR (dir.), *Figures et conflits rhétoriques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 115-137.
- LAMORLIÈRE, Jacques Rochette de (1746), *Angola, histoire indienne. Ouvrage sans vraisemblance*, Agra, avec privilège du grand Mogol, 2 t.
- LA SOLLE, Henri François de (1754), « Préface », dans Henri François de LA SOLLE, *Mémoires de deux amis, ou aventures de messieurs Barnival et Rinville*, Londres, s. é., t. I, p. I-XLIV.
- LE GUERN, Michel (1980), « Polémique et espace discursif », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 53-61.
- MADELENAT, Daniel (1985), « Enfances polémiques de l'histoire littéraire », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 49-63.
- MAINGUENEAU, Dominique (1983), *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*, Lausanne, L'Âge d'homme.
- MAY, Georges (1963), *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle. Étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, New Haven/Paris, Yale University Press/Presses universitaires de France.

L'ANATOMIE D'UNE POLÉMIQUE

- MELANÇON, Benoît (1996), *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides.
- PERELMAN, Chaïm, et Lucie OLBRECHTS-TYTECA (1958), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France, t. II.
- REBOUL, Olivier (1991), *Introduction à la rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France.
- SERMAIN, Jean-Paul (1985), *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle. L'exemple de Prévost et de Marivaux (1728-1742)*, Oxford, The Voltaire Foundation.
- VIGNAUX, Georges (1976), *L'argumentation : essai d'une logique discursive*, Genève/Paris, Droz.
- VILLIERS, Pierre de (1699), *Entretiens sur les contes de fées, et sur quelques autres ouvrages du temps, pour servir de préservatif contre le mauvais goût*, Paris, J. Collombat.
- WALTON, Douglas (1990), « Types de dialogue et glissements dialectiques en argumentation », dans Michel MEYER et Alain LEMPEREUR (dir.), *Figures et conflits rhétoriques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 227-239.

LE DISCOURS POLÉMIQUE/CÉLINIEN

Johanne Bénard

Université Queen's

Louis-Ferdinand Céline et le polémique : l'association ne relève-t-elle pas du lieu commun ? D'abord, il faut dire que cet écrivain maudit du xx^e siècle a soulevé plus d'une polémique, et cela dès l'attribution du Prix Goncourt en 1932. *Voyage au bout de la nuit*, le premier des 10 romans céliniens, a fait l'effet d'une bombe dans les milieux littéraires et a choqué tant à cause de son plaidoyer pacifiste qu'à cause de son style oral et populaire. Céline ne pardonnera jamais à l'Institution de lui avoir refusé le Goncourt. Puis, ce sont les trois pamphlets que Céline publie dans la France de l'entre-deux-guerres qui provoqueront, pendant des années, scandale, réprobation et polémique. Trois pamphlets indiscutablement antisémites dont la violence a rebuté plus d'un lecteur, même les plus férus du style célinien. Trois textes que l'on peut considérer comme des modèles du polémique, ou de ce que d'autres appelleraient le genre polémique.

Un interdit éditorial pèse toujours sur les pamphlets de Céline. Ils n'ont pas été réimprimés ni réédités depuis 1944 parce que la famille maintient l'interdiction de publication dont l'auteur les a frappés à la fin de sa vie. D'ailleurs, dans le contexte actuel de la France, cette publication ne paraît aucunement souhaitable. Cela ne veut pas dire néanmoins que les pamphlets céliniens ont été écrits selon le dogme fasciste. Si ces textes sont explicitement et violemment antisémites, ils ne sont pas fascistes. En fait, la collaboration

de Céline avec les Allemands a toujours été (et est toujours) l'objet de controverse, malgré le procès qu'on lui a intenté et la peine qu'il a purgée. En outre, les pamphlets céliniens contiennent maintes contradictions sur le plan idéologique. Céline le pamphlétaire fustige tant les nationalistes que les communistes et les socialistes, tant les bourgeois que les prolétaires, tant la droite que la gauche. Il ne se gêne pas pour attaquer, d'un même souffle, les Aryens et les Juifs.

Deux des pamphlets de Céline paraissent avant la seconde guerre mondiale : *Bagatelles pour un massacre* est publié en 1937 et *L'école des cadavres* en 1938 ; les deux sont retirés du marché en 1939 – à la suite du procès d'un médecin que Céline a, dit-on, faussement identifié comme étant un Juif – et sont réédités pendant l'Occupation, en 1942 précisément. Ce retrait, de même que l'accusation d'un journaliste de *L'Humanité* concernant les rapports de Céline avec Otto Abetz et Darquier de Pellepoix¹, soulève de violentes polémiques dans la presse. Quant au dernier pamphlet, *Les beaux draps*, il reste moins d'un an en librairie : paru en février 1941, il est interdit par le gouvernement de Vichy, en zone non occupée, dès le mois de décembre.

Les activités politiques de Céline pendant ces années, et surtout pendant l'Occupation, sont assez limitées ; on trouve tout au plus dans la presse de l'époque quelques échos de sa participation à quelques réunions dirigées par des Allemands ou des collaborateurs français. Ce qui fait toutefois pendant à ces pamphlets, ce sont les lettres ouvertes qui sont publiées dans les journaux de l'Occupation. La France ne s'y trompera pas ; ces lettres, avec les pamphlets, justifieront les actes d'accusation de 1949 (Bénard, 1989). Quoi qu'il en soit, Céline fuit la France au moment de la Libéra-

1. Otto Abetz et Darquier de Pellepoix constituent deux figures importantes de l'histoire de l'Occupation française. Le premier est un diplomate allemand qui, actif propagandiste du rapprochement franco-allemand, est devenu ambassadeur à Paris en août 1940. Le second est un homme politique nationaliste et antisémite qui a été à la tête du Commissariat général aux questions juives.

tion, traverse l'Allemagne en guerre et se réfugie au Danemark, où il est arrêté, peu de temps après son arrivée, en 1945. Il sera détenu quatorze mois ; son procès aura lieu en 1949 et il ne reviendra en France qu'en 1951.

L'INTERTEXTUALITÉ CÉLINIENNE

Céline a abandonné la rédaction de deux romans, *Casse-pipe* et *Guignol's Band*, pour écrire les pamphlets. Le discours polémique semble un intermède dans la production (romanesque) de Céline qui s'y consacre entre *Mort à crédit* (1936) et *Guignol's Band* (1944). Après *Les beaux draps* (1942), Céline reprend *Guignol's Band*. Pendant longtemps, la critique a étudié les romans en occultant cette parenthèse, elle ne s'est pas arrêtée aux rapports qu'entretennent le corpus pamphlétaire et le corpus romanesque. La tentative était d'autant plus forte que, à première vue, le contenu réactionnaire des pamphlets s'oppose à la modernité du style célinien². Mais depuis les années 1970, on a montré comment on pouvait articuler ces deux irréductibles ; ce que l'on avait cru irrécconciliable semble finalement les deux faces d'un même texte, les deux mouvements d'une dialectique. Ainsi, selon Julia Kristeva, c'est parce qu'il a risqué son identité dans une écriture transposée ou musiquée que le sujet célinien s'est raccroché à la thèse antisémite. Le pamphlet est l'aboutissement d'une rage contre le Symbolique qui, toujours selon Kristeva, est représenté par les institutions religieuses, parareligieuses et morales, dont le fondement est le monothéisme juif. Les pamphlets céliniens seraient une « tentative de substituer à ce symbolique contraignant et frustrant une autre Loi, absolue, pleine, rassurante » (1980 : 351). L'écriture célinienne mènerait au pamphlet comme elle mène à la psychose, elle mènerait au pamphlet pour ne pas mener à la psychose. En guise de

2. J'emploie le terme « style », malgré le flou conceptuel qu'il comporte, à cause de ses connotations céliniennes : c'est le terme que l'on trouve dans le métadiscours de l'auteur.

contrepartie aux romans céliniens et à leur style, il y aurait le pamphlet et les idées qu'il véhicule.

On ne peut séparer les deux corpus pour voir, d'une part, les textes transposés (les romans) et, d'autre part, les textes de l'intransposable (les pamphlets). Les deux corpus se répondent. Certes, l'énoncé antisémite n'apparaît *stricto sensu* que dans les pamphlets, mais on ne peut ignorer les nombreux échos de ces énoncés dans les romans – et en particulier dans les romans postpamphlétaires. Évidemment, il y a des différences formelles entre le discours enthymématique qu'est le pamphlet³ et le discours narratif qu'est le roman, mais les prologues prennent de plus en plus de place dans les romans céliniens, alors que d'importants microrécits (autobiographiques) s'enchâssent dans les pamphlets. Rappelant en maints endroits les énoncés des pamphlets et cherchant toujours à choquer, le narrateur célinien se fait de plus en plus haïssable dans les romans ; à l'instar de celui du discours polémique, le ton de ses interventions dans le récit est de plus en plus provocateur. Le locuteur célinien n'est pas moins péremptoire dans *Féerie pour une autre fois* ou dans la dernière trilogie qu'il ne l'est dans les pamphlets. Et la phrase célinienne n'est pas foncièrement différente dans les pamphlets et dans les romans. Par conséquent, plutôt que de voir les pamphlets comme une ellipse dans une production romanesque homogène – bien qu'évoluant considérablement du point de vue du style – ou comme la contrepartie des romans – les idées cautionnant en quelque sorte un style menaçant pour le sujet –, je propose de les examiner en fonction de leur rencontre avec les romans.

En partant de l'hypothèse d'une contamination des deux séries textuelles, d'une « intertextualité⁴ » célinienne, je dirais que s'il

3. Selon Marc Angenot (1982), le pamphlet fait partie des discours enthymématiques, ayant pour unité de base l'énoncé qui pose un jugement (l'enthymème). Par ailleurs, le pamphlet serait à classer dans la catégorie des discours persuasifs et doxologiques.

4. L'intertextualité célinienne est nécessairement une « intertextualité restreinte », telle que l'a proposée Jean Ricardou pour l'œuvre de Claude Simon : « [Mais] se satisfaire de la seule intertextualité générale serait

faut se garder d'étudier les romans sans étudier les pamphlets, il faut aussi – et c'est ce qui m'intéresse ici – se garder, inversement, d'étudier les pamphlets sans étudier les romans. Or, ce dernier renversement n'est pas sans conséquences méthodologiques. En lisant la production célinienne, on peut être tenté sinon de justifier, du moins d'expliquer la bévue pamphlétaire en mesurant la différence, l'écart à partir du discours romanesque. En considérant l'essentiel métissage du discours célinien, je ne me demanderai pas pourquoi Céline a écrit ses pamphlets mais, plutôt, comment il aurait pu ne pas les écrire. Et au lieu d'aller à la source de l'écriture célinienne (le pourquoi) et de ses pulsions, je resterai en surface (le comment) pour dégager les rapports entre le style célinien et le genre polémique. En somme, la question serait : « Céline n'aurait-il écrit que des pamphlets ? »

LE PAMPHLET COMME MODÈLE TEXTUEL

En me basant sur le modèle qu'a proposé Marc Angenot, en 1982, dans *La parole pamphlétaire* (modèle élaboré à partir d'un corpus de pamphlets français s'étendant de 1868 à 1968, parmi lesquels les pamphlets de Céline prennent assez peu de place), je propose d'examiner les caractéristiques du pamphlet dans leur rapport tant au pamphlet célinien que, plus généralement, au texte célinien. Je laisse donc de côté toute discussion sur la définition du polémique en tant que tel. Je présuppose que le pamphlet peut être considéré comme un discours polémique, alors que la polémique, en tant qu'échange verbal entre deux interlocuteurs, se définirait plutôt comme un « interdiscours » (Garand, 1989). C'est dire, avec

commettre une erreur : l'effacement d'un ensemble particulier, celui des textes portant une même signature. Or, c'est aussi par rapport aux textes marqués du même nom, et *cela de façon spécifique*, que les textes s'écrivent. Claude Simon ne sera donc pas considéré comme un auteur, mais comme un écrivain produisant des textes par rapport aux textes qu'il a signés, c'est-à-dire comme un scripteur pris dans des problèmes d'*intertextualité restreinte* » (1975 : 11).

Catherine Kerbrat-Orecchioni, que le pamphlet est un discours avec un haut taux de « polémique » (1980 : 3-40). Une telle théorie est certes contestable ; elle a le désavantage de tenir le polémique à distance (et Céline en l'occurrence) en le catégorisant. Pour Dominique Garand, par exemple, les théoriciens du polémique l'ont jusqu'à ce jour réduit à des critères, à des traits distinctifs, pour éviter de conclure qu'il était au cœur de tout discours : « Ne serait-il pas préférable de travailler à partir de l'indifférencié ? Poser qu'au fondement de tout discours il y a nécessairement du polémique, du meurtri(er), de la séparation, de la lutte ? » (1989 : 19-20). Mais endosser la thèse de Garand, dans le contexte des études céliniennes, reviendrait à paraphraser les lectures de Julia Kristeva, de Philippe Muray (1981) ou d'Annie Montaut (1985) pour gloser sur cette pulsion agonique qui travaille le texte célinien (roman et pamphlet confondus), dans sa syntaxe et dans sa thématique : haine du désir de l'autre ou refus de l'altérité menaçante. De même, si je crois juste de soutenir que la polémique du texte célinien ne constitue que la pointe de l'iceberg (en ce que tout discours est foncièrement polémique), une telle hypothèse ne nous fait pas avancer sur le terrain célinien. En fait, dans les limites de cet article, c'est le modèle d'Angenot qui me paraît opératoire ; il me permettra de montrer comment on trouve le pamphlet au cœur du texte célinien.

L'ANCRAGE DU DISCOURS DANS LE PRÉSENT

La question de l'ancrage du discours pamphlétaire dans le présent mériterait à elle seule tout un exposé parce qu'elle touche à celle du statut pragmatique de ce discours. Si l'on fait du pamphlet un macro-acte illocutoire, il semble, à première vue, y avoir quelque pertinence à le voir comme un énoncé performatif, pour autant que cela concerne le rapport du discours (ou du locuteur) à la vérité de l'énoncé : le pamphlet ne décrit pas un état de chose, il fait ou accomplit quelque chose. Selon Angenot, le discours pamphlétaire « [...] n'est pas seulement une suite de jugements mais se donne pour un acte par lequel l'énonciateur s'engage, se porte garant de

ce qu'il constate et cherche à influencer l'auditoire en fonction du but qu'il se donne » (1982 : 70). Néanmoins, cela est critiquable de différents points de vue, puisque, tel que le dit Émile Benveniste à propos du performatif, la « condition de validité, relative à la personne énonçante et à la circonstance de l'énonciation, doit toujours être supposée remplie quand on traite du performatif » (1966 : 271). Dans le cas du pamphlet, c'est là que le bât blesse. Revenons à Benveniste : « N'importe qui peut crier sur la place publique : "je décrète la mobilisation générale". Ne pouvant être acte faute de l'autorité requise, un tel propos n'est plus que parole ; il se réduit à une clameur inane, enfantillage ou démence » (p. 271). Cette condition du performatif m'amène à penser que le lecteur est tenté de mettre en doute sinon l'authenticité de la parole pamphlétaire, du moins la validité de l'acte pamphlétaire. La logorrhée discursive du pamphlétaire, en dernière instance, semble bien suspecte. Le pamphlet pourrait bien devenir la « clameur inane » qui est, dans l'esprit de Benveniste, l'envers de l'énoncé performatif.

Par ailleurs, parler du présent du pamphlet, c'est aussi parler de l'ancrage de l'énonciation dans le présent. Tel que le remarque Kerbrat-Orecchioni, le texte pamphlétaire est « fortement marqué énonciativement », c'est-à-dire que le contexte de son énonciation se réfléchit d'une façon privilégiée dans l'énoncé. Or, chez Céline, si les prologues des romans s'allongent, si les interventions du narrateur se multiplient dans le corps du récit, c'est que l'énonciation exhibe constamment son contexte. Non seulement les marques de la voix narratrice sont-elles alors nombreuses et importantes, mais cette voix « fictive » fait écho au présent de l'auteur, et tout particulièrement à l'actualité politique. Pourtant, ce qui n'a surgi qu'assez récemment, c'est que l'écriture des pamphlets est en quelque sorte « à l'origine » de celle des romans d'après-guerre : « [...] c'est dans *Bagatelles* que Céline a commencé à utiliser systématiquement le trait narratif qui devait devenir le label de ses chroniques d'après-guerre : trait [...] qui se caractérise par de constantes références de la part de Céline à son contexte quotidien » (Kaplan, 1987 : 119).

LE RABÂCHAGE OU LA RHÉTORIQUE DE L'ÉVIDENCE

Quand il rabâche dans les pamphlets, Céline se comporte comme la plupart des pamphlétaires : il n'a pas d'autres moyens de faire « entendre raison » à son lecteur ou, plutôt, de lui faire entendre la vérité, dans toute son évidence. Angenot montre bien que le piétinement est un trait formel déterminé par la thématique du genre : le locuteur du pamphlet est porteur d'une vérité aveuglante qu'il est pourtant le seul à défendre. Le pamphlétaire ne défend pas une thèse parmi d'autres, il a la conviction de tenir *le* discours sur la vérité. Il prétend détenir la vérité dans un monde faux où les vraies valeurs sont bafouées. Or, parce qu'elle est du ressort de l'évidence, mais qu'elle est cachée par des imposteurs rusés, la vérité ne se démontre pas ; en conséquence, selon Angenot, le discours pamphlétaire ne peut comporter une stratégie discursive basée sur l'argumentation. À la place des opinions, pour le pamphlétaire il y a des certitudes. Au lieu de progresser, le discours piétine et reprend plus d'une fois les mêmes « arguments », les mêmes convictions. Le martèlement se substitue au pas à pas de la démonstration. Paradoxalement, le discours pamphlétaire est redondant et lacunaire à la fois. Le locuteur se répète ; il réaffirme inlassablement la même thèse, en adoptant une pseudo-argumentation pleine de failles.

Cette stratégie discursive est bien celle de tout texte célinien ; tant le pamphlétaire que le narrateur rabâchent, tout en offrant un discours foncièrement elliptique. Le locuteur célinien s'excuse constamment de rabâcher (pour se faire bien comprendre), il s'excuse aussi de tenir un discours qui comporte des manques. Ces répétitions et ces ellipses se retrouvent d'ailleurs dans le discours et dans la phrase. La phrase célinienne est aussi une phrase qui, (de plus en plus) désarticulée, tourne sans cesse sur elle-même, revient au point de départ, se répète... par le biais des ellipses.

UNE PAROLE PATHÉTIQUE

Il y aurait dans le pamphlet toute une rhétorique du pathos. Le pamphlétaire cherche à émouvoir son interlocuteur. Il s'agit de

l'une de ses techniques de persuasion préférées : c'est en émouvant le lecteur, ou plutôt vaudrait-il mieux dire en l'ébranlant, que l'on pense le convaincre. Or, tout se passe comme si c'était l'émotion du locuteur qui en dernier ressort était garante de celle de son interlocuteur. Le discours pamphlétaire privilégierait, pour dire comme Roman Jakobson, la fonction émotive du langage ; le pamphlet mettrait constamment l'accent sur l'expression de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle ; la fonction prédominante du pamphlet pourrait être du coup la fonction émotive, qui « tend à donner l'impression d'une certaine émotion, vraie ou feinte » (1963 : 214). Pour Angenot le langage du pamphlétaire est passionné ; il s'agit d'un discours affectif sans distanciation. Emporté, le pamphlétaire ne *se* raisonne plus. Animé d'un sentiment de colère ou d'indignation excessif, il ne mâche pas ses mots. L'invective apparaît comme la forme minimale et primitive du pamphlet. L'émotion du pamphlet, alors, réside d'abord dans l'outrance de sa parole injurieuse. L'émotion est excès et transgression, pour autant que l'obscénité et la scatologie sont souvent inscrites dans le pamphlet. On n'a qu'à lire n'importe quel texte de Céline pour voir que ce qui pourrait appartenir en propre au discours pamphlétaire prend place indistinctement dans les romans et dans les pamphlets. Une outrance semblable dans l'injure, l'insulte, l'invective traverse tout l'univers de la fiction, à tous les niveaux de l'énonciation. Chez Céline, l'émotion à transposer n'est pas seulement dans la musique de la langue parlée ; elle est aussi codifiée dans cet excès de la parole injurieuse. L'émotion est ce trop-plein qui fait déborder l'énonciation.

L'ALLOCUTAIRE INTERPELLÉ

La rhétorique du pathos concerne tant l'émotion du locuteur que celle (projetée, imaginée et visée) de l'allocutaire. Le pamphlétaire cherche à émouvoir son interlocuteur par sa parole outrancière. Soit ! Mais qu'en est-il de l'image de ce destinataire que dessine en creux le discours pamphlétaire ? Si le pamphlétaire se croit irréductiblement seul, seul à détenir la vérité dans un monde où

fourmillent les imposteurs, y a-t-il un destinataire qui puisse entendre ? Selon Angenot, l'image en filigrane de tout pamphlet est celle de la bouteille à la mer : il faut écrire (c'est l'impératif du solitaire) mais en ne s'adressant à personne. Il s'agit d'une situation de communication retorse, c'est le moins qu'on puisse dire. Ajoutons que, dans les pamphlets céliniens, le Juif est toujours celui dont on parle, plutôt que celui à qui l'on parle. Il est cette tierce personne que le pamphlétaire dénonce à quelque allocutaire improbable, voire impossible. L'injure est proférée à la troisième personne, et tout se passe comme si c'était dans ce détour (de l'énonciation) qu'elle gagnait sa force. Le pamphlétaire a le verbe haut et pour crier des injures à l'adversaire et pour couvrir les voix perfides.

Par ailleurs, le pamphlet, selon Angenot, serait essentiellement dialogique « dans l'ordre figural et dans sa dynamique idéologique ». Le contre-discours du pamphlet (celui de l'adversaire) est « tenu en bride, éclaté, phagocyté, subverti » (1982 : 285). S'insinuant au cœur du discours adverse, le sujet lui fait dire ce qu'il ne dit pas. Le pamphlétaire affectionne tout particulièrement l'ironie. Or, cette question du dialogisme du pamphlet recoupe, chez Céline, celle du style indirect libre (des romans). Pour ne donner qu'un exemple, je dirais que dans *Mort à crédit* le pamphlétaire célinien joue du discours juif à l'image du narrateur qui joue de celui du père. L'exclusion de la non-personne et la subversion des voix autres se trouve au cœur de l'économie de tout le discours célinien. C'est là une vaste question que je ne peux qu'évoquer ici.

LA CONNOTATION DE L'ORAL

Le dernier trait du pamphlet que je veux aborder regroupe des traits déjà retenus, parmi lesquels la redondance, la violence verbale – ou, plus généralement, ce que j'ai appelé la rhétorique du pathos. La concaténation de ces différents traits du pamphlet, qui sont motivés par un certain rapport du sujet à la vérité (là où la thématique d'un genre module un style), informe une connotation : celle de l'oral.

[...] le pamphlet semble chercher à iconiser dans sa rhétorique un simulacre de la parole publique, du discours oral, de la harangue au coin des rues : derrière le texte du pamphlet, il faut voir l'homme qui se démène et frappe du poing ; il faut au moins que le pamphlétaire donne l'illusion qu'il est là à interpeller directement son lecteur. Il y a donc, dans nombre de pamphlets, une forte connotation du style oral, à la fois dans la répétition et dans l'emphase (Angenot, 1982 : 239).

Cette connotation de l'oral vient-elle en supplément ; est-elle le corollaire du discours agonique ? Tout se passe comme si c'était parce que nombre de traits du pamphlet étaient (en même temps) des traits d'un style oral qu'on décèle dans le pamphlet des traces d'oralité. Or, l'on sait que la poétique célinienne se veut l'art d'écrire l'oral : une technique pour la transposition (à distinguer de la transcription) de la langue parlée, en vue de capter l'émotion. C'est là, on l'aura reconnu, la pierre de touche de ma théorie sur la surdétermination du style célinien. Je dirais que la prose célinienne n'est pas seulement redondante, parce qu'elle comporte des risques de déperdition de la parole ; elle n'est pas seulement elliptique, parce qu'elle vise à reproduire la situation de communication de l'oral – où l'on se permet de s'exprimer de manière elliptique parce qu'on a son interlocuteur devant soi. Au terme de ma démonstration, je propose que le texte célinien transpose aussi l'oral à cause de sa polémique. Pourrait-on, dès lors, inversement, étudier l'oralité du pamphlet de la même manière que la poétique célinienne ?

*
* *
*

Il y aurait plusieurs façons de conclure cet article. Je conclurai, un peu paradoxalement compte tenu de la problématique de l'ouvrage, sur le territoire célinien plutôt que sur celui du polémique. De toute évidence, il y a, chez Céline, tout un domaine d'étude qui reste à explorer : celui des résonances du texte pamphlétaire à tous les niveaux de l'énonciation romanesque. Ces échos que l'on

découvre d'un discours à l'autre ne se retrouvent pas seulement au niveau macroscopique, tel que le démontrerait une étude de l'énonciation dans ses grands mouvements ou une étude des tropismes de l'imaginaire célinien – pour suivre à la trace le motif de la persécution ou le motif de l'excrémentiel ou les deux. Ces échos se révèlent également dans la texture des discours, dans le grain du texte célinien, comme si la polémique habitait le cœur de la phrase célinienne, comme si elle logeait dans son rythme, dans ses mouvements, dans ses répétitions, voire dans son insistance – pour autant que l'emphase soit un trait du pamphlet qui chevauche redondance et rhétorique du pathos. Non seulement le style célinien, avec sa redondance, son emphase, sa violence verbale, l'émotion qu'il charrie, son dialogisme (ou son oralité), n'est pas différent du « style » du pamphlet, mais encore on pourrait dire – en jouant un peu avec le genre du mot – que la phrase célinienne, comme *une* polémique, éclate, rebondit, s'apaise, s'arrête, et cela d'une manière incessante.

Je terminerai en reprenant une proposition de Bernard Andrès dans son « Essai de typologie du discours pamphlétaire québécois⁵ », proposition selon laquelle l'énoncé pamphlétaire repose, entre autres, sur des données rythmiques et mélodiques spécifiques, de même que sur une syntaxe propre s'apparentant par certains côtés à celle de l'écriture poétique. Lorsque Andrès affirme que l'écriture pamphlétaire se borne à afficher des symboles de causalité (pour *connoter* le raisonnement) et que les relations spatiales entre les propositions comme la symétrie, l'opposition ou la gradation sont privilégiées, je pense bien sûr au style célinien où la juxtaposition des propositions (et leur fragmentation) se fait aux dépens de la subordination. Les pamphlets ne seraient plus une ellipse (malheureuse) dans le corpus célinien, ils seraient, à proprement parler, *dans* les trois points de suspension de la phrase célinienne.

5. Cet essai se trouve dans son livre *Écrire le Québec : de la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres* (1990). Voir surtout l'analyse du fonctionnement stylistique du pamphlet (p. 140-144).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÈS, Bernard (1990), *Écrire le Québec : de la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres*, Montréal, XYZ.
- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- BÉNARD, Johanne (1989), « La lettre à toute volée », dans *Actes du colloque international de Londres, L.-F. Céline, 5-7 juillet 1988*, Tusson/Paris, Du Lérot éd./Société des études céliniennes, p. 41-50.
- BENVENISTE, Émile (1966), « La philosophie analytique et le langage », dans Émile BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard. (Coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».)
- GARAND, Dominique (1989), *La griffe du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, l'Hexagone.
- JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit. (Coll. « Points ».)
- KAPLAN, Alice (1987), *Relevé des sources et citations dans Bagatelles pour un massacre*, Tusson, Du Lérot éd.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), « La polémique et ses définitions », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI et al., *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 3-40.
- KRISTEVA, Julia (1980), *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Paris, Éditions du Seuil. (Coll. « Tel quel ».)
- MONTAUT, Annie (1985), « Cinquantenaire et terrorisme », *Études littéraires*, vol. 18, n° 2 (automne), p. 235-261.
- MURAY, Philippe (1981), *Céline*, Paris, Éditions du Seuil.
- RICARDOU, Jean (1975), « "Claude Simon" textuellement », dans *Claude Simon. Colloque de Cerisy-la-Salle*, Paris, Union générale d'éditions, p. 7-19. (Coll. « 10/18 ».)

LE DISCOURS POLÉMIQUE ULTRAMONTAIN
AU QUÉBEC :
UNE RHÉTORIQUE NOUVELLE
AU SERVICE DE VALEURS TRADITIONNELLES

Pierre Rajotte

Université de Sherbrooke

Le conflit qui opposa les ultramontains et les libéraux au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle a marqué d'une façon décisive et profonde la mentalité canadienne-française pendant plus d'un siècle. Plusieurs études ont jusqu'à présent commenté les discours auxquels ce conflit a donné lieu (Bernard, 1973 ; Eid, 1978 ; Lajeunesse, 1982 ; Lapointe, 1979 ; Lemire, 1993 ; Rajotte, 1991 ; Savard, 1980 ; Sylvain, 1968 ; Voisine, Hamelin *et al.*, 1985 ; Rousseau, 1990, 1993), mais très peu ont réellement pris en considération les démarches stratégiques et les procédés argumentatifs qui les sous-tendent. Pourtant, cette lutte de « la vérité contre l'erreur », comme on disait à l'époque, est basée surtout sur des stratégies discursives. Pour les ultramontains elle consiste à inverser le discours favorable aux valeurs nouvelles de savoir, de liberté d'opinion et de liberté d'expression pour leur substituer la foi, le devoir et l'ordre social. Mais pour défendre ces valeurs traditionnelles, les rhéteurs ultramontains font appel à une rhétorique originale, marquée par l'influence du romantisme. Bien que leur victoire tienne à divers facteurs, on ne saurait ignorer l'efficacité de leur dialectique. Je tenterai de le démontrer ici en rappelant

brièvement l'enjeu de la lutte, puis en relevant quelques procédés argumentatifs qui caractérisent le discours ultramontain.

Mon analyse porte sur l'un des principaux moyens d'inculcation et de diffusion des idéaux ultramontains à l'époque, soit les conférences du Cabinet de lecture paroissial de Montréal (1857-1867). Ces conférences, près d'une centaine publiées *in extenso*, méritent en effet une attention spéciale, d'abord à cause de la qualité de leur écriture. La plupart sont prononcées par des sulpiciens et des jésuites français, des hommes en général d'une grande culture et, surtout, bien au courant des luttes que se livrent ultramontains et libéraux en France. Encore sous le choc des nombreuses révolutions (1789, 1830, 1848) qui ont secoué leur patrie, ces religieux ont tôt fait d'imposer leur problématique comme schème d'interprétation de la réalité canadienne. Sous prétexte de préserver le Canada des calamités révolutionnaires, ils instaurent un discours radical qui marquera le Québec pendant plus d'un siècle.

L'ENJEU DE LA LUTTE

Au cours des années 1840 et 1850, une conjoncture nouvelle donne une pertinence particulière à la question de l'intégration du peuple au monde du savoir. La mise en place d'un système d'éducation populaire¹, le perfectionnement de la technique d'imprimerie (l'invention de la presse à cylindre et, plus tard, de la presse à vapeur), la multiplication des journaux et des bibliothèques permettent ou permettront bientôt à tous les citoyens, de quelque classe qu'ils soient, d'avoir un libre accès au monde des idées. Dans la mesure où l'éducation, à partir de 1846, devient accessible à tous sans distinction d'origine, tout est en place, en effet, pour que se forme un important public lecteur et, par le fait même, une opinion publique. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'af-

1. En 1841, en 1845 et en 1846, des lois sont votées pour établir un système d'écoles primaires.

frontement entre les libéraux et les ultramontains. Conscients selon le cas des promesses ou des menaces que comporte le passage de l'oral à l'écrit, les uns et les autres comptent en profiter qui pour contester l'ordre établi, qui pour le conforter.

L'enjeu du débat est de rallier à sa cause l'opinion publique en formation. Regroupés à l'Institut canadien de Montréal, les libéraux affichent une idéologie réformatrice par laquelle ils espèrent se ménager une place de choix dans un nouvel ordre social. À cette fin, ils cherchent à déstructurer l'ordre établi, à lui imposer des points de vue inédits en faisant prévaloir une meilleure information que celle transmise par le clergé. En présentant toutes les questions sous une forme critique, ils espèrent relativiser les enseignements de l'Église aux yeux des catholiques. Pour les libéraux, plus les individus sont informés, plus ils sont en mesure de porter des jugements éclairés sur les enseignements et sur la conduite de la classe dirigeante. C'est pourquoi ils s'opposent entre autres à l'expurgation de la bibliothèque de l'Institut canadien par Mgr Ignace Bourget (Lemire et Saint-Jacques, 1996 : 141-145). La presse et les livres représentent à leurs yeux une forme bien précise de l'opinion et en défendant l'accès constitue une violation des droits individuels.

À l'autre pôle, les ultramontains se murent dans une idéologie conservatrice vouée à la restauration et à la sauvegarde de la suprématie du pouvoir religieux dans tous les domaines. Loin de vouloir susciter des opinions pour les soumettre à la discussion, comme le souhaite la dialectique libérale, les ultramontains s'engagent plutôt à rétablir les droits d'une vérité unique, et à défendre l'Église qui en est la dépositaire. Au nom de la Révélation, ils énoncent leurs thèses comme les seules valables et ne font aucune concession : « La Vérité que l'Église a reçu mission et fait profession d'enseigner lui impose le devoir, la nécessité d'être inflexible dans son enseignement, d'être exclusive et intolérante par rapport aux erreurs qui lui sont opposées » (Giband, 1859 : 60).

Pour débouter leurs adversaires, les ultramontains devraient se livrer à un examen critique des opinions, mais s'ils acceptent d'argumenter, de discuter, ils se situent dans le champ du probable où, en fin de compte, toute thèse est susceptible de l'emporter. Or, ce

n'est pas de probabilité plus ou moins forte qu'il est question à leurs yeux, mais d'une Vérité indiscutable dont le seul énoncé devrait suffire à faire autorité. Dès lors, pour eux, il n'est pas question de céder aux meilleurs arguments, puisque en vertu de la Révélation, leur vérité est unique et ne peut entrer en concurrence avec aucune autre. Ils ne renoncent pas pour autant au combat. En fait, ils se livrent à l'examen des propositions libérales pour mieux les condamner ou les récupérer à leur profit. En d'autres termes, à la lutte d'opinions les ultramontains substituent la lutte entre le bien et le mal, entre la Vérité et l'erreur. Conçu dans cette perspective, leur discours supplée à l'argumentation solidement fondée par l'abus d'une rhétorique simpliste qui consiste à faire croire que toute autre position que la leur engendre le désordre et le chaos. Selon ce point de vue, l'information sous toutes ses formes doit être contrôlée en raison des conséquences qu'elle engendre dans les esprits qui n'ont pas la formation requise pour l'interpréter. C'est parce qu'il est placé en face du pluralisme que le peuple remet en cause l'ordre naturel voulu par Dieu, et qu'il verse dans l'anarchie. Les révolutions successives en France l'illustrent on ne peut mieux, d'où la nécessité, pour assurer le salut public, de rétablir les droits d'une vérité unique et de limiter l'accès au monde des idées.

La lutte s'effectue donc dans le cadre de deux systèmes qui briguent l'opinion en se réclamant chacun de sa vérité. Pour les libéraux, seules les idées qui résistent à la discussion font autorité, d'où l'importance de la confrontation d'opinions, d'une bonne information et de l'examen critique. Pour les bien-pensants, au contraire, la vérité ne peut être qu'unique et indiscutable. Elle provient de l'autorité mandatée (la Révélation) et non de la meilleure information (la Raison). Faute d'être mandatés, les libéraux justifient leur discours par l'information qu'ils prétendent répandre. Les ultramontains, en se prétendant mandatés, rendent légitime l'entrave que pose leur discours à l'information. En somme, alors que la logique des premiers consiste à susciter l'esprit critique, celle des seconds cherche plutôt à le limiter.

Ces prises de position sous-tendent la promotion de valeurs diamétralement opposées. L'argumentation des libéraux repose sur

l'affirmation des droits individuels. Imbus des thèses de Félicité Robert de La Mennais, ils en appellent aux droits de la conscience, à « la liberté de l'homme comme être pensant et raisonnable » (*Annuaire de l'Institut-canadien pour 1868*, 1868 : 11), à « la souveraineté individuelle et native de l'homme inhérente à sa nature d'être pensant » (Dessaulles, 1851 : 15), au « droit de libre examen et de libre discussion, comme le meilleur et le plus légitime moyen de parvenir à la connaissance de la vérité » (Papineau, 1867 : 25). En revanche, l'argumentation des ultramontains présuppose une hiérarchie des valeurs qui place la société et l'ordre social au-dessus de l'individu, la morale au-dessus de la raison. Bref, la critique ultramontaine est d'abord une critique morale. Elle cherche à remettre les hommes face à une représentation théologique du monde à laquelle n'a pas accès la conscience critique individuelle. Du scepticisme à l'égard de Dieu, elle veut ramener l'humanité à un scepticisme dirigé contre la toute-puissance de l'homme, réduit au rang d'acteur aveugle, que seule la foi en Dieu peut guider. Il s'agit de rétablir le rapport d'autorité que les Lumières avaient évacué. Au-delà de la nature existe à nouveau un système de détermination supérieur sur lequel l'homme, « ce néant, ce ver de terre, cet atôme perdu dans les espaces » (Giband, 1864 : 115), n'a aucun pouvoir et même aucune connaissance définitive. Dans ce cadre conceptuel, l'analyse des idées est illusoire, non pas parce que la démarche psychologique qu'elle induit est en soi une erreur, mais parce que c'est une erreur que de vouloir fonder sur elle l'interprétation du monde.

Ainsi, contrairement aux libéraux qui défendent des valeurs individuelles telles que la liberté de penser et la liberté d'expression, les ultramontains cherchent à faire prévaloir des valeurs collectives telles que l'ordre social et la morale. Dans le contexte d'une société menacée d'assimilation comme la société canadienne-française au lendemain de l'Union du Haut et du Bas Canada (1840), il semble que les valeurs collectives aient prévalu sur les valeurs individuelles.

Une fois l'enjeu clairement déterminé, isolons maintenant quelques procédés argumentatifs qui caractérisent le discours des

ultramontains. Nous verrons que l'efficacité de l'argumentation ultramontaine tient, certes, au rapport d'autorité qu'elle perpétue avec le fidèle, mais également à une rhétorique originale, marquée par l'influence du romantisme.

PROCÉDÉS ARGUMENTATIFS

L'ARGUMENT D'AUTORITÉ

Comme on peut s'y attendre, l'argumentation des ultramontains a ceci de particulier qu'elle substitue à la dialectique des arguments en concurrence une dialectique fondée sur l'autorité de « l'Église fidèle gardienne de la vérité révélée » (Giband, 1859 : 58). Par définition, la Révélation représente un savoir supérieur, une gnose qui confère à celui qui en est le dépositaire non seulement l'autorité légitime, mais un droit tout à fait indubitable à la crédibilité, voire à l'infailibilité, puisqu'il ne crée pas la parole qu'il énonce : il est investi de la parole de quelqu'un d'autre, de Dieu en l'occurrence. Vérité première que l'on ne peut démontrer, le postulat tire sa force de l'autorité au nom de laquelle on prend la parole :

L'autorité doctrinale établie par Jésus-Christ pour conserver intact le dépôt de la révélation, étant absolue et souveraine, devra pouvoir citer à son tribunal tout enseignement qui lui serait hostile et tracer la voie aux sciences profanes, alors et en tant qu'elles sont en contact avec la vérité révélée. Or, nous avons vu que la révélation embrassant le dogme, la morale et le culte divin, étendait ses rameaux sur les différentes parties du champ de la connaissance humaine (Granet, 1867 : 836).

En vertu de la Révélation, l'argumentation des bien-pensants se fonde sur des postulats qu'eux seuls reconnaissent parce que leur autonomie le leur permet. Sa valeur tient à ce qu'elle s'inscrit dans les idées reçues, les idéologèmes (Angenot, 1977), propres à une société donnée. Bien qu'il nous viendrait à l'esprit aujourd'hui d'innombrables moyens de la réfuter, cette argumentation couvrait

à l'époque une aire d'application quasi universelle. C'est dire selon quelle modalité s'exerce l'argumentation ultramontaine. On accepte la discussion, mais en ramenant toujours le débat sur le terrain religieux.

Nous ne vous demanderons pas s'il est vrai que les peuples ont une destinée marquée d'avance dans les secrets de la création. Cette question ne pourrait être posée que par des adorateurs de la raison ou un adepte du culte du hasard. Or, ni l'un ni l'autre de ces dieux ne sont de mise aujourd'hui. Pour nous, Canadiens, éclairés depuis notre enfance par le divin flambeau de l'Évangile, cette question n'est pas un problème. Les peuples ont une destinée ; comme tout autre, le peuple canadien a les siennes (Trudel, 1861 : 142).

En établissant clairement les paramètres à l'intérieur desquels doit se dérouler la lutte, les ultramontains obligent leur adversaire à reconnaître un certain nombre de présupposés qui leur donnent l'initiative de l'argumentation. En maintenant le débat sur le terrain religieux, ils acculent les libéraux à la défensive, car les deux partis partagent dans une relative mesure des convictions religieuses. Cet avantage ouvre la voie à toutes sortes d'abus. À la limite, puisque toute proposition inscrite dans le champ religieux est incontestable, l'affirmation se substitue à la démonstration, et l'argumentation n'a souvent plus de rigoureux ou de syllogistique que la forme. Ainsi, J.-A.-Achille Belle estime que « [n]ous devons conserver notre religion si elle est la seule véritable et divine. Or, elle l'est : Donc nous devons la conserver » (1861 : 243). L'argumentation de l'abbé Joseph-Sabin Raymond n'est pas moins spécieuse :

Je suppose admise la vérité de la religion ; ou plutôt en parlant devant cet auditoire chrétien, il ne s'agit point d'hypothèse ; je dis donc : la vérité de la religion est reconnue ; eh bien, je conclus de ce fait que la religion doit être l'objet de profondes études pour le plus grand intérêt de l'ordre social (1864 : 237).

Ces arguments d'autorité, cette démarche, qui consiste à donner sa vision du réel en guise de vérité absolue, sert d'assise rhétorique à de nombreux autres conférenciers et orateurs de la même école. De Mgr Ignace Bourget aux clercs français Antoine Giband, André Nercam, Louis Colin, Dominique Granet, Firmin Vignon, Hyacinthe Rouxel, en passant par des avocats et des « finissants » de collègues classiques comme Louis-Wilfrid Marchand, François-Xavier Trudel, Joseph Royal et Cyrille Boucher, ces admirateurs de Louis Veuillot n'hésitent pas à condamner toute tentative d'émettre un doute sur les possibles excès de la doctrine de l'Église.

De leur côté, les libéraux n'ont guère le choix des armes. Puisqu'ils ne peuvent récuser les axiomes de leurs adversaires, ils se doivent de les intégrer à leur dialectique. À défaut de mettre en doute les vérités religieuses, leur stratégie consiste essentiellement à battre leurs adversaires sur leur propre terrain et à les acculer à la contradiction.

Mais comment donc une presse qui prétend s'inspirer de l'Évangile, qui prétend hypocritement voir chez nous la haine de l'Évangile, peut-elle ne soutenir, sur le sujet de la tolérance, que les principes que l'Évangile condamne ? « Aimez-vous les uns les autres », cela veut-il dire : « Chassez d'au milieu de vous ceux qui ne pensent pas comme vous, et n'ayez aucune espèce de rapports avec eux ? » (Dessaulles, 1868 : 7).

Rompu à la rhétorique traditionnelle, le libéral Louis-Antoine Dessaulles (Lamonde, 1994 ; Berthiaume, 1978 ; Bourgoin, 1975) ne peut limiter son argumentation à la preuve de raison, compte tenu du rapport de force qui l'oblige à tenir compte de la preuve d'autorité dont se réclame le clergé. Face à un adversaire qui fait flèche de tout bois au nom de la Révélation, il faut riposter en intervenant sur le terrain même de la morale chrétienne. Pour étayer ses avancées, Dessaulles invoque constamment les Évangiles, ou les écrits de saints, de papes, d'évêques, ou d'auteurs reconnus pour leur orthodoxie :

Comme certaines gens sont singulièrement disposés à m'attaquer sur la seule raison que c'est moi qui parle, j'aime assez m'étayer de noms qui forcent la réaction de garder en elle-même les injures qu'elle ne manquerait pas de m'adresser si je parlais seul. [...] Et quoique je n'aie parlé qu'appuyé sur les plus grands noms du christianisme, elle ne m'en a pas moins traité d'impie, de blasphémateur et d'imbécile (p. 8).

L'argumentation de Dessaulles tient souvent du sorite, à savoir un enchaînement de raisonnements ou de syllogismes dont la conclusion du premier devient la majeure du suivant et ainsi de suite. Le polémiste affectionne beaucoup la construction en antithèse qui, par les contrastes qu'elle met en évidence, accentue l'attitude antinomique de ses adversaires.

Personne n'a encore osé expliquer pourquoi l'on peut ainsi sévir contre nous [Institut canadien de Montréal] quand on ne le fait nulle part ailleurs pour les mêmes raisons [...]. Car enfin ou l'on se trompe avec nous, ou l'on se trompe avec les autres que l'on n'inquiète pas. On ne peut avoir également raison sur deux faits contradictoires. Quand l'on n'inquiète pas les catholiques membres d'autres sociétés, qu'on nous laisse donc tranquilles. Et si l'on ne nous laisse pas tranquilles, que l'on inquiète donc les autres ! (1871 : 10).

En résumé, à la dialectique rationnelle et empirique des libéraux qui s'attache à ouvrir les yeux sur un objet à connaître, les ultramontains opposent une argumentation d'autorité qui transcende l'acte même de voir. En prenant la parole devant des catholiques, ils savent que leurs raisonnements, tout sophistiques qu'ils soient, demeurent indiscutables, car de doxologique qu'il est, leur discours se transforme, aux yeux des croyants, en « discours du savoir ».

L'INFLUENCE DU ROMANTISME

On aurait tort de croire que le succès de la rhétorique ultramontaine est uniquement attribuable à un rapport d'autorité. L'influence du romantisme semble également y avoir contribué pour beaucoup. L'un des aspects qui distinguent l'argumentation des ultramontains de celle des libéraux tient pour une bonne part au fait que la seconde reste généralement fidèle à la rigueur et au classicisme du siècle des Lumières, alors que la première témoigne de l'influence du romantisme de la première moitié du XIX^e siècle. Tout opposés qu'ils soient au mouvement romantique proprement dit, les ultramontains n'ont pas manqué d'y emprunter quelques aspects qui ajoutent à l'efficacité de leur dialectique. Instruire certes, mais surtout émouvoir pour persuader se constituent en règle d'écriture.

Cette influence romantique se manifeste de façon plus prononcée au cours du renouveau religieux des années 1840², qui annonce une réorientation profonde de la spiritualité.

Avec le romantisme, le sentiment réclame sa place dans la religion ; la foi s'intériorise grâce à des moyens adaptés à chaque classe sociale. Pour le peuple, il faut des émotions fortes obtenues par l'entremise d'un style de prédi-

2. À la situation pour le moins précaire que le clergé avait connue depuis la Conquête, succède, à partir des années 1840, une période marquée par un dynamisme religieux qui représente un élément important du cadre historique dans lequel s'inscrit l'ultramontanisme canadien-français. Après l'échec des rébellions de 1837-1838 et la répression qui s'ensuit, les libéraux tombent en défaveur auprès de la population : les événements ont donné raison au clergé qui prêchait la soumission. Plus encore, le *leadership* de Mgr Bourget, la vaste entreprise de relance pastorale à l'endroit des fidèles qu'il prépare, l'accroissement considérable des effectifs du clergé, l'arrivée massive (1840-1865) de communautés religieuses françaises essentiellement tournées vers l'action éducative et sociale, la création d'une province ecclésiastique, le recouvrement par les Sulpiciens de la pleine propriété de leurs biens en 1839 sont autant de facteurs qui assurent peu à peu la prédominance du clergé au sein de la société canadienne-française. (Voir Rousseau, 1990).

cation utilisant une mise en scène complexe, insistant sur le décor, l'interpellation des fidèles et la menace (Lemire et Saint-Jacques, 1996 : 23).

Afin d'entretenir les dévotions, on mise sur l'émotivité et la sensibilité. Au Christ trop abstrait on substitue la dévotion au Sacré-Cœur. Au culte de la Vierge on préfère celui de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Avec l'institution des quarante heures, l'attention se porte sur les souffrances de Jésus prisonnier d'amour au tabernacle. Enfin la dévotion aux saints s'accompagne de multiples pratiques de vénération de reliques et de médailles miraculeuses. Si, d'un côté, l'on ne ménage pas le pathos et la sensiblerie pour séduire, de l'autre, on prodigue les menaces sans retenue, comme si le Dieu vengeur punissait les coupables sur-le-champ. Quitte à mettre en veilleuse les grands mystères de la foi au profit des dévotions particulières, le clergé sent bien que c'est là le prix à payer pour obtenir une religion vraiment populaire qui lie les consciences (p. 23).

Ce renouveau religieux s'accompagne d'une transformation des objectifs et des impératifs de l'éloquence religieuse (Rajotte, 1993). Désormais, pour convaincre le clergé en appelle à l'imagination et à la sensibilité comme maîtresses de la communication. Cette tendance nouvelle est accentuée au Canada par l'influence de plusieurs clercs français arrivés au pays au cours des années 1840-1860. Traumatisés par les révolutions successives qui ont secoué la France, ces clercs sont romantiques surtout par la passion qui enflamme leurs écrits et leurs discours. Par leurs conférences et leur collaboration aux journaux ultramontains, ils popularisent une forme de prédication qui emprunte beaucoup à l'écriture romantique.

Rappelons que l'une des caractéristiques de cette écriture (Peyre, 1979 ; Bowman, 1980) est d'avoir favorisé l'expression du « moi ». Ce « moi » que Pascal jugeait « haïssable » dans l'éloquence classique remplit celle des romantiques. On éprouve le

besoin de se révéler aux autres, de se raconter, de se peindre. On aime à faire part au public de ses émotions les plus intimes, « à promener son cœur ensanglanté », disait Leconte de Lisle. Contrairement aux libéraux qui, en général, se refusent à ce genre d'exhibitionnisme, des orateurs ultramontains vont tirer parti de leurs expériences personnelles pour émouvoir leurs auditeurs. Ces orateurs n'ignorent pas que le succès de leur discours dépend largement des éléments personnels qu'ils y mettent, les seuls bien souvent qui intéressent l'auditoire. Par conséquent, pour amener les hommes à Dieu, certains comme Louis Colin, Édouard Sempé et Hyacinthe Rouxel n'hésitent pas à évoquer l'itinéraire qu'ils ont eux-mêmes suivi et, un peu à la manière d'Henri Lacordaire en France, à refaire leur chemin de Damas.

Outre l'expression du moi, l'éloquence romantique a mis à la mode le culte des grands sentiments, de la sensibilité, de l'exaltation de tout ce qui touche et émeut. Conscients des avantages qu'ils peuvent en tirer pour obtenir l'adhésion du public, les ultramontains s'adonnent à une écriture qui reflète ce goût romantique pour la démesure, pour les gestes excessifs et les couleurs violentes. Dans leur discours, l'argumentation se confond avec le pathos. À la limite, elle repose moins sur l'information que sur l'art de susciter le scandale. Il s'en dégage un message extrêmement vague mais d'expression amplifiée. Ainsi, quand les *Mélanges religieux* qualifient la littérature de « cloaque immonde » autour duquel il importe d'établir « un cordon sanitaire » « afin d'empêcher la contagion de gagner ceux qui ont la tête et le cœur sains » (Anonyme, 1843 : 45) ; quand Marchand prétend qu'il « n'y a pas de poison plus subtil ni plus dangereux que le mauvais livre » (1859 : 75), « poison qui remue et pénètre à la fois l'âme et le corps qu'il tue tous deux » (p. 75) ; ou quand Sempé qualifie les romans de « livres pestilentiels qui font la honte du XIX^e siècle » (1860 : 106), la portée des mots se substitue littéralement à l'argumentation vraiment fondée. L'image prime la réalité et sert à sa représentation. L'argumentation le cède à l'impression et à la sensibilité.

Cet appel à la sensibilité vaut non seulement pour attaquer les adversaires mais aussi pour défendre l'Église contre leurs offen-

sives. À cet égard, plusieurs ultramontains se livrent à une forme d'apologie religieuse qui s'inspire largement du *Génie du christianisme* de Chateaubriand. Par cette œuvre de circonstance qui sera réfractée dans les milieux romantiques pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, Chateaubriand fonde la légitimité du christianisme et de la foi sur des bases nouvelles. À ses yeux, il importe moins de prouver rationnellement la vérité de Dieu et de la religion que d'explorer « de mille manières l'harmonie entre Dieu, la nature et l'histoire », d'élaborer, précise Louis Rousseau, « le test de cette vérité dans le pour-soi de l'expérience religieuse, esthétique et morale intime » (1993 : 206 ; Baude et Münch, 1980). Dieu n'est plus caché ; il est partout sensible, « désigné par l'admiration de la nature, le goût esthétique pour les chefs-d'œuvre du passé, le trouble devant les mystères obscurs, l'émotion provoquée par le grandiose des cérémonies » (Rousseau, 1993 : 207). Rappelons pour mémoire comment Chateaubriand propose ce renversement :

Il fallait prendre la route contraire [...] ne pas prouver que le christianisme est excellent parce qu'il vient de Dieu ; mais qu'il vient de Dieu, parce qu'il est excellent [...]. On devait montrer qu'il n'y a rien de plus divin que sa morale ; rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine et son culte : on devait dire qu'elle favorise le génie, épure le goût, développe les passions vertueuses, donne de la vigueur à la pensée, offre des formes nobles à l'écrivain, et des moules parfaits à l'artiste [...] enfin il fallait appeler tous les enchantements de l'imagination et tous les intérêts du cœur au secours de cette même religion contre laquelle on les avait armés ([1802] 1966 : 60).

Cette nouvelle révélation donne la note à un véritable concert de sentences dogmatiques auquel les ultramontains canadiens feront chorus jusqu'à la fin du siècle. À proprement parler, plusieurs d'entre eux ne se proposent pas de prouver rigoureusement la véracité de la religion catholique ; ils font plutôt souhaiter qu'elle soit vraie en montrant qu'elle est belle, génératrice de belles actions et

de belles pensées, qu'elle a toujours servi la civilisation, la littérature et les arts. Autrement dit, en lieu et place des « erreurs du siècle » dénoncées, ils ne construisent pas une théorie, ils en profitent au contraire pour restaurer, à la manière de Chateaubriand, la fonction du mystère. Le sulpicien Louis Colin en témoigne éloquemment :

Si j'avais encore à choisir entre un système et des mystères, un système fruit de la haine et des passions, et des mystères où tout est amour et vertu, quand bien même je manquerais d'autre motif pour me déterminer, laissant de côté le système qui ne me dit rien, qui ne m'explique rien, où mon cœur sans repos ne peut étancher la soif qui le dévore, je courrais me jeter dans les bras de l'Église, pour me procurer l'indicible bonheur de croire à des mystères divins, où ma vie trouvant sa route toute tracée et mon âme s'habituant à respirer vers le ciel, j'ai pour guérir mes plaies le baume suave de l'Espérance, et pour contenir mes désirs l'ineffable jouissance de l'Infini (1866 : 78).

Visiblement, l'argumentation de Colin manque de rigueur, et la dialectique est plus sensible que raisonnée. En cela elle participe d'une vision romantique qui privilégie les émotions et l'esthétisme plutôt que la raison. C'est d'ailleurs ce que Chateaubriand exprime sans détour lorsqu'il écrit qu'« il n'est rien de beau, de doux dans la vie que les choses mystérieuses » ([1802] 1966 : 60).

L'ARGUMENTATION PAR L'IMAGE

L'argumentation par l'image constitue sans conteste le trait le plus caractéristique du discours ultramontain. Rappelons que, dans l'éloquence classique à laquelle les libéraux restent généralement fidèles, les images ont pour fonction d'illustrer, voire d'ornier le propos, et visent donc une finalité plutôt secondaire. Pour le plaisir de son auditoire, l'orateur fait parade d'érudition et d'imagination. Par contre, dans la dialectique ultramontaine, les images servent avant tout de moyen de persuasion dont on abuse d'autant plus

qu'on le sait efficace pour agir sur les masses. Comme l'a pertinemment remarqué Nadia F. Eid, la marque la plus distinctive du discours ultramontain demeure précisément le recours à un véritable réseau de l'imaginaire destiné à donner plus d'éclat à des descriptions apocalyptiques illustrant les effets néfastes des « doctrines impies ». « Il s'agit de séries d'images se rapportant tantôt à des cataclysmes d'origine naturelle ou surnaturelle, tantôt à des maladies à caractère mortel, tantôt à la représentation d'un chaos social générateur de désintégration ou même d'anéantissement total » (1978 : 156). Par exemple, on dira de « l'indifférence en matière de religion » que c'est « l'épidémie du XIX^e siècle » (Giband, 1859 : 62) et « la plus grande plaie de notre siècle » (Y. Z., 1858 : 2). Du « mépris de l'autorité en matière de croyance » on dira qu'il « est la grande maladie de notre époque » et que « c'est là qu'il faut chercher la cause féconde [...] d'une foule de désordres que l'on voit éclater dans l'organisme social » (Granet, 1866 : 259). Quant à « l'esprit révolutionnaire », il « ressemble à ces miasmes qui sont dans l'air pour le corrompre, et qui à l'heure marquée par la divine justice tombent sur le monde comme le choléra » (Pilon, 1859 : 67). Que penser enfin de l'image du poison :

Les opinions perverses que l'impiété cherche à faire prévaloir, en se couvrant du voile de philanthropie, sont des poisons qui tuent les peuples, en détruisant chez eux tout respect pour l'autorité, surtout l'autorité religieuse ; en soulevant les passions contre ce qu'il y a de saint et de juste dans le monde ; en détruisant la morale et la religion sans lesquelles la société ne saurait exister (Trudel, 1861 : 160).

La conférence du sulpicien Louis Colin, intitulée « Les trois triomphes de Pie IX », est représentative de l'argumentation ultramontaine et de sa tendance à substituer les images à la véritable argumentation. Rompu à la rhétorique qu'il manie avec dextérité sinon avec bonheur, l'auteur est professeur de droit canonique au grand séminaire de Montréal. Français de naissance et de formation, il est du nombre des clercs qui affluent au pays après 1840.

À ce titre, il connaît bien les arguments des libéraux et dispose de plusieurs flèches dans son carquois pour les réfuter. C'est dans ce but qu'il aborde la question de la tolérance dont se réclament les libéraux. Dans la mesure où les valeurs libérales récentes comme le progrès et la tolérance peuvent gagner en popularité, les ultramontains se doivent de les intégrer au sein de leur propre dialectique. Après les insuccès de l'Église du XVIII^e siècle, dont l'intransigeance des condamnations n'a réussi qu'à accentuer et à justifier l'opportunité de valeurs comme la liberté et la tolérance, on décide d'opter pour une voie plus stratégique, celle de la récupération. Voyons à ce sujet comment Colin procède :

Les prétendus tolérants s'attribuent le libéralisme, le progrès, la charité ; c'est un mensonge ; ils sont, au contraire, par leur intolérance même, les plus durs et les plus impitoyables des hommes. Ils accusent l'Église, en condamnant les erreurs, d'entraver le progrès, d'être dure et sans charité ; c'est un mensonge ; l'Église, par ses condamnations, pousse au progrès réel et exerce le vrai libéralisme et la seule vraie charité qui soit alors possible pour l'humanité qui s'égare (Colin, 1867 : 943-944).

En polémique, il convient de ne pas intervenir le premier et d'éviter l'initiative. On n'entre en lice que par contrainte. En ce sens, la tactique de Colin consiste à retourner l'arme de l'adversaire contre lui-même. La tolérance des libéraux n'est plus une fin, c'est un moyen d'attaquer l'Église et d'attirer envers elle la haine et l'indignation. On remarque par ailleurs que, dans ce premier paragraphe, l'orateur annonce le modèle dialectique qu'il entend donner à son argumentation. D'abord exposer la thèse de l'adversaire, puis la réfuter en en indiquant les apories et les mobiles bas et mesquins ; enfin, après ce travail de sape, substituer aux propositions de l'adversaire les siennes propres, en se flattant de faire apparaître le bon sens à la place de l'absurdité, le vrai à la place de l'erreur. La réfutation a cependant ceci de particulier qu'elle est entièrement fondée sur une image qui supplée à l'argumentation :

Cette double vérité fut rendue sensible par la figure très frappante d'un nautonier allant avec une barque unique sauver des naufragés jetés sur un rocher stérile au sein de l'océan. Cette barque unique représente la vérité qui seule peut les sauver, les naufragés sont tous les hérétiques, tous les sophistes, tous les impies qui périssent sur le rocher de l'erreur. Que font les prétendus tolérants ? Sous prétexte de libéralisme ils brisent la barque unique de la vérité en autant de parties qu'il y a de systèmes erronés et de naufragés. Amis, dit le nautonier libéral, vous êtes quarante sur le rocher et avec moi, nous sommes en tout quarante-et un [sic] ; il faut de l'égalité et du libéralisme ; là-dessus, prenant la hache, coupant les liens et arrachant les clous, il fait de sa barque quarante-une [sic] parties qu'il divise également entre tous ; voilà du libéralisme ; à chacun sa planche ; maintenant courage, sauvons-nous ! se sauveront-ils ? Infailliblement, ils périront tous. A-t-il fait de la charité ? Il a fait une insigne folie et une insigne cruauté. C'est précisément l'histoire du faux libéralisme et de la prétendue tolérance. Par là on brise la barque et la ruine est universelle (p. 944).

L'argumentation repose ici sur le « lieu commun » qui tient pour probable que l'unique, l'ancien, le traditionnel est supérieur au multiple, au nouveau, à l'inédit. L'équation est manifeste : il faut préférer la qualité à la quantité, l'unique au divers, la vérité aux erreurs. En ce sens, la supériorité de la vision religieuse par rapport aux visions libérales du monde tient à ce que la première adopte un modèle fixe, reconnu et universel. Présenter quelque chose comme étant unique, c'est à coup sûr le valoriser. Le considérer comme interchangeable, en revanche, c'est le dévaloriser. Ce recours à l'unique témoigne d'une certaine influence du romantisme : « [...] les écrivains romantiques, en nous révélant le caractère unique de certains êtres, de certains groupes, de certains moments historiques, ont provoqué, même dans la pensée philosophique, une réaction contre le rationalisme abstrait » (Perelman et Olbrechts-Tyteca,

1970 : 103). Notons toutefois que ce procédé discursif, qui s'apparente au *topos* de la « qualité », s'inscrit *mutatis mutandis* dans une longue tradition rhétorique. Aristote et Cicéron en ont recensé différents usages, et nombreux sont les orateurs et les littéraires qui les ont mis en pratique³. L'originalité des ultramontains consiste à recourir à ce procédé discursif pour frapper l'imagination populaire.

Après avoir illustré le ridicule et la mauvaise foi du libéralisme, Colin ne s'arrête pas en si bon chemin. Il revient à la charge avec sa propre solution qui lui permet de récupérer le concept de tolérance et de justifier la domination de l'Église détentrice de « la barque unique ». Leçon tirée de la fable, cette solution permet d'induire que les regimbeurs libéraux ont le choix de contribuer à leur salut, c'est-à-dire de se joindre à l'Église détentrice de la vérité :

Que fallait-il pour le salut de ces infortunés ? Il les fallait presser d'entrer dans la barque unique. — « Amis, je viens pour vous sauver ; c'est auprès de vous ma grande mission : Venez sur la barque unique qui s'offre à vous, car je vous le déclare et le proteste ouvertement, si vous me résistez, vous êtes condamnés à périr ; vous périrez sur le rocher. » — Serait-ce là le langage de la dureté ? ou celui de la charité ? ce serait le langage de la sagesse et de la plus pure charité. Or c'est précisément celui de la Sainte Église dans ses condamnations. Qu'on sache, dit-elle, je le déclare hautement, que si vous persistez, malgré moi, dans votre erreur, votre hérésie ou votre impiété, vous êtes hors de la barque, séparés, excommuniés librement de la barque unique de la vérité et qu'infailliblement vous périrez sur votre rocher. Rentrez donc dans la barque. Ce n'est pas moi qui vous perds ; je ne suis pas into-

3. Pascal, par exemple, y recourt dans ses *Pensées et opuscules* pour justifier la valeur de la coutume : « Pourquoi, écrit-il, suit-on les anciennes lois et anciennes opinions ? Est-ce qu'elles sont les plus saines ? Non, mais elles sont uniques, et nous ôtent la racine de la diversité » (1912 : 471).

lérante au sens odieux qu'on invente, c'est-à-dire dure et impitoyable ; je vous ouvre, au contraire, les bras et vous appelle à moi ; puis-je être plus tolérante ? puis-je vous aimer davantage ? (1867 : 944).

On le voit, le conférencier critique la position adverse et légitime la sienne à partir d'une fable qui supplée à l'argumentation vraiment fondée. Il crée une adéquation entre la fiction et la réalité, entre le comparant et le comparé, de façon à réduire la réalité à n'être que la fiction. La conclusion normative sur la conduite de celui qui recherche le salut en dehors de l'Église résulte en effet du transfert sur celle portée à l'endroit du comportement ridicule du nautonier libéral brisant la barque unique. L'orateur parvient ainsi à rendre dérisoire la thèse de l'adversaire, pour ensuite faire prévaloir la sienne, la seule recevable. La conclusion à tirer est probante : « Donc, l'intolérance attribuée à l'Église et, par la suite, à l'auguste Pie IX, est prise dans un sens faux, pervers, hypocrite, et le vrai libéralisme, le vrai progrès, la vraie charité ne sont que dans le sein de l'Église catholique » (p. 944-945).

Bien que particulière, l'argumentation de Colin n'en illustre pas moins une caractéristique générale du discours idéologique ultramontain : la substitution de l'image ou du tableau à la véritable argumentation. Pour ajouter, voire suppléer à l'argumentation, les ultramontains pratiquent une forme d'écriture d'inspiration romantique qui consiste à déposséder la raison de son commandement et à mettre l'imagination, la sensibilité et l'émotivité à sa place. Si bien que l'art du raisonnement se confond le plus souvent avec le pathos, l'art de persuader avec l'art d'émouvoir, c'est-à-dire de susciter des états d'âme comme la peur, la colère, la répulsion, l'indignation.

*
* *

L'intervention ultramontaine au Québec ne saurait se comprendre sans rappeler la conjoncture qui l'a suscitée. Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'accès au monde des idées n'est le lot que d'une élite restreinte et n'affecte pas réellement l'équilibre social. Mais la

mise en place d'un système d'éducation populaire, le perfectionnement de la technique de l'imprimerie, la multiplication des journaux, des bibliothèques et des sociétés littéraires laissent prévoir au cours de la seconde moitié du siècle une large diffusion de l'information et, du coup, la formation d'une opinion publique susceptible de faire contrepoids au pouvoir établi. Le clergé, dont l'ascendant sur la population s'est considérablement affermi depuis 1840, redoute alors que le libre accès aux idées n'exerce une influence réelle sur l'opinion et n'engage les Canadiens français dans la voie déjà parcourue par les Français. C'est pourquoi, avant que l'opinion ne vienne à maturité, il ne tarde pas à mettre en place les moyens nécessaires pour la maintenir en tutelle. L'éducation, la presse, les conférences publiques, les associations littéraires deviennent alors autant de moyens de diffusion et d'inculcation de l'idéologie ultramontaine : « Un système parallèle s'impose non pour favoriser la liberté d'expression, mais pour la contrôler » (Lemire, 1992 : 72).

Dans la lutte qui oppose ultramontains et libéraux, l'arme utilisée est d'abord le discours, mais d'après une dialectique fort différente. Les libéraux espèrent faire autorité en se fondant sur une information plus abondante et plus à point que celle de leurs adversaires. Ils en appellent à l'esprit critique de leur interlocuteur pour faire le partage des opinions. « En tant que défenseurs des droits de la personne, ils centrent leur argumentation sur l'individu et non sur la collectivité » (Lemire, 1993 : 55). De leur côté, les cléricaux refusent d'engager le combat sur le principe des arguments en concurrence : les détenteurs de la vérité révélée n'ont pas à se livrer à l'épreuve de la discussion. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils renoncent à toute forme d'argumentation. Mais contrairement au système rationnel des libéraux qui cherchent avant tout à prouver, à démontrer, bref, à atteindre la raison, celui des ultramontains fait plutôt appel aux émotions, à la sensibilité et à l'imagination. Alors que les libéraux défendent des valeurs relativement nouvelles, en l'occurrence les droits individuels à l'aide d'une argumentation de forme traditionnelle (la rhétorique classique), les ultramontains défendent des valeurs traditionnelles (la morale, l'ordre établi) en

recourant à une argumentation relativement nouvelle qui témoigne de l'influence du romantisme. Or, tout porte à croire que les circonstances ont donné raison aux ultramontains. En fait, pour que le système des libéraux ait eu quelque chance d'exercer une emprise populaire, il eût fallu qu'il fût autre chose qu'une pédagogie pour les raisonneurs, qu'il se développât comme une religion « à mystère » capable d'atteindre de vastes couches populaires. L'avantage des ultramontains est précisément d'associer les fondements religieux préexistant dans le christianisme populaire à une dialectique appropriée. En s'adressant aux passions, à l'imagination, à la sensibilité et à l'émotivité, tout en ayant l'air de parler à la raison, leur discours crée une osmose avec les croyances populaires que le libéralisme arrive difficilement à instaurer uniquement avec des syllogismes, tout rigoureux qu'ils soient. Il faudra par conséquent attendre près d'un siècle pour que le discours libéral finisse par s'imposer.

Quelle est l'importance dans l'histoire culturelle du pays de cette emprise idéologique exercée par le discours ultramontain ? A-t-elle eu un retentissement sur le libéralisme canadien-français ? A-t-elle entravé le processus de formation de l'opinion publique ? Il est difficile de répondre à ces questions de façon très précise. Reste que jusqu'à la fin du siècle un consensus semblera se faire autour de la nécessité de la censure des journaux, de l'expurgation des bibliothèques et sur l'Index des livres dits dangereux. Après la condamnation de l'Institut canadien de Montréal en 1858, l'excommunication de libéraux irréductibles, puis la mise à l'index en juillet 1869 de l'*Annuaire de l'Institut-canadien pour 1868*, les grandes questions autrefois discutées dans la presse sur le choix des lectures, sur la liberté d'expression et sur les valeurs libérales et littéraires ne seront plus débattues qu'à l'intérieur de certaines limites. « À part quelques francs-tireurs comme Arthur Buies, [Louis-Antoine Dessaulles] et, plus tard, Honoré Beaugrand et Louis Fréchette, les libéraux resteront cois plus par prudence que par conviction » (Lemire, 1993 : 35). Se défendant d'être hostiles à la religion, ce sera en fidèles soumis qu'ils tâcheront de faire avancer leurs idées. L'emprise du clergé les empêche d'exprimer leur

opposition, du moins ouvertement, sans que de nouveaux « tambours de Santerre » ne viennent leur couper intempestivement la parole. Leur peu d'écrits en font foi. Pour les quelques Cassandre qui seront assez lucides pour s'apercevoir de ce qui se passe, leurs protestations seront, pour reprendre l'expression de Stendhal, « un coup de pistolet au milieu d'un concert ». Le conformisme, le semblant d'unanimité sur les vérités religieuses rend désormais presque impossible leur mise en doute. Seul un inconscient s'y risquerait. On connaît le conte d'Orient dans lequel, à l'encontre de tous, seul un enfant, naïf et innocent, a osé affirmer que le roi était nu, rompant l'unanimité maintenue par la crainte de dire la vérité. Or, « cette victoire des ultramontains [...], pour être moins spectaculaire que celle des militaires, n'en est pas moins importante car elle oriente l'histoire du Québec pour un siècle. Comme quoi les moteurs de l'histoire ne se trouvent pas toujours là où on les attendait » (Lemire, 1991 : 10).

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1977), « Présupposé, topos, idéologème », *Études françaises*, vol. XIII, n° 1-2 (avril), p. 11-34. [Repris dans Marc ANGENOT (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, p. 169-189.]
- ANNUAIRE DE L'INSTITUT-CANADIEN POUR 1868 (1868), Montréal, Imprimerie Le Pays.
- ANONYME (1843), « Bulletin », *Mélanges religieux*, vol. 5, n° 41.
- BAUDE, Michel, et Marc-Mathieu MÜNCH (dir.) (1980), *Romantisme et religion. Théologie des théologiens et théologie des écrivains*, Paris, Presses universitaires de France.
- BELLE, J.-A.-Achille (1861), « La nationalité canadienne-française », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. III, n° 30 (3 août), p. 243-245.
- BERNARD, Jean-Paul (1973), *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Éditions du Boréal Express.
- BERTHIAUME, Pierre (1978), « Les Rouges au XIX^e siècle. Lecture des pamphlets de Louis-Antoine Dessaulles », *Études littéraires*, vol. XI, n° 2 (août), p. 333-349.
- BOURGOIN, Jeannette (1975), « Louis-Antoine Dessaulles, écrivain ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.
- BOWMAN, Frank Paul (1980), *Le discours sur l'Éloquence sacrée à l'époque romantique. Rhétorique, apologétique, herméneutique (1777-1851)*, Genève, Librairie Droz.
- CHATEAUBRIAND, René de ([1802] 1966), *Le génie du christianisme*, Paris, Garnier-Flammarion, vol. I.
- COLIN, Louis (1866), « L'Église et l'erreur », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. VIII, n° 5 (1^{er} mars), p. 75-78.
- COLIN, Louis (1867), « Les trois triomphes de Pie IX », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. IX, p. 939-948.
- DESSAULLES, Louis-Antoine (1851), *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, Montréal, Imprimé et publié par P. Gendron typ.
- DESSAULLES, Louis-Antoine (1868), « Discours sur la tolérance », *Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868*, Montréal, Imprimerie Le Pays, p. 4-21.
- DESSAULLES, Louis-Antoine (1871), *Dernière correspondance entre le cardinal Barnabo et M. Dessaulles*, Montréal, Imprimerie Alphonse Doutre.

- EID, Nadia F. (1978), *Le clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH.
- GIBAND, Antoine (1859), « Essai sur la tolérance », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. I, n° 4 (15 février), p. 56-62.
- GIBAND, Antoine (1864), « La liberté de penser », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. VI, n° 8 (15 avril), p. 115-117.
- GRANET, Dominique (1867), « De l'autorité en philosophie », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. IX, p. 834-845.
- LAJEUNESSE, Marcel (1982), *Les sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides.
- LAMONDE, Yvan (1994), *Louis-Antoine Dessaulles. Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Éditions Fides.
- LAPOINTE, Roger (1979), « L'ultramontanisme au Québec ou quand la doctrine se trouve décalée au rang d'une idéologie », *Studies in Religion/Sciences religieuses*, vol. VII, n° 4, p. 419-430.
- LEMIRE, Maurice (1991), « Préface », dans Pierre RAJOTTE, *Les mots du pouvoir ou le pouvoir des mots. Essai d'analyse des stratégies discursives ultramontaines au XIX^e siècle*, Montréal, L'Hexagone, p. 9-10.
- LEMIRE, Maurice (1992), « Un nouvel horizon d'attente pour la critique littéraire dans *Les Mélanges religieux*, 1840-1845 », dans Annette HAYWARD et Agnès WHITFIELD (dir.), *Critique et littérature québécoise*, Montréal, Triptyque, p. 71-82.
- LEMIRE, Maurice (1993), *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Fides.
- LEMIRE, Maurice, et Denis SAINT-JACQUES (dir.) (1996), *La vie littéraire au Québec*, t. III : 1840-1869. « Un peuple sans histoire ni littérature », Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- MARCHAND, Louis-Wilfrid (1859), « L'heureuse influence des Cabinets de lecture et l'influence funeste des mauvais romans », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. I, n° 5 (1^{er} mars), p. 73-76.
- PAPINEAU, Louis-Joseph (1867), « Discours devant l'Institut-Canadien, le 17 décembre 1867 », *Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1867*, Montréal, Imprimerie Le Pays, p. 24-43.
- PASCAL, Blaise (1912), *Pensées et opuscules*, publié par Léon Brunschwig, Paris, Librairie Hachette.
- PERELMAN, Chaïm, et Lucie OLBRECHTS-TYTECA (1970), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Belgique, Éditions de l'Institut de Sociologie.

LE DISCOURS POLÉMIQUE ULTRAMONTAIN AU QUÉBEC

- PEYRE, Henri M. (1979), *Qu'est-ce que le romantisme ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- PILON, Venant (1859), « L'apostolat laïque », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. I, n° 5 (1^{er} mars), p. 65-72.
- RAJOTTE, Pierre (1991), *Les mots du pouvoir ou le pouvoir des mots. Essai d'analyse des stratégies discursives ultramontaines au XIX^e siècle*, Montréal, l'Hexagone.
- RAJOTTE, Pierre (1993), « L'influence du romantisme sur l'éloquence au Québec (1840-1870) », dans Maurice LEMIRE (dir.), *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche éditeur, p. 323-338.
- RAYMOND, Joseph-Sabin (1864), « Importance des études religieuses. Pour le bien général de la Société », dans *La littérature canadienne de 1850 à 1860*, Québec, G. et G.E. Desbarats, t. II, p. 226-253.
- ROUSSEAU, Louis (1990), « Crise et réveil religieux dans le Québec du XIX^e siècle », *Interface*, vol. II, n° 1 (janvier-février), p. 24-31.
- ROUSSEAU, Louis (1993), « Impulsions romantiques et renouveau religieux québécois au XIX^e siècle : quelques questions à propos de Joseph-Sabin Raymond », dans Maurice LEMIRE (dir.), *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche éditeur, p. 199-214.
- SAVARD, Pierre (1980), *Aspects du catholicisme canadien-français au XIX^e siècle*, Montréal, Fides.
- SEMPÉ, Édouard (1860), « De l'abus du talent. Étude sur la littérature contemporaine », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. II, n° 7 (29 mars), p. 105-110.
- SYLVAIN, Philippe (1968), « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français. Affrontement idéologique et doctrinal : 1840-1865 », dans W. L. MORTON (dir.), *The Shield of Achilles. Le bouclier d'Achille*, Toronto, McClelland and Stewart, p. 11-138 et 220-255.
- TRUDEL, François-Xavier-Anselme (1861), « Les destinées du peuple canadien », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. III, n° 19 (18 mai), p. 155-160.
- VOISINE, Nive, Jean HAMELIN et al. (1985), *Les ultramontains canadiens-français*, Montréal, Éditions du Boréal Express.
- Y. Z. (1858), « Cabinet de lecture », *La Minerve*, vol. XXX, n° 65 (18 mars), p. 2.

PAMPHLET, POLÉMIQUE ET QUERELLE :
LE CAS DES RÉGIONALISTES
ET DES « EXOTIQUES »

Annette Hayward

Université Queen's

DU POLÉMIQUE ET DE LA POLÉMIQUE

Tout le monde croit savoir, d'une façon générale, ce qu'est *une* polémique. Il s'agit d'une guerre de mots engagée, par écrit, devant un certain public. Mais qu'en est-il du *discours* polémique ? Cette distinction essentielle, pas toujours suffisamment reconnue, est à l'origine de l'utilisation du masculin dans le titre de ce collectif : *États du polémique*. Cette forme déjà repérée au XVIII^e siècle peut en effet servir à désigner, conformément à la suggestion de Catherine Kerbrat-Orecchioni, « l'ensemble des "polémicèmes" qui composent le genre polémique » (1980 : 7) – même si Dominique Garand et moi ne sommes pas d'accord avec cette désignation de « genre » –, c'est-à-dire les éléments ou marques spécifiques qui distinguent le discours polémique des autres types de discours. En revanche (ironiquement), la définition offerte par Nicolas Wagner de ce qu'on pouvait entendre par *le* polémique au XVIII^e siècle, c'est-à-dire « la *mise en scène* d'un conflit *social, politique, religieux*, dans le cadre d'une forme littéraire docte, à la portée d'un vaste *public* : dissertation, discours ; composé d'*éloquence universitaire, judiciaire, religieuse, spectacle de clercs* sous les feux de

l'*actualité*¹ » (1985 : 41), n'est pas loin du sens que je prêterais volontiers à la polémique. Précisons néanmoins qu'une polémique n'implique plus nécessairement aujourd'hui une « forme littéraire docte » – tout genre de texte est permis, comme on le verra –, et qu'elle engage le plus souvent, si on peut s'exprimer ainsi, des gens d'un même métier ou d'une même spécialité plutôt que simplement des « clercs ».

Il semble extrêmement téméraire, par contre, de parler de « genre » polémique. La polémique n'est pas un genre, mais un fait historique, une série d'actes discursifs publiquement posés, et peut inclure des textes d'à peu près tout genre imaginable. *Le discours* polémique ne constitue pas non plus un genre, une forme littéraire, mais un type de discours qui peut traverser de nombreuses formes ou genres, littéraires ou autres. Dans le conflit qui opposa les régionalistes et les « exotiques », par exemple, on le trouve dans des textes aussi divers que des préfaces, des conférences publiques, des apologies, des parodies, des satires, un recueil de poèmes (*Mignonne, allons voir si la rose... est sans épines* de Guy Delahaye), un roman (*L'appel de la race* de Lionel Groulx), une chronique estudiantine, une chronique théâtrale, et j'en passe.

DU POLÉMIQUE AU PAMPHLÉTAIRE

On remarque un certain malaise à ce sujet chez Marc Angenot qui, afin d'établir la crédibilité d'un « genre » pamphlétaire non plus identifié à l'objet qu'était le pamphlet à ses débuts mais à une série de textes historiquement située et idéologiquement cohérente empruntant un discours polémique extrémiste (donc « pamphlétaire »), propose un découpage à mon avis discutable où il divise les « discours agoniques » (qui relèveraient, comme l'essai, du doxologique qui, à son tour, relèverait – avec le discours du savoir – de l'enthymématique, par opposition au narratif) en trois genres distincts : polémique, pamphlet et satire. Angenot évite

1. Je souligne.

autant que possible l'article défini ou indéfini lorsqu'il est question de « polémique », sentant sans doute la confusion sous-jacente et ne voulant pas, à l'époque, l'aborder de front². Ainsi, ses définitions de la parole polémique empruntent en même temps à la polémique et (parfois) *au* polémique. Ce qui ne l'empêche pas de désigner les trois entités que sont la polémique, la satire et le pamphlet comme des « genres » (1982 : 11). Pourtant, il rend la satire et la polémique tributaires du pamphlétaire, parlant de la « parole pamphlétaire et [de] ses deux variantes³ contiguës » (p. 37). La définition qu'il offre de « la polémique » (un champ clos où s'affrontent le héros et l'imposteur, deux isotopies subsumées par une topique commune, *deux paroles égales* et où le polémiste croit que sa vérité intrinsèque l'emportera – p. 38) ne s'applique parfaitement ni à la polémique ni, surtout, au polémique. A-t-on toujours affaire à « deux paroles égales » dans une polémique et, à fortiori, dans le discours polémique (peut-on dire « dans la parole polémique ») ? Telle n'est certainement pas mon impression à partir de mon propre corpus. Je dirais même que ce qu'Angenot décrit comme le champ du pamphlétaire⁴ est en fait une variante précise, extrême, du champ polémique – variante qui arrive surtout, sans doute, tel qu'il le dit, à un moment de rupture idéologique. Il admet, d'ailleurs, en faisant remonter au XIX^e siècle le sens moderne qu'il prête au terme « pamphlet », que « le mot en est venu alors à désigner *un certain type d'écrit polémique*⁵, plus étendu que le pamphlet-brochure » (p. 376).

2. Il se peut que ce chercheur infatigable ne soit pas loin, aujourd'hui, de prévoir une révision des catégories de discours dans le sens de celle proposée ici. Elle me semble déjà inscrite en sous-texte dans son livre, comme en témoigne en particulier le passage de la page 376 cité ci-après.

3. Je souligne.

4. « Le pamphlétaire, lui, défend les mêmes valeurs que celles dont le monde de l'imposture se réclame. Il n'a reçu mandat de personne pour parler et s'oppose à une parole institutionnelle, authentifiée par un ensemble de pratiques et articulée sur les principes mêmes dont il tire sa vérité et dont l'adversaire tire une "vérité" toute contraire » (1982 : 39).

5. Je souligne.

Sans remettre en question l'importance indiscutable de l'appareil méthodologique proposé dans cette étude sur la parole pamphlétaire, je reste convaincue que les textes qu'Angenot analyse se situent en réalité à l'intérieur de cette catégorie plus large qu'est « le polémique », catégorie que j'aurais tendance à situer là où Angenot parle d'« agonique »⁶. Encore que, et ce sera expliqué plus loin, il arrive que le discours polémique ne soit pas totalement étranger au narratif, au discours du savoir et à l'essai...

Faudrait-il aller jusqu'à prétendre, avec Dominique Maingueneau, que tout discours est polémique (cité dans Le Guern, 1980 : 56) ? Sans aller jusque-là, on peut se demander si tout discours n'est pas *potentiellement* polémique⁷. Le discours est avant tout une question de communication, d'interaction sociale. Et tout parent ne le sait que trop, l'interaction sociale – y compris celle inspirée par un grand amour et les meilleures intentions du monde – implique toujours une certaine violence ou contrainte exercée contre les pulsions « naturelles » de l'individu. (Même une méthode pédagogique « moderne » comme la méthode « Suzuki », qui ne relève que les qualités qu'on veut encourager et qui passe sous silence tout défaut, n'est en fin de compte qu'une version « positive » du système de Pavlov.) Le logicien Georges Vignaux n'affirmait-il pas que tout discours s'exerce « contre et avec les représentations existantes auxquelles il se réfère » (1976 : 90) ? Et Oswald Ducrot va dans ce sens lorsqu'il dit que « la langue [...] se présente fondamentalement comme le lieu du débat et de la confrontation des subjectivités » (1984 : 31).

Il reste que, à des époques précises de l'histoire humaine, ces conflits sous-jacents ont pris une envergure tout à fait exceptionnelle. Ce fut le cas au Québec lors du conflit entre les régionalistes

6. Pour une réflexion sur le rapport étroit qui existe entre le polémique et l'agonique, voir l'article de Dominique Garand ici même (p. 211-268).

7. Il peut être intéressant, à ce sujet, de revoir ce que Thierry Belleguic dit, ailleurs dans ce collectif (p. 61-84), sur le lien entre le polémique et l'affirmation du sujet en tant qu'« individu » au XVIII^e siècle.

et les « exotiques » qui eut lieu, *grosso modo*, entre 1904 et 1937-1938 (disons jusque vers la deuxième guerre mondiale, la fin étant assez difficile, comme c'est souvent le cas, à localiser avec précision), mais dont la période la plus explosive se situe entre 1918 et 1920. Je trouve utile, d'ailleurs, de diviser ce conflit en quatre périodes, comparables à celles de la vie de tout individu : 1904-1911 ou La querelle en incubation ; 1912-1917 ou La querelle fait ses premiers pas ; 1918-1920 ou La querelle atteint la maturité et montre ses vraies couleurs (idéologiques) ; 1921-1938 ou La querelle radote, périlite et, finalement, cède sa place à une nouvelle génération. Un tel traitement a l'avantage de souligner non seulement des divergences substantielles entre chaque période, autrement passées inaperçues, mais aussi de montrer à quel point une querelle comporte sa propre dynamique.

Ce conflit qui s'échelonne sur une trentaine d'années permet de constater une évolution et une interaction qu'on voit rarement lorsqu'il est question d'une seule polémique. Quelques-uns des participants évoluent de façon étonnante au cours de la querelle (Marcel Dugas, Albert Lozeau), plusieurs se dédisent (Louis Dantin, Camille Roy, Adjutor Rivard entre autres), d'autres se convertissent carrément sans toujours l'admettre ouvertement (Albert Lozeau, Léo-Pol Morin). Bref, rien n'est aussi rigide et clair que certains discours fort polémiques pourraient le laisser croire. La communication a parfois lieu, et la dialectique fait son œuvre. Il s'avère même que cette querelle, en faisant éclater au grand jour des divergences fondamentales et en obligeant les différents camps (qui étaient en fin de compte bien plus que deux) à faire face aux implications idéologiques de leurs prises de position, aura eu un effet bénéfique. Elle aura contribué à l'installation du pluralisme idéologique et d'un champ littéraire plus autonome au Québec.

DE LA POLÉMIQUE À UNE QUERELLE LITTÉRAIRE

L'étude de ce conflit, qui prend de l'ampleur dans les périodiques québécois au fur et à mesure qu'on approche de la première guerre mondiale, constitue un objet privilégié pour nous éclairer

sur les conditions minimales de déclenchement d'une polémique. Des textes fort polémiques comme le pamphlet sur « Les vivants et les autres » de Claude-Henri Grignon (1922) ou la série d'articles de Pierre-Arthur-Joseph Voyer (1914a, 1914b, 1914c, 1914d) qui conteste la fameuse « vocation agricole » des Canadiens français (élément sacro-saint de l'idéologie agriculturiste de l'époque) resteront sans réponse. Par conséquent, aucune polémique n'a lieu. Il n'y en a pas non plus lorsque Lozeau (1904), dans *Le Nationaliste*, conteste la partie de la préface de Dantin sur Émile Nelligan où le critique regrettait le manque de « cachet canadien » dans cette poésie, car cette contestation ne suscite aucune réplique en dehors de quelques articles non reliés, montrant que « l'air du temps » est au nationalisme et au sujet canadien. Quand Paul Morin (1907) répond, dans *Le Nationaliste*, de façon spirituelle et dévastatrice à une critique méchante et bornée d'un de ses poèmes, et que l'échange en reste là, aucune polémique n'a lieu. Par contre, lorsque René Chopin (1908) prend ombrage d'une parodie *canayenne* du poème « Nocturne » de son ami Paul Morin, parodie signée d'ailleurs « Pauline Morinette » (1908a), et que cette réponse attire de nouvelles attaques de la part de « Pauline Morinette » (1908b) et de « Renée C. » (1908) (qui ne se sont pas concertées), dans ce même journal, il m'est avis qu'on peut commencer à parler d'une polémique. Par conséquent, on pourrait soumettre comme hypothèse que, pour qu'on puisse parler de l'existence d'une polémique, il faut une interaction publique entre au moins *trois* textes ou interventions de nature combative. Le cas est plus clair encore si le champ s'étend pour inclure plus de deux combattants.

Cette petite escarmouche autour d'un poème de Morin illustre clairement comment une parodie littéraire peut devenir un texte polémique fort efficace. La réponse de Chopin, qui offre un bel exemple de la « traduction » du discours de l'autre, est assez révélatrice :

Il me paraît évident que tu l'as composé dans un esprit de malveillance, et que tu voulais jeter du discrédit sur l'auteur du « Nocturne ».

Il y a parodie et parodie ; voici ce que la tiennne signifiait : « Monsieur Paul, vous désirez écrire un sonnet parfait, rimes millionnaires et expressions recherchées, vous avez commis une impardonnable erreur. [...] Comme témoignage de mon mépris, j'oppose à votre sonnet une parodie où je fais fi des règles les plus élémentaires de la langue française, et je dis : ma pièce vaut la vôtre. »

Non, Pauline, il sied mal à une jeune fille de manier l'arme acérée de la critique, et surtout, après l'éreintement, d'éclater d'un rire vulgaire afin d'encourager les autres à faire de même (Chopin, 1908).

Là où l'on aurait pu croire à un simple désir d'imposer le « sujet canadien », Chopin voit un mépris impardonnable vis-à-vis de la forme. Et les réponses de « Pauline Morinette » et de « Renée C. » indiquent qu'il avait raison, qu'on en veut effectivement à la forme recherchée et « décadente » (c'est-à-dire symboliste) pratiquée par Morin et Chopin, ainsi qu'à leur attitude élitiste. Quelques remarques ironiques au sujet de « l'illustrissime poète Paul Morin », ce « Grand Maître » qui se permet tant de libertés face à la prosodie classique, trahissent également une certaine inquiétude au sujet de l'influence que Morin pourrait exercer au Québec si sa poésie n'était pas tournée en ridicule.

Mais c'est la *signature* des attaquants qui laisse le plus rêveur. Cette féminisation concertée (en plus de témoigner d'un sexisme plus que patent) équivaut en fait à une accusation de féminité, voire d'homosexualité. L'idée qu'un homme trop cultivé, qui maîtrise trop bien sa langue, puisse être d'une virilité suspecte, n'est évidemment pas récente au Québec. Or, si l'on accepte l'hypothèse qu'une polémique traite avant tout d'une question de pouvoir (symbolique) et que le phallus est un symbole extrêmement ambigu qui représente parfois le pouvoir, parfois le pénis (même pour Lacan, selon certaines analystes), cette petite polémique donne alors une nouvelle dimension au scénario suivant décrit par Michel Cusin :

Alors que, dans l'argumentation articulée sur l'interlocuteur, je veux que tu sois des nôtres, dans la polémique,

Tu n'es pas des n'autres, tu es sans Autre et Je ne suis que Moi. Le Phallus introuvable, Je l'ai, tu ne l'as pas et je te le démontre de manière cohérente et irréfutable ; mais, parce que tu ne l'as pas, toi, mon semblable, Je te fais disparaître comme parlêtre, je te réduis à un corps sans parole (1980 : 114).

Dans ce cas-ci, de toute évidence, les attaquants, par le moyen du travestissement du nom propre, s'effacent totalement derrière l'anonymat et la féminité (c'est-à-dire le manque de virilité) afin d'en mieux éclabousser leurs cibles. Et si Cusin a aussi raison lorsqu'il affirme que la cible ultime de la polémique serait de « faire taire l'Autre dans le destinataire lui-même », ce choix de pseudonymes féminins peut laisser encore plus songeur.

C'est également une voix « féminine » qui interviendra, deux ans plus tard, pour clore une autre polémique impliquant deux autres membres de ce quatuor de jeunes étudiants de l'Université Laval à Montréal (Dugas, Delahaye, Morin et Chopin) qui en viendront à personnifier, pour plusieurs, les « exotiques ». Voici comment Marcelle Paule Hyssonne résume dans *Le Nationaliste* du 15 mai 1910 la polémique-scandale qui suivit la publication en 1910 des *Phases*, recueil de poésie de Delahaye :

*Le livre où dorment ces poèmes
D'un coup de Lozeau fut fêlé,
Le coup dut l'effleurier, quand même
Aucun sens ne s'est exhalé.*

*Mais la cruelle meurtrissure,
Mordant chaque vers tour à tour,
D'une inguérissable brisure,
Marqua les Phases pour toujours.*

*L'auteur a ri mais, goutte à goutte,
Le bon sens prend son droit lésé.
Guy point encor ne s'en doute ;
Pourtant son faux rêve est brisé.*

*C'est ainsi, le rêve qu'on aime,
Quand il est mauvais nous meurtrit,
Et puis il se fond de lui-même
Au soleil des justes mépris.*

Ce premier recueil de Guillaume Lahaise (pseudonyme de Guy Delahaye) était de toute évidence trop expérimental pour le milieu littéraire montréalais de l'époque. On s'étonne aujourd'hui de tant d'émoi devant quelques poèmes de trois tercets comportant des vers de neuf syllabes, ou devant un néologisme comme « vampirode » dans « mon cœur vampirode » (c'était la belle époque !). Cette volonté d'innovation, comparée par « Persan » (pseudonyme de Dugas) à celle dont avait fait preuve Nelligan dix ans plus tôt, donnera lieu à de nombreuses parodies/moqueries dont quelques-unes s'avéreront assez réussies et encore plus surréalistes ou dadaïstes avant l'heure que les vers de Delahaye lui-même.

C'est néanmoins l'attaque de Lozeau, publiée dans *Le Devoir* sous le titre « *Les Phases* ou le danger des mauvaises fréquentations », qui semble avoir le plus surpris ces jeunes étudiants. Lozeau était le poète le mieux vu à Montréal à l'époque. Paralysé et cloué au lit depuis l'adolescence, il faisait de la poésie intime, souvent au sujet d'amours rêvés (ce qui était déjà un peu osé pour l'époque), et ne donnait nullement – à ce moment – dans le courant nationaliste du terroir qui se répandait de plus en plus. Morin venait de lui dédier un poème dans *Le Nationaliste* la semaine précédente...

Dans sa critique, Lozeau se moque de la doctrine poétique de Delahaye (« Trois fois trois font neuf : c'est bizarre comme un début d'aliénation mentale »), puis accuse le jeune poète d'afficher une névrose factice. Il nie également l'originalité de l'œuvre : « À chaque page, apparaît un talent qui se contraint pour ne pas marcher selon la loi naturelle, une personnalité qui se martyrise et se déforme ; rien n'y est aisé ni libre. Or, l'original est le naturel par excellence » (Lozeau, 1910a). Ce genre d'axiome, avec son appel au « naturel », est évidemment impossible à réfuter. Mais Dugas, qui utilise pour la première fois son vrai nom pour y répondre, choisit

d'entrée de jeu, paradoxalement, de couvrir son adversaire de compliments (« Il [Lozeau] prendra place demain parmi ceux qui ont arraché aux choses le cri divin qui fait tressaillir des fibres humaines » – Dugas, 1910b), puis interprète cette attaque bizarre comme le produit d'une conspiration de la part de l'École littéraire de Montréal, dont Lozeau serait membre. En revanche, l'accusation de « névrose factice » semble déranger particulièrement, et la réplique de Dugas à ce sujet est fort révélatrice de l'idée que ces jeunes étudiants se font de la poésie : « La névrose des poètes est chose trop certaine, trop saisissable sous le scalpel pour la mettre en doute et lui attribuer un air d'insincérité et de façade » (1910b).

La suite de cette polémique est assez fascinante. Lorsque Lozeau et ensuite Germain Beaulieu de l'École littéraire de Montréal prennent la plume pour nier les accusations de conspiration, Dugas (sous le pseudonyme de « Persan » cette fois) revient à la charge. Il produit d'abord une entrevue avec Delahaye⁸, destinée sans doute, au moyen du narratif, à créer l'image désirée de son ami. Il provoque également Beaulieu en annonçant, dans un post-scriptum, que ce critique attaquera bientôt Delahaye, et révélera entre autres le rejet de la candidature de ce poète par l'École littéraire de Montréal quelques mois auparavant. Pour comprendre l'astuce en jeu ici, il faut sans doute savoir que Beaulieu était un critique littéraire assez classique quoique bien coté à l'époque, et qu'il avait déclaré en juillet 1908 qu'il ne faisait plus de critique littéraire parce que les livres qui paraissaient n'en valaient pas la peine ! Notre ami Dugas vise surtout, de toute évidence, la « prise de parole », l'accession à la visibilité à l'intérieur de l'institution littéraire montréalaise de l'époque – dont l'École littéraire de Montréal, pour lui et ses amis, semble synonyme.

Et la ruse réussira ! La semaine suivante apporte une critique sérieuse, pondérée et dévastatrice des *Phases* signée par nul autre que Beaulieu. Celui-ci, à l'encontre de Lozeau, ne nie nullement

8. Cela constitue un de ses procédés critiques préférés à cette époque. Dugas raconte trois entrevues avec Delahaye dans le cadre de cette seule polémique.

l'originalité de cette poésie. Toutefois, souligne-t-il, la nouveauté ne garantit en rien la qualité d'une œuvre, et il reproche surtout à Delahaye la nébulosité et l'incohérence de ses vers :

En littérature, [...] toutes les écoles sont bonnes et toutes sont susceptibles de produire des chefs-d'œuvre ; mais une œuvre ne peut valoir [...] qu'autant qu'elle est vraie. Or, la clarté est le premier attribut de la vérité. Et ce que je regrette dans Les phases c'est cette clarté, absente de la plupart des pièces.

Voilà apparemment un syllogisme complet :

1. Dans les arts, une œuvre ne vaut que dans la mesure où elle est vraie ;
2. Or, le premier attribut de la vérité est la clarté ;
3. Cette clarté manque aux *Phases*, qui n'est donc pas une œuvre valable.

Beaulieu fait également la leçon à Dugas, en lui signalant qu'un vrai critique littéraire ne mêle pas l'amitié à son jugement sur une œuvre. Puis il termine fort habilement en se disant persuadé que Delahaye, « un observateur, un être sensitif et un penseur », reviendra avec la maturité à la bonne et mélodieuse prosodie classique et qu'il dotera alors la littérature canadienne « d'une œuvre qui forcera l'admiration de tous » (1910b).

Une telle critique, habile, sérieuse et polie, rend la réplique difficile, et Dugas, qui est à la veille de partir étudier à Paris, ne s'y essaiera pas. La chronique estudiantine du même numéro nous informe que « Persan souffre de neurasthénie intense. Il songe à retourner en Perse et ne rêve que de roses persanes et des vers d'Ispahan. » Puis, la semaine suivante, « Persan » rapporte que Dugas, interrogé quant à son intention de répondre à Beaulieu, s'écria : « Quand le législateur du Parnasse canadien s'est prononcé, il ne reste plus qu'à se taire, même en prose [...] » (1910d).

Si l'on compare la polémique à un procès juridique, Dugas et Delahaye semblent avoir perdu le leur contre la doxa. Ce n'est pas totalement le cas, cependant, si on accepte l'hypothèse que ce que

visent surtout ces jeunes, c'est une « prise de posture » (les entrevues sont éloquentes à ce sujet) et la recherche d'une « prise de parole »⁹.

Dugas reviendra à l'attaque deux ans plus tard. C'est alors dans *L'Action* de Jules Fournier (journal dont la devise était *Toumbé dessus ! Escrasas lous !* – Cyrano) qu'il fera son véritable apprentissage de polémiste – apprentissage qu'il mettra ensuite à l'épreuve dans *Le Nigog*, pour le plus grand malheur du pauvre Arthur Letondal. C'est également dans *L'Action* que Dugas commencera à comprendre l'importance de la résistance qui existe au Québec face à l'idée que lui et ses amis se font de la littérature. En effet, le conflit qui prend forme et qui, polémique après polémique, prendra tellement d'envergure qu'il faut à la fin, à mon avis, l'appeler *querelle* plutôt que polémique¹⁰, n'est nullement une simple question de tactiques pour assurer la prise de parole d'une nouvelle génération d'écrivains. L'enjeu est beaucoup plus fondamental, et les participants seront de plus en plus appelés à adopter de véritables « prises de position ». Il s'agit, tout d'abord, d'un conflit d'idées autour de l'acceptabilité ou non de l'art moderne¹¹. En arrière-plan, cependant, c'est toute la vision de la littérature québécoise et, par analogie, de la société québécoise elle-même, qui se joue ici. Au moment d'abandonner le combat dans *L'Action* (probablement à la demande de la rédaction) à la suite d'une bataille assez épique contre Edmond Léo du *Devoir* au sujet du *Cœur en exil* de son ami Chopin, Dugas s'écrit : « Au fond, ces gens-là ne

9. Voir *La griffe du polémique* (Garand, 1989) pour une explication plus détaillée de ces catégories si utiles dans l'analyse du polémique.

10. Nicolas Wagner constate une situation similaire en parlant du xviii^e siècle : « Plus la dispute s'étend, plus on s'approche de la *controverse* et de la *querelle* ; le premier terme évoque, le plus souvent, le domaine religieux ; le second, celui d'acception plus volontiers profane » (1985 : 40).

11. C'est déjà très clair dans cet extrait de la courte réponse que Lozeau s'était permise de donner à Dugas dans *Le Devoir* du 22 avril 1910 : « Je soutiens que M. Delahaye est victime de théories fausses et qu'il ne fait qu'imiter les décadents » (Lozeau, 1910b).

veulent pas de littérature ; l'art est leur ennemi ; ils ont décrété que la religion – c'est-à-dire la religion telle qu'ils l'entendent – doit tenir lieu de tout [...] » (1913b).

Cette réaction se comprend encore mieux lorsqu'on sait que, l'année précédente, Dugas s'était fait attaquer par *L'Action sociale* à cause de sa critique de la conception du catholicisme présentée dans le roman *Au large de l'écueil* d'Hector Bernier. En citant certains de ses propos hors contexte, ce journal avait réussi à remettre en question la foi catholique de ce jeune étudiant, au point que Fournier s'était senti obligé de protester. Il a alors affirmé, de manière peut-être plus prophétique qu'il ne l'aurait voulu, que de telles faussetés étaient très graves et qu'elles pourraient rendre irréalisable le rêve du jeune étudiant de revenir enseigner au pays après ses études en France, puisqu'il était désormais étiqueté comme impie.

De même, une simple remarque de la part de Dugas qui se portait à la défense de Pascal et des écrivains de Port-Royal, « ennemis du mensonge pour la plus grande gloire de Dieu, » dans *L'Action* du 19 juillet 1913, aurait provoqué une attaque de la part d'un cousin à lui, « par respect de son honorable famille qui compte plusieurs membres dans le sacerdoce », parce qu'il parlait en bien de l'ordre janséniste, pourtant condamné par l'Église¹². Et on n'est pas encore arrivé à la période la plus explosive et la plus révélatrice de la querelle !

Il est donc de plus en plus clair que, dans la querelle des régionalistes et des « exotiques », la religion, et plus spécifiquement l'orthodoxie religieuse, constitue un des enjeux fondamentaux. S'il est moins évident que la politique en soit une elle aussi, un exposé de la progression de la querelle (de plus en plus généralisée) pendant la période 1918-1920 le montrerait très nettement. La prédominance de ces deux domaines névralgiques fait écho à l'historique

12. Je n'ai pas encore réussi à repérer cette attaque dans *La Croix* dont parle « Un ami de Marcel Henry », dans *L'Action* du 13 septembre 1913. Si on l'avait inventée, ce serait encore plus intéressant, mais assez étonnant...

de la polémique en France, qui aurait d'abord été d'ordre théologique pour passer surtout, au ^{xx}^e siècle, dans le domaine politique (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 16). Cela tend à confirmer que la polémique (et, à fortiori, une querelle littéraire de grande envergure, comme celle dont je parle) est avant tout une question de pouvoir (symbolique) et qu'elle compte parmi les « meilleurs révélateurs des conflits qui agitent une société tout entière, dans ses principes politiques, moraux ou religieux » (Ehrard, 1985 : 74).

LA PART DU LECTEUR

Il semblerait que le polémique soit avant tout, pour le destinataire et le destinataire, une question de pouvoir (symbolique ou autre). En revanche, pour le lecteur – qu'il soit ou non ce fameux Tiers que le destinataire vise à séduire –, le polémique est surtout un effet de contexte, que ce contexte soit

1. Clairement inscrit dans le texte (cotexte) et donc visible pour tout lecteur ;
2. Créé par le rapprochement avec d'autres textes (un effet d'intertextualité) – comme dans le cas de la parodie citée plus haut – ;
3. « Lu » dans le texte par l'interaction entre celui-ci et les réseaux cognitifs/connaissances personnelles du lecteur (autre forme d'intertextualité ?) ;
4. Toute combinaison de ces trois hypothèses.

Cette perception du polémique a l'avantage de permettre l'inclusion de tous les textes impliqués dans une polémique donnée. Il s'agit d'une précision importante, à mon avis, car on peut s'épuiser à vouloir discerner toutes les caractéristiques permettant d'identifier un texte comme polémique, en oubliant que ce ne sont pas toujours les textes, ou les auteurs, les plus ouvertement polémiques qui sont les plus efficaces. Les textes les plus efficaces sont même parfois on ne peut plus raisonnables, doctes et didactiques. Tel est le cas des réponses de Léo-Paul Desrosiers aux attaques fracassantes de Victor Barbeau contre les « pontifes de l'heure des va-

ches » en 1920. Et sans doute est-ce ici qu'il faudrait classer les deux discours fondateurs de la Querelle des régionalistes et des « exotiques », à savoir la préface de Louis Dantin et le discours de l'abbé Camille Roy. Dans tous ces exemples, c'est aux « autres » – les chercheurs, l'écrivain critiqué, l'adversaire passé sous silence ou interpellé trop poliment, voire le Tiers invité à devenir complice... – qu'il appartient de qualifier telle ou telle intervention de « polémique ».

Ainsi, il ne fait pas de doute pour moi que le discours de l'abbé Roy en faveur de « la nationalisation de la littérature canadienne », prononcé devant la Société du Parler français au Canada à la fin de 1904, était une réponse à l'étude de Dantin parue au début de cette même année en guise de préface à *Émile Nelligan et son œuvre*. Ce n'est qu'en la replaçant dans le contexte de la querelle que l'on aperçoit ce que cette apologie de la poésie de Nelligan peut avoir contenu de polémique pour certains milieux québécois de l'époque. Comment Dantin avait-il pu affirmer sans sourciller que tous les défauts et toutes les faiblesses de Nelligan – qu'il venait d'énumérer – se rachetaient par l'harmonie de ses vers : « Il est banal de rappeler que l'art est avant tout la splendeur vivante de la forme. En poésie, comme en peinture, le style n'est pas seulement tout l'homme, il est presque toute l'œuvre » (1903-1904 : xxi) ? Comme le montrent bien la parodie de « Pauline Morinette » et l'altercation qui l'a suivie, la primauté de la forme sur le fond était loin d'être une « vérité banale » au Québec d'alors, et ne le sera pas avant longtemps.

Cette façon d'énoncer une opinion assez révolutionnaire pour le milieu auquel elle se destine comme s'il s'agissait d'une vérité des plus courantes, se veut évidemment un procédé important du discours polémique. En affichant une autre « doxa » que celle qui est couramment acceptée, le destinataire peut réussir à court-circuiter chez son lecteur la résistance qu'aurait provoquée une attaque plus directe et à faire accepter son point de vue. C'est grâce à cette « prise de position » que Dantin rejoint sans difficulté le lecteur moderne, pour qui de telles idées représentent un lieu commun.

Il y a là aussi, évidemment, un écho des influences subies par Dantin lors de son séjour en Europe. Mais cet homme extraordinairement intelligent ne pouvait quand même pas être complètement inconscient du conservatisme d'une bonne partie du public québécois auquel il s'adresse, lui qui écrit déjà en 1903, dans *La Revue canadienne* :

Il [Nelligan] s'était, par goût et par instinct, jeté à l'avant-garde du mouvement moderniste en notre pays : son style a donc de quoi scandaliser plus d'un dévôt des normes classiques ; mais il plaira aux esprits plus larges, plus délicats aussi, qui croient que le moule artistique doit se renouveler sans cesse [...] (p. 277).

Un des éléments de séduction les plus efficaces dans le texte de Dantin est son début, où il trace le portrait du jeune génie foudroyé et donne naissance à ce que quelques-uns appellent « le mythe de Nelligan » :

Émile Nelligan est mort. Peu importe que les yeux de notre ami ne soient pas éteints, que le cœur batte encore les pulsations de la vie physique : l'âme qui nous charmait par sa mystique étrangeté, le cerveau où germait sans culture une flore de poésie puissante et rare, le cœur naïf et bon sous des dehors blasés, tout ce que Nelligan était pour nous, en somme, et tout ce que nous aimions en lui, tout cela n'est plus. La Névrose, cette divinité farouche qui donne la mort avec le génie, a tout consumé, tout emporté. Enfant gâté de ses dons, le pauvre poète est devenu sa victime. Elle l'a broyé sans merci comme Hégésippe Moreau, comme Maupassant, comme Baudelaire, comme tant d'autres auxquels Nelligan rêvait de ressembler, comme elle broiera tôt ou tard tous les rêveurs qui s'agenouillent à ses autels (1903-1904 : 1).

Il s'agit d'un texte incontournable, qu'on pourrait analyser longuement. Remarquons, notamment, les comparaisons avec des écrivains français comme Maupassant et Baudelaire, qui servent d'ins-

tance de légitimation à ce jeune poète inconnu du Québec, mais qui – compte tenu qu'ils sont mis à l'Index – le situent aussi en dehors de la littérature acceptable dans une société catholique orthodoxe. La personnification de la Névrose en une divinité qui dispense les dons poétiques tout en broyant les écrivains (« rêveurs ») « qui s'agenouillent à ses autels », évoque d'ailleurs un culte plutôt païen, très peu orthodoxe, qui n'est pas sans dégager un certain érotisme. Le mythe du poète maudit, déjà sous-jacent, est encore plus clairement instauré lorsque Dantin déclare (avec sérénité ?) : « Folie, poésie : ces deux lunatismes n'en feraient-ils qu'un ? » La Divinité Névrose, c'est aussi la déesse « Poésie ». Et voilà annoncé un des sujets de prédilection dans la querelle des régionalistes et des « exotiques » : qu'est-ce que la littérature ?

En effet, Nelligan et Dantin avaient clairement adopté la littérature en tant qu'une sorte de religion dont ils seraient des prêtres, une valeur suprême qui ne contredisait pas nécessairement la religion catholique, surtout son mysticisme, mais qui lui était supérieure. Cette attitude correspond à ce que Jacques Dubois appelle la « sacralisation » du goût esthétique (1986 : 34). Dans un pays où la littérature, voire la culture en général, était ouvertement considérée comme nécessairement inféodée à la cause nationaliste ou religieuse, une telle position était pure hérésie. En d'autres termes, « l'autonomisation de la littérature » telle que définie par Pierre Bourdieu (1971) était encore impensable (sauf par les *happy few*) au Québec.

Il existait cependant depuis longtemps des instruments de légitimation et de consécration de la chose littéraire au Canada français. Cette collectivité très consciente de l'impact de la littérature (et de l'imprimé en général) avait développé très tôt des mécanismes d'encensement et de censure¹³, le plus souvent sous le contrôle de l'Église (critiques-prêtres, condamnations en chaire, périodiques catholiques, etc.), et *toujours* en harmonie avec les besoins nationalistes (l'autocensure étant souvent, dans ce cas-là,

13. On peut lire avec profit, à ce sujet, *L'institution du littéraire au Québec* de Lucie Robert (1989), plusieurs textes de Gilles Marcotte, dont

assez efficace). Par conséquent, on aurait bien envie de parler, déjà à cette époque, de l'existence d'une « institution littéraire » assez solide et rigide, à laquelle l'abbé Roy et les régionalistes prêteront leurs forces – et à laquelle se heurteront les « exotiques »¹⁴.

Dans sa préface, Dantin se permet d'énumérer et les qualités et les défauts de la poésie de Nelligan. Il s'agit d'un procédé tout à fait valable mais, dans le contexte, ces quelques critiques, jointes au thème de la folie, fourniront une bonne partie des arguments dont les régionalistes se serviront pour contrecarrer l'influence de Nelligan et pour encourager des écrits plus conformes à leur vision de ce que devrait être une littérature canadienne¹⁵. Dantin affirme par exemple que la poésie de Nelligan ne contient aucune philosophie de la vie, aucune érudition ni culture sérieuse. Puis, après avoir signalé des emprunts maladroits et les imitations trop fréquentes d'auteurs français et belges, il dit regretter que Nelligan n'ait pas donné à son œuvre un « cachet canadien ». En s'attardant assez longuement sur ce reproche, et en attaquant en même temps l'exotisme littéraire, il annonce en fait, assez paradoxalement, le discours de l'abbé Roy qui viendra onze mois plus tard.

Il est pourtant possible de lire le texte de Dantin sans remarquer du tout ces reproches au sujet du manque de cachet canadien, tant le lecteur est emporté et convaincu par l'enthousiasme avec lequel on y salue le « génie » et la beauté de cette nouvelle poésie. C'est le cas de plusieurs critiques qui, avec raison, ont salué en cette préface la première critique littéraire moderne du Québec¹⁶. Dantin ne semble pas s'en être souvenu lorsqu'il est allé relire ce

« Institution et courants d'air » (1981), ainsi que *Censure et littérature au Québec* de Pierre Hébert (1997).

14. De telles affirmations vont évidemment à l'encontre de la position adoptée par Jacques Dubois, pour qui « institution littéraire » et « autonomisation de la littérature » sont synonymes.

15. Rappelons qu'à l'époque l'adjectif « canadien » est synonyme de « canadien-français ».

16. Tel a été aussi mon cas la première fois que j'ai lu ce texte, avant de prendre connaissance de la querelle qui allait suivre.

texte, en 1934, apparemment avec l'intention de le republier dans un de ses recueils de critique littéraire. Il avoue alors dans une lettre à Alfred DesRochers qu'il regrette d'avoir reproché à Nelligan son manque de sujets canadiens. Il reste que, pour les lecteurs de l'époque, la partie la plus étonnante de son texte (car « l'air du temps » était à la canadianisation), ce qu'ils en retiendront surtout, c'est l'éloge dithyrambique du premier poète québécois moderne. Et certains, parmi lesquels les futurs « exotiques », remarqueront sans doute aussi que ce premier « génie » québécois s'était inspiré de la littérature française contemporaine...

Si cette préface ne donne pas lieu à une polémique en 1904 (à part l'objection tout à fait isolée de Lozeau au sujet de l'exigence du cachet canadien), elle est néanmoins potentiellement fort polémique à cause de la position extrême qu'elle adopte par rapport à la doxa¹⁷. Une « apologie » est d'ailleurs souvent potentiellement polémique, car elle vise à changer l'opinion commune au sujet de quelqu'un et à lui permettre d'occuper une position qui ne lui revenait pas auparavant dans le marché des biens symboliques. Dantin se révèle très conscient du rôle qu'il joue à cet égard et va jusqu'à conseiller à d'autres de suivre son exemple et de mieux suppléer au manque d'appareils institutionnels au Québec :

Grâce à cette illusion d'optique qui fait voir merveilleux tout ce qui est lointain, les talents les plus discutables trouvent chez nous des admirateurs et des disciples, pourvu que leurs écritures soient estampillées de Charpentier ou de Lemerre. Mais nous répugnons à l'idée qu'un bon garçon que nous coudoyons tous les jours [...] porte en lui l'étoffe d'un Rodenbach ou d'un Rollinat. La camaraderie tue chez nous l'admiration. C'est le contraire en France, où les auteurs de tout calibre trouvent dans leurs intimes

17. Serait-ce finalement la section sur le sujet canadien qui aurait rendu ce texte apparemment acceptable à l'époque ? En outre, au moment de sa publication, Nelligan est déjà interné et Dantin, défroqué, s'est exilé aux États-Unis. Le danger peut donc ne pas sembler très immédiat.

de salon ou de brasserie des lanceurs attirés de leurs œuvres, où la moindre plaquette provoque dans vingt journaux les notices, les entrefilets louangeurs de critiques amis. Je crois que, sans aller à aucun excès, nous pourrions en ce pays nous prôner un peu plus les uns les autres. [...] Il faut bien l'avouer, toute célébrité humaine vit de réclame presque autant que de mérite. [...]

Si donc nous voulons avoir nos grands hommes, aidons à les faire. C'est un lieu commun que la gloire est une vapeur, une fumée ; encore faut-il quelqu'un pour souffler les bulles et allumer les fagots¹⁸ (1903-1904 : III).

Quant au discours de l'abbé Roy qui suivra sous peu, et auquel on attribue d'habitude le mouvement régionaliste qui se répandra au Québec au début du siècle, il constitue lui aussi un sujet d'étude fascinant, car sa structure de base se rapproche de la prétérition. Après avoir prêché dans la première partie la tolérance en matière littéraire et y avoir affirmé qu'il serait ridicule d'interdire aux écrivains canadiens les influences étrangères et les sujets universels (le lecteur pourrait presque se demander s'il n'est pas plus ouvert et tolérant que Dantin...) ¹⁹, Roy fait volte-face en insistant sur la nécessité d'éviter la contamination par l'esprit français moderne et par « l'argot des écrivains malades de France » :

Sans doute, et nous l'avons assez expliqué, nous ne devons pas interdire à nos écrivains de s'occuper de sujets étrangers aux choses du pays ; mais nul doute que ce qui importe, et ce que l'on recommande avec insistance, c'est

18. Parmi les effets de ce discours, il faudrait aussi mentionner que l'historique très flatteur que Dantin y trace de l'École littéraire de Montréal (1903-1904 : XXIX) a peut-être été déterminant dans la renaissance de ce « cénacle d'esprits choisis ».

19. Plus tard, quand il voudra se distancier des excès du programme régionaliste, l'abbé Roy sera bien content de pouvoir se référer à cette partie de son discours qui prône la tolérance.

qu'ils choisissent les sujets où l'esprit canadien puisse s'affirmer avec plus de personnalité ; c'est qu'ils évitent de s'aventurer en des matières où ils ne pourraient rivaliser avec des écrivains qui en d'autres pays sont plus cultivés et mieux qu'eux pourvus de tout ce qu'il faut pour les approfondir ; c'est qu'ils s'appliquent à des questions qui ne peuvent pas ne pas émouvoir et ébranler toutes les puissances de nos âmes canadiennes, qui ne peuvent pas ne pas relever de notre littérature nationale ; c'est, en d'autres termes, qu'ils traitent tout d'abord des sujets canadiens. « Soyons de chez nous », et nous aurons grande chance d'être du Canada ! (1904-1905 : 118).

En somme, il conseille aux écrivains d'écrire sur n'importe quel sujet, à condition que ce soit un sujet canadien.

Il est évident, d'après le titre de ce discours – « nationalisation » signifie, après tout, appropriation, transfert du privé au public –, que ce texte s'inscrit en faux contre un discours adverse dont on voudrait éloigner le public. Roy adopte pourtant un ton résolument positif, et commence en affirmant que la littérature canadienne existe et que ses meilleurs écrivains se sont toujours inspirés du terroir natal. Pourquoi alors un programme de nationalisation ?

Étant donné que le texte de Roy, tout comme celui de Dantin, permet plus d'une lecture, une des réponses possibles à cette question serait que tous ces écrivains qui écrivent déjà sur des sujets canadiens ont malheureusement besoin d'une éducation plus « canadienne » pour améliorer la qualité de leurs écrits²⁰. Néanmoins, et même si l'abbé Roy ne nomme jamais directement un adversaire au programme qu'il propose, on verra, en regardant son texte de près, qu'il affirme que « c'est une question aujourd'hui [...] que de découvrir comment il ne faut pas égarer sur des sujets étrangers, ou

20. Ce sont effectivement les propos de Roy sur l'éducation insuffisamment canadienne livrée au Québec qui impressionnera le plus le public à l'époque, paraît-il, car l'enseignement était une chasse gardée du clergé qu'on osait rarement critiquer.

gâter par des procédés exotiques notre littérature canadienne ». Existerait-il une littérature moins « canadianisante », perméable à l'influence de la France moderne ? En se replaçant dans le contexte, il semble alors que Roy veuille surtout contrer l'influence de l'École littéraire de Montréal et, en particulier, celle du jeune Nelligan dont le recueil de poésie vient de paraître. Il peut falloir plusieurs lectures avant de le voir²¹, mais Roy mentionne ce poète, juste en passant, comme un exemple du risque pour les auteurs canadiens de devenir « des écrivains français égarés sur les bords du Saint-Laurent » (p. 120) – même si son nom paraît en fait quelques pages après cette formule destinée à devenir si célèbre :

Seulement [...] faire des poésies où le sentiment est purement livresque, et soutenu de réminiscences toutes françaises, comme, par exemple, il arrivait trop souvent à ce pauvre et si sympathique Émile Nelligan ; [...] faire des livres, en un mot, où la langue est corrompue par l'argot des écrivains malades de France, [...] où la matière, pétrie de souvenirs de lectures plus que d'idées personnelles, est imprégnée de toutes les sauces piquantes avec lesquelles on relève, là-bas, le ragoût de certains ouvrages : voilà ce qui n'est pas canadien, et voilà donc ce qu'il faut condamner (p. 122-123).

Il serait difficile d'imaginer un texte qui réussisse mieux à condamner irrémédiablement une œuvre tout en ayant l'air de la trouver « sympathique ». Quant aux autres membres de l'École littéraire de Montréal, Roy n'en reconnaît même pas l'existence dans son discours.

On pourrait dire, essentiellement, que l'abbé Roy souhaitait une littérature canadienne-française autonome à l'égard de la littérature française, mais qu'il ne voulait surtout pas, pour emprunter la terminologie de Bourdieu, l'autonomisation de la littérature au Canada français. Formé à l'école d'Émile Faguet et de Gustave

21. Tel a été mon cas, et celui de plusieurs de mes étudiants par la suite.

Lanson, il choisit d'exercer son métier de critique littéraire surtout par des encouragements, en critiquant le moins possible. La politesse, la tolérance, l'ouverture d'esprit sont – en apparence, du moins – les marques principales de son style. Il n'y a pourtant pas de façon plus efficace de « tuer l'autre » que de faire comme s'il n'existait pas, de passer sa présence sous silence, à l'instar de Roy dans ce discours. Dantin avait employé un procédé similaire, au point que l'on peut finir par se demander s'il connaissait vraiment le milieu littéraire québécois auquel il s'adressait...

Faut-il conclure, à cause du ton positif et respectueux, voire didactique, adopté par ces critiques, que ces deux textes fondateurs ne sont pas des textes polémiques ? Ce sont certainement, en tout cas, des textes fort efficaces, qui ont réussi à gagner l'adhésion de bon nombre de leurs lecteurs/auditeurs et qui ont contribué à donner droit de cité, voire la célébrité, à leurs énonciateurs, aux écrivains et aux esthétiques qu'ils défendaient : prise de parole réussie, par conséquent ; prise de posture, prises de position (autonomisation pour Dantin, autonomie pour Roy) et, *last but not least*, prise de pouvoir. Ces deux textes sont fondateurs parce qu'ils formeront école, d'où la fameuse querelle à venir... Faudrait-il alors voir en la « politesse » (accompagnée de l'ellipse) le procédé polémique par excellence²² ?

22. Si l'on veut gagner la partie, bien sûr. Ce qui n'est peut-être pas le cas de ceux aux prises avec l'*agôn*.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- BEAULIEU, Germain (1908), « Une lettre de M. Germain Beaulieu. À propos de critique littéraire », *Le Nationaliste*, vol. 5, n° 20 (12 juillet), p. 4.
- BEAULIEU, Germain (1910a), « À propos de critique littéraire », *Le Devoir*, vol. 1, n° 89 (23 avril), p. 2.
- BEAULIEU, Germain (1910b), « Un nouveau livre : *Les Phases* », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 10 (8 mai), p. 3.
- BERNIER, Hector (1912), *Au large de l'écueil*, Québec, Imprimerie de l'Événement.
- BOURDIEU, Pierre (1971), « Le marché des biens symboliques », *L'Année sociologique*, n° 22, p. 49-126.
- C., Renée (1908), « Tribune libre : Ces poètes ! Lettre à René », *Le Nationaliste*, vol. 5, n° 37 (8 novembre), p. 3.
- CHOPIN, René (1908), « Lettre à Pauline », *Le Nationaliste*, vol. 5, n° 36 (1^{er} novembre), p. 3.
- CHOPIN, René (1913), *Le cœur en exil*, Paris, G. Crès et Cie.
- CUSIN, Michel (1980), « Le désir et la parole dans le discours polémique », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 109-119.
- DANTIN, Louis (1903), « Émile Nelligan et son œuvre », *La Revue canadienne*, vol. 39, n° 3 (mars), p. 277-278.
- DANTIN, Louis (1903-1904), « Préface », dans Louis DANTIN, *Émile Nelligan et son œuvre*, Montréal, s. é., p. I-XXXI.
- DELAHAYE, Guy (1988), *Guy Delahaye : œuvres parues et inédites*, Montréal, Hurtubise HMH.
- DUBOIS, Jacques (1986), *L'institution de la littérature : introduction à une sociologie*, Bruxelles, Fernand Nathan/Éditions Labor.
- DUCROT, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- DUGAS, Marcel [Persan] (1910a), « Estudiantina », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 8 (17 avril), p. 2.
- DUGAS, Henri Marcel (1910b), « Les *Phases* et M. Albert Lozeau. Ou le danger des jugements hâtifs », *Le Devoir*, vol. 1, n° 87 (21 avril), p. 1.
- DUGAS, Henri Marcel (1910c), « Les *Phases* et M. Albert Lozeau », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 9 (1^{er} mai), p. 2.

- DUGAS, Marcel [Persan] (1910d), « Estudiantina », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 12 (15 mai), p. 3.
- DUGAS, Marcel [Marcel Henry] (1912), « Propos littéraires : M. Ernest [sic] Beauregard, M. Jean Charbonneau, M. Hector Bernier, *La Revue française* et M. Paul Morin », *L'Action*, vol. 2, n° 77 (28 septembre), p. 1, 4.
- DUGAS, Marcel [Marcel Henry] (1913a), « Lettre de Paris. La thèse de M. Paul Morin – M. Édouard Montpetit – Un livre inédit de Verlaine – François Coppée – Barbey d'Aurevilly », *L'Action*, vol. 3, n° 119 (19 juillet), p. 1.
- DUGAS, Marcel [Marcel Henry] (1913b), « M. Edmond Léo, critique littéraire », *L'Action*, vol. 3, n° 130 (4 octobre), p. 1.
- EHRARD, Antoinette (1985), « Art et polémique : les deux affaires Rodin », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 65-74.
- FOURNIER, Jules (1912), « Une infamie », *L'Action*, vol. 2, n° 83 (9 novembre), p. 1.
- GARAND, Dominique (1989), *La griffe du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, L'Hexagone.
- GRIGNON, Claude-Henri (1922), *Les vivants et les autres*, Montréal, Librairie Ducharme.
- GROULX, Lionel (1922), *L'appel de la race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française.
- HAYWARD, Annette (1980), « Le conflit entre les régionalistes et les "exotiques" au Québec ». Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill.
- HÉBERT, Pierre (1997), *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides. [Avec la collaboration de Patrick Nicol.]
- HYSSONNE, Marcelle Paule (1910), « Les Phases brisées (À Henri Marcel Dugas) », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 12 (15 mai), p. 4.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine *et al.* (1980), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- LE GUERN, Michel (1980), « Polémique et espace discursif », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 53-61.
- LOZEAU, Albert (1904), « Émile Nelligan et l'art canadien », *Le Nationaliste*, vol. 1, n° 2 (13 mars), p. 4.

- LOZEAU, Albert (1910a), « *Les Phases* ou le danger des mauvaises fréquentations », *Le Devoir*, vol. 1, n° 85 (19 avril), p. 1.
- LOZEAU, Albert (1910b), « Ce que dit M. Lozeau. Une réponse à M. Henri Marcel Dugas », *Le Devoir*, vol. 1, n° 88 (22 avril), p. 2.
- MARCOTTE, Gilles (1981), « Institutions et courants d'air », *Liberté*, n° 134 (mars-avril), p. 5-14.
- MAUGAS, Les Frères (1910), « Estudiantina », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 10 (8 mai), p. 2.
- MORIN, Paul (1907), « Du tac au tac », *Le Nationaliste*, vol. 4, n° 15 (2 juin), p. 2.
- MORIN, Paul (1908), « Nocturne », *Le Nationaliste*, vol. 5, n° 33 (11 octobre), p. 3.
- MORIN, Paul [Claude Hélian] (1910), « Le Soir clair (À Albert Lozeau) », *Le Nationaliste*, vol. 7, n° 8 (17 avril), p. 3.
- MORINETTE, Pauline (1908a), « Un sonnet sur un sonnet », *Le Nationaliste*, vol. 5, n° 35 (25 octobre), p. 3.
- MORINETTE, Pauline (1908b), « Tribune libre : Ces poètes ! Pauline répond », *Le Nationaliste*, vol. 5, n° 37 (8 novembre), p. 3.
- ROBERT, Lucie (1989), *L'institution du littéraire au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- ROELLENBLECK, Georg *et al.* (1985), *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place.
- ROY, Camille (1904-1905), « La nationalisation de la littérature canadienne », *Le Bulletin du parler français au Canada*, vol. 3, n° 4 (décembre), p. 116-125 ; vol. 3, n° 5 (janvier), p. 133-144.
- UN AMI DE MARCEL HENRY (1913), « Au cousin de *La Croix* », *L'Action*, vol. 3, n° 127 (13 septembre), p. 1.
- VIGNAUX, Georges (1976), *L'argumentation : essai d'une logique discursive*, Genève, Droz.
- VOYER, Pierre-Arthur-Joseph [d'Argenson] (1914a), « Un terrible point d'interrogation. À propos d'une consultation de *La Presse* », *L'Action*, vol. 4, n° 164, p. 4.
- VOYER, Pierre-Arthur-Joseph [d'Argenson] (1914b), « Une légende : La vocation agricole des Canadiens français », *L'Action*, vol. 4, n° 165, p. 4.
- VOYER, Pierre-Arthur-Joseph [d'Argenson] (1914c), « Notre vocation agricole. Celle-ci n'existant pas, qu'a-t-on fait pour en créer le goût ? », *L'Action*, vol. 4, n° 167, p. 1.

PAMPHLET, POLÉMIQUE ET QUERELLE

VOYER, Pierre-Arthur-Joseph [d'Argenson] (1914d), « Dernières considérations sur notre vocation agricole », *L'Action*, vol. 4, n° 168, p. 4.

WAGNER, Nicolas (1985), « La polémique et le “code de la Nature” de Morelly (1754) », dans Georg ROELLENBLECK (dir.), *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 39-47.

LE HOCKEY : ENTRE LE JEU ET LA GUERRE

Michel Bujold

Entrons dans ce qu'il est convenu d'appeler « le merveilleux monde du sport » ou, tout simplement, « l'univers des sports ». Un monde en soi et à part qui obéit à certaines règles écrites et non écrites. Par exemple, l'athlète dira « mon sport » en parlant de son activité. On ne peut pas imaginer un « sportif » qui ne soit viscéralement attaché à *son* sport.

Au hockey, les propriétaires de clubs, par l'intermédiaire de gérants et d'entraîneurs, ont su déjouer depuis toujours l'esprit critique de certains joueurs rebelles en leur répétant l'axiome suivant : « Personne n'est plus gros que le hockey. » C'est ainsi que les conflits les plus dramatiques ont pu être esquivés au nom des intérêts supérieurs du Hockey. Sur la glace et en dehors, le hockey est un terrain glissant où toutes sortes de luttes de pouvoir sont livrées. Les pires coups donnés et reçus sur la patinoire sont excusables parce qu'ils ont lieu « dans le feu de l'action » et que « cela fait partie du jeu ». Il ne peut en être autrement de l'autre côté de la bande. À la guerre comme... au « jeu ».

Je me propose d'analyser ici une des plus formidables charges de toute l'histoire du hockey professionnel contre la puissante Ligue nationale de hockey. Je veux parler de la montée d'adrénaline de Gaston Marcotte, docteur en hockey, professeur d'éducation physique à l'Université Laval et joueur encore actif (« old timer »). Ce passionné du hockey qui a déjà beaucoup fait pour le hockey

amateur se perçoit lui-même comme un critique du fait sportif. Sa vaste mise en échec – « Le hockey, un sport malade et contagieux » – a été diffusée à la fin d'avril 1987, dans *La Presse* et *Le Soleil* simultanément. Elle est survenue une dizaine d'années après le fameux Rapport Néron sur la violence dans le hockey junior, une enquête commandée par le gouvernement du Québec et restée lettre morte. Cette sortie a été faite aussi au moment où l'on observait avec inquiétude une désaffection réelle de la part des jeunes. Marcotte a associé sa critique du hockey organisé à l'observation de ce phénomène. À son avis, le hockey de la LNH était en pleine décadence – déclin de la qualité du jeu, recrudescence de la violence – et pervertissait le hockey amateur.

L'offensive de Marcotte, qui aurait pu et dû entraîner une polémique de haut niveau, n'a pas eu l'effet escompté et n'a nullement mobilisé l'opinion publique. « J'espère que suffisamment de Québécois s'uniront pour lutter avec acharnement contre ces marchands sans scrupules du hockey », déclarait Marcotte dans sa série de textes. Avec le recul, la sortie de Marcotte apparaît comme un grand coup de hockey dans l'eau. Le lancer frappé a dévié dans la foule... Comment cette charge polémique s'est-elle muée en une décharge ? On constatera que le discours de Marcotte est, dans l'ensemble, ambigu, ambivalent et contradictoire : cet appel à la conscientisation et à la responsabilisation, chargé d'émotivité, sera perçu en général – et par *La Presse* en particulier – comme un acte d'accusation. Cela aura pour effet d'isoler l'universitaire et même de l'exclure du débat, en désamorçant sa volonté de mobilisation. Ainsi, Marcotte – qui n'est pas étranger à sa propre exclusion – sera amené à faire le constat de son échec et de l'impuissance de tout le milieu du hockey à corriger la situation.

Je propose ci-dessous cinq extraits significatifs de cette polémique, recueillis dans *La Presse*, et j'analyse leur portée dans ce débat et dans le champ du discours « sportif » global. Je tente de saisir les motivations, les contradictions et les stratégies *en jeu* par rapport à leur coefficient d'efficacité et d'inefficacité dans l'espace du discours polémique.

Tableau récapitulatif

Gaston Marcotte Textes 2, 3 et 5 : il lance l'offensive et la justifie	<i>La Presse</i> Textes 1 et 4 : le médiateur, Gilles Blanchard, oriente les échanges	Le Public Texte 4 : Mario Tremblay, appelé à juger, riposte

TEXTE 1 : « LE HOCKEY, UN SPORT MALADE
ET CONTAGIEUX – PREMIER D'UNE SÉRIE
DE QUATRE ARTICLES »

Ce texte sert de présentation aux propos de Marcotte et définit en même temps la position éditoriale de *La Presse* à ce sujet (Blanchard, 1987a). Cet écrit journalistique constitue déjà une réplique à un Marcotte qui s'en prend aux médias notamment, à « la presse sportive » par ricochet¹. Gilles Blanchard ne saurait donc s'en tenir à un compte rendu objectif. S'il perçoit bien dans l'intervention de Marcotte un appel à la « prise de conscience collective » (fin du 5^e paragraphe), il a tôt fait de le réduire à une mise en accusation collective : « Personne n'échappe à l'accusateur » (début du 7^e paragraphe) ; « [...] tout ce beau monde se retrouve au banc des accusés » (fin du 7^e paragraphe) ; « Marcotte accuse » (8^e paragraphe). Il le hisse même au rang d'agent de mauvaise conscience collective : « D'autres auront mauvaise conscience » (milieu du 9^e paragraphe) ; « [...] s'il vous pousse mauvaise conscience » (fin du dernier paragraphe).

De toute évidence, le directeur du cahier des sports de *La Presse* a mauvaise conscience pour toute la « presse sportive » et il entend bien *noyer* l'accusation en passant à l'attaque. Il ne ménage

1. On peut lire, dans le texte 2, au début du 2^e paragraphe : « L'imagination collective amplifiée par les médias a déformé la représentation qu'on se fait de ces dieux du stade » (Marcotte, 1987a).

rien pour « sortir l'adversaire » du (jeu du) débat. Cette stratégie d'exclusion se fait sur le mode de l'ironie : « Jamais cependant il n'aura autant "travaillé à la hache" » (début du 3^e paragraphe) ; « Les sources du mal qu'énumère l'auteur ont été identifiées depuis belle lurette » (début du 6^e paragraphe). Mais l'éditorialiste « sportif » ne peut s'empêcher lui aussi de « travailler à la hache ». En effet, le professeur d'éducation physique, le militant humaniste est présenté comme un violent en pleine récidive : « *Il ne s'agit pas non plus ici de sa première violence*² » (début du 3^e paragraphe) ; « *Marcotte accuse et violemment*³ » (8^e paragraphe, 11^e ligne).

Nous touchons au cœur de la rhétorique de ce premier texte et au dévoilement du paradigme du débat lui-même, le fameux problème de « la violence au hockey », doublé d'une mise au ban de la « violence » discursive. En associant accusation et violence, Blanchard trace le cercle vicieux dans lequel *se débat* non seulement le monde du hockey, mais le professeur Marcotte également. Cette rhétorique violence/accusation est ordonnée selon une double visée : faire passer « le problème de la violence au hockey » pour non avenue – sous prétexte qu'il s'agit d'un problème insoluble qui dérange tout le monde et dont personne ne veut se sentir responsable parce que insoluble... – et le décharger sur le dos d'un Marcotte qui tente d'en prendre acte tout en le reportant sur les épaules de tout le monde.

Revenons à la stratégie de diversion de Blanchard : fournir aux lecteurs et aux amateurs une matière hautement explosive tout en la désamorçant et en minant la légitimité de son auteur. Dès les premières lignes du texte, le « journaliste sportif » de *La Presse* rapporte un aveu de Marcotte de manière à en faire la conclusion de sa série de textes : « "Voilà près de quatre ans que je n'assiste plus aux matches du Canadien et des Nordiques et que je refuse d'acheter de la Molson et de la O'Keefe", écrit Gaston Marcotte en conclusion d'une série de quatre articles ». Cet aveu, qui donne

2. Je souligne.

3. Je souligne.

l'impression que Marcotte n'espère rien accomplir par son intervention, qu'il adopte une attitude défaitiste, tend à le discréditer d'avance. En outre, il est déjà dépeint – mœurs obligent ! – comme n'étant pas « des nôtres ». Cet ostracisme apparaît tout aussi clairement à la fin du deuxième paragraphe du texte de Blanchard : « Marcotte n'en est plus à son premier plaidoyer en faveur de *son* sport favori. » Puis, à la fin du 7^e paragraphe, Blanchard met un point final à sa politique d'exclusion en s'effaçant lui-même pour se joindre à la masse des amateurs anonymes : « [...] le public même, vous et moi. » Autrement dit, c'est Marcotte contre tous, parce que c'est Marcotte contre nous⁴.

Il n'est pas surprenant alors de constater que le public soit resté absent de cette polémique engagée dans les pages de *La Presse* et que c'est *La Presse* elle-même qui s'est chargée de recueillir les réactions et de choisir ses intervenants. Qui plus est, l'équipe du journal, comme nous le verrons plus loin, s'est plu à dire du texte de Marcotte que c'était son « testament ».

TEXTE 2 : « LE MYTHE DU JOUEUR PROFESSIONNEL »

C'est dans ce premier texte que Marcotte (1987a) met en place sa stratégie de *déconstruction*. Convaincu de l'influence nocive du hockey professionnel de la LNH sur le hockey amateur et semi-professionnel, le critique *sportif* s'emploie à démolir l'image stéréotypée de la vedette de hockey professionnel : « Impossible de jeter un coup d'œil objectif sur le hockey sans auparavant démythifier ses acteurs » (début du 3^e paragraphe). Dans cet effort d'objectivité, il s'applique à décrire les conditions que doit affronter le joueur-ouvrier, sur lesquelles il n'a aucune prise, et qui n'ont rien de sécuritaire : « De plus les patrons de la LNH se moquent littéralement de la Commission sur la santé et la sécurité au travail » (début du 6^e paragraphe).

4. Selon une règle non écrite de « l'univers du sport », on s'exclut comme amateur de hockey, si on n'assiste plus aux matches et si on ne consomme pas les produits des propriétaires de clubs.

Il s'agit ici d'un choix tactique. Puisque le message de la non-violence ne passe plus et n'a pas d'effet mobilisateur – en dépit qu'il soit endossé par certains joueurs-vedettes –, Marcotte opère un glissement qualitatif en passant de l'isotopie du *jeu* à celle du *marché du travail* capitaliste et abusif : « Ils engagent à rabais des ouvriers sans talent dont l'unique tâche est de blesser les autres ouvriers » (milieu du 6^e paragraphe). Cette phrase constitue l'une des rares allusions à la violence au hockey qui, dans cette série d'articles, est comparée à la violence au travail.

C'est d'ailleurs par un recours systématique à la rhétorique ouvriériste du XIX^e siècle que Marcotte va dresser un portrait hyper-réaliste du « joueur de hockey » en tant que travailleur opprimé. Il semble bien que le polémiste quitte le terrain de l'objectivité en délaissant « [c]ette image simplifiée » (milieu du 2^e paragraphe) – celle, à la fois, du dieu du stade et du joueur-ouvrier écrasé – à une conception de la LNH en tant qu'« image parfaite d'une entreprise capitaliste » (avant-dernier paragraphe). L'effet d'exagération et de simplification tient à l'emploi de syntagmes qui relèvent d'un mélange de références animales et industrielles (« à en crever », « rythme d'enfer », « matière première », « meute de jeunes loups », « être vendus, changés ou licenciés », « le hockey fabrique », « en esclavage », « bête de somme »). Ce portrait, en somme assez juste, passe cependant à côté de la réalité du hockeyeur professionnel qui demeure une victime privilégiée de ce système d'exploitation dont il reste un mercenaire *consentant*.

Signalons que le polémiste-pamphlétaire semble conscient qu'il va trop loin, puisqu'il sert à son tour au lecteur ce procédé d'identification avec le public observé dans le texte de présentation de Blanchard : « Combien d'entre nous accepteraient », « Combien d'entre nous apprécieraient », demande Marcotte au début des 9^e et 10^e paragraphes. On peut s'interroger sur la pertinence de la stratégie de cet homme qui, en adoptant comme posture l'éthos de l'indignation, voudrait retenir notre attention sur l'indispensable respect de la personne dans ce sport, mais qui, au contraire, finit par susciter un certain dégoût de nature à provoquer plus qu'à

convoquer. C'est ce dont témoignera, comme on le verra plus loin, la réaction de l'ex-hockeyeur Mario Tremblay.

Notons qu'en dénonçant les abus dont sont victimes les joueurs-ouvriers, Marcotte associe du même coup le statut du hockeyeur professionnel à celui d'un travailleur manuel. En réalité, le statut du hockeyeur salarié est plus complexe : en participant à un sport-spectacle, ce dernier est aussi une sorte d'amuseur public, un « entertainer ». D'ailleurs, le débat aurait pu s'orienter à partir de ce point : comment le hockeyeur professionnel se perçoit-il ?

En mettant autant l'accent sur le physique, Marcotte ne reconnaît-il pas le travail comme valeur dominante du hockey ? En rapprochant le hockey d'un sport-travail, Marcotte n'endosse-t-il pas une des composantes de l'idéologie sportive selon laquelle le travail, au hockey, peut arriver à compenser le talent à cause des règles qui favorisent les joueurs mieux bâtis ? Marcotte, éducateur physique, ne remet pas en cause le hockey, « sport de contact », ni la primauté du corps, du travail forcé. Il ne fait qu'en dénoncer les abus.

Enfin, sa stratégie de démythification ne dessert-elle pas son propos ? Même en nous prenant à témoin, ne s'attaque-t-il pas à celui qu'il veut convaincre, le hockeyeur professionnel ? On serait tenté de parler d'une stratégie désespérée venant d'un homme blessé, stratégie qui n'admet pas de réplique, comme si le combat était perdu d'avance. Ce sera d'ailleurs de plus en plus évident dans le texte suivant. Mais d'où Marcotte tire-t-il sa légitimité pour prendre ainsi le risque de se mettre tout le monde à dos alors qu'il cherche théoriquement à le conscientiser ?

TEXTE 3 : « UN SPORT MALADE ET CONTAGIEUX... »

C'est sous ce titre – le constat majeur de Marcotte mis en suspension – que *La Presse* annonce l'essentiel de la prise de position d'un Marcotte qui fonde sa légitimité sur son devoir-faire dans l'espace social (1987b). Il en arrive, en effet, à un déchirant constat d'échec et à une position paradoxale. Il doit déconseiller la pratique d'un sport qu'il aime encore passionnément et auquel il croit

toujours : « Jamais je n'aurais pu m'imaginer qu'un jour je déconseillerais à quelqu'un de pratiquer ce sport que j'adore » (début du 3^e paragraphe). Il justifie sa prise de position démissionnaire par un triple constat. D'abord, il rappelle qu'il est toujours un sportif pratiquant et qu'à 53 ans il demeure un joueur de hockey actif. Puis il fait le bilan de ses années de service comme chercheur et critique. De son propre aveu, il aurait voulu en faire plus ; il a fait ce qu'il a pu. Ce constat d'échec face à son vouloir-faire et à son pouvoir-faire est pourtant racheté par le devoir-faire qui sied à l'éthos de l'éducateur : « Comme éducateur j'ai le devoir de prévenir les parents » (milieu du 4^e paragraphe). C'est donc à partir de cette obligation morale qu'il légitime la poursuite de sa tâche : « Il faut cependant continuer à lutter » (5^e paragraphe). En somme, cet éducateur physique de profession, qui a si fortement dénoncé auparavant les abus physiques dont sont victimes les hockeyeurs professionnels, ne parle plus qu'à partir d'une posture morale d'éducateur.

Il y a un deuil ou, du moins, une certaine perte du côté du corps. C'est sans doute par rapport à cette ultime posture d'éducateur que l'équipe de *La Presse* parle du « testament de Gaston Marcotte » : le testament moral d'un éducateur (physique) ou le testament d'un éducateur moral. Disons que Marcotte semble déjà avoir épuisé tous les arguments de l'éducateur physique et qu'il rédige ici un testament moral, déchirant et contradictoire lorsqu'on l'analyse sous l'angle du vouloir-pouvoir-devoir-faire.

Là où il y a testament, il y a l'idée de la mort, que ce soit une mort anticipée ou une menace de mort. Est-ce la mort morale d'un combattant grièvement atteint dans ses croyances ? « Et absolument rien ne me laisse espérer que ce sport possède la volonté et les énergies pour se réorienter » (fin du 4^e paragraphe), affirme Marcotte. Peut-être est-ce aussi la mort d'un sport menacé de disparition ? Une maladie contagieuse peut devenir une maladie mortelle. Ne faudrait-il pas parler également de la mort du débat lui-même, contaminé par un mal qui le ronge de l'intérieur ? Je fais l'hypothèse que de telles figures sous-jacentes révèlent que l'activité sportive est le véhicule d'une idéologie dominante dont le caractère

englobant est si poussé que même Marcotte, malgré sa tentative de dénonciation, n'arrive pas à s'en déprendre. J'examinerai de plus près, dans le texte 5, le fondement moral de cette idéologie sportive.

Relevons au passage un marqueur grammatical significatif. *La Presse* reproduit le syntagme de Marcotte en le faisant suivre de points de suspension. Il s'agit là non seulement d'une modalisation, mais aussi d'un signe que Marcotte n'arrive pas vraiment à nommer ce qui serait contagieux, comme s'il y avait un inquiétant vide d'expression dans le diagnostic. Bien sûr, nous savons que Marcotte fait référence à la mauvaise influence du hockey professionnel sur le hockey amateur, mais le syntagme en dit plus sans le dire. Se pourrait-il que Marcotte ne puisse nommer un mal dont il est lui-même atteint ? Se pourrait-il que nous soyons dans une contamination du non-dit, du non-pouvoir-dire, à cause de la conspiration du silence, tacite, propre au monde du hockey, à cause d'une menace voilée qui doit rester voilée ? Qui dit maladie contagieuse, dit en même temps maladie probablement honteuse...

Si l'on revient maintenant au syntagme « testament de Gaston Marcotte », on peut supposer que ce dernier en est réduit, ultimement, à *transmettre* la menace voilée d'une maladie contagieuse. Son énoncé pourrait alors se formuler ainsi : « Je ne peux que vous transmettre ce qui se transmet » (transmission/contagion). Ce qu'il ne dira pas, parce qu'il ne peut le dire, c'est qu'il est lui-même atteint de ce dont le hockey est atteint, soit d'une idéologie sportive qu'il défend inconsciemment au nom des jeunes et de la nation : « Peut-on accepter qu'un élément aussi important de notre culture ne serve qu'à aliéner tout un peuple et déformer sa jeunesse » (fin du 6^e paragraphe). En résumé, la chaîne de transmission est brisée (formation-déformation-transformation).

Le diagnostic de Marcotte semble peser comme une condamnation. Il se pourrait que ce diagnostic se répande et touche le monde du hockey au complet, qui n'est pas prêt à l'admettre ou qui ne peut l'admettre. Voilà en tout cas un non-pouvoir-dire qui rejoint logiquement un non-pouvoir faire.

TEXTE 4 : « UN PORTRAIT UN PEU TROP NOIR.
MARIO TREMBLAY NE S'EST JAMAIS SENTI EXPLOITÉ »

Pièce de résistance de la riposte au discours de Marcotte, plus particulièrement à son article « Le mythe du joueur professionnel » (1987a), cette contre-attaque de la part de Mario Tremblay, hockeyeur populaire des Canadiens de Montréal devenu « journaliste sportif », est présentée sous la forme d'une entrevue réalisée par nul autre que Blanchard (1987b), qui avait écrit le texte d'introduction à la série d'articles de Marcotte.

Le texte nous permet de constater que la stratégie argumentative ouvriériste de Marcotte tourne court sur le plan de la polémique. En effet, Tremblay finit par donner raison au réformateur – surtout dans la deuxième partie du texte de l'entrevue (début des 13^e et 14^e paragraphes) –, mais sur le mode détourné de la dénégation qui alimentera la stratégie de déplacement ou de déviation argumentative. Cette dénégation s'installe dès l'entrée en matière. Tout en reconnaissant la compétence du docteur en hockey, Tremblay l'exclut du débat : « Il se disqualifie lui-même ! » (fin du 1^{er} paragraphe). C'est que le portrait hyperréaliste de joueur-ouvrier – le *jouvrier* ? – trouve sa référence chez cet ancien « plombier »-vedette des Canadiens de Montréal. Or, Mario Tremblay n'est pas Camille Henry, ce joueur *inspiré* de la LNH tombé dans l'oubli et la misère. C'est au joueur devenu journaliste – ce *joujournaliste* ? – que *La Presse* donne la parole pour discréditer indirectement la position de Marcotte : « Un portrait un peu trop noir. »

Tout se passe comme si, à travers ce témoignage dirigé, *La Presse* voulait renforcer sa position éditoriale et surdéterminer sa politique d'exclusion à l'égard de Marcotte. Par ce titre, elle noircirait ce qui est déjà noir, ce qui serait une façon d'effacer ce qu'on ne veut pas voir. De plus, Tremblay n'est pas un critique de la scène sportive, c'est un « commentateur sportif », un ancien joueur qui pense toujours comme un joueur. C'est sa fougue sur la patinoire qui lui a valu ce poste sur la passerelle, poste qu'il remplit

également avec fougue... Nous sommes en pleine collusion entre le journaliste et le joueur.

Pourquoi une telle insistance de la part de *La Presse* par le biais de cette entrevue avec le journaliste Blanchard ? Je crois que *La Presse* est elle aussi prise dans le non-dire, le non à dire. Ce qui n'enlève rien à la valeur du témoignage de Tremblay qui s'installe dans la posture défensive de l'ancien jeune combattant et passe aux aveux malgré lui : « J'aimais le hockey et, pour y demeurer, fallait que j'aille fouiner dans les coins. C'est ce que j'ai fait. Ça m'a valu des bleus et une mauvaise épaule [...] Je ne suis pas vieux, j'ai 30 ans » (milieu du 12^e paragraphe et fin du 15^e paragraphe). Cet aveu candide du jeune accidenté du travail va bien dans le sens du « portrait noir », selon l'expression de Blanchard (fin du 2^e paragraphe), que Marcotte aurait tracé du joueur-ouvrier. C'est ainsi que Tremblay tente de se défaire d'une posture de dominé-exploité face à ses ex-employeurs, face au public d'amateurs – il ne se gêne pas d'ailleurs pour se porter à leur défense – et vis-à-vis de l'autorité morale d'un Marcotte qui pèse de tout le poids de l'âge et de la caution universitaire. L'ancien attaquant ne veut absolument pas « s'en laisser imposer ». Que vaut l'opinion d'un technicien du hockey comparée à celle d'un « self-made player » qui a connu les tranchées des patinoires ?

Cette posture est commandée en quelque sorte par la stratégie malheureuse de Marcotte qui insiste sur le manque d'instruction des hockeyeurs professionnels : « [...] des ouvriers dociles, peu instruits » ; « Des hockeyeurs qui ont le plus bas niveau d'instruction » ; « [...] leurs joueurs gros, rapides et sans instruction » ; « ce manque d'instruction handicapé ». Et c'est pour contrer cette stratégie que Tremblay va recourir à l'idéologie sportive, qui veut que le hockey soit une école de formation, pour se hisser au niveau de l'idéologue du hockey : « Pour moi le hockey professionnel a été une université » (milieu du 3^e paragraphe). C'est ici, je crois, que se situe le point majeur de déviation et de... convergence d'un débat qui révèle l'étroitesse de son champ idéologique. En effet, cette idéologie véhicule des valeurs qui sont finalement endossées par les deux protagonistes. Une des principales est le travail : « Je me

suis surtout entré dans le crâne qu'il fallait travailler pour réussir » (fin du 3^e paragraphe). L'autre valeur, c'est celle du courage personnel, le courage « sportif » qui devient un argument pour justifier le manque de normes de sécurité sur la glace. Dans le 4^e paragraphe, Tremblay explique que certains joueurs peuvent jouer même s'ils sont blessés sans que leurs entraîneurs ou qui que ce soit d'autres aient à les en convaincre, alors qu'on sait très bien que les joueurs, dans des situations extrêmes, n'ont pas le choix.

Dans « Le mythe du joueur professionnel » (1987a), Marcotte avait décrit le hockey de la façon suivante : « Sport de contact se déroulant à un rythme d'enfer, le hockey est physiquement et psychologiquement très exigeant » (début du 4^e paragraphe). Marcotte et Tremblay sont tous les deux préoccupés par l'avenir de « notre sport national » – une valeur qui n'est jamais remise en question parce qu'elle fait partie des domaines inchangeables comme la famille et la religion. Tout hockeyeur professionnel, dira-t-on, trouve une seconde famille dans le hockey organisé : « J'ai appris à respecter l'autorité, j'ai trouvé un sens à la discipline et au respect des coéquipiers » (fin du 3^e paragraphe) ; « [...] j'ai été chanceux d'évoluer dans l'organisation du Canadien » (début du 5^e paragraphe). De toute évidence, Tremblay exploite l'éthos du mérite personnel et de la fidélité, une fidélité de type *institutionnel* qui lui impose le silence quand il ne se porte pas à la défense de la grande famille du hockey : « Peut-être que j'ai été chanceux d'évoluer dans l'organisation du Canadien. Mais je te le dis, moi, je n'ai jamais vu ça ! » (fin du 5^e paragraphe) ; « Je me demande s'il sait que la moitié des équipes de la Ligue Nationale perdent de l'argent » (début du 9^e paragraphe). Toutes ses souffrances et tous ses sacrifices sont rachetés parce que, dit-il, « le hockey m'a aussi rapporté au centuple » (fin du 12^e paragraphe). Dans « Le mythe du joueur professionnel » (1987a), Marcotte s'en prenait à la LNH parce qu'« on déracine à longueur d'année des familles entières » (début du 10^e paragraphe). Mais il commence son article « Un sport malade et contagieux... » (1987b) en renouvelant son acte de foi au hockey : « D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours adoré le hockey » (début du 1^{er} paragraphe).

Où le débat peut-il avoir *lieu* quand il est occupé à s'entretenir de lui-même ? Où l'amateur de sport peut-il réfléchir sur les fondements de sa pratique ? Lors des tribunes téléphoniques des « émissions sportives » ? Dans les « cages aux sports » ? Le hockey tourne gravement en rond. Serait-il malade ? Se serait-il contaminé ? Notons que Tremblay fait aussi dévier le débat sur le constat de Marcotte (hockey professionnel contre hockey amateur) en renvoyant le hockey amateur à lui-même – et du même coup le hockey professionnel à lui-même, c'est-à-dire à personne – face au hockey récréatif des adultes – « Le hockey amateur devrait étudier les causes de la nouvelle popularité du hockey chez les adultes » (fin du 16^e paragraphe) – et ce, après avoir donné raison à Marcotte au début du même paragraphe, en soulignant que les dirigeants du hockey mineur dirigent leurs clubs à l'instar des professionnels !

J'ai parlé d'insistance en faisant référence au manque d'objectivité de *La Presse*. Est-ce parce que *La Presse* participe aussi de cette idéologie sportive ? Sans aucun doute. Elle n'a pas intérêt à ce que les choses changent. Ce serait une forme de participation par défaut, une manière habile de s'en laver les mains face aux amateurs : « Si la chose du hockey et du sport vous intéresse » (Blanchard, 1987a : début du 10^e paragraphe).

Je note encore une fois que Tremblay joue aussi le petit jeu de l'identification au public : « Tous ceux qui assistent aux matches de hockey, tous ceux qui regardent à la télé, écoutent à la radio ou lisent dans les journaux, tout ce monde-là, c'est des fous ? » (milieu du 9^e paragraphe). Sur le plan argumentatif, ce jeu entre très bien dans la stratégie de déplacement ou de déviation adopté dans la réplique de Tremblay qui croit ainsi répondre à l'argument de Marcotte qui avait qualifié le monopole de la LNH de « capitalisme sauvage » !

En fin de compte, nos trois protagonistes semblent avoir recours à la même feinte de dissolution, de fondu enchaîné dans la masse des amateurs. Il y a là une curieuse unanimité dont nous trouverons peut-être la source dans l'extrait suivant. Une chose est sûre : le diagnostic du docteur en hockey a bel et bien glissé du côté d'un acte d'accusation dont chacun tente de se disculper en prenant

le public d'amateurs à témoin et en se fondant en lui. Tandis que Blanchard et Tremblay font directement référence aux amateurs de hockey, Marcotte tente cependant d'élargir ce bassin à la nation : « J'espère que suffisamment de Québécois s'uniront » (1987b : milieu du 7^e paragraphe).

TEXTE 5 : « RÈGLES ET ESPRIT SPORTIF, LES RÉGULATEURS DU SPORT »

L'idéologie sportive se doit de fonder sa légitimité sur une valeur inattaquable. Marcotte (1987c) rappelle dans ce nouveau texte la valeur fondamentale de toute activité de compétition : « l'esprit sportif », un esprit essentiellement basé sur l'équité et le respect de l'adversaire. Mais cette valeur, suis-je tenté de remarquer, est aussi le pur produit de l'idéologie sportive. Le problème avec cette valeur – ou vertu ? –, c'est qu'elle se trouve constamment bafouée et que c'est toujours en son nom qu'on justifie cette même entreprise – le sport de compétition – qui la dénie dans la pratique.

Le hockey de compétition est né de certaines règles, les a améliorées et en a rajouté d'autres. Puis, tout s'est fixé. Il a cessé d'être un terrain d'expérimentation de ses propres règles pour se concentrer sur une stratégie d'application, s'enfermant dans une éthique paradoxale dont « la violence au hockey » est *le* prétexte de diversion (diversion/déviation). À l'image de tout système d'uniformisation et de massification, le hockey est devenu ce qu'il se devait de devenir : un sport, rien de plus. Autrement dit, il a plafonné comme jeu. D'un sport à l'autre, rien ne ressemble plus à un sport qu'un autre sport avec « l'esprit sportif » en guise de dénominateur commun.

Et si « l'esprit sportif » est la valeur fondamentale du sport, sur quoi se fonde-t-il ? Dans son dernier texte, Marcotte répond par l'éthos de l'obéissance et de la loyauté aux règles du jeu. Essayons de suivre la logique de cette réponse, malgré son manque de clarté, en examinant le texte de Marcotte sur le plan lexicologique. Il faudrait pouvoir trouver une signification à cette dualité jeu/sport, à ce flou lexicologique où ces deux termes semblent employés indistinctement, comme dans tous les textes sur le hockey.

Un premier repérage m'amène à constater que le jeu est associé aux règles et que les joueurs sont ceux qui doivent les observer : « Les joueurs doivent donc connaître les règles du jeu et les observer rigoureusement en toute loyauté » (début du 7^e paragraphe). On ne parle jamais des « règles du sport », pas plus qu'on n'utilise l'expression « l'esprit du jeu » ou « l'esprit enjoué ». Et pourtant, le jeu est le fondement du sport et est utilisé comme un terme spécifique. Or, si on se reporte à la fin du 2^e paragraphe et au début du 3^e paragraphe, on constate que le terme « jeu » prend une connotation singulièrement négative et pour le moins ambiguë : « Les règles jouent le rôle de régulation de la compétition sportive, constamment *menacée par l'attrait du jeu*⁵ qui peut transformer la combativité en agression violente » ; « Ils [les enjeux] risquent de transformer en bataille rangée ce qui au départ, *ne devrait être qu'un jeu*⁶. »

Pourquoi le jeu serait-il tantôt valorisé – quand on parle de ses règles – et tantôt dévalorisé ? Le jeu ne serait-il pas la vraie valeur égarée du sport ? Pourquoi insiste-t-on sur les règles du jeu et leur essentielle application et pourquoi, lorsque tout dérape, a-t-on le réflexe de rappeler que ce « ne devrait être qu'un jeu » ? Au lieu d'adopter ce ton de fausse commisération, on pourrait se montrer plus impératif : « Allons, du calme, c'est avant tout un jeu... » Cela n'a pas lieu parce que, sous le couvert de cette abstraction qu'on appelle « l'esprit sportif », l'idéologie sportive se sert du « jeu » pour camoufler et véhiculer une valeur moins directement admissible et qui n'est rien d'autre que *la guerre*, qu'on traduit par le syntagme « la violence au hockey ».

Enfermé dans une fausse problématique de la violence, le hockey en tant que sport limite les dégâts d'une *guerre* qui n'a jamais vraiment connu de trêve. Le sport est au service d'une *guerre* sourde qui ne doit pas s'éterniser. Le sport est propice à la violence (physique, mise entre parenthèses), mais on ne doit pas dépasser les

5. Je souligne.

6. Je souligne.

bornes. Le hockey, « sport de contact », favorise une *guerre* sans victimes. Et tous ses intervenants acceptent l'agressivité et l'agression physique de cette activité, sans en assumer les conséquences toutefois.

C'est cette irresponsabilité qui invalide le débat, laissant libre cours à l'idéologie sportive qui compromet toute l'éthique du jeu pour mettre en place une curieuse esthétique de contrôle des abus et de limitation des dégâts, une sorte d'éthique–esthétique de surface : sous le couvert du sport, sévit une *guerre* contenue... Comment un débat pourrait-il avoir *lieu* dans un conflit qui se tient entre deux lieux ? Faut-il alors s'étonner si les critiques de Marcotte finissent par se retourner contre lui ?

Et pour en revenir à ce faux problème de « la violence au hockey », comment le hockey va-t-il la doser ? En assujettissant les règles du jeu – dont la vraie fonction devrait être celle de constamment modifier et transformer le jeu – à un rôle de « régulateur » de cette violence : « [...] des règles doivent éviter que l'agressivité devienne intimidation et que l'intimidation devienne violence » (fin du 4^e paragraphe). C'est dans ce sens que j'utilise le syntagme « idéologie sportive », une idéologie de régulation, de maintien de *la guerre* à l'intérieur des limites de la civilité dans la mesure du possible. L'idéologie sportive cache ce qui la domine, soit le paradigme d'une *guerre* qui ne peut se faire que sur le dos du paradigme du jeu. Par exemple, Tremblay explique sa retraite prématurée en ces termes : « [...] fallait que j'aie *fouiner*⁷ dans les coins » (cité dans Blanchard, 1987b : milieu du 12^e paragraphe), alors qu'on sait tous parfaitement bien que les joueurs doivent aller chercher la rondelle dans les tranchées de la patinoire, là où ils jouent du coude. Jamais il n'aurait dit : « J'ai reçu l'ordre d'aller me battre dans les coins. »

Pourtant, dans son intention de traiter du problème de la violence sous le couvert de la terminologie ouvriériste, Marcotte, de son côté, ne peut éviter de faire référence à des réalités militaires :

7. Je souligne.

« À chaque camp d'entraînement une meute de jeunes loups n'attendent qu'une défaillance des vétérans » (1987a : milieu du 9^e paragraphe). Au hockey comme sport, « les retours au jeu » sont toujours mis en rapport avec les blessures : « Les retours au jeu prématurés après les blessures » (Blanchard, 1987b : début du 4^e paragraphe). Enfin, le « journaliste sportif » reprend une formulation qui rappelle étrangement un slogan des forces armées : « Si la chose du hockey et du sport vous intéresse » (Blanchard, 1987a : début du 10^e paragraphe).

Quoi qu'il en soit, nos trois protagonistes s'avèrent impuissants à générer un véritable discours « sportif » parce qu'une idéologie ne renouvelle pas son discours tant et aussi longtemps que tous les participants y souscrivent. Je pense donc que le consensus autour de l'idéologie sportive désamorce un débat qui ne pourrait avoir *lieu* que dans la pleine conscience d'une mise à jour des paradigmes apparentés et opposés que partagent jeu de compétition et *guerre*. La *guerre* au hockey a *lieu* sans avoir *lieu* sur et à l'extérieur de la patinoire. Elle occupe toute la place. Elle s'appuie sur un jeu qu'elle refoule. C'est moins *la guerre* – et ses effets de violence – que le « jeu » qui est à remettre en question. C'est moins la « violence au hockey » que la question du *talent* mis en œuvre dans ce jeu qui devrait être le véritable enjeu d'un éventuel débat. La guerre n'éteint-elle pas toute forme de polémique ? C'est pourquoi les propos extrêmes de nos trois protagonistes sont marqués par le fatalisme et la résignation : « Les sources du mal qu'énumère l'auteur ont été identifiées depuis belle lurette » (Blanchard, 1987a : début du 6^e paragraphe) ; « Et absolument rien ne me laisse espérer que ce sport possède présentement la volonté et les énergies pour se réorienter dans un proche avenir » (Marcotte, 1987c : fin du 4^e paragraphe) ; « Pourquoi soulève-t-il tous les points noirs comme s'il ne s'en trouvait qu'au hockey ? » (Tremblay, cité dans Blanchard, 1987b : début du 10^e paragraphe).

Le hockey est *en guerre* et, en temps de guerre, il n'y a pas de place pour les remises en question. Une fois déclenchée, la guerre ne préoccupe pas, elle occupe tout le terrain. Le hockey en tant que sport n'est pas qu'une guerre symbolique, c'est aussi, de plus en

plus, une guerre réelle. En effet, tout le symbolisme de ce sport-guerre mène inévitablement à des gestes d'agression qui font des victimes réelles. Les blessures au hockey passent pour acceptables parce que ce sont des blessures de guerre – qui ne sont pas énoncées comme telles – qui sont causées « dans le feu de l'action ».

Voilà pourquoi l'isotopie de la mort est sous-jacente et continuellement présente au hockey. On peut mourir en jouant au hockey. Quand elles ne mènent pas à une mort physique, les blessures « légères » – les commotions cérébrales, par exemple – ainsi que les plus graves peuvent mener à des morts psychiques, car ce jeu-de-guerre se fait sur le dos d'un jeu qu'on *assassine*. Les « journalistes sportifs » de *La Presse* le savent bien, eux qui parlent du « testament de Gaston Marcotte ». Et Marcotte lui-même le sait, lui qui mentionne : « Ils engagent à rabais des ouvriers sans talent dont l'unique tâche est de blesser les autres ouvriers » (1987a : milieu du 6^e paragraphe).

Mais, à l'extrême limite, qu'est-ce qui distinguerait le jeu de compétition, le sport-spectacle, et la guerre, si on fait exception de la mort et des victimes ? Cette question fondamentale renvoie à la problématique des règles du jeu. Pour bien marquer cette différence de nature, je dirais qu'il y a dans le jeu une *inter-invention* des règles que nous ne pouvons retrouver dans une situation de guerre. Même si deux camps ennemis peuvent s'entendre sur des règles de conduite, ils ne peuvent pas créer de concert ces règles de conduite. Leurs imaginations sont en rupture l'une par rapport à l'autre. Ils inventent et réinventent leurs stratégies ensemble et séparément.

C'est cette incapacité, cette impuissance du hockey comme sport-spectacle à renouveler les règles de ce jeu de compétition qui l'apparente, depuis ses tous débuts, à la guerre. C'est ce qui condamne « les hommes de hockey » à s'affronter sans possibilité de véritable point de contact. La guerre et le sport sont synonymes de volonté de gagner, que ce soit dans un jeu agonistique ou pour étendre les limites d'un territoire. Le jeu de compétition est désir de vaincre à l'intérieur des limites d'un jeu désiré pour lui-même, un jeu qui repousse les limites du jeu.

Dans son essai autobiographique et historique, *The Game*, Ken Dryden, l'ex-gardien de buts des Canadiens de Montréal, nomme le véritable esprit du jeu quand il écrit, en parlant du joueur : « He invents the game » (1983 : 136). C'est l'affirmation de l'esprit ludique contre « l'esprit sportif », avec cette question fondatrice d'un débat bien orienté : « L'esprit de compétition est-il compatible avec l'esprit du jeu ? » Le jeu contre la guerre, voilà comment on pourrait désigner le lieu du polémique au hockey, ce lieu qui n'arrive pas à avoir lieu, ce non-lieu.

Tremblay avait admis sans le vouloir la nécessité d'un débat en soulignant que : « Les jeunes ne s'amuse plus » (cité dans Blanchard, 1987b : milieu du 16^e paragraphe). Mais il s'est dépêché de le clore en repoussant la question à l'échelle du hockey amateur, comme si le hockey professionnel était étranger à cette question, vidant ainsi un débat possible de son *lieu*. Et pendant ce temps – de guerre –, un jeu, écrasé sous un sport-alibi, est incapable de déployer la question de l'autonomie de son sens et du sens de son autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHARD, Gilles (1987a), « Le hockey, un sport malade et contagieux – Premier d’une série de quatre articles », *La Presse*, 25 avril.
- BLANCHARD, Gilles (1987b), « Un portrait un peu trop noir. Mario Tremblay ne s’est jamais senti exploité », *La Presse*, 27 avril.
- DRYDEN, Ken (1983), *The Game*, Don Mills, Totem Books/Collins.
- MARCOTTE, Gaston (1987a), « Le mythe du joueur professionnel », *La Presse*, 27 avril.
- MARCOTTE, Gaston (1987b), « Un sport malade et contagieux... », *La Presse*, 28 avril.
- MARCOTTE, Gaston (1987c), « Règles et esprit sportif, les régulateurs du sport », *La Presse*, 27 avril.

LES LIMITES DU POLÉMIQUE

Jeanne Demers

Université de Montréal

Comme dans n'importe quelle autre forme de lutte, le but du duel langagier est de vaincre, à défaut de convaincre. Pourquoi parler dans ce cas ? Pour réduire l'Autre au silence, pour le disqualifier, pour le mettre hors jeu. Le K.-O. verbal, voilà l'enjeu et la jouissance suprême des polémiqueurs.

Uli WINDISCH,
Le K.-O. verbal.
La communication conflictuelle.

Il est difficile de penser le polémique ; plus souvent qu'autrement, c'est lui qui nous pense, qui pense nos discours, nos convictions, nos humeurs, nos passions. Le penser jusqu'au bout est une aventure hasardeuse, risquée, un peu vertigineuse quand elle trouve des répercussions dans le désir et dans ce qui peut constituer l'être et son rapport au langage et au sens.

Dominique GARAND,
La griffe du polémique.
Le conflit entre les régionalistes et les exotiques.

Dans son essai intitulé « De l'art de conferer », Montaigne distingue le « conferer » ou la « conference », le « plus fructueux et naturel exercice de nostre esprit », et le « disputer », discours « trouble et des-reglé[] » dont « le fruit [...] c'est perdre et aneantir la verité »¹. Aussi répond-il à ce dernier par la fuite : « [...] je romps la paille avec [mon interlocuteur] » (1962 : 900, 901, 903, 904). Ce faisant, il installe des prolégomènes à une typologie de la communication verbale et marque les limites du discours polémique. N'introduit-il pas alors la dynamique énonciateur-énonciataire ? Ne pointe-t-il pas du doigt l'objet des échanges langagiers comme susceptible de provoquer le « disputer » ? Ne défend-il pas le « conferer » qui exige des conditions précises de réalisation, c'est-à-dire des interlocuteurs à l'esprit « rigoureux et reiglez », dépourvus de fatuité, patients devant la sottise, d'une grande ouverture à toutes les « ravasseries », capables enfin d'accepter la contradiction ? Ne dévoile-t-il pas surtout le jeu de pouvoir qui sous-tend le « disputer » ? « Nous n'apprenons à disputer que pour contredire », insiste-t-il, montrant ainsi, avant Wittgenstein et sa théorie des jeux de langage, que « parler c'est combattre » (voir Lyotard, 1985 : 23).

La réflexion de Montaigne, on en conviendra, fait abstraction de toute institution ; son point de vue est celui de qui ne poursuit que son seul plaisir tant comme énonciateur que comme énonciataire et encore dans la plus stricte intimité. De plus, il s'en tient à l'oral. Un regard sur la question pour ce qui est de l'institution littéraire (au sens large du terme, l'institution de l'écrit) et, plus précisément, sur un type de textes qui en principe relève du polémique, soit le manifeste, devrait nous amener à découvrir que le discours polémique a ses limites. Pour s'actualiser il ne lui suffit pas en effet d'être soumis à des règles internes – importance du sujet débattu, dosage des attaques faites, valeur des arguments apportés, qualité des personnes impliquées –, il faut encore que cer-

1. Je simplifie quelque peu : quand le « disputer » est conduit avec « ordre », il est discussion, et Montaigne en reconnaît le bien-fondé.

taines circonstances externes le permettent : liberté de parole, existence d'énonciataires susceptibles d'entrer dans le jeu de l'escalade, collaboration des médias, pertinence du moment, etc.

Deux manifestes québécois dont la « fortune » a été fort différente me serviront de corpus pour vérifier cette hypothèse : *Acceptation globale* de François Benoit et Pierre Chauveau (1986), reçu par la critique comme n'importe quelle autre œuvre malgré l'allusion manifestaire pourtant claire, et le *Manifeste d'un salaud* de Roch Côté (1990), à l'origine, on le sait, d'une polémique à multiples rebondissements². Se pourrait-il que le polémique soit d'abord et avant tout un phénomène de réception ?

LE POLÉMIQUE/LA POLÉMIQUE

La fuite, telle que choisie par Montaigne devant un interlocuteur qui ne respecte pas « l'ordre » du « conférer », bloque chez l'autre toute velléité de parole. Non sans quelque frustration d'ailleurs, comme l'analyse fort bien un roman relativement récent, *La mort de Marlon Brando* de Pierre Gobeil, lorsqu'il prête au jeune narrateur le commentaire suivant :

Mon père quand il dit « Y faut que j'aille », c'est toujours la dernière phrase qu'il prononce et ce même s'il n'a pas beaucoup parlé avant ; et ce même si, à vous, il reste quelque chose à dire. Par expérience, on peut savoir qu'à partir de cette phrase-là, le débat est clos. Le plus souvent, vous restez avec vos mots dans la bouche, avec des mots tellement plein la bouche qu'ils se mélangent et se bloquent à la sortie (1989 : 58-59).

2. En faut-il un exemple ? Rappelons-nous Francine Pelletier qui rapprochait l'anti-discours féministe de Roch Côté de celui de l'auteure de *Vagit-prop : lâchez tout et autres textes* (1990), l'essayiste française Annie Le Brun.

Cette frustration variera de l'aphasie la plus totale – le cas ci-dessus – à la sortie verbale la plus coléreuse et dont l'intensité dépendra du type de relations entretenues par les interlocuteurs ; les chances sont grandes qu'il y ait aphasie lorsque l'énonciataire a du chagrin ou qu'il est victime d'une grande violence.

Mais peu importe la réaction. La fuite a tué symboliquement l'autre et aussi sûrement que l'aurait fait le discours polémique s'il avait pu se développer, si, conséquemment, *la* polémique avait eu lieu. Avec une différence d'importance toutefois : alors que le ou la polémique auraient donné sa chance à chacun des deux adversaires, la fuite ne sert qu'à celui qui la décide. Elle marque la limite extrême de tout discours conflictuel, du texte lui-même d'abord, dit polémique – au masculin – quand « l'ensemble de ses propriétés sémantiques, rhétoriques, énonciatives et argumentatives s'y trouvent mises au service d'une visée pragmatique dominante : disqualifier l'objet qu'il prend pour cible, et mettre à mal, voire à mort, l'adversaire discursif » (Gelas et Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 1) et dont la fuite annule la portée ; de la série événementielle ensuite, dite polémique – au féminin –, qu'elle transforme en pure virtualité.

Les autres limites du polémique – au sens englobant de phénomène – ne sont pas aussi évidentes, pas aussi faciles à cerner que la fuite. Elles existent cependant et sont de deux sortes : celles qui s'inscrivent dans le texte même et celles qui dépendent des circonstances de son énonciation. Pour examiner les premières, je m'appuierai sur une analyse avancée par Uli Windisch ; le locuteur d'un texte polémique aurait le choix entre trois modes de traitement du texte de l'Autre, le mot « texte » étant pris au sens large d'action :

1. *Le mode argumentatif [...] qui consiste à évaluer en termes de vrai/faux le discours adverse [...] à l'aide d'un langage analytique et didactique [...].*
2. *Le mode normatif qui se contente de jugements de valeur [...].*
3. *Le mode ludique qui consiste à jouer avec les énoncés adverses (1987 : 60).*

Avoir le choix ne signifie toutefois pas s'en tenir à un seul de ces modes. Et c'est sans doute un heureux mélange des trois qui permet le texte polémique efficace.

LES LIMITES INTERNES DU TEXTE POLÉMIQUE

Regardons de plus près la question des limites internes du texte polémique à partir des deux textes retenus, deux manifestes qui, d'emblée, se donnent comme tels : *Manifeste d'un salaud* dans son titre même ; *Acceptation globale* par intertexte antithétique avec le célèbre *Refus global* et également dans l'« Avertissement » où l'ouvrage est dit « manifeste » (Benoît et Chauveau, 1986 : 7). Les indices du polémique diffèrent déjà cependant. Le titre *Manifeste d'un salaud* « positionne » – on me pardonnera ce mot emprunté au vocabulaire de la pragmatique – l'auteur Roch Côté, le dressant dans une position assumée et d'autant plus clairement qu'il est suivi d'une tache d'encre et d'un texte virulent qui se poursuit sur la quatrième de couverture : « D'accord ! Je suis un salaud. [...] Salaud et content de l'être. Il ne me reste qu'une chose à faire, c'est de le manifester. Voici donc le manifeste d'un salaud. » On le voit, l'isotopie guerrière est en place. À peine est-elle atténuée par une subtilité qui a échappé à tous les critiques : le nom de la maison d'édition créée pour la circonstance – les Éditions du Portique – rappelle un lieu de parole serein, soit l'école philosophique fondée par Zénon, à Athènes, et ainsi nommée parce que le philosophe y enseignait sous un portique.

Peut-on encore parler d'isotopie guerrière dans le cas d'*Acceptation globale* ? L'« Avertissement » précise que le texte s'adresse aux 20 à 30 ans, mais ajoute tout de suite : « Et à tous ceux qui veulent encourager les jeunes auteurs. » Cette phrase ne prend tout son sens cependant que grâce à la caricature de la page suivante où un jeune homme brandit un écrit non identifié, illustré d'une tirelire en forme de cochon dans laquelle trois mains s'apprêtent à déposer une pièce d'argent. Le lecteur douterait-il des intentions ludiques des auteurs qu'il serait vite ramené à la réalité par le titre parodique, les déclarations du type « il s'agissait, en fin de compte, de devenir

célèbre [...] de rapporter beaucoup de droits d'auteur » (Benoît et Chauveau, 1986 : 12), les « tactiques de survie » qui lui sont proposées comme la soumission, le plagiat, le louvoiement, la guérilla... (p. 109-114). Et que dire du choix inhabituel pour un texte manifestaire d'une maison d'édition connue et sérieuse comme le Boréal ?

Le dosage du ludique est si grand dans *Acceptation globale* qu'il abolit l'adversaire éventuel, le transformant paradoxalement en complice amusé. Est-ce ce qui explique le peu de discussion que ce manifeste, pourtant bien conforme au genre, a provoqué sur la place publique ? Pourtant, le nombre des articles critiques n'a pas été moindre que pour le *Manifeste d'un salaud* ; c'est plutôt le contraire³. Ce qui frappe dans les articles qui forment le dossier de presse d'*Acceptation globale*, c'est qu'il s'agit de recensions, de critiques à l'occasion, jamais d'une réaction sociale ou politique, vraiment susceptible d'en faire rebondir le contenu. Aussi est-ce normal qu'on les retrouve significativement sous des rubriques telles « Notes de lecture » (Gascon, 1986 ; Corriveau, 1990), « Lecture » (Dalcourt, 1986 ; Morrissette, 1986), « Les essais » (Basile, 1986), « Essais québécois » (Guay, 1986), « Lire et délire » (Cauchon, 1986), « Livres » (Boivin, 1986 ; Anonyme, 1986), « Books » (Aubin, 1986), « Humour » (Tremblay, 1986), « Littérature » (Sabourin, 1986). Deux exceptions peut-être, dans *La Presse* : une chronique de Lysiane Gagnon intitulée « La révolution rentable » (1986) et son écho approuvateur, quelques jours plus tard, dans l'éditorial de Jacques Dufresne (1986). Mais là encore l'analyse prime l'engagement et, surtout, l'accord est total avec les problèmes posés.

3. Le dossier fourni par Diffusion Dimedia pour ce qui est d'*Acceptation globale* comporte 20 articles auxquels il faut ajouter celui que je signalais dans *Possibles* au printemps 1987. Quant à celui concernant le *Manifeste d'un salaud*, il a été établi au Centre d'études québécoises de l'Université de Montréal et il réunit 12 articles et une caricature. Il n'est peut-être pas exhaustif toutefois.

Il faut signaler que l'ouvrage a paru en mai, donc « hors saison » éditoriale. Cela dit, la tentative de lui donner une allure polémique lors d'un débat organisé au cinéma Outremont, le 23 septembre suivant, est tombée à plat. J'y assistais et force m'a été de constater que les thèmes annoncés – « 1. Le portrait de famille. 2. L'économie. 3. L'enseignement. 4. La culture. 5. Les issues [*sic*] et/ou les moyens de sortir de l'impasse⁴ » –, au lieu d'être discutés, ont été tournés à la blague, tant par les auteurs présents qui, en bons AG (accepteurs globalistes), en ont remis que par le groupe de représentants de RG (refus globalistes) et de MG (modernistes globalistes)⁵ rassemblés sur place et vite intégrés au jeu. Les choses se sont passées en fait comme dans cette interview menée par une autre AG, Lisa Massicotte, et qui se termine sur une facétie :

Vous affirmez dans votre manifeste qu'une seule et « vengeresse conclusion s'impose à tous les jeunes soucieux de survivre : la chasse aux RG ». Depuis la publication de votre livre, avez-vous été victimes d'un attentat terroriste RG ?

F. et P. : Nous sommes bien heureux de pouvoir dénoncer publiquement les agissements inadmissibles de ces mercenaires envieux. Encore ce matin, alors que nous nous rendions paisiblement au rendez-vous que vous aviez fixé, un camion Mercedes Benz déboucha brusquement d'une intersection et faillit nous renverser sur son passage. Vifs comme l'éclair, nous avons heureusement évité de justesse la collision (Massicotte, 1986).

LES LIMITES EXTERNES DU TEXTE POLÉMIQUE

Pourquoi cette absence de réception d'*Acceptation globale* en tant que texte polémique si ce n'est que l'ouvrage, qui ne manquait

4. Tiré du *Programme de la soirée*, distribué à la porte du cinéma.

5. Voir les pages 18 à 31 d'*Acceptation globale* (Benoît et Chauveau, 1986).

pourtant pas de la mauvaise foi nécessaire à cette sorte de texte, renfermait une arme ambiguë, du moins à court terme : le rire. Certains l'ont d'ailleurs signalé : Éric Sabourin, Paul-André Comeau et Jean Basile, chacun à sa manière, parlent de « rire jaune »⁶. De plus, si Benoît et Chauveau font preuve d'une lucidité qui frôle le cynisme, ils n'entrent jamais dans un discours missionnaire. Aussi leur manifeste est-il resté en deçà des possibilités du genre, arguments et jugements de valeurs se dissolvant grâce à la distance ludique installée dès le début. Les sujets abordés étaient pourtant percutants. Il suffit de parcourir les titres de chapitres pour s'en rendre compte : « L'enseignement », « La médecine », « La pratique », « La guerre », « Psychoses de masse », « Vocabulaire », « Le féminisme », « L'ordinateur », « La philosophie ». Encore eût-il fallu que le texte ait choqué, provoqué, plutôt que de pousser à rire. En effet, comment se sentir atteint par des passages tels que cette « Note », ironique, qui le termine en une sorte de microcosme :

Les auteurs dont les noms apparaissent sur la couverture de cet ouvrage ne sont que des prête-noms. En fait, ce livre a été écrit par deux femmes noires, exilées politiques, lesbiennes, féministes et handicapées. Toute critique formulée contre ce livre serait donc suspecte et réactionnaire (1986 : 123).

Et comment se sentir atteint quand on est perdu dans le groupe des AG, des RG ou des MG ? La force du *Manifeste d'un salaud* est justement d'avoir attaqué des personnes directement, en les nommant, suivant en cela le conseil que Marinetti donnait au poète Maessens, qui se préparait à récrire son manifeste, *Appel aux futuristes belges* :

6. Sabourin (1986), dans le titre de son article. Comeau, quand il écrit : « Mais le rire cède vite la place à une interrogation anxieuse sur le sens et la portée des valeurs que suppose une telle acceptation globale » (1986). Quant à Basile, il rappelle que les « moins gais des êtres humains sont les clowns » (1986). J'ai pour ma part parlé d'*Acceptation globale* comme d'une bombe à retardement (1987).

Il faudrait à mon avis, avec un laconisme foudroyant et une crudité absolue de termes, attaquer [...] dénoncer [...]. Tout cela, en précisant les accusations par quelques détails ou anecdotes et des noms surtout. – Il faut de la violence et de la passion (Lista, 1973 : 18-19).

S'en prendre directement à Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, ou encore à la journaliste Francine Pelletier de *La Presse*, pour dire à l'une qu'elle a commis une « énormité » en déclarant après les événements de Polytechnique⁷ que « la vie est beaucoup plus en sécurité dans les choix des femmes que dans les choix des hommes » (Côté, 1990 : 13), et rappeler à l'autre une chronique de novembre 1988 portant sur un criminel surnommé « le monstre de l'Acadie » et dont le titre – « Un monstre bien ordinaire » – banalisait l'action, n'était-ce pas s'assurer une réaction de leur part ?

Et cette réaction ne devait pas tarder⁸, vite grossie, tant dans *La Presse* que dans *Le Devoir*, d'une série de lettres⁹ qui tantôt prenaient parti pour ou contre Côté, tantôt s'inscrivaient à l'intérieur de la polémique soulevée par certains articles¹⁰. Il faut dire que les deux journaux avaient tout fait pour déclencher cette polémique. *La*

7. Pour rappel, si besoin en est : le 6 décembre 1989, un nommé Marc Lépine tuait 14 jeunes femmes et en blessait 2 autres, en proclamant sa haine des femmes. L'événement devait se terminer par son suicide.

8. La réponse de Lorraine Pagé – un long article sur trois demi-colonnes – date du 28 novembre, soit à peine onze jours après la publication, dans le cahier « Plus » de *La Presse*, d'un résumé du *Manifeste d'un salaud*.

9. Dans *La Presse*, cinq sont signées par une femme, deux par un homme. La plus touchante provient des parents d'une des jeunes filles assassinées lors de l'attentat de Polytechnique (les 5 (p. B3) et 11 décembre (p. B3) 1990). Notons que ce sont deux femmes qui prennent parti pour Côté. *Le Devoir*, pour sa part, s'est attiré plutôt des lettres d'hommes qui réagissaient à quelques articles.

10. « Une plume dans le venin », par exemple, d'Albert Saulnier (1990b : D5) ou encore « Un dialogue à relancer » (1990a : D7).

Presse a publié à la fois un résumé du manifeste de Roch Côté et la critique qu'en faisait Mario Roy sous le titre significatif « Les emportements de Roch », critique qui se terminait par une phrase annonciatrice : « Maintenant tout le monde et sa mère vont se charger de lui » (1990 : D3) ; en plaçant aussi les lettres reçues sous des rubriques à l'intitulé provocateur : « Au gibet/Des lecteurs fustigent l'auteur du *Manifeste d'un salaud* » (5 décembre 1990) ou « Se souvenir, comprendre, changer.../Une autre réplique cinglante à l'auteur du *Manifeste d'un salaud* » (7 décembre 1990). *Le Devoir* a ouvert la discussion par la publication de deux articles opposés – « Le petit bleuet qui voulait se faire aussi gros que la tarte », d'Hélène Pedneault, et « Le manifeste d'un honnête homme », de Pierre Bourgault – réunis sous un titre propice à la guerre des sexes : « Dans la jungle d'Ève et d'Adam. »

Rares sont les textes sans remous. Le sujet était trop brûlant, d'autant plus qu'il était placé dans le contexte de l'anniversaire des événements de Polytechnique. Même Bourgault, qui cherche pourtant à faire le sage, n'échappe pas aux jugements partisans¹¹. De plus, ne fallait-il pas se conformer à la rhétorique du genre, c'est-à-dire à l'ironie et à l'insulte ? Côté, toujours fidèle aux allusions littéraires, parle de la « cabale des dévotes » (1990 : 13). Nathalie Petrowski, jouant sur les niveaux de langue, assure qu'en « bon intellectuel de gauche qui ne l'avoue pas, [il] s'est donné une mission dans la vie : péter la ballonne des bonnes causes » (1990 : B2), Hélène Pedneault qu'il est « inexistant » (1990 : D1) comme « monsieur Personne ». Et pour emporter le morceau, les deux partis font appel à l'*auctoritas*. Alors que Côté s'appuie sur les tra-

11. Quelques exemples : le titre d'abord – « Le manifeste d'un honnête homme » – mais surtout des passages où il déclare le livre courageux, « sans hargne et sans amertume ». Ce qui explique probablement qu'il n'a pas saisi la portée du texte annexé au manifeste proprement dit de Côté où ce dernier révèle pourtant les fondements de sa peur des femmes. Car c'est bien de cela qu'il s'agit... Le constater ouvre une hypothèse qui mériterait vérification : un traumatisme – manque ou choc – serait à la base de la tendance polémique ?

vaux de philosophes comme Érasme, Thomas More, Galilée, Descartes, Montesquieu, pour s'opposer aux arguments sur la domination masculine de la féministe Marilyn French (Côté, 1990 : 150) et montrer ce que l'humanité doit aux hommes, l'autre parti resserre ses rangs autour de la professeure Armande Saint-Jean dont l'article—mise au point se termine ainsi :

Non, les femmes ne changeront pas le monde par « la seule magie de leur présence ». Il faut que les hommes prennent la responsabilité minimale de reconnaître cette présence, d'écouter les femmes, de tenir compte de nos perceptions, d'agir avec nous. Si les hommes ne prennent pas cette responsabilité, les rapports entre hommes et femmes iront en se détériorant. Pour l'heure, il est à craindre que les invectives d'un Roch Côté ne viennent mettre en péril le fragile équilibre qui a déjà commencé à s'établir entre les femmes et les hommes de ce pays¹² (1990 : 83).

*
* *
*

Raisonnable, le discours tenu par Armande Saint-Jean ne pouvait qu'annoncer la fin prochaine de la polémique provoquée par la parution du *Manifeste d'un salaud*. Du « disputer », on passait au

12. Se sont déclarés solidaires des positions défendues par Armande Saint-Jean les personnes et les groupes suivants : Simone Landry, professeure à l'Université du Québec à Montréal ; Hélène Bohémier, avocate ; Lyne Kurtzman, coordonnatrice des Services aux collectivités à l'Université du Québec à Montréal ; le Regroupement québécois des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale ; le Regroupement provincial des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel ; le Regroupement des centres de santé des femmes du Québec ; la Fédération du Québec pour le planning des naissances ; la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec ; la Fédération des femmes du Québec ; le Conseil d'information et d'action pour les femmes au travail ; l'Alliance québécoise des sages-femmes praticiennes ; Naissance-Renaissance et Évaluation Média.

« conférer », entrevu du moins comme possible et sans avoir à emprunter la limite extrême de la fuite. Y aidait bien entendu la sérénité acquise par l'appui pris sur trois collègues et plusieurs organisations de femmes ayant pignon sur rue. Mais ce qui jouait avant tout, au-delà d'une certaine saturation du phénomène – la polémique connaît en effet une dynamique d'excès, puis d'épuisement –, c'est la mise en sourdine des modes ludique et normatif en faveur du mode argumentatif : analyse serrée des reproches d'intolérance avancés par Côté ; réfutation, chiffres à l'appui, de son refus de reconnaître la violence faite aux femmes ; rejet enfin d'une guerre rangée entre les deux sexes.

En procédant de cette manière, Armande Saint-Jean empruntait une voie d'évitement. Elle remplaçait la discussion au point d'équilibre où un Roy avait souhaité qu'elle eût lieu¹³. Et du coup elle donnait raison *a contrario* au poéticien Marc Angenot : n'admettait-elle pas « un terrain commun entre les parleurs » en refusant, en même temps, l'opposition de deux discours irréconciliables, condition *sine qua non*, du/de la polémique (Angenot, 1982 : 35) ? Ne s'était-elle pas située en marge de toute déclaration de croyance à la base historiquement de discussions passionnées à sens unique – que l'on pense seulement aux polémiques religieuses des *xvi^e* et *xvii^e* siècles ? N'avait-elle pas surtout évité le piège dans lequel était tombé *Acceptation globale*, c'est-à-dire celui de créer par le rire une forme de complicité avec l'adversaire ?

13. « Il faut espérer que le débat qui va s'engager autour de ce *Manifeste* ne se fera pas à ce niveau » (1990 : D3). Or, précède ce commentaire le rappel d'une phrase de Suzanne Lévesque qui aurait dit de Côté qu'il était sans doute de ce type d'hommes qu'une femme « ne voudrait pas rencontrer seule dans un corridor, ou dans un stationnement d'autos à deux heures du matin... ».

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- ANONYME (1986), « L'Acception globale/Le manifeste des années 1980 », *Châtelaine*, août.
- AUBIN, Benoît (1986), « Will take whatever we can get, Quebec youth cry », *The Gazette*, 19 juillet.
- BASILE, Jean (1986), « Un peu de rire », *La Presse*, 26 juin.
- BENOÎT, François, et Pierre CHAUVEAU (1986), *Acception globale*, Montréal, Boréal.
- BOIVIN, Jean-Roch (1986), « La vie est bien plus drôle qu'elle n'en a l'air », *Montréal ce mois-ci*, 15 juillet-31 août.
- BOURGAULT, Pierre (1990), « Le manifeste d'un honnête homme », *Le Devoir*, 1^{er} décembre, p. D1, D4.
- CAUCHON, Paul (1986), « Rôles qui changent et qui s'échangent », *Québec Rock*, octobre, p. 8.
- COMEAU, Paul-André (1986), « Notes de lecture », *Le Devoir*, 16 août, p. A-8.
- CORRIVEAULT, Martine (1990), « Une nouvelle société d'exclus », *Le Soleil*, 8 avril.
- CÔTÉ, Roch (1990), *Manifeste d'un salaud*, Montréal, Éditions du Portique.
- DALCOURT, André (1986), « Quelle sorte de "G" êtes-vous ? », *Journal de Montréal*, supplément du samedi, 13 septembre.
- DEMERS, Jeanne (1987), « Le refus d'Acception globale ou comment jouer à colin-maillard », *Possibles*, vol. II, n° 3 (printemps-été), p. 119-129.
- DUFRESNE, Jacques (1986), « Varia », *La Presse*, 13 juin, p. B2.
- GAGNON, Lysiane (1986), « La révolution rentable », *La Presse*, 31 mai, p. B3.
- GARAND, Dominique (1989), *La griffe du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, l'Hexagone. (Coll. « Essais littéraires ».)
- GASCON, Catherine (1986), « Acception globale », *Apprentissage et socialisation*, décembre, p. 241-242.

- GELAS, Nadine, et Catherine KERBRAT-ORECCHIONI (1980), « Avant-propos », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de l'Université de Lyon, p. 1-2.
- GOBEL, Pierre (1989), *La mort de Marlon Brando*, Montréal, Triptyque. (Coll. « Le vague à l'âme ».)
- GUAY, Jacques (1986), « Mieux vaut avoir 50 ans et la foi... », *Nuit blanche*, septembre-novembre, p. 16.
- LE BRUN, Annie (1990), *Vagit-prop : lâchez tout et autres textes*, Paris, Ramsay.
- LISTA, Giovanni (1973), *Futurisme. Manifestes, documents-proclamations*, Lausanne, L'Âge d'homme.
- LYOTARD, Jean-François (1985), *La condition postmoderne*, Paris, Éditions de Minuit. (Coll. « Critique ».)
- MASSICOTTE, Lisa (1986), « *Acceptation globale*/Traité de savoir-vivre à l'usage des vieilles générations », *Droit de passage*, vol. 7 n° 1 (septembre).
- MONTAIGNE (1962), « De l'art de conférer », dans MONTAIGNE, *Œuvres complètes. Essais*, Paris, Gallimard, livre III, chapitre VIII, p. 899-922. (Coll. « Bibliothèque de la Pléiade ».)
- MORRISSETTE, François (1986), « *Acceptation globale* », *Relations*, octobre, p. 251.
- PEDNEAULT, Hélène (1990), « Le petit bleuet qui voulait se faire aussi gros que la tarte », *Le Devoir*, 1^{er} décembre, p. D1, D4.
- PETROWSKI, Nathalie (1990), « Roch Côté, péter la balloune des bonnes causes », *Le Devoir*, 5 décembre, p. B2.
- ROY, Mario (1990), « Les emportements de Roch », *La Presse*, 17 novembre, p. D3.
- SABOURIN, Éric (1986), « *Acceptation globale* de François Benoit et Philippe Chauveau/Rire jaune », *L'Express de Toronto*, 7-14 juin, p. 7.
- SAINT-JEAN, Armande (1990), « Se souvenir, comprendre, changer... », *La Presse*, 7 décembre, p. 83.
- SAULNIER, Albert (1990a), « Un dialogue à relancer », *Le Devoir*, 8 décembre, p. D7.
- SAULNIER, Albert (1990b), « Une plume dans le venin », *Le Devoir*, 15 décembre, p. D5.

LES LIMITES DU POLÉMIQUE

- TREMBLAY, Régis (1986), « L'*Acceptation globale*, de François Benoît et Philippe Chauveau/Un manifeste de la jeunesse désargentée », *Le Soleil*, 31 mai, p. C6.
- WINDISCH, Uli (1987), *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle*, Genève, L'Âge d'homme. (Coll. « Des pratiques des sciences de l'homme ».)

PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ÉTUDE DU POLÉMIQUE

Dominique Garand

Université du Québec à Montréal

L'AGÔN ET LE POLEMOS

Qu'est-ce que le polémique ? Et, avant tout, pourquoi parler *du* polémique plutôt que *de la* polémique, comme la tradition le suggère ? Loin d'être un maniérisme destiné à mimer l'approche philosophique, cette substantivation est fondée sur une véritable exigence théorique. La notion de polémique est motivée par le souci de trouver un dénominateur commun parmi l'ensemble des textes jugés polémiques, qu'ils soient pamphlétaires, satiriques ou autres. En clair, lorsqu'il est dit d'un texte qu'il est polémique, il faudrait arriver à dire *en quoi précisément* il l'est. La difficulté vient du fait qu'il existe une opinion courante à ce propos : on s'entend généralement pour dire que le texte polémique est un texte qui conjugue persuasion et agression, qui comporte visiblement une dimension *violente, combative*. Catherine Kerbrat-Orecchioni, qui a cherché justement à donner du discours polémique une définition stricte, en a isolé trois aspects : ce discours serait *dialogique*, il *ciblerait un opposant* et cette attaque aurait pour caractéristique d'être *agressive*¹ (1980a : 24). Je n'entends pas rejeter complètement cette

1. Lorsque je juge qu'il serait intéressant de consulter l'œuvre d'un auteur, je n'indique que le nom de celui-ci et renvoie le lecteur à la

définition qui touche à des aspects essentiels du polémique. Mon propos est plutôt de radicaliser la problématisation et de proposer une méthode moins restrictive et connotative. Le problème majeur posé par de telles définitions naît de la confusion qui tend à s'établir entre violence, agressivité et combativité. Ne peut-on concevoir une combativité dont est absente la volonté d'agresser ? L'agressivité elle-même est-elle violence ? Est-elle l'équivalent de la haine et du désir de meurtre ? Enfin, comment s'y prendre pour désigner ce qui est « violent » dans un texte ? N'est-ce pas laisser s'infiltrer subrepticement dans l'analyse un jugement de caractère moral, qui forcément relèvera de conditionnements sociaux ?

J'estime pour ma part que *le* polémique n'a pas pour racine la violence ou l'agressivité, mais que celles-ci en sont au contraire un *effet*, un effet parmi d'autres, d'ailleurs. Voilà ce qui m'amène à rejeter l'approche qui voudrait reconnaître le polémique à travers des signes discrets dits de *polémicité*. En réalité, toutes les tentatives cherchant à repérer des stratégies argumentatives ou rhétoriques propres aux textes polémiques ou pamphlétaires n'aboutissent qu'à des listes de procédés tout aussi courants dans les textes que personne n'oserait déclarer polémiques. Par exemple, si l'on accepte de considérer le dialogisme comme intrinsèque au polémique, il est plus malaisé de considérer le dialogisme comme intrinsèquement polémique : ce n'est donc pas par le dialogisme que se distingue le polémique. Le même raisonnement pourrait être tenu au sujet des figures rhétoriques (métaphore, métonymie, chleuasme, etc.) dont on peut faire un usage polémique sans qu'elles soient polémiques en tant que telles. Que dire alors de procédés plus spécifiquement agonistiques comme l'antéoccupation, l'apodixie ou l'antanaclase ? Je suis prêt à admettre qu'il s'agit de procédés polémiques, mais cela ne résout en rien la question, car

bibliographie qui clôt le présent ouvrage (p. 269-322). Lorsqu'une source plus exacte s'avère nécessaire, le nom de l'auteur, l'année de publication du titre retenu et la page s'il y a lieu sont donnés entre parenthèses, et la référence complète se trouve dans la bibliographie du présent article.

qu'entend-on ici par « polémique » ? S'il s'agit de violence ou d'agressivité, on passe à côté, car ces procédés n'en sont pas forcément la manifestation.

Reste l'injure. On dira que l'injure est ce signe spécifique au polémique parce qu'elle suppose inmanquablement de l'agressivité, parce qu'elle constitue un geste violent, une sorte de gifle verbale, ce qui correspond bien à l'étymologie du mot « polémique » qui vient du grec *polemikos*, « guerre, combat ». À cette proposition très sensée, je peux formuler deux objections : d'abord, maints textes polémiques ne contiennent aucune injure, voire aucune marque manifeste d'agressivité ; ensuite, l'injure n'est pas un signe suffisant, car on connaît des situations de discours où qualifier l'autre de « gros bêta », de « salope » ou de « maudit cochon » sera perçu comme un mot affectueux dans le premier cas, comme un adjuvant à l'excitation sexuelle dans les deux autres².

Devant la difficulté à définir le polémique à partir de signes discrets de polémique, on sera conduit à reporter le centre de gravité du polémique des marques énoncives à l'*intentionnalité* qui produit l'énoncé, lisible à travers l'énonciation. Il s'agit indubitablement d'un pas en avant dans la réflexion, mais cela nous oblige aussitôt à préciser quel type d'intentionnalité sera dit polémique : est-ce, comme l'affirment quelques théoriciens (Michel Cusin,

2. Il y a parfois du jeu dans l'injure, une séduction non dépourvue de roubardise, qui mime l'agressivité. On dirait moins de bêtises au sujet de Louis-Ferdinand Céline si l'on s'était avisé de ce fait, ce qu'avait très bien compris le vieux Gaston Gallimard (Céline, 1991). Maxime Chastaing et Hervé Abdi, par ailleurs, accordent aussi à la prosodie une importance capitale dans l'interprétation de l'injure : « Mais communiquons une tonalité tendre à des injures traditionnelles, et nous transformons ces dernières en "appels" d'amoureux ou d'amis : "Monstre !" et "Petit démon !" d'une mère dont les mots caressent son bébé, "Mon salaud !" chaleureux de deux copains, "mignardises" maritales que collectionne, dans *Pierrot mon ami*, Raymond Queneau : "Mon gros cochon tout bêta, [...] ma niaise andouille". C'est pourquoi [...] "ce qui est injurieux, c'est moins ce qui est dit que la façon de le dire" » (1980 : 36).

Shoshana Felman) la volonté de tuer l'autre symboliquement ? Voilà une perspective dramatique qui laisse insatisfait, car je ne vois pas en quoi le *J'accuse* d'Émile Zola ou le *Speak White* de Michèle Lalonde, deux textes jugés et reçus comme polémiques, ont en vue l'élimination physique ou symbolique de leur cible, même si manifestement ils cherchent à *renverser un pouvoir* : le texte de Zola *accuse*, il est vrai, mais ce n'est pas pour empêcher l'adversaire d'exister, ni même de parler ; quant au texte de Lalonde, il vise avant tout la prise de conscience de son aliénation par une collectivité et la désignation de ceux qui en sont les agents, mais le but du manifeste n'est pas un appel à l'élimination de ces derniers. Est-ce, comme le veut Uli Windisch, la volonté de *manipuler* l'autre et de *déformer* son discours ? Cela, sans doute, peut être perçu comme un méfait mais ne saurait désigner l'essence du polémique, car tout dialogue, quel que soit le désir d'entente des interlocuteurs, laisse place à des déformations, à des focalisations et à des occultations (voir Fontanille, 1984). Est-ce enfin la volonté de dominer l'adversaire, d'avoir raison de lui, de le soumettre, de se faire reconnaître en tant que supérieur ? Dans ce cas, il faudrait se demander s'il convient de mettre sur un pied d'égalité les textes qui cherchent à établir la supériorité de l'énonciateur sur son adversaire, en discréditant la personne de ce dernier, et ceux qui s'attachent à pourfendre ses idées dans le but de faire accepter les leurs.

Un autre problème surgit de la décision de faire reposer la source du polémique sur l'intentionnalité (agressive, perverse, malveillante, etc.) de l'énonciateur : cette moralisation et cette psychologisation du polémique sont justement une arme polémique, appelée communément « procès d'intention » : on disqualifie la parole d'un adversaire en alléguant la nocivité de ses intentions. C'est ce que font les pouvoirs, par exemple, lorsqu'ils se retrouvent devant des prises de parole visant à les dénoncer : ils les disqualifient aux yeux de l'opinion publique en les taxant de « violence ». De ce point de vue, il m'apparaît plus judicieux sur le plan théorique de suivre la suggestion des sémioticiens qui préfèrent parler d'intensionnalité, de manière à présenter la parole polémique comme un champ dialogique nourri par des tensions.

Poursuivons. Qu'y a-t-il de commun entre une chicane d'individus autour d'intérêts matériels, les débats publics entre représentants de partis politiques, les polémiques au sujet de décisions civiques (construction d'un pont ou d'une usine, etc.) et le combat historique qui oppose de grandes idéologies (le marxisme et le libéralisme ou le jansénisme et l'humanisme dévot) ? Doit-on définir le polémique à partir de l'objet et des enjeux de la polémique ? Le polémique, est-ce ce qui est dit ou bien la manière de le dire ? Et que faire de la valence pulsionnelle qui est en jeu, qui concerne le désir et la jouissance des sujets de discours ?

Toutes ces questions ne sont qu'un début de problématisation, une manière de faire sentir que la définition du polémique n'est pas simple. Pour résumer la question, voici en gros les lieux où se joue le polémique, là où il peut être reconnu :

1. Le polémique peut se modaliser à travers le lexique et la syntaxe, à l'aide d'injures qui traduisent des affects négatifs dirigés vers l'adversaire : c'est alors la déontologie de l'intersubjectivité qui est touchée.
2. Sur l'axe pragmatique des rapports de force, le polémique peut générer des stratégies de sélection, de manipulation, d'ironisation, etc., à travers lesquelles le sujet s'arroge la position haute et tente de maintenir l'adversaire en position basse.
3. Les oppositions peuvent en outre se modaliser idéologiquement en des divergences de points de vue et d'opinions sur la manière de gérer la société (ou tout groupe, toute organisation sociale), sur des décisions à prendre qui concernent la collectivité, sur tout ce qui concerne l'exercice du pouvoir.
4. Le polémique est lisible dans la structure sémantique des discours (hypothèse soutenue par Dominique Maingueneau), ce qui m'amène à situer le cœur de la contrariété entre les discours aux niveaux de l'axiologique et de l'épistémologique : ce ne sont pas seulement des opinions qui s'affrontent ici au sujet de décisions ponctuelles, mais des

systèmes d'interprétation du monde qui, à la limite, peuvent informer les prises de position idéologiques et le comportement déontologique des énonciateurs.

Si les deux premiers lieux d'inscription peuvent répondre au critère de la violence ou de l'agressivité, il en va autrement pour les deux suivants. Voilà ce qui m'incite à situer la spécificité du polémique ailleurs que dans la violence et l'agressivité. Je leur préfère la notion plus neutre et plus juste de *conflictualité*. Le dénominateur commun des énoncés polémiques en tous genres n'est donc pas la violence mais le conflictuel. Toute situation conflictuelle n'occasionne pas une prise de parole polémique (il y a des périodes où le conflictuel demeure latent, se résorbe, ne trouve pas d'issue dans les discours) mais, à coup sûr, toute parole polémique est issue du conflictuel. C'est à partir de cette notion que l'on peut cerner le plus justement ce qu'est le polémique, à la suite de quoi on pourra réfléchir sur le passage du conflictuel au violent³.

Au départ, il faut considérer le discours conflictuel comme une forme qui répond à des besoins sociaux et engage certaines fonctions du langage. Le langage ne sert pas qu'à communiquer des informations ou à représenter des choses, il est aussi le lieu où le sujet construit du sens, le sens de sa vie, le sens de son être : c'est un lieu de jouissance et de souffrance où se traitent les rapports entre soi et soi-même, entre soi et autrui, entre soi et le monde. Par conséquent, le langage permet au sujet d'accomplir certains actes comme se défendre, se distinguer, contester, convaincre, provoquer, menacer, dénoncer, dominer, manipuler, disqualifier, etc. Si le polémique, en tant que fondement de la conflictualité sociale, est repérable dans chacune de ces intensionnalités, on ne saurait le réduire à quelques-unes d'entre elles.

3. Un livre récent fait le point sur cette question de manière fort intéressante : *Figures du conflit. Une analyse systémique des situations conflictuelles* (Monroy et Fournier, 1997).

On tirera profit d'une nouvelle précision au sujet du conflictuel, car sa nature double donne lieu à deux types d'investissement de la part du sujet, que j'appelle *modes éthiques* du conflictuel : l'*agôn* et le *polemos*. Dans cet article, seul le deuxième terme sera vraiment élaboré, quoique des indications au sujet de l'*agôn* s'imposent, ne serait-ce que pour bien situer les limites du *polemos*. Le conflictuel polémique se déploie sur le théâtre de l'intersubjectivité, il nécessite la rencontre (de prédominance imaginaire) entre deux sujets, deux forces, deux volontés autour de problèmes qui concernent la vie collective, mais aussi les conditions de viabilité des discours. La logique du *polemos* est duelle, ant-agonique : corps-à-corps dont l'enjeu principal est la primauté d'une identité sur l'autre. Le conflictuel agonique, de son côté, concerne aussi expressément le sujet, non pas cette fois dans son rapport à l'autre (l'anti-sujet) mais dans son rapport à l'Autre, voire à l'*inhumain*. Ce dernier terme, utilisé à l'occasion par Georges Bataille pour désigner ce qui ne peut être symbolisé que sur le mode du *sacré*, vise au premier chef l'expérience de la mort (lien qu'induit déjà le mot « agonique »), qu'on ne limitera pas à l'angoisse de la disparition physique mais qui peut aussi se jouer symboliquement au sein des expériences les plus diverses : extinction d'une classe sociale, rupture d'un ordre ancien, désuétude progressive d'une valeur morale ou d'une manière de vivre les rapports sociaux, etc., toute forme de perte qui trace la voie du deuil et oblige le sujet à renouveler son *langage*, à rencontrer ce qui fissure son discours. En termes lacaniens (puisque j'ai déjà désigné la prédominance de l'axe de l'imaginaire dans le conflictuel polémique), on avancera que l'*agôn* met aux prises le sujet et le Réel : l'objet n'est plus le moi en tant qu'identité devant être distinguée de l'autre, mais précisément la coupure entre les deux qui rend leur rapport impossible, confine le sujet dans sa solitude ontologique et maintient ouverte la question de son manque.

Il peut arriver – c'est d'ailleurs fort courant – qu'une situation agonique soit interprétée par le sujet selon la logique de la conflictualité polémique ; c'est ce passage qui sera examiné dans la section suivante.

LA SITUATION AGONIQUE

Dans *Les gros mots* (1975), Pierre Guiraud aborde l'injure par le biais de la relation archaïque entre sujet et objet, qui déterminerait selon lui la structure profonde du discours. Je reprends ici la brève schématisation qu'il propose, en la reformulant en partie, pour introduire le lecteur aux notions d'agonique et de polémique.

Deux moments peuvent être observés : un moment passif, celui où le sujet est en fait *sujet* à quelque chose (à un affect, à une sensation), et un moment actif, celui où il devient *sujet de* quelque chose (d'une action, d'un énoncé, etc.). Le premier temps est celui de la perception, de la sensation : un objet (qui peut être la parole d'un autre sujet) s'offre comme phénoménalité au sujet, l'interpelle, le sollicite, l'atteint, l'ébranle, etc. De cette situation initiale, celle du *contact* (non pas une simple contiguïté mais un contact perçu, éprouvé), résulte un *affect* que la sémiotique réduit à deux valeurs oppositionnelles de base, l'euphorique et le dysphorique, que je me permettrai de traduire pour l'instant par les termes plus courants de plaisir et de déplaisir. Notons que le sujet de la perception n'est pas forcément neutre à priori, qu'il peut être déjà investi par des discours qui orientent sa perception ; de même, l'objet perçu n'est pas en soi un objet de la nature, il peut aussi être marqué par des traits culturels et sociaux – et c'est ainsi qu'il s'offre au sujet, comme séduction ou comme provocation.

Interpellé, le sujet met en branle des processus volontaires qui le conduisent, selon Guiraud, à choisir parmi trois types de réactions possibles : prolonger la situation en maintenant le contact avec l'objet ; modifier la situation pour que la transitivité entre lui et l'objet adopte la voie du plaisir ; faire cesser la situation en éloignant l'objet. Les affects négatifs, qui créent la volonté soit de modifier soit de faire cesser la sensation, se traduisent dans le discours (toujours selon Guiraud) par trois attitudes de base : la haine, associée au dégoût, qui pousse à anéantir l'objet ; le mépris qui consiste à lui dénier toute valeur ; l'ennui qui conduit à le repousser, à l'éloigner. Dans le cas de la haine et du dégoût, l'objet est perçu en fait comme un *abject*, pour reprendre une expression lancée par

Julia Kristeva (1980), où prennent racine les thématisations injurieuses par excellence que sont le sexe, la merde et la pourriture. Sans entrer dans des considérations psychanalytiques trop développées, j'aimerais signaler que la marge est mince entre la décision de faire cesser une sensation désagréable et celle de la modifier. Faire cesser, cela pourrait vouloir dire « détourner le regard », « ignorer », ce qui en toute logique ne peut se traduire en un traitement discursif, puisque la nomination du « mauvais objet » par un acte de discours constitue déjà une forme de reconnaissance. Or, le propre de la situation agonique est de ne permettre aucune échappatoire : le sujet *ne peut* ignorer l'objet qui l'affecte, il doit le prendre en charge. Il ne reste donc plus que deux solutions : ou bien l'abolir, ou bien le modifier. Dans les deux cas, on cherche à passer d'un état de déplaisir à un état de plaisir ou de neutralité. On voit tout de suite les formes perverses que peuvent prendre dans le discours ces volontés de modification, et tel sera l'un des paradoxes de la parole polémique : le plaisir, plutôt que d'être envisagé comme une conséquence du discours (mal)traitant l'objet néfaste, aura tendance à être recherché (sinon trouvé) dans l'acte de discours même ! Dans ce cas, le modèle n'est pas celui d'un objet modifié ou écarté par un sujet mécontent, mais plutôt celui d'un sujet qui, maintenant tout contre lui l'objet honni, finit par structurer sa jouissance autour de cet objet.

En reprenant la logique de ce schéma, il est possible de poser quelques hypothèses au sujet de la situation agonique. Mais alors que la formalisation de Guiraud se présente comme un modèle psychochronologique conduisant de l'avant-discours au discours, je préfère pour ma part reconstituer cet « avant » comme un effet du discours lui-même, comme quelque chose qui se donne à lire entre ses lignes : le discours nous offre les indices permettant de reconstituer sa dimension agonique ; le discours nous fournit les indices permettant de refaire le parcours de la perception aux modalisations et aux thématisations.

Posons qu'en deçà de la scène polémique proprement dite, des modes d'intervention qui y ont cours et du récit constitutif qui s'y construit, se profile une *ob-scène* agonique, noyau à la fois

historique et pulsionnel générateur de conflit. La situation agonique est obscène au sens où elle échappe à la représentation, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne peut être analysée. Elle est irreprésentable pour le sujet qui s'y trouve pris, elle participe de ce Réel qui ne s'offre au sujet qu'en tant que trou béant, innommable, dont il peut néanmoins tenter de tracer la bordure. Les métaphores souvent utilisées en psychanalyse du trou, de la béance, de la fissure sont là pour suggérer des lieux où achoppe le discours du sujet, des « événements », pour exploiter un autre régime métaphorique proposé cette fois par un Jean-François Lyotard inspiré d'Emmanuel Lévinas, événements dont l'effectivité subjective (de l'ordre du *il y a*, de la certitude sans démonstration) ne trouve de correspondance dans aucun des langages connus et s'impose de ce fait comme « phrase en souffrance ».

Tous les textes polémiques ne donnent pas accès à leur dimension agonique sous-jacente ; plusieurs d'entre eux en sont le symptôme jamais remis en question, que l'on peut percevoir en sourdine, souvent à travers le déni qui en est fait. Je soutiens l'idée que seule la littérature prend pleinement en charge cette dimension de l'obscène et permet une ouverture du sujet sur ce lieu à la fois sacré et maudit. Encore faut-il voir quel genre de littérature... L'écriture agonique a la souveraineté pour enjeu, alors que l'enjeu du polémique n'est pas la souveraineté mais l'*autorité*, la *supériorité*, le *pouvoir*. Toutefois, j'inclus ces deux types d'écriture dans la catégorie des écritures « agonistiques » ou, si l'on préfère, des « écritures de combat », et je qualifie d'« agonistique » tout écrit marqué par le combat, la lutte, le conflit, à partir d'une angoisse reconnue ou déniée, causée par le contact d'une altérité, d'une menace, d'une étrangeté, d'une inimitié.

Le fondement agonique est le même pour ces deux types d'écriture, seul en diffère le traitement. Il y a d'abord perception par le sujet d'une menace, voire d'une simple résistance offerte par un objet extérieur, ou bien perception d'une inadéquation entre le discours et le réel, ou encore d'un changement qualitatif de l'environnement qui altère la vision que le sujet peut avoir de sa propre identité et de sa position dans le monde. Cet acte proprioceptif se

traduit par des symptômes divers : malaise, angoisse, douleur, sentiment d'un manque, manque-à-être du sujet. La situation agonique est souvent perçue comme l'indice d'une mort. En termes symboliques, cela équivaut à une perte des références, à une sorte d'indifférenciation. Dans les récits mythiques, c'est ainsi que l'on traduit souvent les moments de crise grave. C'est comme si le sol se dérobaît sous les pieds du sujet, qu'il perdait ses points d'appui. Dans la tradition biblique, on parle aussi de « scandale », le *skandalon* étant, littéralement, la « pierre d'achoppement », ce sur quoi on bute, ce qui fait trébucher.

Je n'écarte pas l'objection que certains textes polémiques, des textes journalistiques notamment, n'ont pas leur racine dans la situation agonique. Ces textes obéissent au schéma que je présenterai plus loin, mais leur portée sera trop limitée (dénonciation d'un tort bénin, occasionnel), leurs enjeux trop ponctuels pour qu'on songe à y retracer la trame agonique de fond : en général, ce sont des litiges qui peuvent trouver une solution dans le cadre juridique. Par contre, les textes les plus riches du point de vue du polémique sont ceux qui mettent en jeu des aspects existentiels importants : identité, appartenance à une communauté, sens de l'activité humaine, dignité, jouissance, etc. Dans l'*accroc* bénin, l'accent est mis sur le tort et le sujet reste assez indifférent à son opposant. Je n'associe le polémique à la situation agonique qu'à partir du moment où l'opposant se met à exister comme *autre Sujet* aux yeux du Sujet et acquiert pour ce dernier la stature d'un Ennemi, ce qui suppose un processus d'identification.

Seul un travail d'analyse textuelle nous permet d'accéder à l'ob-scène agonique, qui ne se donne à lire qu'en filigrane des textes polémiques (alors que les textes agoniques, tels que je les entends, dépassent la simple manifestation ou le symptôme et nous permettent d'accéder à une pensée de l'agonique). L'analyse doit en quelque sorte reconstruire la ou les sources du conflictuel. Cela donne lieu à des lectures psychanalytiques, sociohistoriques ou philosophiques, ou à toutes ces lectures à la fois. La démarche analytique consiste à éclairer le processus et, également, à objectiver la situation agonique (par-delà la conscience que peut en avoir

l'énonciateur du texte analysé). Prenons un exemple : l'afflux des immigrants dans un pays, en deçà de l'interprétation qu'en font les xénophobes et des solutions qu'ils proposent, est une situation agonique objective dans la mesure où elle entraîne des bouleversements sociaux, une redéfinition de l'identité, des frictions issues du contact entre des sujets qui ne partagent pas les mêmes valeurs ni les mêmes codes relationnels. Dans les polémiques qu'occasionnent de telles situations, rares sont les interventions qui portent leur regard aussi loin, de manière à saisir ce qui est en jeu pour les sujets, seul moyen de penser une politique équitable. Au contraire, on assiste à des résistances idéologiques établies en fonction des intérêts des groupes concernés, qui tendent spontanément à résister devant tout ce qui les obligerait à se redéfinir. L'inconnu est souvent synonyme de mort pour les individus, à fortiori pour les groupes sociaux pour qui la pérennité représente le seul possible envisageable.

LE RÉCIT CONSTITUTIF DE L'ÉNONCIATION POLÉMIQUE

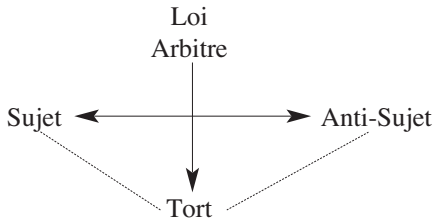
Le texte polémique sert donc au traitement langagier du conflictuel brut : il en est la socialisation, la lecture, l'interprétation performative. Cette lecture se déploie dans ce que j'appellerai un *récit constitutif* qui met en scène plusieurs actants, récit qui prend place sur la scène de l'interlocution : adresse à l'autre et à l'Autre. C'est à partir de cette mise en place qu'une analyse peut être entreprise.

Dans le récit polémique, le malaise éprouvé par le Sujet est associé à un *Tort* : quelque chose est qui ne devrait pas être. Ce Tort crée des *victimes* (locuteur ou groupe qui l'inclut ou non) et il a une *origine* : personne, idéologie, religion, etc., qu'il faut identifier en vue d'une *réparation*. Le texte polémique cherche à identifier le Tort, à le faire reconnaître en tant que tel, à pointer du doigt ses sources, à proposer des solutions (allant jusqu'à l'élimination de la source ou à son discrédit). Ce Tort peut être ponctuel, occasionnel, bénin, mais il peut aussi se déployer sur une échelle

plus grande (la Patrie, la Civilisation, le Cosmos). Dans les conflits les plus graves, le tort n'est pas identifiable en un point unique, une origine identifiable : il est une concrétion de l'histoire. Tout se joue dans le passage entre la perception et l'interprétation, entre l'interprétation et la décision. Ici le facteur déterminant est la mise en récit : comment le sujet en arrive à raconter les faits.

Je n'entends pas faire le tour de toutes les formes que ce récit peut prendre. Les modes d'intervention polémique sont en effet multiples, peut-être innombrables. Je commencerai par les *actants*, qui sont les pivots de l'opération polémique, voire argumentative. Dans *La parole pamphlétaire*, Marc Angenot évoque très rapidement, pour les genres agoniques, un « drame à trois personnages » : l'énonciateur, son opposant et la vérité (1982 : 38). Selon lui, la différence entre la satire, la polémique et le pamphlet réside dans leurs rapports respectifs à la vérité. Cette proposition est intéressante quoique limitée : premièrement, ces trois actants laissent dans l'ombre une série d'intervenants tout aussi essentiels à l'élaboration d'un discours polémique ; deuxièmement, il n'est pas sûr que la vérité soit le seul enjeu possible d'une polémique ; troisièmement, la description de l'attitude pamphlétaire à l'égard de la vérité suit la voie d'un portrait moral sans doute assez juste pour nombre d'entre eux, qui fausse pourtant l'examen des textes lorsqu'on en fait un modèle explicatif. J'ai cherché au contraire à dresser un cadre de lecture qui ne comporte pas de moralisation sous-jacente : on découvrira qu'il n'y est pas question de violence ou de manipulation, de bon droit ou de mauvaise foi. Les questions éthiques, qui articulent les désirs humains à la responsabilité sociale, ne seront abordées que dans un deuxième temps.

Voyons d'abord le schéma, plus simple, du *juridique*. De quels actants est-il composé ? J'en relève cinq fondamentaux :



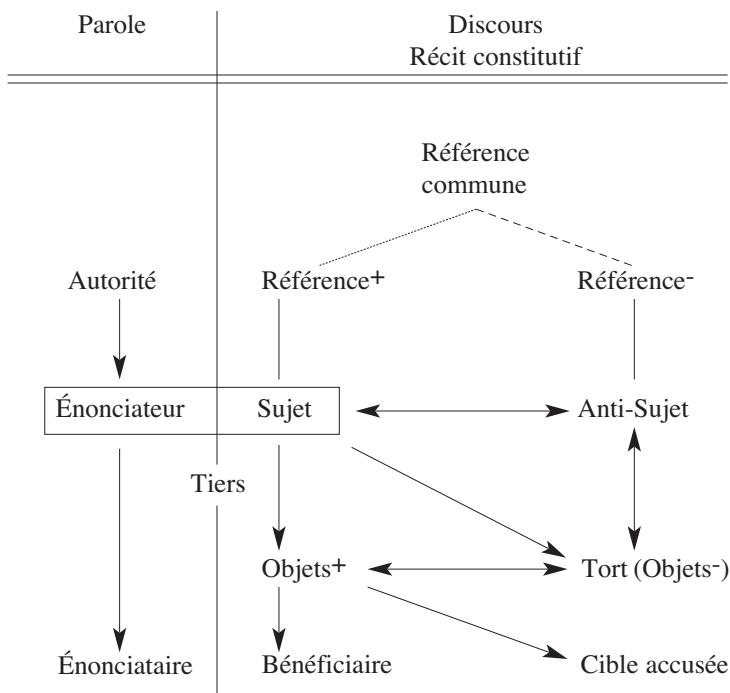
Le juridique ne couvre cependant pas l'ensemble du conflictuel. En fait, le juridique n'est qu'un des trois modes de la représaille. Les deux autres modes sont la représaille physique et la polémique verbale. Chacun de ces modes suppose un rapport particulier à la loi et, par ricochet, à la communauté.

Quelques mots sur les représailles physiques. La *force* en est la vertu principale. La stratégie consiste à évaluer les forces de part et d'autre et à charger dès qu'on estime être le plus fort. Ce type de représailles constitue une menace constante au sein des systèmes sociaux, même s'il est détourné et sublimé par le juridique et le polémique : quand ceux-ci se mettent à faillir, il peut constituer un débouché. Le meurtre en est l'ultime issue, mais le traitement physique peut être plus bénin : bastonnade (Boileau en sut quelque chose !), soufflet, sévices divers, incendie, vol, etc. Dans nos sociétés, ce type de représailles est nécessairement *hors la loi* : quelle qu'en soit la gravité, il peut faire l'objet d'une poursuite. Notre société n'accepte pas que l'individu se fasse justice lui-même. Seul l'État et le Tribunal peuvent rendre légitime la représaille physique.

Le rapport de la polémique à la Loi est beaucoup plus aléatoire. Dans la polémique domine la *loi non écrite* : le juridique n'intervient que dans des cas bien précis (dans la diffamation entre autres). La loi non écrite s'applique avant tout à la déontologie du contact, mais elle ne couvre pas les objets du litige, qu'ils mettent en cause l'idéologie, l'épistémologie ou l'axiologie. Tous ces objets sont sujets à discussion : chaque discours cherchera à faire admettre sa propre Référence (l'Autorité qui lui sert d'assise) en guise de Loi devant régenter l'univers des discours, mais le propre

de la polémique est de permettre la contestation d'une telle Référence émue au statut de Tiers-arbitre.

Ma présentation du schéma se fera en deux temps : d'abord, je définirai les actants du récit constitutif ; ensuite, je définirai les axes qui les mettent en relation.



Ce schéma propose une série de dénominations qui devraient couvrir l'ensemble des positions occupées sur la scène polémique, ou plus précisément dans le récit que s'en fait chaque intervenant. Si l'on veut procéder à l'analyse d'un texte polémique, la tâche

première consiste à repérer dans le texte les actants en question ; puis, pour vraiment saisir le *geste* polémique, il faut en outre examiner la syntaxe qui met ces actants en rapport les uns avec les autres. C'est pourquoi la définition des termes du schéma sera accompagnée ci-dessous par une théorisation des axes relationnels.

LE RAPPORT ÉNONCIATEUR/ÉNONCIATAIRE

OU L'AXE RHÉTORICO-PRAGMATIQUE DE L'INTERLOCUTION

On se demandera pourquoi l'Énonciateur et le Sujet sont ici distingués. La plupart du temps l'Énonciateur se confond avec le « héros » du théâtre polémique. Or, ce recoupement peut ne pas être total : l'Énonciateur est celui qui produit l'acte de parole, tandis qu'en position de Sujet peut s'inscrire, d'une part, un « je » fictionnel propre au polémiste et, d'autre part, un « je » amplifié dans un « nous ». Dans certains textes allégoriques, le Sujet peut également être représenté par une valeur personnifiée (la Vérité, Dieu chez les prophètes, la France chez Ronsard, etc.).

Plus précisément, on distinguera l'Énonciateur du Sujet de la manière suivante : le dire du premier est orienté vers l'Énonciataire, on le définit dans le cadre rhétorico-pragmatique de l'interlocution, tandis qu'en parlant du second on fera référence à la constitution, à travers le discours et le récit constitutif, de son identité, de sa sémantique, de sa compétence discursive. Cette distinction est d'ailleurs reconnue par la psychanalyse (Cusin, 1980) qui situe l'acte de discours au croisement d'une double visée : l'une concerne l'être du sujet, sa reconnaissance comme sujet de parole et de désir, ainsi que la reconnaissance de celui à qui il s'adresse ; l'autre concerne la vérité du discours qui, voulant rendre compte de la réalité, cherche à s'élaborer comme cohérence, maîtrise, totalité. Poser en principe une telle distinction s'avère particulièrement pertinent au regard de la relation polémique où, souvent, tend à s'instaurer une confusion entre les deux niveaux : on pense argumenter au sujet de la véracité du discours alors que le différend se joue de manière plus essentielle sur la scène de la reconnaissance réciproque. En d'autres contextes, tout aussi courants, la distinction

permet d'éclairer cette fameuse ambiguïté du discours polémique, fréquemment observée par les analystes, qui mélange la séduction et la provocation, le ludique et le meurtrier : la scène polémique n'est pas composée que d'un attaquant et d'un attaqué, elle sollicite également la participation d'autres acteurs qui seront tour à tour complices ou arbitres.

La *prise de parole* est la condition préalable pour qu'un énonciateur puisse penser élaborer de manière cohérente une position discursive sur le monde ; le pouvoir-dire est le premier pouvoir, qu'il s'autorise ou non d'un savoir ou d'un devoir-dire. Dans l'ordre de la prise de parole, j'inclus non seulement l'acte de dire mais également la *durée* de cet acte et les conditions de sa réception (il appert, en effet, que celui que l'on juge fou ou, encore, celui qu'on laisse parler en pensant : « Cause toujours ! » parlent pour ainsi dire dans le vide). Pour pouvoir prendre la parole et solliciter l'attention de l'interlocuteur, l'énonciateur doit être autorisé : si aucune autorité ne le soutient d'emblée, il s'efforcera d'en construire une et de la faire reconnaître. Dans certains contextes, la prise de parole est dictée par la position occupée : le juge parle en tant que juge, le spécialiste en tant que spécialiste, parce qu'ils sont habilités à le faire. De même, un professeur n'a pas à lutter pour prendre la parole (en dépit du fait qu'il doive lutter par la suite pour maintenir une écoute soutenue...). Plongés dans un autre contexte, ces individus devront revendiquer leur légitimité pour faire valoir leur acte de parole et en assurer la recevabilité. La prise de parole est potentiellement un lieu polémique : en elle se joue le contrat interlocutoire qui donne aux protagonistes ce minimum de reconnaissance à défaut duquel aucun échange n'est possible, sinon par le recours à des procédés que d'aucuns jugent irrévérencieux. On comprendra que refuser à l'autre son droit de parole constitue l'acte répressif par excellence, là où il convient de dire que nous sommes passés du conflictuel au violent.

Les procédés pour fonder son autorité sont divers et correspondent à ce que la rhétorique ancienne a inscrit sous le nom d'*ethos* :

- le vu (avoir été témoin de ce dont on parle) ;
- le vécu (l'expérience propre, le savoir sur le réel issu d'une pratique) ;
- la crédibilité fondée sur l'âge, la nationalité, la fonction sociale, le degré de scolarité, la neutralité apparente par rapport à l'objet du débat, le passé irrécusable, etc. ;
- la citation d'autorité, les statistiques ;
- le fait d'être mandaté par une autorité reconnue.

Chacun de ces lieux de l'*ethos* peut, inversement, être joué contre la Cible pour contester la légitimité de sa parole.

Dans l'examen de l'*ethos*, il importe que soient prises en compte quelques variables génériques et sociohistoriques. C'est ainsi qu'apparaît avec la naissance du pamphlet, au XIX^e siècle, un *ethos* propre à ce genre. Au cours des siècles précédents, il s'écrivait des textes plus ou moins semblables au « pamphlet » d'aujourd'hui, qui étaient appelés « libelle », « brochure », « placard » (Bellenger, 1984), mais ces écrits n'avaient pas donné lieu à une posture spécifique, associée à ces genres. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle que se crée la figure du pamphlétaire et que ce genre de texte en vient à être consommé *en tant que* pamphlet, comme si cette activité s'était spectacularisée au point de devenir une fin en soi. À notre époque, le phénomène s'est tellement répandu que les éditeurs se sont plu à créer des collections spécialisées. Cette autonomisation du genre a certainement un effet sur la manière dont le lecteur en reçoit les textes : d'une part, on pardonne plus facilement aux pamphlétaires les excès auxquels ils se laissent aller ; d'autre part, on les prend moins au sérieux, comme si leurs invectives n'avaient pour but en définitive que d'amuser la galerie.

Plus près de l'énonciation, d'autres procédés de mise en place de l'autorité sont à relever, dont plusieurs font partie de ce qu'Angenot nomme les « figures de l'assertion » (1982 : 238-244) : la prétérition, la protestation de bonne foi, l'épanorthose (ou rectification), l'interrogation oratoire, la subjection. Je m'en tiens pour le moment aux figures qui concernent l'acte de discours, quoiqu'il

soit clair que l'*ethos* peut se construire par le biais d'autres types de figures dont le chleuasma (se critiquer soi-même est certainement une bonne méthode, malgré les risques, pour faire valoir son honnêteté et sa bonne foi). On portera une attention spéciale aux modalisateurs du discours où s'ancre le rapport qu'entretient l'énonciateur à l'égard de ses énoncés. Certains relativisent l'assertion ou en atténuent la portée (« peut-être », « semble-t-il », « si je ne m'abuse », etc.), tandis que d'autres effectuent un renforcement tel qu'on peut les désigner, à la suite d'Angenot, comme des « syntagmes péremptoirs » (« tout porte à croire que », « c'est évident que », « il est incontestable que », « qu'on le veuille ou non », « n'en déplaise à Untel », « je dis que », « j'affirme que », etc.). On prendra garde aux modalisateurs qui relativisent non pas l'énoncé du sujet mais celui de son adversaire (« croit-il », « prétend-il », etc.), ou encore ironisent sur l'attitude énonciative de ce dernier (« dit-il sans sourciller », « le plus sérieusement du monde », etc.).

Associée à l'*ethos*, la *prise de posture* est beaucoup plus large et difficile à définir. Ce mot « posture » renvoie à quelque chose de plus fondamental, de moins circonstanciel que l'*ethos*. Il peut s'agir d'une image générale que se donne implicitement l'Énonciateur dans son texte : on dira d'un tel qu'il adopte la posture du mépris, la posture de l'intellectuel, la posture de celui que rien n'impressionne, la posture de la révolte, etc. Vue sous cet angle, la posture est une variante de l'*ethos*. On peut la définir plus radicalement aussi, en l'inscrivant dans le paradigme des « quatre prises » que j'ai présenté dans *La griffe du polémique* (Garand, 1989 : 29-31 et 70-77), qui situe le discours au centre d'une articulation complexe entre les prises de parole, de pouvoir, de position et de posture. J'ai déjà eu l'occasion de revenir sur la prise de parole. Les prises de position et de pouvoir sont à mettre en rapport avec l'idéologique. La notion de posture échappe quant à elle à une définition simple.

Il y a une dimension performative dans la posture (alors que l'*ethos* est avant tout référentiel), à savoir la façon dont l'Énonciateur-Sujet conçoit sa place dans la communauté et entre en relation avec autrui, mais *tel que cela se traduit dans l'acte de discours*. La posture traduit l'éthique du locuteur, la perspective

dans laquelle il choisit d'envisager le Tort et de l'interpréter. Cela fera toute la différence, dans le cas d'un litige par exemple, entre celui qui investit sa subjectivité dans le dommage qui lui est causé, au point d'y jouer le sens de sa vie, et celui qui, tout en le dénonçant, aménage pour sa subjectivité d'autres lieux d'élaboration. La posture désigne aussi un *mode de jouir* également lisible à travers le style et l'énonciation. Une illustration s'impose. Lorsque Witold Gombrowicz publie son texte « Contre la poésie », il énonce une série de prises de position lapidaires et provocatrices : il s'en prend à une institution entourée d'une aura sacrale. Son compatriote Czesław Miłosz lui répond en adoptant une posture conciliatrice : Miłosz se présente implicitement dans son texte comme un représentant de la culture polonaise et un expert en poésie, il prend au sérieux les prises de positions de Gombrowicz, il discute pour en arriver à un consensus, il croit que la vérité peut être faite sur la question. La réplique de Gombrowicz diffère totalement, pas tant sur les positions émises que sur la posture elle-même : il est clair que Gombrowicz ne désire aucunement arriver à un consensus, que son unique souci est au contraire de ne se rallier à aucune cause commune, de manière à préserver cette zone de malentendu qui lui permet de parler librement – représentant d'aucune cause commune – et d'élaborer ainsi une imago paradoxale qui fait de lui un élément perturbateur au sein des consensus. Alors que la prise de position ne peut s'effectuer que par l'assertion et l'argumentation, la posture renvoie à une manière d'être et de dire qui est en soi sa propre argumentation. On aura compris qu'il y a de l'artifice dans la prise de posture ; tout l'art consiste à en assumer jusqu'au bout les effets de retour dans la réalité.

Au sujet du rapport entre Énonciateur et Énonciataire, on prendra soin au préalable d'identifier ce dernier qui, d'ailleurs, est maintes fois multiple dans les textes polémiques, car étant donné l'ambivalence de l'Énonciateur à l'égard de la Cible, il advient qu'elle soit placée alternativement en position d'Énonciataire et en position d'objet référentiel. Il faut tenir compte du fait que l'Énonciataire explicitement désigné n'est jamais qu'une fraction du lectorat réellement visé. De plus, si la figure de l'Énonciataire est

en partie construite par le discours, à l'aide de procédés de nomination et de description, elle l'est aussi par le biais du langage utilisé (accessible, spécialisé, allégorique, argotique, etc.) qui pré-suppose un type de lecteur potentiel⁴. Quelle position occupe l'Énonciateur par rapport à l'Énonciataire et, plus globalement, au lecteur ? Parle-t-il en tant qu'ami, adversaire, subalterne ou chef ? Cette position initiale détermine en grande partie les stratégies utilisées. Ces stratégies nous renseignent à la fois sur la position objective occupée par l'Énonciateur dans le champ discursif, et sur le fantasme qu'il s'en crée ; en d'autres termes, si l'on n'occupe pas réellement la place souhaitée, on peut encore tenter de s'y propulser en faisant comme si c'était le cas.

L'Énonciataire n'est pas forcément la Cible :

- Cible = énonciataire (adresse polémique) : tu : en position de coénonciateur ;
- Cible « incluse dans » Énonciataires : vous ;
- Cible $\neq$ Énonciataire : il : objet de l'énoncé : référent.

Si la Cible n'est pas l'Énonciataire, celui-ci peut se retrouver en position de Tiers que l'Énonciateur cherche à convaincre. Même dans le cas où la Cible est l'Énonciataire inscrit dans l'énoncé, il reste que le caractère public du texte polémique fait de la masse des lecteurs des Tiers habilités à juger. Le Tiers est cette Opinion que le discours cherche à séduire. Attaquer une Cible ne suffit pas, encore faut-il rallier le Tiers à sa cause : le but d'un polémiste n'est pas que le lecteur en conclue simplement qu'il n'aime pas ou ne partage pas les idées de tel adversaire, il doit l'amener à partager son opinion afin que la Cible se retrouve en position d'isolement. En d'autres circonstances, le Tiers ne sera pas convié comme Juge mais comme Témoin dans une stratégie d'intimidation ou d'humiliation. Il suffit de connaître un peu les us et coutumes de la

4. Le pamphlet, dans sa version moderne hypercodée, exploite souvent un usage connotatif du parler populaire associé à la révolte, à l'insoumission, à la virilité.

fonction publique pour savoir qu'une lettre envoyée à un collègue pour lui demander de s'excuser ou de changer de comportement est davantage efficace si l'on en fait parvenir la copie conforme à des intervenants du milieu ; sinon, elle risque de rester lettre morte... Les lettres ouvertes fonctionnent sur le même principe : on place l'adversaire sur une scène publique où il est sommé de répondre.

C'est ici qu'intervient le maniement de ce qu'Aristote appelle le *pathos* : en guise de carburant, l'Énonciateur utilise les passions qu'il suppose à ses lecteurs ou auditeurs. Des textes polémiques exploitent à fond cette ressource dont l'avantage pragmatique est qu'elle permet de faire l'économie d'une démonstration en bonne et due forme : il suffit de laisser planer des allégations ou de produire des jugements qui excitent les passions des lecteurs. Par des effets habiles de complicité (utilisation d'un « nous », du « on », d'un sentiment d'appartenance, etc.), l'Énonciateur suggère ou éveille chez le ou les Énonciataires la révolte, l'indignation, le mépris, toute forme de passion hostile à la figure qu'il combat. Encore une fois, il convient de distinguer ce qui relève d'une réelle complicité entre coénonciateurs de la supposée alliance que la parole de l'Énonciateur arrive à construire par un artifice de posture propre à suggérer à l'Ennemi (et même aux lecteurs) qu'il est désormais seul contre tous : ce n'est pas moi, critique littéraire, qui déclare être fatigué de la prose de tel auteur, c'est tout le lectorat dont je me fais le porte-voix (supposé). Ce genre d'artifice est généralement très percutant.

LE RAPPORT SUJET/ANTI-SUJET

OU L'AXE MODAL DE LA COMPÉTENCE ET DES RAPPORTS DE FORCE

Je n'ai pu éviter de donner des indications sur le rapport entre le Sujet et l'Anti-Sujet dans la section précédente parce qu'il peut advenir que la Cible (autre nom pour l'Anti-Sujet) soit placée en position d'Énonciataire. Ce dédoublement est signifiant : en effet, la Cible n'est souvent que le prête-nom d'un Ennemi plus fondamental pour le Sujet, dans le cadre du récit qui le constitue en sujet de discours, d'une action qui emprunte la voie du langage. Voilà ce

qui pousse des théoriciens à concevoir cet Ennemi comme l'Autre du discours, au sens de ce qui doit absolument rester à l'extérieur des limites du discours pour que celui-ci préserve son identité. Étant donné que l'acception lacanienne de l'Autre diffère quelque peu, et dans le but d'éviter toute confusion, je préfère recourir le moins possible à cette notion. Cela dit, ces deux manières de définir l'Autre (l'une comme Ennemi, la seconde comme instance inconsciente à partir de laquelle le sujet peut parler et qui, de ce fait, le place sous la coupe de la Loi du langage) ne sont pas forcément incompatibles. En effet, il semble possible d'observer au sein de certains discours polémiques un mouvement d'identification entre l'Ennemi et l'Autre, en d'autres termes entre leur Cible et ce qui se manifeste en eux comme instance désirante venant leur rappeler leur castration. La parole polémique s'interprète alors comme un refus de la part du sujet de l'altérité qu'il porte en lui. Tout aussi éclairante que soit cette perspective, elle ne saurait être généralisée et doit être présentée comme une modalité parmi d'autres du polémique⁵, la plus extrême peut-être ou la plus meurtrière.

L'axe modal met en jeu principalement la question de la compétence des sujets, le rapport de force où se décide la supériorité de l'un sur l'autre. Cette compétence est de deux ordres : un savoir-faire déontologique (le sujet sait respecter les règles de l'échange, il parle « à propos », il est de bonne foi, ne ment pas, ne déforme pas les paroles de l'autre, etc.) et un savoir-faire épistémologique (il maîtrise bien la langue, il sait argumenter de manière acceptable, il est cohérent, il connaît ce dont il parle, etc.).

On relèvera, d'une part, les modes de désignation (nominale, allusive, descriptive), les signes permettant d'identifier la Cible, de la caractériser ; d'autre part, les modalités du rapport définissables à partir de verbes d'action qui supposent une conflictualité sous-jacente (attaquer, rejeter, semoncer, menacer, exhorter, ridiculiser, mépriser, etc.).

5. Pour une présentation détaillée de cette perspective, voir Cusin (1980).

On examinera ensuite le degré d'identification ou de rejet de la part de l'Énonciateur : ce qu'il concède à l'autre, s'il le traite en égal (comme dans la controverse), s'il lui tend la main malgré les reproches qu'il peut lui faire ou, au contraire, si le geste polémique constitue une déclaration de guerre, s'il le démontre, s'il l'associe de manière intrinsèque au Tort au point où le Tort serait confondu avec l'être même de l'adversaire. Il est vrai que l'Anti-Sujet, d'une façon ou d'une autre, participe toujours du Tort, qu'il en soit un agent conscient ou inconscient, actif ou passif ; il demeure toutefois que du polémique est possible sans que ce lien soit jugé à ce point essentiel que la réparation du Tort nécessiterait l'élimination de l'Anti-Sujet. Ceux qu'une réflexion de nature psychanalytique intéresse pourront débrouiller comment, dans la définition de soi et de l'autre, s'ouvre l'espace du fantasme, d'un théâtre intérieur où l'autre devient support d'un investissement, bouc-émissaire ou complice (supposé), rival ou bourreau, voire objet de désir dénié, comment s'effectue le jeu de la projection, le transfert de ses propres limites sur l'autre. Par ailleurs, il faudrait considérer un aspect souvent négligé par les théoriciens de la polémique : celle-ci vise peut-être moins l'éviction ou la conversion d'une cible que la création d'une connivence, d'une conscience de groupe élaborée à même cet objet honni par tous. L'effet le plus immédiat du discours polémique est sans doute moins la transformation de l'autre que l'émulation auprès des individus qui partagent le même discours.

Parmi les procédés mis en œuvre sur l'axe modal de la compétence et des rapports de force, je retiendrai plus spécifiquement ceux qui inscrivent le dialogisme explicitement dans l'énoncé ; ceux à travers lesquels se construit l'*ethos* négatif de l'opposant ; ceux qui conjuguent la nomination de l'Anti-Sujet et le jugement porté sur lui. Plusieurs de ces procédés pourraient prendre place tout aussi bien sur l'axe cognitif de l'interprétation (du Tort) qui sera examiné plus loin, mais je juge préférable de les examiner maintenant, car ils sont au premier chef la marque d'un rapport de force entre les deux sujets antagonistes.

Il est dans la nature du texte polémique d'être dialogique, même s'il ne prend place dans aucune polémique (combien de

textes de ce genre sont restés sans réponse !). Toutefois, les procédés d'inscription du discours de l'autre ne sont pas en soi polémiques : leur polémique est tributaire de l'intensionnalité qui soutient la démarche, notamment par le jeu des connotations, des axiologiques, des modalisateurs, qui permettent de retracer le système de valeur départageant le positif et le négatif.

On connaît les trois formes canoniques de discours rapporté : le discours direct, le discours indirect et le discours indirect libre. Les deux derniers offrent une plus grande liberté au locuteur à l'égard des énoncés de l'autre, puisqu'ils en constituent déjà une adaptation, voire une interprétation. Pourtant, le discours direct n'est pas plus un gage d'objectivité. Il suffit de souligner pour commencer que le discours peut être rapporté par fictionnalisation : dans la prosopopée, on met dans la bouche de l'adversaire des propos qu'il n'a jamais tenus (mais qu'il pourrait tenir), ou encore des pensées qu'il pourrait avoir, en le campant dans une situation hypothétique quoique vraisemblable. L'attitude du rapporteur à l'égard du discours cité se manifeste plus généralement par le biais des termes axiologiques et des verbes de locution. Ces derniers modalisent le discours de l'autre (« prétendre », « affirmer », « avouer », « déclarer », « insinuer », etc.) ; tous ces verbes orientent la réception du discours cité, de même que certains adverbes et syntagmes (« soi-disant », « le prétendu », « prétendument », « supposément », « en apparence », « *sic* », etc.). Parfois, la mise en doute des convictions de l'adversaire s'exprimera par le conditionnel (« La démocratie *existerait* dans ce pays », ce qui sous-entend : « Ils prétendent que la démocratie existe dans ce pays »).

L'ironie, la distance, le rejet, l'humeur sont souvent suggérés implicitement à l'aide de marques graphiques (guillemets, italiques, parenthèses, majuscules, points d'exclamation, d'interrogation, de suspension) qui permettent à l'Énonciateur ou bien de se désolidariser de mots ou expressions utilisés par l'autre, ou bien de laisser voir sa désapprobation, ou encore d'exprimer son humeur en contrepoint des propos rapportés. L'intonation peut aussi être rendue à l'aide de déformations de l'orthographe (« Ces pôôôvres cols bleus sont bien à plaindre » permet d'entendre le sarcasme sous-

jacent, tout comme la description du culte de « l'Hhâmour ». Ces tactiques traduisent un jugement implicitement ou explicitement, mais sur un mode primaire, en deçà de toute démonstration : ce sont presque toujours des procédés d'intimidation qui ont pour fonction de *remettre l'autre à sa place*, de se situer par rapport à lui en *position haute*⁶.

J'ai déjà exposé précédemment les lieux à partir desquels le discours peut construire l'*ethos* négatif de son adversaire dans le but de le disqualifier ou, à tout le moins, de rendre sa parole suspecte. Sans m'étendre sur le sujet, je dirai que la limite extrême de ce procédé est la *démonisation* de l'Anti-Sujet. Elle prend appui principalement sur le *pathos* obtenu, le plus souvent, grâce au portrait (si caricatural dût-il être) et à l'amalgame : il s'agit alors d'associer adroitement certaines caractéristiques de l'adversaire à des traits de figures emblématiques qui ont subi l'opprobre de la collectivité. S'appuyant sur le lieu de l'acte et de la personne, la démonisation ne peut qu'entraîner le discrédit du discours de l'autre, car la logique de ce lieu veut qu'il y ait un rapport de causalité intrinsèque entre la valeur de la personne et la valeur de ses actes (discursifs ou autres). La parole de l'autre est ainsi d'autant moins reçue que l'on a réussi à susciter chez le Tiers un mouvement de méfiance *a priori*, qui peut confiner à la fin de non-recevoir.

La mauvaise foi de l'Anti-Sujet peut être dénoncée par le démasquage : on met en lumière le non-dit de l'adversaire, ce qu'il cache (« ce que l'on ne dit pas cependant », « Untel se garde bien de faire mention », « en fait les vrais mobiles de X sont », « ce lourd passé qu'Untel voudrait qu'on ait oublié », etc.). On peut recourir également à l'argument *ad hominem* qui consiste à confronter le discours de l'adversaire à ses actes pour en faire ressortir l'inconséquence ou la contradiction (il ne s'agit pas d'une contradiction logique mais d'une contradiction factuelle). Ces arguments très efficaces doivent être manipulés avec précaution si l'on veut éviter que le « procès d'intention » devienne trop apparent.

6. J'emprunte ce syntagme au groupe de Palo Alto (Watzlawick, Beavin et Jackson, 1972).

Je ne saurais terminer sans mentionner un argument spécieux présenté par Angenot (1982 : 205-210) : la disqualification par le partisan. Si l'autorité de l'adversaire est difficile à déboulonner, on la met en doute en lui associant certains de ses partisans qui paraîtraient suspects.

Si l'on observe maintenant les procédés de nomination ou de désignation, on est amené à s'arrêter sur l'*injure*. L'invective, qu'elle prenne la forme de l'apostrophe ou de la nomination référentielle, est ce à quoi on reconnaît le plus généralement le texte polémique. En fait, l'invective et l'injure exacerbent la dimension polémique du discours, la rendent manifeste. L'un des premiers effets du récit polémique, on l'a vu, est le *sentiment d'un tort*. L'injure est reçue comme un tort, et celui qui la profère le fait fréquemment parce qu'il se sent lui-même victime d'un tort ou d'un dommage. Règle générale, au sein de l'univers du discours, l'injure est perçue comme un accroc à la déontologie de l'échange (respect de l'autre) ; elle peut même entraîner une rupture de l'interlocution. C'est un dommage qui peut même être passible de poursuites judiciaires (cas de diffamation). Bref, faire un accroc à la déontologie, c'est perturber le contrat social entourant l'échange linguistique.

L'injure jugée la plus basse est celle qui vise l'adversaire dans son corps, surtout dans son sexe. Somme toute, selon Angenot, il n'existe que deux paradigmes de l'injure : l'obscénité sexiste ou l'obscénité scatologique. Guiraud, lui, en donne trois : le sexe, la défécation et la pourriture. Robert Édouard (1979), plus exhaustif, les regroupe en quatre grandes catégories : l'homme (anatomie, apparence, maladies et infirmités), la nature (zoologique, végétale, minérale ou autre), la société (gastronomique, religieuse, professionnelle, ménagère), les mœurs (péchés et vices).

Les injures peuvent être associées aux termes axiologiques tels que définis par Kerbrat-Orecchioni (1980b). Ce sont des termes évaluatifs, adjectifs ou adverbes, qui comportent un jugement de valeur, qui renvoient directement à la subjectivité de l'énonciateur, à sa manière de départager le bon du mauvais, l'agréable du désagréable, le bien du mal, le beau du laid (« lamentable », « perfide », « grotesque », « malhonnête », etc. ; « lamentablement »,

« injustement », « sottement », etc.)⁷. Il est à noter que certains termes sont péjoratifs ou injurieux souvent en raison de leurs connotations plutôt que de leur définition stricte. C'est ainsi qu'un locuteur peut dire d'une œuvre artistique ou d'une manière d'être : « C'est très français ». Le mot « français » fonctionne dans ce cas comme un axiologique, bien que son caractère positif ou négatif ne soit pas donné dans la langue. Cela veut dire « subtil », « clair », « harmonieux » pour les uns, « précieux », « libertin », « snob » pour les autres. Le même phénomène touche des mots tels que « bourgeois », « intellectuel », « fasciste », qui ne sont péjoratifs que par connotation.

À la suite de Jean-Baptiste Marcellesi, Windisch donne le nom de *vitupérants* aux termes injurieux, dévalorisants ou péjoratifs. Ces termes sont une sous-classe des axiologiques, mais plus manifestement conflictuels. Les véritables vitupérants sont ceux dont le caractère injurieux est déjà inscrit dans leur dénotation (« traître », « renégat », « criminel », « andouille », « con », etc.). À la suite d'Évelyne Larguèche, distinguons les injures spécifiques, qui rendent compte d'une particularité « réelle » de l'adversaire – marquée négativement néanmoins – (comme lorsqu'on traite un Noir de « nègre », un homosexuel de « pédé » ou une grosse personne de « patate »), des injures non spécifiques, qui sont codifiées injurieuses en dehors de tout contexte : elles peuvent être appliquées indistinctement à n'importe qui, on ne les décode pas dans leur signifié, mais elles indiquent de manière performative que l'on hait ou que l'on méprise l'autre (« enculé », « rat », « étron », « charogne », « fumier », etc.).

Le caractère sans doute le plus essentiel de l'injure est l'association qui s'y joue entre la *dénomination* et le *jugement*. S'appuyant sur l'étymologie du terme, Nancy Huston définit l'injure

7. Soulignons qu'Angenot donne une extension plus large au mot axiologique : il le fait correspondre aux systèmes de valeurs groupés autour de mots clés, comme l'Honneur, la Patrie, l'Ordre, la Beauté, la Vie, la Solidarité, la Liberté, etc. (1982 : 131-136). J'aurai l'occasion de revenir sur ces termes lorsqu'il sera question de la Référence.

comme une « nomination injuste » : l'injure définit l'autre, le place dans une catégorie (l'usage de la locution « espèce de » l'atteste), lui confère des qualités qui touchent son essence. Angenot relève quelques procédés de nomination typiques de l'injure : refuser de nommer l'adversaire ou ne le nommer qu'avec dégoût ; l'appeler ironiquement « Monsieur » ; l'interpeller cavalièrement par son prénom en le tutoyant ; trafiquer son nom, le transformer de manière à le ridiculiser ; utiliser un sobriquet dévalorisant. Ces procédés sont considérés amusants tout en étant assez discrédités par ailleurs ; je rappelle cependant que dans l'ancienne rhétorique (Aristote, Quintilien, Cicéron) on ne crachait pas sur les arguments tirés du nom de l'adversaire.

En résumé, l'injure accomplit quatre actions discursives :

1. Elle interpelle quelqu'un (contrairement au juron qui n'a pas de destinataire désigné) ;
2. Elle exprime un affect ou une humeur, une « émotion maligne » (dégoût, colère, mépris, dédain, etc.) ;
3. Elle qualifie l'interlocuteur, le nomme ou le surnomme ;
4. Elle l'accuse et réclame, par le fait même, une punition (Chastaing et Abdi, 1980 : 33-36).

Pourquoi a-t-on recours à l'injure ? Certains soutiennent que ce procédé signale l'impuissance du locuteur à produire de vrais arguments. Il est indéniable que l'injure permet d'échapper à la rigueur du raisonnement. Mais en réfléchissant de la sorte, on suppose que la polémique n'aurait pour enjeux que des idées, des opinions ou des croyances et on oublie cette dimension essentielle dans toute communication des *rappports de place*, le fait qu'en deçà de toute idée fusent quatre questions : qui suis-je pour moi ? ; qui es-tu pour moi ? ; qui suis-je pour toi ? ; qui es-tu pour toi-même ? (Flahault, 1978). Si le but du locuteur était véritablement de persuader l'autre, de convertir sa manière de penser, l'injure serait une stratégie peu efficace. L'injure apparaît en fait comme une pure épreuve de force à travers laquelle on signe une rupture définitive avec l'autre, que l'on a renoncé à rapprocher de soi ou à rendre

sympathique à sa cause. L'injure traduit le sentiment d'un abîme infranchissable entre l'autre et soi : il en est la constatation à la fois horrifiée et jouissive. L'injure peut briser l'interlocution, mais on a le sentiment que le polémiste qui y a recours la juge brisée dès le départ :

Quand, par conséquent, nous invectivons une personne, nous pensons, en bref et en principe, être suffisamment détachés [sic] d'elle pour lui déclarer la guerre comme à un ennemi auquel nous voulons faire mal, en [lui] disant du mal de lui. Même si, en réalité, nous ne réussissons pas toujours à lui faire mal (Chastaing et Abdi, 1980 : 38).

Devant un texte injurieux, quelques questions méritent d'être soulevées par l'analyste : quelle position occupe l'Énonciateur dans le champ du discours ? Que risque-t-il en produisant une parole injurieuse ? Qui s'aliène-t-il et qui s'adjoint-il ? Où trouve-t-il la complicité ? Est-ce un mouvement d'humeur (avec tous les risques que cela comporte) destiné à remettre l'autre à sa place, à se faire respecter, ou est-ce une simple rhétorique de la colère dans le but de colorer son style d'une sorte de tonus ? Mais par delà le rapport à l'adversaire, l'injure peut aussi traduire un rapport problématique de l'Énonciateur à la Loi (dont l'adversaire n'est qu'un représentant) : inscrite sur le registre du « bas langage », l'injure traduit une posture de révolte contre une norme ou des principes contraignants. Cette révolte est en quelque sorte « performée » dans le discours et s'accomplit tout entière en lui.

LE RAPPORT SUJET/TORT

OU L'AXE COGNITIF DE L'INTERPRÉTATION

Le pivot argumentatif du texte polémique est la désignation d'un Tort perpétré par l'Anti-Sujet et ses adjuvants. J'ai préféré le mot « tort » à « dommage », « faute », « manquement », « erreur », « vexation ». D'ailleurs, une distinction essentielle entre « tort » et « dommage » est proposée par Lyotard, qui n'est pas sans incidence sur notre compréhension de la source du conflit, de sa

modalité éthique (agonique ou polémique). Pour Lyotard, un dommage est une injure faite aux règles d'un genre de discours : le conflit qui en résulte est un *litige* dont on peut trouver la résolution en consultant une référence partagée par les deux parties. Le tort, par contre, crée un *différend* duquel on ne dégage pas de loi commune, puisque le différend est précisément la confrontation de deux règles dont la supériorité de l'une sur l'autre ne peut être décidée par aucun Tiers. Le différend traduit l'impossibilité d'un méta-discours qui ferait loi. Malgré la pertinence de cette distinction, je fais du mot Tort un terme générique ici, en laissant le soin à l'éventuel analyste d'apporter les nuances qui s'imposent selon les cas, quitte à privilégier un autre terme.

La désignation d'un Tort nécessite de la part du Sujet un acte d'interprétation, si minimal soit-il : la reconnaissance d'un Tort ne va jamais sans une attribution de responsabilité ou sans un geste cognitif permettant d'expliquer ce qui aurait pu le causer. C'est ainsi que sur l'axe cognitif de l'interprétation se déploiera le *faire interprétatif* du Sujet, à partir de catégories (souvent implicites) épistémologiques et axiologiques. C'est encore sa compétence qui est en jeu, mais telle que rendue effective dans une performance.

Il serait trop long d'énumérer tous les procédés de négation, de réfutation ou de rectification qui trouvent place sur cet axe, de même que les mécanismes cognitifs qui sont sollicités pour produire des propositions argumentatives, dont le plus important est sans doute l'implication⁸. Encore une fois, les moyens utilisés pour argumenter ne sont pas polémiques, mais ils sont assurément l'indice d'une situation conflictuelle. Le débat d'idées, même s'il ne met pas en jeu la dignité ou la compétence des protagonistes, prend pour objet une erreur ou un tort à réparer ou à éviter. Il y a

8. On consultera avec profit à ce sujet le *Traité de l'argumentation* (Perelman et Olbrechts-Tyteca, [1958] 1988) ainsi que *La parole pamphlétaire* (Angenot, 1982) qui en est l'adaptation pour des contextes polémiques (plus particulièrement, les parties v et vi).

plus : ce débat ne se joue jamais sur une scène abstraite, il touche directement les sujets dans leur être, leur existence, leurs valeurs, leurs croyances, leurs désirs. Les polémiques ne sont pas des concours oratoires...

On retiendra trois grandes catégories d'arguments exploités dans la polémique : ceux qui contestent les vices de forme du discours adverse ; ceux qui contestent le découpage de la réalité opéré par l'adversaire et provoquent un déplacement de la perspective ; ceux qui font appel au *pathos* – n'oublions pas que la démarche consiste principalement à faire reconnaître par le lecteur ou l'auditeur le Tort épinglé. La première catégorie comporte ce que Chaïm Perelman appelle les arguments quasi logiques⁹. Angenot les présente comme des reconstitutions critiques du raisonnement de l'autre qui conduisent à une série d'imputations visant à dénoncer des paralogismes : imputation de contradiction ou d'incompatibilité, imputation d'inconséquence ou de confusion, imputation de simplifications ou d'omissions, imputation de pétition de principe, de tautologie, d'absence de preuve. Cette catégorie regroupe aussi des procédés tels que l'autophagie, l'apodioxé et la rétorsion.

La deuxième catégorie offre une grande variété d'arguments : le cas invalidant (produire un exemple *in contrarium*), le déplacement du problème (« là n'est pas la question... », « essayons de voir la chose autrement... »), la hiérarchisation des problèmes (« ce problème est secondaire, l'essentiel étant... »), la dissociation des données (« ce n'est pas la même chose... », « n'additionnons pas les poires avec les pommes... »), le renversement du point de vue (faire apparaître négatif ce qui était positif, et *vice versa*), la reformulation (rend explicite ce qui n'était qu'implicite dans le discours adverse, permet d'accentuer certains traits négatifs), le *distinguo* métalinguistique (« ne confondez pas la fierté avec l'orgueil, l'un

9. Je laisse de côté l'exposé des structures logiques élémentaires repérées par Perelman ainsi que des *topoi* mis en place dans l'argumentation : mon but n'est pas de fournir un relevé complet des modes d'argumentation mais d'indiquer ceux qui servent principalement à la réfutation.

est nécessaire, l'autre nuisible ! », « il y a nationalisme et *nationalisme* ! »), etc. Notons que le déplacement peut être effectué à l'aide de figures (analogie, métaphore, métonymie, etc.¹⁰). Puisque aucun discours ne peut prétendre couvrir la totalité du réel (en fait, il peut y *prétendre* mais il ne peut pas y *réussir*), il est évident qu'il existe une quantité de ressources permettant d'en démontrer les limites. Sur le plan macrostructurel, ce sont des figures appropriées à ce type de réfutation parmi lesquelles est rangée l'antéoccupation (qui se joue en deux mouvements : la prolepse qui présente l'argument de l'adversaire, l'hypobole qui la réfute).

La troisième catégorie est plus difficile à définir. De caractère axiologique, les arguments portent moins sur le vrai et le faux que sur le bien et le mal, le beau et le laid, l'admirable et l'exécration. On comprendra alors que la logique ne suffit pas, qu'il faut faire appel à l'expérience sensible et émotive des individus à l'aide de mises en situation, d'exemples, de fictions ou de portraits. C'est un fait attesté qu'une large part de la persuasion est dévolue, dans les textes argumentatifs, à la mise en récit et à la représentation : on réfléchit à partir de fictions, d'images, d'anecdotes qui frappent l'imagination. Ce qu'elles donnent à voir provoque une réaction émotive que le discours a beau jeu ensuite de rationaliser¹¹. On connaît la stratégie argumentative de certains groupes religieux qui frappent à nos portes : ils commencent par constater l'état du monde (par exemple, les guerres ou le taux élevé de suicide chez les jeunes), pour ensuite en rejeter la faute sur l'absence de valeurs

10. On ne saurait trop répéter que les images utilisées par un locuteur ne sont jamais innocentes, qu'elles forment souvent des paradigmes insistants qui traduisent un certain mode d'appréhension du réel et une adhésion plus ou moins grande à des valeurs doxologiques. Il suffit de penser au paradigme très couramment exploité de l'évolution biologique, ou à celui, médical, de la santé et de la maladie.

11. Dans un débat sur la peine de mort, quelqu'un vous dira : « Si votre mère était assassinée, ne souhaiteriez-vous pas que son meurtrier monte sur la chaise électrique ? » Ne répondez pas trop à la légère, on pourrait vous taxer d'inhumanité !

religieuses et morales des gens et, finalement, nous proposer de lire la Bible ou leur revue pour trouver des solutions. Bien souvent, la désignation du Tort et son jugement se font sans démonstration, par la seule vertu de l'assertion qui tire son efficacité de l'identification pathémique du Tiers convoqué. Des figures comme l'hyperbole, l'amplification et la conglobation favorisent sans nul doute un tel effet pathétique.

LE RAPPORT RÉFÉRENCE⁺/SUJET/OBJETS⁺
OU L'AXE DES CONDITIONS DE FÉLICITÉ

La Référence est liée à l'Autorité, bien sûr, mais il s'agit d'une réalité plus profonde que l'Autorité dont un discours peut se réclamer pour légitimer son dire. En effet, le recours à celle-ci peut être strictement factuel, stratégique : il s'agit de bien disposer l'Énonciataire à l'égard de la prise de parole. La Référence, en revanche, est un principe structurant pour le discours : elle ne légitime pas que son dire, elle légitime son être. Elle est son point d'ancrage. Elle équivaut au totem dans les sociétés primitives, bien que le totem soit une Référence partagée par l'ensemble de la communauté. La Référence n'a pas toujours un statut aussi précis. Dans certaines sociétés, le Dogme, la Monarchie ont pu délimiter des horizons indépassables. Dans le monde juridique, le Droit joue aussi ce rôle. Dans le monde moderne, la Référence s'est fragmentée, elle est plus occulte. Il faut arriver à décoder dans chaque texte comment elle est posée (mais surtout : présupposée). Souvent, l'analyste doit déduire, extrapoler en recourant à la question du mythe fondateur, du récit originnaire qui traverse le discours : ce qui fonde la croyance et le rite. De ce point de vue, la Référence est l'équivalent du Destinateur dans le schéma actantiel greimassien, dont la fonction est de mandater le héros. Les deux notions diffèrent toutefois sur un point : la Référence n'est pas qu'une Autorité qui informerait le Sujet de son devoir-faire ou devoir-être (comme un système de valeurs fondamentales), elle est aussi le fantasme du Sujet, son utopie, le point de fuite de son désir : son discours ne fait pas qu'en découler, il s'achemine vers elle. Pour un

discours théologique, ce sera Dieu ; il faudra, dans l'analyse, en plus de nommer cette Référence, décliner les attributs, la forme particulière de ce Dieu en question. En littérature, la généalogie que se donne un écrivain est une sorte de Référence : c'est une Autorité mais qui participe d'une autre temporalité que celle du dire en tant que tel. En définitive, la Référence est une pure construction symbolique.

C'est à l'examen du statut de la Référence que peut être amorcée une lecture sociohistorique des textes polémiques, beaucoup plus qu'en se penchant sur les objets traités. La fonction de la Référence reste inchangée à travers les âges, mais les époques doivent être distinguées quant au type de Référence et quant au degré de transcendance de celle-ci. Les crises majeures sont celles qui voient vaciller l'univers référentiel. Par exemple, l'historicité du pamphlet est interprétable à partir du statut de la Référence. Cette « vision crépusculaire du monde » que signale Angenot, ce sentiment de « spoliation lexicale » sont à mes yeux beaucoup plus que des « lieux communs » imposés par le genre ; ce sont des indices d'une situation agonique réelle¹². Angenot qui, dans son livre, manifeste peu de sympathie envers le discours pamphlétaire et tend plutôt à en désigner les limites cognitives et la mauvaise foi, le constate par ailleurs : « Le pamphlet suit l'histoire des déchirements de la pensée bourgeoise, la lutte de ses factions et l'érosion de ses valeurs. C'est en quoi nous le traitons comme un genre "symptomatique" » (1982 : 44). Voilà la situation de base qu'une sociohistoire devrait se donner pour défi d'expliquer, au lieu de se borner à renvoyer au rayon des lieux communs idéologiques ces tentatives plus ou moins adroites de symbolisation.

Dans un échange polémique, il faudra départager la Référence propre à chaque discours d'une Référence commune, l'intertexte et l'ensemble des présupposés partagés par les antagonistes. Dans le

12. L'effritement de la Référence conduit à ce que j'appelle une situation agonique, qui est la situation objective même (le Réel), mais telle que ressentie par le sujet. L'un des témoignages les plus marquants de cette situation se trouve dans le fameux texte de Nietzsche sur « la mort de Dieu ».

schéma du récit constitutif, la Référence négative associée à l'Anti-Sujet n'équivaut pas à la Référence à laquelle est arrimé ce dernier lorsqu'il élabore son discours : elle est au contraire un simulacre construit par le Sujet pour s'expliquer les fondements malsains à l'origine du discours de l'Anti-Sujet et du Tort perpétré.

L'axe qui relie la Référence au Sujet et ce dernier aux objets qu'il privilégie est celui sur lequel s'articulent les conditions de félicité du discours, ce qui selon lui devrait exister dans le meilleur des mondes possibles. Les objets sont de natures diverses : des institutions qui permettent au discours de s'inscrire dans le réel et de se propager, des rituels, des lieux, des monuments, des thèmes spécifiques, etc. C'est à travers les Objets que le discours se manifeste en tant que *prise de pouvoir*, ce qui sera développé dans la section qui suit.

LE RAPPORT OBJETS⁺/OBJETS⁻ (TORT)

OU L'AXE DES ENJEUX IDÉOLOGIQUES

L'opposition entre les Objets privilégiés par le discours et les Objets qui, lui étant antagonistes, lui semblent autant de Torts, constitue un espace conflictuel investi par l'idéologique. C'est l'espace qui se donne à voir avec le plus d'immédiateté dans les polémiques : l'un dit rouge et fait tout pour mettre le rouge en valeur, tandis que l'autre privilégie le bleu et entend démontrer que l'avenir est bleu ; l'un dit ici, l'autre dit là-bas ; l'un voit loin, l'autre voit large ; etc. En veut-on une illustration moins caricaturale ? Un discours littéraire prétend que seules les œuvres décrivant la réalité locale ont de la valeur, tandis qu'à l'opposé un autre soutiendra que le sujet en art n'a aucune importance, que seule importe la facture de l'œuvre. L'affrontement de ces convictions a déjà tracé les motifs d'un enjeu de la querelle des régionalistes et des exotiques au Québec : le dénominateur commun en était la « valeur littéraire », dont chacun revendiquait l'exclusivité. Cet enjeu nous conduisait à une Référence communément admise par les deux discours, un univers symbolique à l'intérieur duquel la Littérature pouvait devenir l'objet d'une rivalité, donc d'un pouvoir. Dans *La griffe du*

polémique (1989), j'ai cherché à démontrer que ce régime d'oppositions (thématiques, connotatives) à partir duquel sont souvent décrits les discours en situation polémique n'en compose somme toute que la strate la plus superficielle : on doit en tenir compte certes, mais il n'*explique* rien. Ces oppositions sont celles au creux desquelles sont empêtrés les discours dans un effet de miroir qui les empêche de voir ce qui les détermine. Seul un travail d'analyse (qui du reste peut être conduit par un des protagonistes dans la mesure où il tenterait d'échapper en partie à la logique du polémique pour accéder à un certain détachement éthique, plus sûrement à une posture agonique) permet de retracer l'axiologie et l'épistémologie au fondement des prises de position idéologiques, ce qui ne conduit pas forcément à un « dépassement de la contradiction » mais favorise certainement un déplacement de la question.

Pour aborder le discours comme prise de pouvoir, il faut donner au discours une acception plus large que celle d'« ensemble textuel ». Se réclamant de Michel Foucault et de Michel Pêcheux, Maingueneau propose d'envisager le discours également comme une pratique qui sollicite les *corps*, un *être-au-monde*. Le discours se prolonge à travers des appareils (institutions, organes de diffusion, etc., ce que j'ai appelé précédemment les Objets du discours), des politiques, des lois. Le pouvoir se traduit par une certaine « massification », l'occupation de lieux : plus il s'impose aux consciences, plus le discours signifie son pouvoir. Ultimement, le pouvoir d'un discours serait de se confondre avec la réalité, dans l'esprit de ses sujets, au point de donner l'illusion qu'il n'y a pas d'extérieur à lui (sinon l'empire du mal et de l'indicible). Textuellement, la prise de pouvoir d'un discours sera lisible :

1. Extérieurement, dans sa diffusion, sa capacité d'être entendu ;
2. À l'interne, dans les stratégies d'interpellation qui font du pouvoir rassembleur du texte un important effet perlocutoire : l'énonciateur n'est pas isolé, son texte est la manifestation d'un pouvoir qui se perpétue ou se constitue, il présuppose une communauté d'adhérents pour qui le texte

devient un facteur de rassemblement, d'émulation et, dans les cas les plus réussis, une référence.

L'AXE VOLITIF DE LA PRESCRIPTION

Un discours polémique se contente rarement de pointer du doigt une Cible et un Tort ; encore doit-il s'assurer la complicité du Tiers. En ce sens, le polémisme se trouve doublé de séduction, la réfutation de persuasion. L'Énonciateur doit amener le Tiers à reconnaître avec lui le Tort en question et à partager l'affect qu'il suscite, de même que son explication. Pour ce faire, il doit l'interpréter, c'est-à-dire en déterminer la cause et le responsable sous le regard du Tiers (ce que j'ai présenté en traitant de l'axe cognitif de l'interprétation). Enfin, il pourra fournir des éléments de solution. J'appelle « axe volitif de la prescription » l'action discursive qui, d'une part, conduit à une *réparation* du Tort et fait de la victime le bénéficiaire de la positivité rendue possible par le discours ; qui, d'autre part, impose ou annonce une *sanction* dont la cible accusée fera les frais. Souvent la réparation et la sanction se confondent, comme si punir le coupable était déjà une forme de réparation. Tous les discours polémiques ne décrivent pas explicitement les solutions qu'ils prescrivent, sans doute parce que dans l'esprit de plusieurs le discours polémique prend l'allure d'un acte performatif qui accomplit par son dire même et la sanction et la réparation.

LA POLÉMIQUE : CONSIDÉRATIONS SUR L'INTERDISCOURS

APPROCHE SÉMIOPRAGMATIQUE

Jusqu'à présent, j'ai traité le polémique strictement à partir de textes isolés, saisis comme des « structures polémiques de confrontation ». Cela a permis de constater la présence d'un dialogisme interne issu de la mise en opposition, dans le récit constitutif, du Sujet et de l'Anti-Sujet. En élargissant l'investigation à *la* polémique en tant qu'échange, interaction entre plusieurs énonciateurs, je me dois d'aborder la question du dialogique sous un nouvel

éclairage, celui du dialogue proprement dit, c'est-à-dire de l'alternance dans l'oral ou dans l'écrit de prises de paroles assumées par des énonciateurs distincts. Dans le cadre du récit constitutif, l'Anti-Sujet est limité au rôle de *discours-patient*, d'objet du discours de l'Énonciateur, alors que dans la polémique les rôles alternent et chacun peut passer du statut de discours-patient à celui de discours-agent.

Les conséquences de cette alternance sur les discours méritent d'être analysées. Dans quelle mesure l'échange entraînera-t-il des transformations au sein de l'un et l'autre discours ? En théorie, nous pouvons envisager ce résultat de quatre manières différentes :

1. Les discours, au départ antagonistes, en arrivent par une influence réciproque à s'entendre sur un discours commun, discours original supérieur aux deux premiers, qui les rassemble en une sorte de synthèse hégélienne des contraires.
2. L'un des discours sort vainqueur de l'affrontement et abolit le discours adverse, soit en l'intégrant, soit en le disqualifiant.
3. La polémique s'intensifie, puis s'épuise, sans qu'aucun discours n'ait cédé sur ses positions initiales (désaccord radical).
4. Aucun discours ne l'emporte, mais un « partage des pouvoirs » s'effectue, chacun acceptant de cohabiter, acceptant même des compromis, en attendant le moment propice pour mater son opposant.

Ces possibilités, je le répète, sont théoriques au sens où leur clarté n'est rendue possible que par la mise de côté d'un certain nombre de facteurs qui complexifient l'ensemble des situations, le premier étant la distinction essentielle entre réussite (ou échec) du discours (en tant que construction axio-épistémologique) et réussite (ou échec) de l'interlocution (en tant que reconnaissance réciproque des sujets). Pour l'instant, examinons chacune des possibilités.

La première issue, plutôt rare, est néanmoins celle dont rêvent tous les théoriciens de tendance idéaliste (je pense à Habermas, par

exemple). Sa principale condition de réalisation est la reconnaissance, par les deux parties qui s'affrontent, de principes supérieurs sur lesquels s'accorder. Ce résultat nécessite en outre que les sujets renoncent à une part de leur narcissisme et acceptent d'emblée de situer leur parole non sur le terrain de la reconnaissance de leur désir de puissance, mais sur celui de la vérité. Tout le problème se résume à cette simple question : qui prendra en charge l'énonciation du discours rassembleur ? Bref, qui en sera le Sujet ? La synthèse est-elle dérivée véritablement d'un amalgame des deux discours initiaux ou n'est-elle pas plutôt entraînée par le primat de l'un des discours et le retrait progressif de l'autre, quitte à ce que le premier aménage un peu de place dans son système au discours qui a abdiqué (ce qui nous rapproche de la deuxième hypothèse) ? Idéalement, cette solution supposerait un discours « trouvé en commun », grâce aux apports de chacun. Il apparaît tout de suite que le discours oral permet mieux ce genre d'assomption car, dans le dialogue oral, les voix s'entremêlent plus facilement, se succèdent à un rythme tel qu'on peut oublier qui au juste a dit quoi, alors qu'à l'écrit les temps de réaction sont plus longs, et les actes énonciatifs sont forcément autonomisés. A-t-on déjà vu une polémique écrite qui aurait trouvé sa conclusion dans un article cosigné par les deux antagonistes enfin réconciliés ?

La deuxième hypothèse est tout aussi improbable, malgré les fantasmes que pourraient nourrir certains polémiqueurs. À ce sujet, la présence du Tiers est fondamentale. Dans les contextes privés (dialogue entre amis ou correspondance), il n'est pas rare qu'un protagoniste fasse amende honorable, dise à l'autre : « Tu as raison, je m'étais trompé », ou encore : « Tes arguments sont convainquants, laisse-moi y penser. » Dès que la discussion entre dans la sphère publique (ce qui est le cas avec les polémiques), l'abdication est trop coûteuse d'un point de vue narcissique pour qu'un sujet s'y essaie, à moins qu'il ne le fasse par stratégie, pour mettre de l'avant un autre système de valeurs qui, s'il n'a pas raison, le fera reconnaître plus honnête que son opposant. Un discours ne peut être jugé « vainqueur » que par une instance tierce – le lecteur, en l'occurrence – qui le plus souvent en décidera pour son propre compte,

sans publiciser son jugement. C'est ici que l'on voit une limite aux métaphores agonistiques ou guerrières qui servent à décrire la polémique : dans les jeux agoniques, ou encore dans la guerre, le vainqueur ne fait aucun doute et il n'y en a qu'un, quelles que soient les pertes qu'il ait eu à subir. L'issue des « guerres » verbales ou idéologiques n'est jamais aussi tranchée. Qui plus est, les querelles publiques mettent en opposition et des sujets et des discours. Un polémiqueur peut être à court d'arguments contre un adversaire coriace, sans que le discours qu'il défend soit battu en brèche : quelqu'un d'autre prendra sa place, tout simplement, pour défendre le discours attaqué.

La troisième hypothèse est la plus courante dans la réalité. Toutefois, quelques phénomènes sont observables qui m'obligent à en nuancer la portée. Poser que les discours, au point d'arrivée d'une polémique, ne sont pas parvenus à s'entendre conduit à penser qu'ils sont restés tels quels, sans altération. Il n'en est rien. Les entreparleurs se sont au moins entendus sur l'importance de discuter. Ils sont unis par l'espace qu'ils ont créé ensemble, et sans doute, sans qu'ils ne l'avouent forcément, certains points du discours de l'autre, qu'ils continuent de rejeter dans sa globalité, les ont-ils entraînés à mieux préciser et à élaborer leur propre pensée. On voit souvent dans les polémiques des menaces au lien social. C'est une erreur, car elles créent de la valeur, elles permettent à des objets (et à des sujets) d'exister. Leur fonction est éminemment sociale. Le seul fait de polémiquer avec quelqu'un est un signal de reconnaissance : adoptiez-vous la posture du mépris, il reste que l'autre vous a assez interpellé pour que vous ayez senti l'obligation ou le désir de réagir.

La quatrième hypothèse est assez courante également, mais nécessite un univers discursif aux espaces de pouvoir suffisamment variés pour que soit possible le partage, un champ discursif où prient les présupposés communs. La chose est moins plausible dans le cas d'interdiscours qui ont pour enjeu des questions fondamentales. Une formation discursive qui est plus qu'un « discours » au sens linguistique (individuel) du terme, qui est plutôt une vision du monde visant une totalité, ne laisse pénétrer les influences hostiles

qu'à partir du moment où, son pouvoir s'étant désagrégé, il lui devient impossible de faire autrement. Or, la créature hybride qui naît de ces compromis est-elle encore assimilable au discours original ? On trouve un exemple de ce genre de situation dans la réalité vécue par les discours traditionnalistes, ancrés dans l'oralité, face au capitalisme. Les anciennes valeurs qu'ils cherchent à préserver ne survivent presque toujours que de manière non organique, folklorique. Le compromis nécessaire transforme radicalement la vie du discours, déloge sa transcendance – je dirais même, dans ce cas, que le fait de devenir un *discours* est déjà le signe de cette mutation pour des communautés dont les rituels assuraient une homogénéité que ne connaît plus notre modernité. Il est bien entendu que cet exemple est extrême et que des espaces discursifs polémiques peuvent se créer entre des discours moins radicalement hétérogènes, dans le monde politique notamment. Plus les litiges sont superficiels, plus la contamination réciproque apparaît réalisable.

En bref, la question de la suprématie d'un discours sur un autre est extrêmement complexe et sujette à d'interminables discussions : qu'il suffise d'évoquer les « débats des chefs » organisés en période électorale et les commentaires qu'ils suscitent pour s'en faire une idée. Toutefois, si le débat des chefs n'a qu'une temporalité, celle de l'effet immédiat, il n'en va pas de même des débats idéologiques plus profonds : je peux fort bien être ridiculisé sur la place publique et unanimement décrié mais garder l'impression que « j'ai vaincu », fort de la conviction que « ma vérité » et « leur imbécillité » seront reconnues par les générations à venir.

Le contractuel et le conflictuel

L'interdépendance du contractuel et du conflictuel a été largement défendue par les sémioticiens d'obédience greimassienne (voir, entre autres, Bertrand et Fontanille, 1984). En effet, même dans les polémiques les plus virulentes, il est possible de retracer des présupposés communs aux discours opposés. Dans le schéma du récit constitutif, il a été question d'une Référence positive, associée au Sujet, et d'une Référence négative, associée à l'Anti-Sujet.

Cette positivité et cette négativité ne sont pertinentes que depuis le point de vue du Sujet : l'Autre qu'il présente est en fait un simulateur, un repoussoir à partir de quoi s'élabore sa propre cohérence, cette non-valeur qui lui permet de mettre en valeur ses propres objets. Cette logique permet d'envisager la nature essentielle de la dimension contractuelle dans le conflictuel : même si l'Autre en question prend place dans le discours indépendamment de tout vouloir d'un sujet qui en assumerait la position, il apparaît comme une condition de l'existence du sujet qui le foment.

Pour décrire correctement la polémique, il faudrait placer entre les deux une Référence partagée, garante de valeurs communes aux entreparleurs. On la retracera dans les énoncés du discours, à travers les présupposés idéologiques communs ou à travers l'objet de valeur visé, que l'Énonciateur partage souvent avec l'adversaire, mais qui crée entre eux une rivalité pour son obtention ou, plutôt, pour son contrôle, sa définition. On peut la retracer également dans l'énonciation, ou l'acte de discours, qui obéit à des règles déontologiques acceptées de part et d'autre (les maximes conversationnelles de H. Paul Grice), celles à travers lesquelles se négocient la relation entre les locuteurs, leur rapport de force, l'équilibre entre la coopération et la provocation, la reconnaissance réciproque, la fiducie ou la méfiance.

L'espace discursif polémique

Lorsqu'on analyse une polémique qui s'est étendue sur plusieurs mois ou sur plusieurs années et qui a joué un rôle important dans un champ spécifique de l'activité intellectuelle, une contextualisation s'avère nécessaire. À ce sujet, j'aurai recours à la mise en perspective proposée par Maingueneau (1984). Il emprunte à Pêcheux la notion de « formation discursive » pour désigner un discours qui s'est imposé avec une relative cohérence et dans lequel se sont reconnus différents énonciateurs qui en ont défendu activement la primauté. L'apport de Maingueneau, nous le verrons plus loin, fut de circonscrire le système sémantique d'une formation discursive en radicalisant son dialogisme, c'est-à-dire en faisant

prévaloir l'*interdiscours* sur le discours. L'*espace interdiscursif polémique* sert de voie d'accès privilégiée à cet interdiscours. Pourtant, on ne saurait négliger pour sa compréhension le *champ discursif* à l'intérieur duquel il fait son apparition, car c'est en grande partie le champ qui impose les contraintes intertextuelles et institutionnelles qui tracent les conditions de possibilité des discours. Enfin, l'*univers discursif* peut être envisagé comme l'ensemble des discours d'une époque, tous champs confondus. Je m'en tiendrai à des précisions au sujet du champ et de l'espace interdiscursifs.

Dans la perspective de Pierre Bourdieu (1971a, 1971b), dont s'inspire Maingueneau, les champs correspondent à des secteurs de l'activité sociale et intellectuelle qui jouissent d'une relative autonomie par rapport à l'État (ou pouvoir politique). C'est ainsi que l'on peut parler du champ littéraire, du champ scientifique, du champ religieux. Chacun possède des institutions qui lui sont propres, un corps de spécialistes, des instances de légitimation. On parle d'autonomie relative parce que les champs ne sont pas tout à fait perméables aux autres composantes de l'univers du discours. Cette autonomie varie d'ailleurs considérablement selon les époques et les sociétés. Au Québec, par exemple, l'autonomie du champ littéraire est assez récente (moins de cent ans). En d'autres mots, un champ littéraire se forme à partir du moment où l'objet dit Littérature devient l'*enjeu d'un pouvoir* (économique, social, symbolique). Derrière toute querelle littéraire résonne la question : « Qu'est-ce que la littérature (par rapport aux autres valeurs sociales) ? » Même l'affaire Salman Rushdie, qui implique aussi le religieux, soulève cette question ; pour les accusateurs de l'écrivain toutefois, il est clair que la littérature ne constitue pas un univers autonome.

Dans un champ précis, les relations entre les discours sont dites de concurrence ou d'alliance. On peut avancer que l'histoire d'un champ est inséparable de l'histoire de ses conflits, car c'est grâce à ces conflits que l'objet « Littérature » prend consistance (à l'instar des conflits religieux qui rendaient consistant l'objet « Dieu »). Voilà ce qui permet de voir dans la polémique un signe de vitalité à l'intérieur d'un champ, même si elle est par ailleurs le

symptôme d'une crise des valeurs. La sociologie de Bourdieu s'est attachée à décrire de l'extérieur les rapports de concurrence au sein d'un champ, en mettant volontairement de côté, dans le cas de la littérature, le contenu des discours. L'approche de Maingueneau diffère sur ce point. Il part du postulat – et en cela il est d'accord avec Bourdieu – qu'on ne peut analyser un discours indépendamment de ses concurrents et des contraintes institutionnelles, étant donné que le discours, loin d'être une idéalité concoctée dans le cabinet des intellectuels, se construit et se définit dans son rapport aux discours déjà existants, à côté desquels ou contre lesquels il cherche à se tailler une place. Toutefois, ces jeux de distinction, qui limitent la lutte des discours à des enjeux de pouvoir au premier degré, ne rendent pas intelligibles les découpages sémantiques et axiologiques opérés par les discours, ainsi que la tension des sujets vers le sens de leur être-au-monde.

Le champ discursif est alors descriptible comme un champ de tensions, de mésententes virtuelles entre adversaires innommés qui vont s'incarner dans *la* polémique (ou espace discursif créé par elle). Si l'on suppose qu'une polémique est amorcée sous l'impulsion d'un premier texte venu dénoncer une situation, pointer du doigt un tort ou accuser une cible d'en être responsable, on observe que, dans ce texte, la cible en question reste généralement assez vague. C'est encore l'Ennemi comme construction imaginaire. On se rappelle que l'Anti-Sujet est un actant du récit constitutif : il est une construction du Sujet. Dans la polémique, cet Ennemi s'incarne en une série d'adversaires, ou d'opposants, que le discours est convié à affronter sur la place publique.

Les espaces discursifs sont de précieux indicateurs des tensions qui règnent à l'intérieur d'un champ. Pour qu'un espace interdiscursif polémique puisse se créer, il faut :

1. Un point de conjonction : un objet-valeur qui crée le *contact*, un enjeu partagé qui mobilise les combattants ;
2. Un point de disjonction : une situation qui fait en sorte que l'un des deux discours détient la primauté. La polémique peut mettre en opposition des discours égaux (de même

force), mais la plupart du temps la polémique a lieu entre un dominant et un prétendant, entre un discours légitimé et un discours en quête de légitimité.

C'est à un examen plus attentif des mécanismes de rétroaction que seront consacrées les pages suivantes.

Les processus de traduction du discours de l'adversaire

Dans la section sur les rapports de force entre le Sujet et l'Anti-Sujet, j'ai indiqué quelques procédés grâce auxquels un discours rapporte la parole de l'adversaire dans le but de la discréditer : verbes de locution, axiologiques, réactions d'humeur, déformations, parfois inventions (comme dans l'hypotypose). Ces procédés ont cours dans la polémique, mais l'alternance des répliques permet d'étudier sous un autre angle le sort réservé par le discours aux énoncés de l'adversaire. Plus encore, l'échange verbal fait apparaître un nouvel élément : la réaction du sujet aux interprétations auxquelles l'adversaire a soumis sa parole. Artur Greive (1985) nomme « polémique défensive » la réaction d'un locuteur à une attaque qui lui est adressée. Cette réaction peut emprunter différentes avenues : feindre que le coup n'a pas porté (sauf que d'y répondre donne à cette feinte le sens d'une dénégation) ; critiquer la pertinence et l'intentionnalité, par exemple en discréditant le ton polémique utilisé par l'adversaire (niveau déontologique) ; retourner l'argument de l'adversaire contre lui ; utiliser les signifiants de l'adversaire en les détournant de leur sens premier ; amener l'autre à se justifier ; etc.

La réflexion de Jacques Fontanille, bien qu'elle soit organisée à partir d'énoncés oraux, offre d'autres pistes intéressantes au sujet de l'interaction. À partir de ces propositions, concevons l'espace polémique à l'image d'un complexe de contraintes macrodiscursives : ce sont celles qui régissent l'univers du dicible, mais également la visée ultime d'une polémique qui est d'imposer un discours, à tout le moins de le rendre acceptable. Cette visée, toutefois, n'est obtenue que pas à pas, à travers une série de séquences microdiscursives où se négocie, de réponse en réponse, le rapport

du sujet à son opposant (position haute/position basse). Dans l'échange polémique, des déplacements s'opèrent, des digressions prennent la place de l'objet principal (qui souvent finit par être oublié, au point où l'on pourrait se demander si cet objet principal existe, si tout dans la polémique n'est pas *sujet* à devenir cet objet).

Les séquences microdiscursives imposent aussi des contraintes. Dans tout échange, un certain degré de pertinence est exigé (même si « répondre à côté » est une stratégie usitée dans la polémique). Par rapport au macrodiscursif, le sujet doit faire la preuve qu'il n'a pas perdu le fil ; par rapport au microdiscursif, il est tenu de donner au moins l'impression qu'il a entendu la réplique de l'autre, qu'il en a saisi les virtualités (ce que Fontanille appelle l'« immanence » ; il y a, il est vrai, une polysémie du discours qui permet de focaliser sur l'un ou l'autre de ses aspects implicites ou explicites, mais cette polysémie a ses limites : être pertinent consiste à articuler sa propre parole à partir des virtualités du discours précédent)¹³. « Chaque prise de parole apparaît *à la fois* comme une énonciation nouvelle et une réénonciation de la parole précédente » (Fontanille, 1984 : 53). Le sujet parle *à partir de* (faire *ad quem* : virtualités sémionarratives de l'énoncé précédent) et *en direction de* (faire *ab quo* : visée générale qui doit tenir compte des isotopies principales). Cette pertinence est ce qui rend compte pour l'autre de la *compétence* du sujet.

Il reste qu'au sein de l'immanence et parmi les isotopies générales, l'énonciateur possède une bonne marge de manœuvre pour effectuer des sélections. Celles-ci sont de deux types : ou bien il s'agit de *focalisations* sur des aspects particuliers permis par les énoncés précédents, ou bien il s'agit d'*occultations* des isotopies par rapport auxquelles l'énonciateur se sent moins compétent ou plus menacé. En réalité, les deux opérations vont de pair : la focalisation entraîne automatiquement l'occultation des autres possibles du discours. L'échange dérive en vertu précisément de tous ces

13. Pour une théorie détaillée des niveaux de pertinence devant être respectés dans les séquences conversationnelles, voir également Jacques Moeschler (1981).

jeux de sélection ; ce sont eux aussi qui font en sorte que chaque réplique présente un certain degré de surprise. L'une des stratégies les plus optimales de la polémique d'ailleurs, selon Greive, est l'effet de surprise créé par l'exploitation d'isotopies qui, tout en étant implicitement suggérées par le discours de l'autre, n'étaient pas prévues par lui à titre de dominantes (cette stratégie, qu'on s'en avise, peut être utilisée dans la séduction ou dans le mot d'esprit). Ces mécanismes n'ont pas que des effets pervers ; grâce à eux du sens se crée, un dialogue est possible. Comme le souligne Fontanille, si les énoncés étaient rigides au point de ne permettre qu'un seul type d'enchaînement, la conversation s'épuiserait assez rapidement et la réplique ne deviendrait que pur rejet ou pur reflet de l'énoncé premier.

Parfois le déplacement peut être marqué (« Là n'est pas la question »). Le plus souvent, le déplacement s'opère implicitement : par exemple, à un développement de nature épistémologique, le répondant donne une suite axiologique, et *vice versa*. D'autres déplacements implicites se font au niveau topique : c'est le cas lorsque dans l'évaluation d'un objet le lieu de la qualité se substitue à celui de la quantité. Chacun cherche à entraîner l'autre sur les territoires où il se sent le plus à l'aise. Le sentiment d'un dérapage point justement quand le sujet se trouve conduit là où il n'a pas voulu aller et qu'il risque de perdre pied, de commettre des bévues... Tout l'art consiste dès lors à imposer ses propres isotopies, à contrôler les sujets « à l'ordre du jour ». Fontanille va jusqu'à dire que celui qui « gagne » n'est pas forcément celui qui a le dernier mot, mais celui qui a réussi à diriger la conversation, à imposer les règles du jeu à travers ses propres focalisations. La stratégie qui vise à faire le récit de la querelle, à en orienter l'interprétation, est l'une des plus efficaces de ce point de vue, car elle permet subrepticement d'orienter l'interprétation (et il faut beaucoup plus d'efforts pour déconstruire un récit que pour réfuter un argument).

La temporalité de la polémique

La temporalité est une variable essentielle dont doit tenir compte toute étude sur l'échange polémique. Per Aage Brandt a

proposé le terme de « chronopolémologie » pour circonscrire ce qui dans la polémique se fait valoir comme *exercice du temps*. De quelles façons le temps agit-il ?

- Le contact des discours les uns avec les autres entraîne une série d'ajustements qui les forment et les déforment à la fois : un discours ne survit que s'il réussit à intégrer dans sa logique les contraintes imposées par le champ que lui rappellent continuellement ses opposants.
- On peut observer aussi un oubli de l'objet référentiel initial, une dérive des discours à travers le jeu des focalisations/occultations, même s'il est loisible pour un protagoniste de proposer que l'on revienne sur un sujet.
- Corollairement a lieu un renouvellement des torts : dans la polémique, souvent, le Tort passe de l'énoncif (référentiel) à l'énonciatif (déontologique). C'est alors l'action discursive qui est interprétée, opération qui exige une métacommunication, la négociation à nouveau du contrat interlocutoire. Les torts déontologiques sont divers : à l'oral, on reprochera à l'autre de monopoliser la parole trop longtemps, de nous empêcher de parler, de ne pas écouter ce qu'on dit, etc. ; à l'écrit, on lui reprochera de nous manquer de respect en nous injuriant, ou encore de rapporter incorrectement nos propos, etc. (voir section sur l'axe modal de la compétence et des rapports de force, aux pages 232-240).
- Le temps de la réponse est aussi un facteur important dans la polémique : l'oubli sur lequel comptent les adversaires (usité davantage à l'écrit qu'à l'oral) rend plus facile le jeu des focalisations/occultations. L'Énonciateur peut toujours signaler à son adversaire qu'il a négligé de répondre à certaines objections, mais cela exige un effort supplémentaire et risque de le faire passer pour chicanier. Il faudrait étudier en outre le rôle de la vitesse de réaction dans le contrôle des isotopies. On sait qu'une réponse cesse d'être pertinente si elle n'est pas produite à l'intérieur d'un certain laps de temps.

- On prêterait attention enfin au phénomène du mimétisme qui conduit à l'indifférenciation et fait s'épuiser la polémique. En effet, la nécessité de la rétroaction oblige souvent les protagonistes à appliquer la loi du talion : de vieux adversaires, persuadés de se retrouver devant leur exact opposé, en viennent communément à se ressembler dans leurs stratégies.

La précarité du Tiers

Dans le récit constitutif, le Tiers représente une figure supposément externe à qui le discours en appelle pour juger, mais qu'il cherche de ce fait à séduire, à convaincre, pour le rallier à ses vues. Dans la polémique, ce Tiers est susceptible de prendre la parole, ce qui le transforme en protagoniste. Il n'est pas celui à qui on a demandé son opinion ; c'est la plupart du temps de son propre chef qu'il se pose en Tiers venu officier la répartition des torts. Dans l'idéal, il croira tenir la posture de l'impartialité et de la conciliation : il se dira « au-dessus de la mêlée », il voudra « renvoyer dos à dos les belligérants », il proposera de déplacer la question, il jugera le conflit oiseux ou insoluble et tentera d'imposer une autre ponctuation des faits. Celui qui se proclame Tiers-juge entreprendra le récit du conflit et procédera à son interprétation, si possible à sa résolution. Il existe un moment opportun pour l'intervention du Tiers : quand, les positions antagonistes ayant été entendues, un certain piétinement s'installe ou quand le ton a commencé à monter et qu'une limite a été dépassée.

Qu'il se veuille conciliateur ou extérieur à l'antagonisme, le Tiers échoue la plupart du temps à briser le cercle de la dispute. Pourquoi donc ? Il advient, il est vrai, que cette posture ne soit pas exempte de mauvaise foi et que la supposée impartialité se révèle assez rapidement une stratégie déguisée en faveur d'un des deux discours, stratégie qui transparaît dans la mise en récit tendancieuse de la querelle. Lorsque le Tiers tente réellement d'amener les discours au-delà de leur antagonisme foncier, il se heurte la plupart du temps à l'incompréhension des parties impliquées. Si grande est la

passion polémique qu'on repousse ce qui pourrait nous en détacher ! En fait, le discours du Tiers recourt à des catégories que les discours déjà impliqués assimilent difficilement : tout comme ils sont conduits à traduire les énoncés de leur adversaire à partir de leur propre logique sémantique, ils ne retiendront des propositions du Tiers que celles qu'ils jugent hostiles ou alliées. À partir de là, le Tiers (il faudrait le mettre entre guillemets) sera pris dans les rets de l'espace polémique et devra déployer une remarquable ténacité pour ne pas y rester englué.

Je mentionne pour finir l'existence d'un Tiers « juridique » qui peut éventuellement trancher dans la querelle. Ce peut être le rédacteur en chef d'un journal décidant de ne plus publier d'articles sur une question controversée qui, selon lui, a fait son temps. Ce peut être une autorité prenant les grands moyens pour imposer la fin des hostilités : Catherine de Médicis, à l'époque des guerres de religion, par l'édit du 10 septembre 1563, a interdit la publication de nouveaux pamphlets qui attiseraient le différend entre les protestants et les catholiques. Dans un cas semblable, la polémique est loin d'être dénouée, on lui a simplement mis un frein ; elle continue de couvrir et rien n'est résolu sur le plan idéologique.

APPROCHE SÉMANTIQUE (MAINGUENEAU)

Dans *Sémantique de la polémique* (1983) et *Genèses du discours* (1984), Maingueneau a soutenu une hypothèse forte sur le discours, le jugeant fondamentalement polémique. Encore faut-il reconnaître que la notion de discours utilisée par ce théoricien s'applique essentiellement à des formations plus ou moins synonymes d'idéologies, systèmes discursifs animés d'une vision du monde, qui se sont imposés dans l'histoire en tant que centres d'un pouvoir, modèles de référence pour des énonciateurs. Malheureusement, la théorie de Maingueneau laisse de côté tous les aspects rhétoriques et pragmatiques du polémique, mais c'est pour mieux mettre en évidence une perspective qu'il est le seul, à ma connaissance, à avoir développée. Son modèle d'explication ne prend pas sa source dans le polémisme ou la polémicité, pas plus qu'il ne s'appuie sur une description des genres classés polémiques. De même, ce

modèle se distingue quant à sa définition du discours, qui ne s'articule ni autour de prises de position, ni autour de ses thèmes, ni autour de ses idées ou de son vocabulaire, ni même autour de ses stratégies. Le modèle donne accès à ces composantes mais n'est pas défini à partir d'elles.

Maingueneau a voulu montrer qu'il est possible de saisir le système sémantique d'un discours en isolant ses *opérations élémentaires*, qui fonctionnent selon une logique indépendante des contenus de surface. Ces opérations permettent de recomposer un rapport global au sens, que Maingueneau appelle l'*épistémè* du discours. Il importe de souligner que si le modèle vise à cerner de manière extrêmement synthétique les unités sémantiques de base de discours précis, il conduit en définitive à des oppositions métaphysiques classiques. À la limite, on se demande si ces régimes d'opposition ne sont pas ceux de la langue elle-même, tels qu'ils ont pu être actualisés dans des discours historiquement datés. De ce point de vue, le travail d'abstraction préconisé par Maingueneau le rapproche de celui auquel se livrent les sémioticiens de l'École de Paris lorsqu'ils s'interrogent sur les unités élémentaires de la signification. Du reste, Maingueneau définit aussi comme des *sèmes* ces unités qui seraient à la source des énoncés, des actes énonciatifs, de la praxis et des opérations cognitives (logiques, grammaticales, perceptuelles) d'un discours.

En quoi cette théorie du discours intéresse-t-elle mes recherches sur le polémique ? En ceci que la sémantique du discours, telle que développée par Maingueneau, se laisse lire comme un système polémique d'oppositions irréductibles. C'est au sein des espaces polémiques que le discours élabore sa propre identité, ses frontières, ses interdits, ses champs de prédilection. Le positif se soutient d'un négatif qui lui devient consubstantiel. Le modèle sémantique de Maingueneau permet mieux que tout autre d'aborder la Référence des discours, leurs articulations fondamentales, leur axiologie et leur épistémologie. Il montre que le polémique n'est pas le résultat des prises de position d'un discours mais qu'il structure souterrainement l'*interdiscours*. C'est toute la dimension du *malentendu* qui s'éclaire du coup. J'ai montré précédemment com-

ment s'opère la traduction d'un discours par un autre, au fil de sélections qui focalisent sur des isotopies pour en occulter d'autres. Ces observations décrivaient bien un modèle tactique, une sorte de pragmatique des rapports de force. Chez Maingueneau, le processus de traduction est envisagé non pas d'un point de vue tactique, mais comme un phénomène imposé par la logique du système : si l'énonciateur occulte des pans entiers du discours de l'autre, ou les déforme, ce n'est pas grâce à son sens stratégique mais parce qu'*il ne les entend pas*, qu'il n'arrive à les lire qu'en fonction des paramètres de son propre discours. S'il prêtait réellement l'oreille aux arguments de l'autre, c'est la cohérence de son propre discours qui serait menacée.

Plusieurs des éléments du schéma que j'ai proposé se retrouvent, sous d'autres formes, dans la théorie de Maingueneau. Par exemple, il passe en revue le *statut de l'énonciateur*, l'intertextualité qui traverse son discours (synonyme de l'Autorité), son mode d'énonciation (équivalent de la posture) et l'intertexte commun aux deux groupes (Référence commune). De même, le travail lexical qu'exige la méthode de Maingueneau se prête bien à l'élaboration de l'axe des conditions de félicité (Référence+/Sujet/Objets+) et de l'axe qui lui est opposé (Référence-/Anti-Sujet/Tort). On tirera également parti d'un repérage des sèmes à partir des axes fondamentaux décrits par Maingueneau : la Relation, le Nombre, la Spatialité, auxquels je me suis permis d'ajouter la Temporalité. Il reste que le modèle de Maingueneau mériterait d'être complété par des analyses pragmatiques, sémiotiques et rhétoriques plus précises. La conjonction de ces méthodes permettrait au modèle de Maingueneau d'échapper au statisme qu'on lui a souvent reproché et qui a sans doute nui à son succès auprès des chercheurs¹⁴.

14. Le lecteur aura compris qu'un examen exhaustif de la théorie de Maingueneau n'était pas possible ici. Je m'en suis tenu à quelques pistes permettant une conjonction entre nos deux méthodes. Pour une meilleure compréhension des théories et de la méthode de Maingueneau, on consultera avec profit ses ouvrages *Sémantique de la polémique* (1983) et *Génèses du discours* (1984), ainsi que le mien, *La griffe du polémique* (1989 : parties I et IV).

CONCLUSION

Mon parti pris initial fut de rejeter une définition du polémique qui prendrait appui et sur des considérations génériques et sur la notion de violence. Si des genres sont manifestement polémiques, le pamphlet notamment, le polémique n'a pas de genre. On le voit se profiler autant dans les discours narratifs que dans les discours enthymématiques. Parmi ces derniers, la distinction entre la satire, le pamphlet, le libelle et d'autres genres pouvait s'avérer intéressante, mais il fallait au départ définir le polémique. J'ai posé qu'il devait être abordé à partir du conflictuel, quelle qu'en soit la nature, lequel a pour caractéristiques principales d'opposer un Sujet à un Anti-Sujet et de mettre en scène le récit d'un Tort ou Dommage. Dans le but de mettre sur pied une méthode d'analyse du polémique, j'ai ensuite complété ce premier schéma en ajoutant des actants qui permettent de saisir le discours en situation polémique dans toutes ses articulations. Alors que l'axe reliant l'Auto-rité à l'Énonciateur et celui-ci à l'Énonciataire (confondu parfois avec le Tiers) permet d'explorer le champ de l'interlocution, des actants comme les Références (commune, positive et négative), les Objets et le Bénéficiaire donnent accès, à même le schéma antagonique, aux fondements et manifestations générales du discours. Du repérage de ces actants, il faut passer aux liens qu'ils entretiennent entre eux. J'ai défini d'abord des axes qui sont au nombre de six : axe rhétorico-pragmatique de l'interlocution, axe modal de la compétence et des rapports de force, axe cognitif de l'interprétation, axe des conditions de félicité, axe oppositionnel des enjeux idéologiques et axe volitif de la prescription. J'ai entrepris ensuite de décrire les actions discursives opérées sur chacun de ces axes, repérables entre autres dans les stratégies rhétoriques et argumentatives. L'intérêt de cette présentation était d'offrir une approche de ces stratégies qui ne se limite pas à des techniques mais qui fait valoir leur pertinence pragmatique et leurs motivations cognitives. Les figures rhétoriques sont en effet plus que des procédés, elles demandent à être comprises comme des réponses chaque fois nouvelles à une situation et à un problème donnés.

Puis j'ai abordé le problème complexe de l'interaction polémique. Au schéma antagonique déjà proposé il fallait ajouter certains mécanismes qui ne se manifestent que dans les cas où des protagonistes se sont donnés la réplique. J'ai pointé du doigt principalement les stratégies de sélection (focalisation/occultation), la contemporanéité du contractuel et du conflictuel dans la polémique, les processus de traduction des énoncés de l'adversaire, le travail de la temporalité et la posture malaisée du Tiers.

Dans la première partie, j'avais quelques propositions au sujet des fondements du polémique. J'ai tenté de montrer que si certains litiges ne sont tout au plus que des altercations mineures, la plupart des textes polémiques se présentent comme des réactions à une situation initiale de caractère agonique. Le récit constitutif (ou schéma antagonique) s'élabore en vue d'une interprétation de la situation en question, qui tend vers l'élection d'un responsable et la prescription d'actions discursives ou autres qui auraient pour fonction de réparer ce qui est perçu comme un tort. Telle est la modalité éthique du *polemos*. J'ai aussi suggéré qu'une seconde modalité éthique mériterait d'être explorée, celle de l'*agôn*, qui suppose un autre traitement du conflictuel brut, une autre posture du Sujet à son égard (au sens où plutôt que de repousser vers l'extérieur la déchirure, il la reconnaît en lui-même).

Reste la question de la violence. Si j'ai écarté d'emblée toute considération qui s'appuierait sur cette notion, ce n'est pas pour faire l'économie d'une réflexion morale mais pour des raisons qui concernent l'éthique du travail intellectuel, qui nécessite au départ une suspension du jugement. C'est aussi parce que la violence est un critère aléatoire. J'en viens donc à poser ceci : ce n'est pas dans l'acte illocutoire que doit être cherché le coefficient de violence d'un texte mais dans son effet perlocutoire. Chaque société, voire chaque espace interlocutoire, pose ou négocie son « seuil de tolérance », ses principes déontologiques. La violence est un tort qui peut devenir l'objet même de la polémique : chaque sujet qui se perçoit comme victime de violence discursive peut en faire état dans un texte qui exposera les critères qui lui permettent de la reconnaître. Bien sûr, il est loisible à l'analyste du discours de fixer

les critères à partir desquels il établira qu'un texte est violent ; il s'instaure alors en Tiers-juge. Il en va autrement de la conflictualité, qui peut être observée objectivement et dont l'exposition ne fait appel à aucune axiologie. J'ai en outre essayé de montrer que s'il y a violence, elle n'est pas toujours là où on croit la voir. Il ne faut pas oublier que les soi-disant « excès » du polémiste sont des réactions à une violence antérieure dont il se prétend victime (voir Certeau, 1974). Avant de déclarer que le polémiste, leurré par son idéologie, interprète incorrectement la situation, l'analyste se devrait de remonter jusqu'à la situation et, autant que possible, de l'objectiver. Il y découvrirait bien souvent un espace *tragique*, celui qui oppose des principes irréconciliables ou qui fait voir qu'un certain ordre du monde est effectivement en situation d'agonie. La carence éthique du polémiste ne serait-elle pas, trop souvent, d'adopter une attitude dénégatrice à l'égard de cette dimension agonique, de la transformer en antagonisme pour se libérer de l'angoisse qui le gagne ? Si tel est le cas, il faudrait éviter que l'analyste ne fasse de même et traite le polémiste en Ennemi !

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot. (Coll. « Langage et société ».)
- BELLENGER, Yvonne (1984), « Le pamphlet avant le pamphlet : le mot et la chose », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 87-96.
- BERTRAND, Denis, et Jacques FONTANILLE (dir.) (1984), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30.
- BOURDIEU, Pierre (1971a), « Le marché des biens symboliques », *L'Année sociologique*, n° 22, p. 49-126.
- BOURDIEU, PIERRE (1971b), « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *Scolies*, n° 1, p. 7-26.
- CÉLINE, Louis-Ferdinand (1991), *Lettres à la N.R.F., 1931-1961*, Paris, Gallimard.
- CERTEAU, Michel de (1974), « Le langage de la violence », dans Michel de CERTEAU, *La culture au pluriel*, Paris, Union Générale d'Éditions, p. 95-108. (Coll. « 10/18 », n° 830.)
- CHASTAING, Maxime, et Hervé ABDI (1980), « Psychologie des injures », *Journal de psychologie normale et pathologique*, n° 1, p. 31-62.
- CUSIN, Michel (1980), « Le désir et la parole dans le discours polémique », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 109-119. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)
- ÉDOUARD, Robert (1979), *Dictionnaire des injures de la langue française (Les 9 300 gros mots)*, Paris, Tchou.
- FLAHAULT, François (1978), *La parole intermédiaire*, Paris, Éditions du Seuil.
- FONTANILLE, Jacques (1984), « “Cause toujours... je focalise”. Remarques sur la polémique conversationnelle », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 44-53.
- GARAND, Dominique (1989), *La griffe du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, l'Hexagone. (Coll. « Essais littéraires. »)
- GREIVE, Artur (1985), « Comment fonctionne la polémique ? », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag, Éditions Jean-Michel Place, p. 17-30.

ÉTATS DU POLÉMIQUE

- GUIRAUD, Pierre (1975), *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Que sais-je ? », n° 1597.)
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine *et al.* (1980a), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980b), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin. (Coll. « Linguistique ».)
- KRISTEVA, Julia (1980), *Pouvoirs de l'horreur*, Paris, Éditions du Seuil. (Coll. « Points », n° 152.)
- MAINGUENEAU, Dominique (1983), *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'homme. (Coll. « Cheminements ».)
- MAINGUENEAU, Dominique (1984), *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga. (Coll. « Philosophie et langage ».)
- MOESCHLER, Jacques (1981), « Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles », *Études de linguistique appliquée*, « L'analyse des conversations authentiques », n° 44, p. 40-69.
- MONROY, Michel, et Anne FOURNIER (1997), *Figures du conflit. Une analyse systémique des situations conflictuelles*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Le sociologue ».)
- PERELMAN, Chaïm, et Lucie OLBRECHTS-TYTECA ([1958] 1988), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- WATZLAWICK, Paul, Janet Helmick BEAVIN et Don D. JACKSON (1972), *Une logique de la communication*, Paris, Éditions du Seuil.

BIBLIOGRAPHIE SUR LE ET LA POLÉMIQUE

Dominique Garand

Université du Québec à Montréal

La bibliographie que je présente s'adresse au chercheur qui désirerait prendre la mesure des travaux sur le/la polémique, parus en domaine francophone depuis vingt-cinq ans. Disons d'entrée de jeu qu'en ce qui concerne la théorie, j'ai cherché l'exhaustivité dans la mesure où mes instruments de recherche me le permettaient bien entendu. Les articles contenus dans les ouvrages collectifs présentés dans la première partie de la bibliographie sont recensés dans les sections qui suivent. D'autre part, je me suis efforcé de produire un résumé analytique de chaque ouvrage ou article théorique individuel de manière à permettre un repérage rapide des tendances, approches, concepts développés par des universitaires de toutes les disciplines. Et compte tenu que plusieurs réflexions théoriques s'appuient sur des textes littéraires et en produisent parfois des analyses assez approfondies, le lecteur prendra connaissance de ces corpus en consultant les fiches signalétiques indiquant, pour chaque texte, l'approche critique ou théorique (A), les principales notions utilisées (N), le corpus étudié (C), le résumé succinct de l'ouvrage ou de l'article (R). On comprendra que je me sois limité, dans l'établissement de ces fiches, aux seuls textes théoriques (p. 271-300), incluant les textes sur l'injure que j'ai regroupés dans une section à part (p. 300-307).

Le lecteur trouvera également une bibliographie regroupant des analyses textuelles menées sur des corpus polémiques, presque

essentiellement français et québécois. Ces études sont classées selon le siècle des auteurs ou des textes analysés (p. 307-317). Il n'était pas question ici de prétendre à l'exhaustivité, et la recherche a été effectuée de manière plus erratique, car ma visée était avant tout d'ordre théorique. Je vois cette section comme un complément à mon apport principal, une première approximation qui pourrait éventuellement être développée.

Étant donné que de nombreuses études sur le polémique recourent à la rhétorique, aux théories de l'argumentation ainsi qu'aux théories de l'énonciation, il m'est apparu judicieux de sélectionner quelques ouvrages parmi les plus cités (p. 317-319). Comme le présent ouvrage intéressera en premier lieu des chercheurs en littérature, il s'avérait en outre intéressant de mentionner des travaux sur la violence dans l'écriture littéraire (p. 320-321). En dernier lieu, le lecteur pourra consulter une section consacrée à la polémologie (p. 321-322).

THÉORIES DU PAMPHLET ET DU POLÉMIQUE

OUVRAGES COLLECTIFS

BERTRAND, Denis, et Jacques FONTANILLE (dir.) (1984), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30.

COLLECTIF (1978), *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août).

COLLECTIF (1979), *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « La polémique à l'époque romantique », n° 31 (mai), p. 179-250 et 270-276.

COLLECTIF (1983), *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

COLLECTIF (1984), *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 87-165.

COLLECTIF (1985), *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine *et al.* (1980), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

ROELLENBLECK, Georg *et al.* (1985), *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place.

OUVRAGES ET ARTICLES INDIVIDUELS

ANDRÈS, Bernard (1976), « Essai de typologie du discours pamphlétaire québécois », *Voix et images*, vol. 1, n° 3, p. 417-431. [Repris avec modifications dans Bernard ANDRÈS (1990), *Écrire le Québec : de la contrainte à la contrariété. Essai sur*

la constitution des Lettres, Montréal, XYZ, p. 127-145. (Coll. « Études et documents ».)]

A : histoire du genre, typologie, sémiologie

N : code (selon Barthes), efficacité et autorité du pamphlet, fonctions de la communication, connotation

C : citations tirées de différents textes pamphlétaires

R : l'auteur propose une méthodologie permettant d'analyser le texte pamphlétaire (en incluant dans cette catégorie certaines décisions gouvernementales visant la répression). Bernard Andrès décrit d'abord les paramètres qui permettraient d'effectuer une histoire du pamphlet au Québec, puis il propose une nomenclature servant à situer chaque texte dans une optique socioinstitutionnelle. Il passe ensuite à un examen de l'énonciation dans le pamphlet, à l'importance des fonctions phatique et conative, aux mécanismes qui rendent le pamphlet efficace. Il conclut sur le rôle de la connotation dans l'argumentation pamphlétaire.

ANDRÈS, Bernard (1978), « Pour une grammaire de l'énonciation pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 351-372. [Repris avec modifications dans Bernard ANDRÈS (1990), *Écrire le Québec : de la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres*, Montréal, XYZ, p. 147-164. (Coll. « Études et documents ».)]

A : sémiotique greimassienne, schéma de la communication (Jakobson), théorie de l'énonciation (Benveniste)

N : contrat de lecture, grammaire énonciative, personne/non-personne (Benveniste), schéma actantiel

C : l'introduction des *Pamphlets de Valdombre* (Claude-Henri Grignon)

R : cette étude analyse le fonctionnement discursif d'un texte dit pamphlétaire, annoncé et consommé comme tel. Bernard Andrès veut constituer « une grammaire du discours

pamphlétaire fondée sur l'analyse prédicative et actantielle des catégories "Je-Tu-Il" ». Il s'agit, dans un premier temps, de montrer comment le pamphlétaire se définit, ainsi que son mandat, et instaure un contrat de lecture. Dans un deuxième temps, Andrès analyse l'usage connotatif des épithètes et des invectives, ainsi que la surenchère de la fonction phatique. L'étude se conclut sur deux schémas actantiels, celui du « récit de croisade » annoncé par l'énonciateur et celui des structures propres à l'énonciation.

ANGENOT, Marc (1978), « La parole pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 255-264.

A : typologie des discours, rhétorique, analyse du discours

N : idéal-type, présupposés topiques, stratégies persuasives, modulations rhétoriques, discours enthymématiques

C : aucun

R : ce texte reprend divers passages des premiers chapitres du volume intitulé *La parole pamphlétaire*, achevé en 1978 mais qui ne paraîtra qu'en 1982. Marc Angenot se propose d'établir un idéal-type du pamphlet dans le but de le définir parmi les autres genres de l'essai, plus particulièrement la « littérature des idées ». Il s'agit de dresser l'inventaire des invariants du genre et son *telos* idéologique, puis de « caractériser le discours décrit par son mode d'interaction avec l'ensemble du texte social, comme un certain dispositif idéologique traversé par des vecteurs intertextuels ».

ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot. (Coll. « Langage et société ».)

A : rhétorique, typologie des discours, sémantique, théories de l'argumentation (Perelman)

N : lieu commun, idéal-type, discours enthymématique, présupposition, idéologème, discours social

C : citations nombreuses de textes polémiques et pamphlétaires parus dans les pays de langue française du printemps 1868 au printemps 1968

R : incontournable, l'ouvrage de Marc Angenot est, à ce jour, l'ouvrage le plus complet qui ait été consacré au discours pamphlétaire. Mais la polémique n'est pas le premier objet visé par Angenot : elle l'intéresse dans la mesure où, partant d'elle et de l'énonciation qui la caractérise, il nous est possible d'entreprendre une typologie des discours modernes (plus particulièrement de l'*essai*, genre jusqu'à négligé par la sémiotique) et d'accéder au discours social. Divisé en huit sections auxquelles s'ajoutent des annexes, l'ouvrage procède par centrlements divers. Après avoir présenté sa méthode, délimité son corpus et circonscrit le « champ notionnel » du pamphlet, Angenot s'emploie à une typologie de l'essai, ou discours enthymématique, qu'il distingue du discours narratif et qu'il subdivise ensuite en discours du savoir et discours doxologique. C'est dans cette dernière catégorie qu'il range les discours agoniques, dont le pamphlet. Les autres chapitres sont consacrés à la description de cet objet, à travers ses thèmes génériques, son articulation sémantique, ses présupposés, lieux communs et procédés argumentatifs (*inventio*), ses figures rhétoriques (*elocutio*) et, enfin, ses stratégies d'ensemble (*dispositio*).

AVRIL, Yves (1978), « Le pamphlet : essai de définition et analyse de quelques-uns de ses procédés », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 265-281.

A : typologie, rhétorique et histoire du genre pamphlétaire

N : aucune

C : Yves Avril cite ou mentionne une cinquantaine de textes de Cicéron à Maurice Clavel en passant par Pascal et Chateaubriand

R : le texte s'ouvre sur une définition dont chaque élément sera ensuite commenté : « Le pamphlet, selon nous est un écrit de circonstance, attaquant plus ou moins violemment, unilatéralement, un individu ou un genre d'individus, une idée ou un système idéologique dont l'écrivain révèle, sous la pression d'une vérité urgente ou libératrice, l'imposture. » La deuxième partie est consacrée aux procédés rhétoriques à partir du critère d'efficacité. Signalons un passage où l'auteur donne des exemples de textes narratifs et poétiques qui pourraient être dits « pamphlétaires ».

BELLENGER, Yvonne (1984), « Le pamphlet avant le pamphlet : le mot et la chose », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 87-96.

A : lexicologie, typologie

N : aucun

C : aucun

R : l'auteure retrace l'apparition du mot « pamphlet », emprunté de l'anglais, dans le courant du XVIII^e siècle. Ayant noté la tendance généralisée chez les historiens actuels à utiliser ce mot pour désigner des écrits plus anciens, elle se propose de retracer les mots qui servaient antérieurement à identifier ce genre de texte. Après avoir décrit les caractères spécifiques de chacun de ces termes, l'auteure propose une définition du pamphlet.

BERTRAND, Denis (1984), « "C'est vrai ? C'est bien vrai ?" Les mots de la conversation », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 54-58.

A : sémiotique de la conversation

N : implicitation, modalisations épistémique et pathémique

C : un passage de *La prisonnière* de Proust

R : combinant les approches syntaxique et sémantique, la brève étude de Denis Bertrand examine la façon dont l'énonciateur « établit dans son discours les rôles et parcours actantiels qu'il attribue à autrui et ceux qu'il s'attribue à lui-même ». Ainsi, le narrateur proustien, à partir d'une simple expression récurrente d'Albertine, dresse l'éventail de ses potentialités sémantiques en se livrant à une interprétation qui oppose deux temporalités, celle de son propre dialogue avec Albertine (où prime la modalisation épistémique) et celle d'un dialogue plus ancien (modalisé sur l'axe du pathémique), dont l'expression observée ne serait qu'un résidu. Or, le narrateur établit entre lui et l'interlocuteur absent de ce premier dialogue un rapport polémique (rivalité, jalousie) qui fait de l'autre son anti-sujet dont il désire le parcours.

BLETON, Paul (1978), « L'impossible portrait de l'antisémite ou L'impossible, portrait de l'antisémite », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 313-331.

A : interprétation libre, à prédominance psychanalytique

N : la loi, l'antisémitisme, la mise en scène de la vérité

C : *Bagatelles pour un massacre* de Céline (1937)

R : Paul Bleton, à travers Céline, brosse le portrait de l'antisémite en cherchant une explication aux explosions de haine et au rôle de support du signifiant « Juif ». L'éradication du Juif est ce qui permet au « je » célinien d'advenir. En conclusion, « le témoin en voulant dire le vrai sur le Juif devant le partenaire divin de la Danseuse s'est leurré sur le statut de la vérité, donc sur son désir ».

BOLTANSKI, Luc (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51 (mars), p. 3-40. [En collaboration avec Yann Darré et Marie-Ange Schiltz.]

A : sociologie, analyse du discours (à base de statistiques)

N : singulier/collectif, proximité/altérité, présentation de soi (Goffman), normalité, formes collectives de validation

C : lettres de dénonciation envoyées au journal *Le Monde* de 1979 à 1981

R : cet article de fond, basé sur un corpus de 275 lettres, se veut une contribution fondatrice à la « sociologie et l'histoire sociale des modes de protestation ». Outre l'analyse du corpus proprement dit, son apport méthodologique est d'offrir un modèle d'analyse valant autant pour les actes de dénonciation individuels que pour la protestation sociale ou politique. Luc Boltanski propose un schéma accantiel composé de quatre actants : le dénonciateur, la victime, le persécuteur et le juge, dont il présente par la suite les différents profils sociaux (en s'appuyant sur une gradation de l'individuel strict au collectif, en passant par des statuts intermédiaires). L'article se penche aussi sur les conditions de réussite de l'acte dénonciateur, ainsi que sur les aléas de sa réception et de sa validation.

BONENFANT, Joseph (1978), « La force illocutionnaire dans la situation du discours pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 299-312.

A : pragmatique (actes de discours)

N : force illocutionnaire, énonciation performative, dénonciation, intentionnalité

C : références à Baudelaire, Vallès, Bernanos, Vallières, aux prophètes bibliques

R : réflexion sur le pouvoir énonciatif du pamphlétaire, sur la force illocutoire de ses énoncés, liée à une intentionnalité qui n'est « pas derrière, mais dans les mots », sur la référence servant d'appui à l'autorité de l'énonciateur. Joseph Bonenfant articule sa réflexion à partir de la distinction austinienne, entre signification de l'énoncé et valeur de l'énonciation : dans le pamphlet, « l'attaque a lieu avant même le procès de la signification ». L'auteur conclut sur

les ressemblances entre l'énonciation pamphlétaire et la « rhétorique oraculaire » des prophètes.

BORDRON, Jean-François (1984), « Remarque sur l'intelligibilité de l'échange », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 39-43.

A : maximes conversationnelles (Grice), sémiotique

N : principes de coopération, *implicature*, principe de polémique, jeu

C : aucun

R : l'auteur s'appuie sur un postulat de la sémiotique greimasienne voulant qu'il y ait, dans tout récit, présupposition réciproque du contrat et du conflit, pour mettre en discussion une maxime conversationnelle de Grice. La question est : « À partir de quels signes fait-on la distinction entre une dominante contractuelle (coopération) et une dominante conflictuelle (provocation) ? » En d'autres termes, comment assure-t-on l'intelligibilité de l'échange quand des phénomènes d'implication (*implicature*) sont en jeu, question d'autant plus difficile que l'échange est un « jeu » dont on ne peut connaître à l'avance les règles (celles suivies par l'autre et les siennes propres). L'auteur propose qu'« admettre un antagonisme à l'intérieur d'un discours exige donc qu'un trait, syntaxique ou sémantique, décide du discours lui-même ».

BRANDT, Per Aage (1980), « Polémique et subjectivité », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 121-139. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : psychanalyse lacanienne, théorie de l'énonciation

N : blessure narcissique, modalisation, perversion, filiation, système exotérique/jeu ésotérique, imaginaire/symbolique, séduction (Baudrillard)

C : analyse minutieuse d'un article de la revue espagnole *Cambio* narrant un débat télévisé entre Bernard-Henri Lévy et Santiago Carrillo (1979)

R : dans cet article touffu, l'auteur situe d'abord l'échange polémique sur l'axe de l'imaginaire, en le définissant comme l'équivalent négatif de la politesse : le discours polémique cherche à créer chez l'autre une perte narcissique en morcelant son identité et en mettant l'accent sur le manque : cette « réification » de l'autre s'obtient principalement par la maîtrise du récit qui modalise l'autre et le relativise. Per Aage Brandt insiste ensuite sur le double niveau où se joue la polémique : celui des systèmes exotériques (champ institutionnel discursif) et celui du jeu ésotérique (intersubjectivité proprement dite). Le jeu, plus labile, tend à séduire le système (qui tient lieu de Loi) pour le subvertir. Dans la polémique, la subjectivité cherche à s'ériger en Loi et l'unique stratagème pour y arriver est de réduire l'Autre au silence.

CARRIER, Hubert (1983), « Pour une définition du pamphlet : constantes du genre et caractéristiques originales des textes polémiques du XVI^e siècle », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 123-136. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

A : histoire du genre, typologie

N : aucune

C : libelles et placards des XVI^e et XVII^e siècles

R : dans ce texte, qui clôt une journée d'étude sur la polémique, Hubert Carrier tente de cerner les caractéristiques du genre pamphlétaire, en remettant d'abord en question la notion de genre : il n'y a pas un genre pamphlétaire au même titre qu'il existe des genres tels que l'épopée, la comédie ou l'épître. En fait, le pamphlet (nous dirions personnellement : le polémique) envahit tous les genres

(de nombreux exemples sont donnés par l'auteur pour soutenir cette idée). Carrier en arrive à cerner une première caractéristique du pamphlet : le ton, puis il tente d'en définir la nature, la structure, la finalité et le style. Dans la deuxième moitié de son intervention, Carrier brosse un panorama de l'évolution du genre, des guerres de religions aux mazarinades, en faisant de la passion religieuse l'un des plus forts moteurs de la polémique.

CUSIN, Michel (1980), « Le désir et la parole dans le discours polémique », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 109-119. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : psychanalyse lacanienne

N : parole/discours, Autre, désir, objet *a*, interlocution, imaginaire/réel/symbolique

C : aucun

R : Michel Cusin analyse, sous le nom de « discours polémique », le versant mortifère du discours argumentatif, et plus généralement de l'interlocution. Après avoir rappelé le « schéma L » de Lacan, qui articule le croisement, dans l'interlocution, de l'imaginaire (discours visant l'Un) et du symbolique (parole traversée par l'Autre), Cusin étaye sa thèse qui consiste à dire que « la polémique n'est qu'un moyen parmi d'autres de se débarrasser imaginairement de l'altérité qui marque le sujet de la parole ; elle joue de l'argumentation comme d'un blindage contre l'Autre ». Cette perversion de l'élocution est le résultat d'une fixation spéculaire sur l'axe de l'imaginaire et du refus qu'il y ait de l'Autre dans le discours.

DAVOINE, Jean-Pierre (1980), « ... Des connecteurs phatiques », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 83-107. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : linguistique

N : connecteurs phatiques

C : échantillon de français oral

R : seule la dernière partie (III.2) de cette étude touche la question du polémique. Jean-Pierre Davoine fait la liste des « connecteurs phatiques d'opposition » et cherche, par cumul et commutation, à différencier leur emploi. Ainsi, « Penses-tu ! » conteste la vérité de l'énoncé, « Écoute ! » conteste l'acte d'énonciation, tandis que « Remarque ! » s'oppose aux fondements ou aux conclusions de l'énoncé ou de l'énonciation (formant ainsi ce que la rhétorique appelle une antéoccupation).

DEMERS, Jeanne, et Line McMURRAY (1986), *L'enjeu du manifeste/Le manifeste en jeu*, Longueuil, Le Préambule.

A : typologie, analyse du discours

N : manifeste agi/écrit, manifeste d'imposition/d'opposition, manifeste de fondation/de maintien/d'autodissolution, anti-manifeste, quotidiennisme, phase déclarative/explicative/démonstrative, pouvoir, institution

C : théorisation développée à partir de plus de 700 manifestes de langue française : sont examinés plus attentivement certains textes comme les poèmes de Chamberland, les manifestes futuristes, *Refus global* de Borduas et quelques autres

R : l'effort typologique de ce livre consiste moins à situer le manifeste parmi les autres genres qui lui sont semblables (quoique le cas du pamphlet soit abordé) qu'à établir des distinctions au sein même du corpus manifestaire, à partir d'une définition générale très souple : « [...] est manifeste toute intervention-choc écrite et/ou agie faite par un ou des destinataires minoritaires auprès d'une majorité réelle ou fantasmée dont il(s) cherche(nt) à forcer l'adhésion à quelque projet esthétique, éthique et/ou politique qui, dans une dialectique de pouvoir centre fort/périphérie –

périphérie/centre fort, confirme ou infirme. » Au-delà du problème de la classification, le livre propose une réflexion critique sur les liens, souvent paradoxaux, qu'entretient le manifeste à l'égard du pouvoir et de l'institution (réflexion inspirée en grande partie de Deleuze, Lyotard et Foucault).

EHRARD, Antoinette (1985), « Art et polémique : les deux affaires Rodin », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 65-74.

A : histoire

N : aucune

C : articles de journaux et déclarations ministérielles au sujet du *Balzac* de Rodin (1891-1899) et de la création du Musée Rodin (1911-1916)

R : Antoinette Ehrard rend compte des prises de position antagonistes qui se sont affrontées à l'occasion des deux « affaires Rodin », en démontrant que les enjeux vont au-delà des questions esthétiques et touchent des rapports de pouvoir autour de questions financières, de questions idéologiques (l'affaire Dreyfus) et de questions morales : « [...] les polémiques autour des œuvres d'art [...] apparaissent au XIX^e siècle comme les meilleurs révélateurs des conflits qui agitent la société tout entière, dans ses principes politiques, moraux et religieux. »

FELMAN, Shoshana (1979), « Le discours polémique (Propositions préliminaires pour une théorie de la polémique) », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « La polémique à l'école romantique », n° 31 (mai), p. 179-192.

A : histoire du genre

N : aucune

C : *Le pamphlet des pamphlets* de Courier et Racine et Shakespeare de Stendhal

R : commentant Courier et Stendhal, Shoshana Felman cherche à cerner ce qui fait question dans le genre ambigu de la polémique, scène, conclura-t-elle, où « se joue le drame de la liberté – et du refoulement – de la *Différence* ». Autre ambiguïté du genre : il n'est pas tant un dire qu'un faire, ce qui fait que tout aussi dérisoire soit-il du point de vue littéraire, il n'en demeure pas moins l'un des témoins le plus exact de l'histoire. Felman propose en outre d'examiner le lien entre littérature, politique et religion, trois champs discursifs où fleurit la polémique (ce qui porte à penser qu'ils sont étroitement reliés). Après avoir situé la polémique comme un genre de *combat* plutôt que de *débat*, c'est-à-dire un acte de discours qui a en vue la mort de l'adversaire, Felman associe son histoire à la conquête de la liberté de parole dans les démocraties occidentales.

FISSETTE, Jean (1978), « Le statut de l'énonciation dans le discours pamphlétaire : le cas Gauvreau », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 373-388.

A : sémiotique greimassienne

N : schéma actantiel, schéma de la communication (Jakobson)

C : manifeste *Refus global* de Borduas, *Beauté baroque* et *Les oranges sont vertes* de Gauvreau

R : ayant établi le modèle du discours pamphlétaire à partir de *Refus global*, Jean Fisette cherche à démontrer que les œuvres de Gauvreau procèdent du même schéma contraignant (ou code) circonscrit dans l'opposition constitutive raison/passion, « si bien qu'en fin de compte, tout le texte est réductible à une polarisation : une polémique ». L'étude tend à montrer que le sujet est clivé du fait qu'il reste assujéti au code oppositionnel dont il cherche par ailleurs à se dégager. Cette structure expliquerait l'ambivalence

créée par le pamphlet chez le lecteur, qui hésite entre l'adhésion fascinée et le rejet violent.

FONTANILLE, Jacques (1984), « "Cause toujours... je focalise". Remarques sur la polémique conversationnelle », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 44-53.

A : sémiotique de la conversation

N : focalisation/occultation, signification récurrente, stratégies micro-discursives d'optimisation

C : exemple fictif de conversation quotidienne (deux répliques)

R : Jacques Fontanille propose de considérer « l'inscription de l'Autre dans le discours » comme un « principe d'explication des procédures de la mise en discours ». Fontanille met de l'avant une méthodologie qui permettrait d'analyser l'effet des stratégies micro-discursives sur la constitution du dialogue comme « récit » macro-discursif. C'est dans chaque séquence micro-discursive que se négocie la lutte pour « le contrôle des isotopies figuratives, thématiques, voire modales et narratives, qui constituent le "fil" du discours ». Ce contrôle s'effectue à partir d'un acte à la fois interprétatif et orientatif, que Fontanille appelle « calcul de focalisations », la focalisation étant la manifestation d'un acte cognitif par lequel le locuteur sélectionne l'une des potentialités de l'énoncé produit par l'interlocuteur de manière à orienter le dialogue. La polémique d'un énoncé est plus évidente si son action est de refuser le calcul interprétatif de l'autre, mais le simple fait que l'échange fonctionne par focalisations/occultations démontre qu'une dimension polémique traverse toute forme de mise en discours.

GARAND, Dominique (1989), *La griffe du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, l'Hexagone. (Coll. « Essais littéraires ».)

BIBLIOGRAPHIE SUR LE ET LA POLÉMIQUE

- A : analyse du discours, sémiotique greimassienne, pragmatique de l'énonciation, sémantique, sociologie
- N : interdiscours, interaction, présupposition, force illocutoire, situation polémique, institution
- C : textes journalistiques et critiques québécois ayant trouvé place dans le conflit entre les régionalistes et les exotiques (1900-1930)

R : cet ouvrage a deux objets : d'abord, offrir une synthèse raisonnée des travaux sur le ou la polémique parus avant 1986 ; ensuite, procéder à l'analyse d'une polémique particulière en exploitant toutes les ressources de ces théories. Le cadrage théorique et méthodologique est nettement dominé par la théorie de Maingueneau, que Dominique Garand synthétise tout en la nuancant. Il tente aussi d'y intégrer les apports d'autres théoriciens. L'apport personnel de l'auteur consiste à proposer une distinction entre le polémisme, l'échange polémique, le polémique comme donnée incontournable du discours et, enfin, l'agonique, notion qui ne reçoit pas ici un traitement systématique. Dans la même foulée, il propose une distinction entre quatre lieux du polémique (déontologique, idéologique, épistémologique et axiologique), ainsi qu'entre quatre « prises » du discours (de parole, de pouvoir, de position et de posture).

GELAS, Nadine (1980), « Étude de quelques emplois du mot "polémique" », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p.41-50. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : lexicographie

N : connotation

C : extraits de la presse écrite d'expression française

R : cette étude fait le tour des multiples (et souvent contradictoires) connotations associées au mot « polémique ».

Cinq paradigmes sont relevés : 1. Le sérieux et le non-sérieux ; 2. La polémique comme processus duratif ; 3. Le passionnel (vigueur, agressivité, lucidité, etc.) ; 4. Le polémique comme discours pseudo-argumentatif ; 5. La polémique comme activité discursive honteuse, discréditée.

GELAS, Nadine (1980), « L'hyper-polémique », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 75-82. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : analyse du discours

N : hyper-polémique, implicite

C : un discours de François Mitterand : « Un grand parti pour un grand projet » (1978)

R : étude qui cherche à montrer « comment un texte qui ne présente aucun des caractères du discours polémique peut être reçu cependant comme tel ». Le déni du polémique et le transfert de celui-ci dans l'implicite rend le texte hyper-polémique dans la mesure où la disqualification de l'adversaire et son éviction du dialogue se fait sous le couvert de la bonne entente. N'étant jamais explicitement nommé, l'adversaire (ici, Michel Rocard) ne peut répliquer qu'en assumant lui-même l'odieux de la polémique.

GONZALES-MORALES, Michel (1980), « L'impossible enracinement (La querelle du peuplier – André Gide) », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 63-73. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : chronopolémologie

N : chronotopie, oubli (de l'objet référentiel)

C : deux textes de Gide : « À propos des *Déracinés* » et « La querelle du peuplier » (dans *Prétextes*). Polémique mettant en jeu Barrès, Maurras, Doumic, etc.

R : cette étude rend compte des différentes étapes d'une polémique qui a duré six ans et qui a pris pour prétexte le roman de Barrès *Les déracinés*. Gonzales-Morales s'attache à montrer que l'objet référentiel initial est oublié : une chronopolémologie retrace les moments de cet oubli pour montrer en quoi une polémique est un « exercice du temps ». Mais ce déplacement des données initiales est aussi l'œuvre d'un protagoniste de la querelle, Gide, qui fait ici figure de « meneur de jeu ».

GREIVE, Artur (1985), « Comment fonctionne la polémique ? », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 17-30.

A : rhétorique (figures), pragmatique

N : polémique offensive/défensive, illocutoire/perlocutoire, décontextualisation

C : exemples en italien, en allemand et en français tirés de la scène politique et du langage des automobilistes

R : Artur Greive analyse la polémique comme art, technique, maîtrise, en insistant sur l'usage polémique de figures telles que la métaphore, le chiasme, l'allitération. Il propose une explication de la force illocutoire du texte et de son effet perlocutoire à partir de la notion de décontextualisation : la force de l'énoncé polémique provient de l'effet de surprise provoqué par la transgression des règles de l'interlocution. Cet effet est accentué par les figures. Greive passe enfin en revue les procédés de la polémique offensive et de la polémique défensive.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), « La polémique et ses définitions », *Linguistique et sémiologie*, n° 7 (avril), p. 3-40. [Repris dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.* (1980), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 3-40. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)]

A : lexicographie, histoire du genre, pragmatique de l'énonciation, linguistique

N : présupposés idéologiques, taux de polémique, actants de l'énonciation, procédés argumentatifs, temporalité de la polémique

C : citations diverses

R : cet article de fond vise en premier lieu une description générale de la *polémique*, de ce qui permet de dire à propos d'un texte qu'il est polémique. Catherine Kerbrat-Orecchioni retrace d'abord l'évolution du mot et le champ sémantique qui lui est associé. Elle brosse ensuite un tableau historique des champs idéologiques où s'est exercée l'activité polémique. Les caractéristiques « sémantico-pragmatico-rhétoriques » du discours polémique sont ensuite abordées, d'abord par une mise en ordre des actants impliqués dans l'interaction, en mettant l'accent sur les procédés de désignation de la cible ; l'auteure étudie ensuite le fonctionnement de l'implicite, des axiologiques et des modalisateurs ; enfin, elle rend compte de la temporalité de l'échange polémique.

KNABE, Peter-Eckhard (1985), « Essai de l'interprétation de la "polémique interne" dans *L'exil et le royaume* d'Albert Camus », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 75-84.

A : analyse thématique

N : « eine Polemite », ou « contradiction », « conflit intérieur », « dilemme »

C : différentes nouvelles du recueil de Camus, *L'exil et le royaume*

R : Peter-Eckhard Knabe met en relief les contradictions et conflits qui agitent les personnages de Camus, par-dessus tout la thématisation du conflit entre le moi et le monde, l'artiste et la société. Il interprète à la lumière de ces op-

positions la notion d'*absurde*, mur contre lequel bute la raison. Il en arrive à la conclusion que, chez Camus, les « polémiques internes n'ont donc pas de solution rationnelle » et que, dans la polémique, « les sentiments et les expériences subjectives jouent un rôle bien plus important que les faits objectifs ou que la logique ».

LATELLA, Graciela (1984), « Les sujets antagonistes dans l'interaction », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 33-38.

A : sémiotique greimassienne

N : intersubjectivité, rapport polémico-contractuel, compétence cognitive, modalité (faire-persuasif, faire-interprétatif)

C : *Caligula* d'Albert Camus

R : se fondant sur la relation entre Caligula et Cherea, Graciela Latella entend montrer « comment deux sujets pris dans une interaction particulière construisent leur antagonisme à partir d'une reconnaissance contractuelle réciproque ». En d'autres termes, « comment peut-on à la fois être en polémique et se faire confiance ». Caligula reconnaît la compétence modale de Cherea, son savoir-faire et son pouvoir-faire, compétence que n'ont pas les patriciens. Cette reconnaissance mutuelle est la condition première pour qu'ait lieu l'interaction polémique, qui permettra à Caligula d'accepter d'être tué par Cherea pour accéder à ce que Camus décrivait comme une forme de « suicide supérieur ».

LE GUERN, Michel (1980), « Polémique et espace discursif », dans Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *et al.*, *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 53-61. (Coll. « Centre de recherches linguistiques et sémiotiques ».)

A : sémantique

N : espace discursif

C : références ponctuelles à des écrits religieux du XVII^e siècle (jansénistes ou humanistes dévots).

R : discussion de la thèse de Dominique Maingueneau (1979), publiée en 1983 sous le titre *Sémantique de la polémique*. Michel Le Guern reconnaît l'importance des travaux de Maingueneau et corrobore la plupart de ses hypothèses, notamment celle qui fait de la polémique le révélateur de l'espace discursif (structuré sur deux pôles oppositionnels). Toutefois, il propose de nuancer certaines positions un peu catégoriques de Maingueneau : pour Le Guern, tout discours n'est pas nécessairement polémique, même s'il se définit forcément à partir d'un ou de plusieurs espaces discursifs. Serait polémique le discours qui ne privilégie qu'un seul des pôles de l'opposition constitutifs de l'espace. Bref, au lieu d'imposer une binarité rigide, le système de Maingueneau devrait distinguer, au sein d'un même discours, les extrémistes des modérés.

LEMELIN, Jean-Marc (1984), « Le polémique », dans Jean-Marc LEMELIN, *La signature du spectacle ou De la communication*, Montréal, Ponctuation, p. CLVII-CLXVIII. (Coll. « Radical ».)

A : philosophie, pragmatique de la communication

N : contrat/conflit, contact, paradoxe, double contrainte, confiance

C : aucun

R : ce texte court (mais dense), chapitre intercalaire d'un livre sur la communication, est divisé en trois parties. Dans la première, Jean-Marc Lemelin insiste sur la présupposition réciproque du contractuel et du conflictuel, en montrant toutefois que cette tension est engendrée par le *contact* : « Le conflit n'éclate que si l'une des (deux) parties croit être fondée en droit, en loi, par un contrat, un traité ou une alliance. Alors que le contrat présuppose une cohésion minimale, le conflit implique la compétition en vue d'y parvenir. [...] Il y a conflit ouvert quand il n'y a pas de place,

d'espace de jeu, pour la fiducia, quand même la croyance se double de méfiance, quand tout devient suspect ou indigne. » La seconde partie remet en question la théorie marxiste de la lutte des classes comme « moteur de l'histoire » en faisant intervenir le concept de non-classe. La troisième partie traite de la guerre, en mettant l'accent sur les situations paradoxales de double contrainte qui s'y jouent.

LEMELIN, Jean-Marc (1986), « Du schéma narratif au schéma polémique \$ », dans Jean-Marc LEMELIN, *De la pragmatique. L'oralité et la textualité*, Montréal, Ponctuation, p. 57-65.

A : sémiotique, pragmatique

N : schéma actantiel, objet *a* (Lacan), désir

C : aucun

R : Jean-Marc Lemelin propose une reformulation du schéma actantiel greimassien en tenant compte des théories lacanienne et girardienne du désir, ce qui l'amène surtout à discuter les rapports entre Destinataire et Sujet, puis entre Sujet et Objet, enfin entre Sujet et anti-Sujet. Cette réévaluation occasionne quelques propositions stimulantes, par exemple que l'Objet de valeur n'est pas *pour* le Sujet et l'anti-Sujet, mais qu'au contraire eux ne sont que *par* lui. De la situation polémique, Lemelin écrit qu'elle est « à la fois confrontation et controverse, consigne et convention, conflit et contrat, contrainte et contact. Encore plus que conflictuelle et contractuelle, la situation polémique est *contactuelle* (plus épidémique qu'épistémique) : c'est une guerre, guerre qui n'est pas que militaire et diplomatique, mais qui sait aussi jouer de la paix et du pacte, de la tactique et de la stratégie, de la poliorcétique et de la logistique ».

LYOTARD, Jean-François (1984), *Le différend*, Paris, Éditions de Minuit.

A : philosophie du langage

N : différend, litige, tort, dommage, antinomies, genres de discours, règles de jugement, *Ereignis*, histoire

C : aucun

R : la réflexion de Jean-François Lyotard dans ce livre prend appui sur les œuvres de Wittgenstein pour penser les rapports entre genres de discours et de Lévinas pour penser les rapports entre discours et événement, symbolisé ici par Auschwitz. Il serait impensable de résumer ce livre dont le montage n'est pas systémique mais spéculatif. Pour une théorie du polémique envisagée non pas comme technique, mais comme donné indissolublement lié au fonctionnement du langage, il s'agit toutefois d'un apport essentiel. On retiendra parmi tant d'autres considérations une distinction opératoire entre tort et dommage, ou entre litige et différend. Alors que le litige est traitable à l'aide du droit positif, « le différend est l'état instable et l'instant du langage où quelque chose qui doit pouvoir être mis en phrases ne peut pas l'être encore ». Ce « quelque chose » est lié à l'événement qui, au sens de Lévinas, est avènement ou irruption de l'Autre en soi. Cette perspective conduit Lyotard à une éthique fondée sur la reconnaissance paradoxale de l'impossibilité de fonder la Loi en raison. Le sujet doit savoir composer avec les antinomies irréductibles qui dérivent du fait qu'aucun genre de discours ne saurait servir de règle aux autres. C'est ainsi que l'enchaînement du discours « n'est pas régi par une règle, mais par la recherche d'une règle ».

MADELENAT, Daniel (1985), « Enfances polémiques de l'histoire littéraire », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 49-63.

A : sociologie et philosophie de l'histoire

N : aucune

C : les histoires littéraires du XIX^e siècle, en particulier celles de Sainte-Beuve et de Nisard

R : cherche à dégager la dimension polémique des premières histoires littéraires, qui ne cachaient pas leurs partis pris esthétiques et les jugements de valeur. Daniel Madelenat critique principalement la méthode de l'analogie ou de la comparaison avec les époques littéraires du passé. Mais ces comparaisons avec le passé menaient Nisard et Sainte-Beuve vers des conclusions opposées, l'un étant partisan d'une conception « cyclique » de l'histoire, où chaque cycle suit le parcours de la naissance, de l'apogée et de la décadence ; l'autre, au contraire, est partisan de l'Évolutionnisme : « [...] l'un polémique contre un statisme dévitalisé, l'autre contre un dynamisme léthifère. »

MAINGUENEAU, Dominique (1983), *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'homme. (Coll. « Cheminements ».)

A : sémantique du discours, linguistique lexicale, analyse sémique

N : interincompréhension, interdiscours, espace discursif, champ discursif, formation discursive

C : opposition, au XVII^e siècle, entre jansénisme et humanisme dévot

R : issu d'une thèse de doctorat d'État, ce livre a une visée à la fois théorique et analytique : à travers l'analyse minutieuse de textes appartenant à deux formations discursives antagonistes (et tour à tour dominantes), Dominique Maingueneau entend mettre en valeur une méthodologie ainsi qu'un point de vue original sur la formation des discours. L'hypothèse centrale du livre est que les discours sont constitutivement polémiques et que les systèmes polémiques, loin d'être des accidents de parcours dans la vie des discours, sont déjà repérables dans la sémantique profonde (ici synthétisée en un ensemble de sèmes fondamentaux et structurants) de chaque discours. Ce modèle

de discours permet d'expliquer sémantiquement deux phénomènes interreliés : la traduction d'un discours par son opposant constitutif et l'interincompréhension qui en résulte.

MAINGUENEAU, Dominique (1984), *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga. (Coll. « Philosophie et langage ».)

A : analyse du discours, sémiotique

N : interincompréhension, interdiscours, espace discursif, champ discursif, formation discursive, compétence discursive, pratiques intersémiotiques, intertextualité, dialogisme, Autre, énonciation, contre-discours antagoniste

C : textes dévots du XVII^e siècle

R : ce livre est la seule théorie *du* polémique qui a été proposée à ce jour en français. Et il s'agit en même temps d'une théorie du discours. C'est que l'approche de Dominique Maingueneau réunit les approches rhétorique, énonciative, argumentative et idéologique sous le couvert d'une sémantique. Cet ouvrage reprend le même corpus que *Sémantique de la polémique*, en mettant l'accent cette fois sur la théorie, qui trouve ici de nouveaux développements, notamment sur les pratiques discursives autres que scripturaires. L'apport capital de Maingueneau est certainement d'avoir envisagé résolument le discours *à partir de* l'interdiscours.

MOESCHLER, Jacques (1981), « Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles », *Études de linguistique appliquée*, « L'analyse des conversations authentiques », n° 44, p. 40-69.

A : linguistique, actes de discours (Searle)

N : interaction, rétroaction, résolution positive ou négative, règles d'enchaînement et règles d'interprétation (logico-sémantiques et interactionnelles)

C : séquences conversationnelles tirées de débats radiophoniques

R : Jacques Moeschler propose quelques bases de réflexion pour une étude systématique des résolutions dans les séquences conversationnelles. Après avoir exposé la structure des échanges confirmatifs et des échanges réparateurs, il pose son regard sur les séquences conflictuelles ou réfutatives. Il est amené dans un premier temps à distinguer deux types de règles qui s'entrecroisent dans les échanges : les règles d'enchaînement et les règles d'interprétation, les deux types s'appliquant aux domaines logico-linguistique et interactionnel. Les précisions de Moeschler permettent de distinguer ce qui dans l'échange relève des énoncés (dont l'enchaînement ou l'interprétation les asserte comme vrais, faux ou contestables) et ce qui relève de l'acte de discours (dont l'enchaînement ou l'interprétation établit la satisfaction ou la non-satisfaction relationnelle de l'interlocuteur). En insistant ensuite sur l'interactivité, Moeschler préconise une approche qui n'étudie pas simplement l'immanence (ou potentialité illocutoire) de chaque énoncé mais le lien qu'il entretient avec les énoncés précédents.

PETITOT, Jean (1984), « Conflit et identification », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 17-24.

A : sémantique structurale (Greimas)

N : épreuve, programme narratif, deixis euphorique/dysphorique, performance, transfert d'objet et de prégnance (Thom), conversion anthropomorphe

C : allusions à la représentation figurative du mythe de saint Georges

R : alors que Greimas avançait que la représentation anthropomorphe de la contradiction était de nature polémique, Jean Petitot soutient que la polémique dérive plutôt de

l'axe de la contrariété. La discussion porte sur la manière de schématiser les relations entre le sujet et l'anti-sujet, le Destinataire et l'Anti-Destinataire, ainsi que l'objet. Petitot complexifie sa réflexion en mettant l'accent sur la structure ternaire du désir mimétique, où ce qui est visé n'est pas simplement l'avoir (de l'objet) mais l'être (de l'anti-sujet).

QUÉRÉ, Henri (1984), « "Parlez-vous perroquet ?". Notes sur le contractuel et le polémique », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 25-32.

A : sémiotique, maximes conversationnelles (Grice)

N : fiducie du contrat, opérations de sélection et de suspension

C : bref commentaire d'un extrait de *The Lover and His Lass* de Thurber

R : Henri Quéré met l'accent sur la réciprocité, dans les échanges conversationnels, du contractuel et du conflictuel. Si l'on peut situer un échange sur une chaîne graduée allant de l'entente parfaite à la mésentente complète, il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas de contrat sans une zone potentielle de conflit, de même qu'il n'y a pas de conflit sans reconnaissance mutuelle de certaines règles. Plus radicalement, Quéré soutient la primauté du polémique, à tout le moins du problématique, puisque même une assertion ne se donne à entendre que comme réponse à une question. Le fait qu'il y ait entente et coopération est le résultat d'une sélection opérée par les interlocuteurs parmi les propositions mises en commun, tandis que celles qui sont mises en suspens sont toujours susceptibles d'être réactivées polémiquement dans une autre situation.

ROELLENBLECK, Georg (1985), « Le premier huitain du *Testament* et le style polémique de Villon », dans Georg ROELLENBLECK et al., *Le discours polémique. Aspects théoriques et interpré-*

tations, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 31-38.

A : approche stylistique et rhétorique en fonction du genre

N : rupture, opposition, « méta-poésie »

C : le *Testament* de Villon

R : Georg Roellenbleck étudie certaines particularités syntaxiques du poème de Villon, entre autres les effets de rupture provoqués par l'anacoluthie et l'opposition. Il met en lumière l'usage polémique que fait Villon du genre judiciaire, qui parfois se mue en invective. Au-delà des antagonismes que présente le texte de Villon, on peut lire une parodisation et une contestation du genre même : Villon fait « éclater la forme littéraire du Testament » et renouvelle ainsi le langage poétique.

ROGER, Alain (1985), « Polémique et philosophie », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 9-16.

A : philosophie

N : *polemos*, négativité

C : Nietzsche, Kant, Hegel, Deleuze, « nouveaux philosophes »

R : réflexion générale sur les « rapports qu'entretient l'histoire de la philosophie avec la polémique, au sens étroit, et technique, d'une « dispute par écrit », mais aussi avec le *polemos* dans son acception la plus large, c'est-à-dire le conflit, la violence et la contradiction ». Alain Roger interroge la posture énonciative des « nouveaux philosophes », héritiers de Nietzsche quant au style, et propose à la lumière de Kant et de Hegel une autre manière d'intégrer le négatif.

VIGNOUX, Georges (1978), « L'argumentation pamphlétaire : effets de sens, effets de pouvoir », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 283-297.

A : analyse du discours

N : stratégies de légitimation, négociation sujet/lecteur, inscription du texte dans un univers discursif, stratégies de délimitation, place socioinstitutionnelle

C : aucun

R : Georges Vignoux fait état des stratégies de légitimation du sujet pamphlétaire en fonction de la place qu'il occupe ou prétend occuper au sein de l'univers discursif. Comment se construit l'autorité du sujet, comment il négocie son insertion sur la scène interdiscursive, de quelle manière il remodèle en sa faveur les objets signifiants, tels sont les principaux aspects traités dans cet article qui offre en prime, pour appuyer sa démonstration, quelques équations en langage formel.

WAGNER, Nicolas (1985), « La polémique et le "code de la nature" de Morelly (1754) », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 39-47.

A : précisions terminologiques ; étude générique et rhétorique

N : « poétique polémique »

C : le *Code de la nature* de Morelly

R : après avoir donné des indications sur l'usage, au XVIII^e siècle, de mots tels que polémique, controverse, querelle, jérémiade, remontrance et mercuriale, Nicolas Wagner définit la polémique comme « la mise en scène d'un conflit social, politique, religieux, dans le cadre d'une forme littéraire docte, à la portée d'un vaste public ». Il situe le *Code* dans la tradition érasmiennne de la *diatribe-jérémiade*. L'étude tend à montrer que la volonté d'en finir

avec la polémique conduit Morelly à instaurer une forme structurée polémiquement, forme qui se répercutera sur la réception critique du texte, elle aussi polémique.

WINDISCH, Uli (1987), *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle*, Lausanne, L'Âge d'homme.

A : sociolinguistique, analyse du discours, actes de langage, typologie

N : discours conflictuels, stratégies discursives

C : articles de journaux, lettres ouvertes

R : Uli Windisch vise une typologie des discours conflictuels. Dans un premier temps, il décrit les marques discrètes de polémique dans le discours (lexicales : verbes déclaratifs, adjectifs et adverbes vitupérants, modalisateurs, etc. ; graphiques : guillemets, points d'exclamation, etc.), puis les stratégies discursives dont le but est d'attaquer, de manipuler ou de disqualifier (discours rapporté, négation, démasquage, concession, ironie, amalgame, etc.). Ensuite, l'auteur isole trois modes de traitement d'un discours adverse (argumentatif, normatif, ludique) en insistant sur les stratégies de légitimation déployées par l'énonciateur, à travers lesquelles il fonde son autorité. Enfin, Windisch propose une typologie qui ramène le discours conflictuel à trois grandes catégories : le discours affectif-conflictuel, le discours ironique-conflictuel et le discours didactique-conflictuel.

ZILBERBERG, Claude (1984), « Immanence et transcendance du polémique », dans Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE (dir.), *Actes sémiotiques*, « Polémique et conversation », n° 30, p. 7-16.

A : sémiotique (Greimas, Hjelmslev)

N : thymique, immanence/manifestation, immanence/transcendance, phorie, tensif/missif/modal

C : aucun

R : résolument ancré dans l'étude de la syntaxe (fondamentale et narrative), cet article se propose de distinguer deux régimes du polémique, l'immanent et le transcendant, en théorisant pour chacun la tension entre l'émissif (ce qui propulse) et le rémissif (ce qui offre une résistance). Le régime immanent (celui des structures élémentaires de la signification) est toujours déjà dissensuel, la connaissance ne pouvant être sensible que par la perception de contrastes ; c'est sous le régime transcendant que se modalisent ces contrastes, depuis le thymique qui commande l'aspectualisation, l'axiologisation et l'actantialisation du récit. Ainsi, il existe une solidarité essentielle entre le Destinataire et l'*ant-actant* : le récit tensif, qui n'aspire qu'à faire taire le rémissif, est clos en fait avec celui-ci, paradoxe que Zilberberg associe (de façon allusive) à la pulsion de mort selon Freud.

L'INJURE

BERNARD, J.-P. Arthur, et Olivier GADET (dir.) (1990), *Bouquet d'injures et d'horions*, Grenoble, Cent pages.

R : ce petit volume est composé de 139 courts extraits (sans commentaire) de textes où fleurit l'injure, du poème au manifeste, d'Homère aux situationnistes. Quelques textes théoriques sont aussi cités (Larguèche, Ruwet, Huston).

CHASTAING, Maxime (1976), « Psychologie des jurons », *Journal de psychologie normale et pathologique*, n° 3-4 (juillet-décembre), p. 443-468.

CHASTAING, Maxime, et Hervé ABDI (1980), « Psychologie des injures », *Journal de psychologie normale et pathologique*, n° 1, p. 31-62.

A : sémantique, psychologie sociale, analyse factorielle de correspondances

N : aucune

C : échantillons prélevés lors d'entrevues ; références à des œuvres de l'Antiquité, à Giraudoux, San-Antonio, Anouilh et Pirandello

R : Maxime Chastaing et Hervé Abdi proposent le résumé suivant : « Article qui complète l'article publié en 1976 sur la psychologie des jurons. Fondé sur de multiples analyses factorielles de correspondances. Destiné à étudier les fonctions principales des injures. Qui commence par distinguer celles-ci des jurons, puis des insultes. Et montre qu'elles fonctionnent comme des coups défendus. Des coups parfois sans répliques, destinés à "liquider" l'adversaire. Des coups souvent portés afin de provoquer une réplique : coups alors d'appel soit à un combat d'injures, soit à un combat réel. Les explications de ces coups multiples sont elles-mêmes multiples : ludique, sociologique, magique... »

DAREAU, François (1785), *Traité des injures dans l'ordre judiciaire : ouvrage qui renferme particulièrement la jurisprudence du Petit-criminel*, Paris, Nyon l'aîné.

DULUDE, Yvon, et Jean-Claude TRAIT (1996), *Dictionnaire des injures québécoises*, Montréal, Stanké.

R : visiblement influencé par le classique d'Édouard, ce dictionnaire adapté au parler québécois adopte le ton de l'humour, même dans son introduction. Si les définitions et étymologies sont fiables, les exemples, eux, sont plutôt fantaisistes, la plupart du temps inventés de toutes pièces et nécessitant une connaissance poussée de la réalité québécoise pour être compris.

ÉDOUARD, Robert (1979), *Dictionnaire des injures de la langue française (Les 9 300 gros mots)*, Paris, Tchou.

R : bien documenté, le dictionnaire est précédé d'un « traité d'iniuriologie », sorte d'apologie humoristique de l'art d'injurier, et d'un répertoire analytique qui n'est pas sans intérêt pour la recherche théorique, puisqu'il regroupe en

catégories thématiques (l'homme, la nature, la société, les mœurs) les injures répertoriées et dresse une liste assez exhaustive des locutions injurieuses (bande de..., espèce de..., va te faire..., etc.).

GUIRAUD, Pierre (1975), *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Que sais-je ? », n° 1597.)

A : sémantique, lexicologie

N : structure profonde, structure superficielle

C : expressions de la langue française

R : l'analyse lexicale de Pierre Guiraud s'appuie largement sur l'étymologie des mots, dont il relève ensuite les traits sémantiques discrets. Le chapitre II de l'ouvrage porte sur l'injure, présentée par Guiraud comme une modalité de la structure profonde que constitue la relation transitive de sujet à objet. L'objet affecte (positivement ou négativement) le sujet de la perception, crée en lui une émotion qu'il est conduit à prolonger, à modifier ou à supprimer. On peut relever trois types d'affects négatifs : la haine, le mépris et l'ennui, qui conduisent le sujet au rejet, au rabaissement ou à la mise à distance de l'objet. Les injures elles-mêmes peuvent être classées sous la bannière de trois isotopies : le sexe, la défécation, la pourriture, qui sont les « archétypes d'un système de la non-valeur, de la négation de toute valeur ». Le dernier chapitre du livre ouvre le champ à une interprétation psychosociale de l'injure, qui serait l'expression d'une « volonté de puissance inefficace et insatisfaite », « expression d'une insécurité, d'une angoisse, d'un sentiment d'infériorité ».

HALIMI, André (1973), *Du bon usage de l'insulte en période électorale*, Paris, Éditions Saint-Germain-des-Prés.

HUSTON, Nancy (1980), *Dire et interdire. Éléments de jurologie*, Paris, Payot.

A : linguistique, psychanalyse, anthropologie, histoire

N : nomination, injure antiphrastique/métaphysique/métonymique

C : expressions de la langue française

R : seul le chapitre IV, « Agression et langage », traite de l'injure, les autres objets d'étude étant le blasphème, l'interjection et le juron. Dans son introduction théorique, Nancy Huston associe l'injure à la fonction « impressive » du schéma de la communication de Bühler (ce qui correspondrait à la fonction conative de Jakobson, qui vise le destinataire). Toute la réflexion de l'auteure est guidée par la question de la *nomination* (son interdiction ou sa régulation, dans le cas de certains objets). L'injure, quant à elle, peut être décrite comme une nomination injuste, ce qui constitue l'offense : on attribue à quelqu'un un autre nom que le sien. Toutefois, la typologie de Huston prévoit une catégorie dite « nomination littérale » qui contredit en partie cette définition (elle consiste à désigner un trait spécifique de l'adversaire : nègre, juif, pédé, etc.). Les autres catégories sont l'injure antiphrastique, l'injure métaphysique et l'injure métonymique.

HUVELIN, P. (1903), « La notion de l'“iniuria” dans le très ancien droit romain », dans *Mélanges Ch. Appleton. Études d'histoire du droit dédiées à M. Charles Appleton, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à l'occasion de son XXV^e anniversaire de professorat*, Lyon/Paris, A. Rey/Librairie A. Rousseau, p. 371-499.

LARGUÈCHE, Évelyne (1983), *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Voix nouvelles en psychanalyse ».)

A : pragmatique linguistique, psychanalyse freudienne

N : effet pragmatique, injure spécifique/non spécifique, injure référentielle/interpellative, inconscient

C : exemples tirés en grande partie de la « vie quotidienne » et de la presse écrite

R : l'ouvrage d'Évelyne Larguèche conduit le lecteur d'une théorisation pragmatique de l'injure à son interprétation psychanalytique (ou métapsychologique). La perspective pragmatique consiste à distinguer les différents contextes d'énonciation de l'injure (qui sera *référentielle* si l'injuré est absent de la situation de communication et occupe la position d'un « il », *interpellative* si le destinataire (« tu ») et l'injuré ne font qu'un ; quant au *juron*, sa particularité est de n'être adressé à personne, qu'il y ait témoin ou non) ; elle vise aussi l'analyse de l'écart entre l'effet visé et l'effet obtenu. L'injure spécifique est celle à travers laquelle s'opère une caractérisation de l'injuré : elle porte en germe une argumentation à partir de traits observables et dont l'interprétation est axiologiquement péjorative. L'injure non spécifique, elle, se tient plutôt du côté de la provocation et du rapport de force : elle consiste en des expressions codées perçues en elles-mêmes comme des termes injurieux et sans rapport apparent avec la personne visée. Dans la dernière partie de son ouvrage, Larguèche analyse les mécanismes inconscients à partir desquels s'élabore chaque type d'injure.

LARGUÈCHE, Évelyne (1988), « “Espèce de... !”. Réflexions sur les relations de l'individuel et du collectif dans l'injure », *Psychanalyse à l'université*, vol. XIII, n° 49 (janvier), p. 133-146.

A : lexicologie, sémantique

N : péjoration, identification passive, différence/indifférenciation

C : aucun

R : dans la première section de l'article, Évelyne Larguèche démontre que l'expression « espèce de... » est déjà une injure, avant toute caractérisation. En effet, cette expression réussit à connoter péjorativement des lieux d'identification qui, autrement, jouissent d'une reconnaissance sociale positive. Dans la deuxième section, il est montré

que cette expression effectue une identification passive de l'autre, traduisant la ressemblance en appartenance. Dans cette opération, l'individuel est nié au profit du collectif : l'autre est réduit à l'état d'objet monnayable et interchangeable (une *espèce*). La dernière section discute des rapports entre l'idéologie et l'évolution scientifique de la notion d'espèce. Larguèche pose en conclusion que cette expression est le prototype de l'injure ; que toute injure est *raciste* dans la mesure où elle classe ; finalement, que l'injure, en posant une différence à partir de signes minimes, est une défense contre l'indifférenciation qui, paradoxalement, crée de l'indifférencié.

LARGUÈCHE, Évelyne (1993), *L'injure à fleur de peau*, Paris, Éditions L'Harmattan.

A : lexicologie, psychanalyse, linguistique de l'énonciation (Benveniste)

N : naturalisation, racisme, seuil de tolérance, trait d'esprit, tiers

C : aucun

R : ce livre se propose d'approfondir des questions laissées en suspens dans *L'effet injure*. Le but n'est plus ici d'étudier l'injure en tant que telle mais l'acte de langage qui la produit, son contexte d'énonciation. La première partie se penche sur le problème spécifique que constitue l'*injure raciste*. La deuxième partie, plus éloignée du sujet, traite des notions juridico-culturelles de naturalisation et de seuil de tolérance. Dans la troisième partie, Évelyne Larguèche reprend l'essai de Freud *Le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient* dans le but de préciser où se situe la démarcation entre l'injure (où prime l'intention de nuire) et le trait d'esprit (intention de plaire), étant donné qu'ils sont souvent solidaires. Pour Freud, le trait d'esprit est une « injure évitée », mais Larguèche démontre que le problème est beaucoup plus complexe. Elle met en relief

le rôle instable du *tiers* qui, selon les cas, sera juge ou témoin, voire complice (celui à qui le locuteur s'adresse à propos d'un autre), et en d'autres occasions référent (celui dont parlent deux interlocuteurs). L'auteure fait ressortir ainsi le rôle de l'injure dans l'identification du « je » à un « nous » qui exclut la « non-personne » de l'injurié, l'intention communautaire et libidinale qui sous-tend donc l'acte d'agression.

MILNER, Jean-Claude (1978), *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Éditions du Seuil.

A : linguistique chomskyenne (syntaxe)

N : noms de qualité

C : énoncés de la vie quotidienne

R : le livre de Jean-Claude Milner ne porte pas sur l'insulte, mais comme celle-ci reprend souvent la forme des noms de qualité (« ce salaud de Pierre », « Pierre, le salaud », etc.), de nombreux exemples sont analysés. Selon Milner, les noms de qualité ont pour propriété d'être inclassables et relèvent de l'expression subjective du locuteur (quelqu'un acquiert la qualité de crétin à partir du moment où quelqu'un d'autre le désigne comme tel, alors que ce n'est pas le fait de dire « Jean, ce professeur » qui fait de Jean un professeur). Certains mots sont donc, aux yeux de Milner, des « performatifs de l'insulte ».

MINICONI, P.-J. (1958), « Les termes d'injure dans le théâtre comique », *Revue d'études latines*, n° 36, p. 159-175.

RUWET, Nicolas (1982), « Grammaire des insultes », dans Nicolas RUWET, *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Éditions du Seuil, p. 239-314. (Coll. « Travaux linguistiques ».)

A : linguistique (syntaxe)

N : noms de qualité

C : énoncés de la vie quotidienne

R : Nicolas Ruwet discute les propositions de Jean-Claude Milner (voir référence ci-dessus). Il conteste d'abord le fait que les noms de qualité ne forment pas des classes et soient ainsi substituables les uns aux autres (par exemple, « Ce salaud de Jules a cassé le vase » n'équivaut pas à « Cet imbécile de Jules a cassé le vase »). À la différence de Milner qui distingue nettement classifiants et non-classifiants, Ruwet propose d'y voir un continuum, selon les cas. Les textes de Ruwet et Milner risquent d'être éso-tériques à qui n'a pas une solide formation linguistique.

SÉGUIN, Robert-Lionel (1976), *L'injure en Nouvelle-France*, Ottawa, Leméac.

R : l'ouvrage reprend la démarche habituelle des travaux de Robert-Lionel Séguin, qui consiste à dépouiller les documents anciens de la période de la Nouvelle-France dans le but de recomposer au quotidien l'existence du colon à cette époque. L'apport de l'ouvrage est donc strictement historique et n'est pas même flanqué d'une introduction de nature théorique. Un imposant répertoire des injures couvre la seconde partie du livre, composé à partir d'oc-currences attestées historiquement.

SUÉTONE (1967), *Des termes injurieux. Des jeux grecs*, Paris, Les Belles Lettres.

POLÉMISTES ET POLÉMIQUES DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE ET SOCIALE

GÉNÉRAL

ANONYME (1973), *Anthologie du pamphlet de la Libération à nos jours*, Paris, Le Crapouillot.

BARBEY D'AUREVILLY, J. ([1895] 1968), *Journalistes et polémistes, chroniqueurs et pamphlétaires*, Genève, Slatkine Reprints.

BILLY, André (1931), *Les écrivains de combat*, Paris, Les Œuvres Représentatives (Coll. « Le XIX^e siècle ».)

- CHARTIER, Roger (1982), « Pamphlets et gazettes », *Histoire de l'édition française*, t. I : *Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, p. 405-425.
- DAUDET, Léon (1930), *Flammes. Polémique et polémistes*, Paris, Grasset.
- DOMINIQUE, Pierre (1964), *Les polémistes français depuis 1789*, Paris, La Colombe.
- FAY, Bernard (1961), *L'école de l'imprécation ou les prophètes catholiques du dernier siècle, 1850-1950*, Lyon, E. Vitte.
- GABRIEL-ROBINET, Louis (1956), « Polémistes d'hier et d'aujourd'hui », *Annales*, n° 64 (février), p. 25-39.
- JAOUËN, J. (1901), *Les spécialistes de la presse, brillants polémistes et fougueux pamphlétaires*, Paris, Chamuel.
- LEVRAULT, Léon (1904), *La satire des origines à nos jours*, Paris, Mellottée.
- MONOD, Jean-Marie (1983), *La férocité littéraire de Malherbe à Céline*, Paris, La Table Ronde.
- ORWELL, George, et R. REYNOLD (dir.) (1948-1951), *British Pamphleteers*, Londres, 2 vol.
- PANNENBORG, Willelm A. (1955), *Écrivains satiriques. Caractère et tempérament*, Paris, Presses universitaires de France.
- REVEL, Jean-François (1966), « Qu'est-ce que la polémique ? », dans Jean-François REVEL, *Contrecensures*, Paris, Pauvert, p. 132-137.

XII^e-XV^e SIÈCLES

- BADEL, Pierre-Yves (1975), « Rhétorique et polémique dans les prologues de romans au Moyen âge », *Littérature*, n° 20, p. 81-93.

POIRION, Daniel (1985), « Jean de Meun et la querelle de l'Université de Paris : du libelle au livre », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 9-19. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

XVI^e SIÈCLE

BAILBÉ, Jacques (1983), « Agrippa d'Aubigné et les pamphlets », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 89-102. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

CAZAURAN, Nicole (1983), « *Le Miroir des François* (1581) », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 58-78. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

CAZAURAN, Nicole (1984), « Polémique et comique dans trois harangues de la Satyre Ménippée », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 111-128.

CHARBONNIER, Abbé F. (1923), *Pamphlets protestants contre Ron-sard (1560-1577)*, Paris, Champion.

CHARPENTIER, Françoise (1985), « Formes de l'esprit pamphlétaire : quelques questions autour du Manuscrit Rasse des Nœux », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 81-93. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

DROIN-BRIDEL, Monique (1979), « Vingt-sept pamphlets huguenots (1560-1562) provenant de la Bibliothèque de Tronchin », *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, s. l., s. é., t. XLVIII, p. 187-343.

FRAGONARD, Marie-Madeleine (1985), « Réécriture de genres et changement de fonctions : l'utilisation de formes de la littérature religieuse dans les pamphlets politiques (1560-1620) »,

- dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 111-126. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- GAILLARD, Jean (1913-1914), « Essai sur quelques pamphlets ligueurs », *Revue des questions historiques*, n° XCIV (octobre), p. 426-455 ; n° XCV (janvier), p. 101-136.
- GUILLEMINOT, Geneviève (1983), « La polémique en 1561 : les règles du jeu », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 47-58. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- HUCHON, Mireille (1985), « *Vie de sainte Catherine ou Discours merveilleux* : les avatars d'un pamphlet », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 55-67. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- JOUHAUD, Charles (1985), *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier.
- KRAMER, Cornelis (1985), « Spiritualisme et calvinisme dans quelques pamphlets de la fin du XVI^e siècle », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 37-43. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- LENIENT, Charles ([1866] 1886), *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle*, Paris, Hachette.
- LESCALDIN, D. M. (1973), *La polémique protestante contre Ron-sard*, Paris, Marcel Didier.
- LINDSAY, Robert O., et John NEU (1969), *French Political Pamphlets 1547-1648. A Catalogue of Major Collections in American Libraries*, Londres, Madison.
- MARGOLIN, Jean-Claude (1985), « Pamphlets gallicans et antipapistes (1510-1513) : de la *Chasse du cerf des cerfs* de Gringore au *Julius Exclusus* d'Érasme », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L.*

- Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 21-36. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- MÉNAGER, Daniel (1979), *Ronsard. Le Roi, le Poète et les Hommes*, Genève, Librairie Droz. [Surtout la section III.]
- MÉNAGER, Daniel (1983), « *Le Tigre* et la mission du pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 23-34. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- MILLET, Olivier (1983), « Calvin pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 9-22. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- PÉRONNET, Michel (1983), « Réactions d'un historien », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 117-121. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- PINEAUX, Jacques (1973), *La polémique protestante contre Ronsard*, édition des textes avec introduction, Paris, S.T.F.M., 2 vol.
- PINEAUX, Jacques (1983), « La métaphore animale dans quelques pamphlets du XVI^e siècle », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 35-45. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- RICHTER, Bodo L. O. (1984), « François de Belleforest : un des pamphlétaires fulminants du XVI^e siècle », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 97-110.
- SCHRENK, Gilbert (1985), « Jeu et théorie du pamphlet dans le *Journal du règne de Henri III* (1574-1589) de Pierre de L'Estoile », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 69-79. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)

- SOULIÉ, Marguerite (1985), « *La Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs : le problème du destinataire* », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 45-53. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- STEGMANN, André (1983), « Béroalde : *Le Moyen de parvenir*, kaléidoscope d'un pamphlet éclaté », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 103-115. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- THIERRY, André (1983), « Du plagiat au pamphlet : La Popelinière et le frère de Laval », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 1. Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, n° 25, p. 79-87. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- VIALLANEIX, Paul (1978), « Calvin polémiste », dans Horst BAADER (dir.), *Onze études sur l'esprit de la satire*, Tübingen/Paris, Gunter Narr/Jean-Michel Place, p. 23-41.

XVII^e SIÈCLE

- ARONSON, Nicole (1984), « Mandane pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 139-153.
- BAILLET, Adrien [Lainier de Verton] (1689), *Des Satyres personnelles. Traité historique et critique de celles qui portent le titre d'« Anti »*, Paris, Dezallier.
- DUCCINI, Hélène (1977), *La littérature pamphlétaire sous la régence de Marie de Médicis*, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- DUCCINI, Hélène (1978), « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVII^e siècle », *Revue historique*, vol. 260, n° 2, p. 313-337.

- MAIGNE, Vincenette, et Pierre RONZEAUD (1983), « “La bocca della verità” : discours pamphlétaires et parole populaire durant la Fronde », *Quaderni del Seicento Francese. L'informazione in Francia nel Seicento*, n° 5, p. 169-183.
- PICARD, Raymond (1967), *Racine polémiste*, Paris, Jean-Jacques Pauvert. (Coll. « Libertés », n° 51.)
- SABA, Guido (1984), « Théophile de Viau pamphlétaire », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 129-138.
- SAWYER, Jeffrey (1989), « Pamphleteers construct Concini », *Cahiers du XVII^e : An Interdisciplinary Journal*, vol. 3, n° 1 (spring), p. 261-277.
- SAWYER, Jeffrey (1990), *Printed Poison : Pamphlet Propaganda, Faction Politics, and the Public Sphere in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley, University of California Press.
- SEIFERT, Lewis C. (1994), « Carnival as dialogue : Elite and popular languages in pamphlet discourse », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. XXI, n° 40, p. 131-144.
- YOUSSEF, Zobeidah (1972), *Polémique et littérature chez Guez de Balzac*, Paris, A.-G. Nizet.
- ZUBER, Roger (1985), « Prélude aux *Provinciales* : le procédé du jésuite de comédie dans *Le catéchisme des Jésuites* », dans COLLECTIF, *Cahiers V. L. Saulnier 2. Traditions polémiques*, n° 27, p. 95-109. (Coll. « de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles ».)
- XVIII^e SIÈCLE
- BAYLE, Pierre (1720), « Dissertation sur les libelles diffamatoires », *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Böhm, t. IV, p. 2948-2962.

- BOUCHER D'ARGIS, André, et Louis JAUCOURT (chevalier de) (1765), « Libelle », dans DIDEROT et D'ALEMBERT, *Encyclopédie*, Neufchâtel, S. Faulche, t. IX, p. 459-460.
- BOURASSA, André-G. (1968), « Polémique et propagande dans *Rome sauvée* et les *Triumvirs* de Voltaire », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. LX, p. 73-103.
- FLEISCHMANN, Hector (1875), *Les pamphlets libertins contre Marie-Antoinette*, Paris, Librairie Firmin Didot.
- KAPP, Volker (1984), « Satire et injure au XVIII^e siècle : le conflit entre la morale et la politique dans le débat sur les libelles », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « Le pamphlet jusqu'à la Révolution », n° 36, p. 155-165.
- SAREIL, Jean (1983), « Voltaire polémiste ou l'art dans la mauvaise foi », *Dix-huitième siècle*, n° 15, p. 345-356.
- THOMAS, Chantal (1989), *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets*, Paris, Éditions du Seuil.
- VOLTAIRE ([1772] 1879), « Libelle », dans VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier Frères, t. XIX, p. 577-578.

XIX^e SIÈCLE

- BERTHIAUME, Pierre (1978), « Les “Rouges” au XIX^e siècle : lecture des pamphlets de Louis-Antoine Dessaulles », dans COLLECTIF, *Études littéraires*, « Le pamphlet », vol. 11, n° 2 (août), p. 333-349.
- BOISSEL, Jean (éd.) (1967), *Gobineau polémiste : les races et la république*, Paris, Jean-Jacques Pauvert. (Coll. « Libertés », n° 49.)
- DIDIER, Béatrice (1979), « Chateaubriand polémiste dans les “Discours” », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « La polémique à l'époque romantique », n° 31 (mai), p. 193-206.

- JUDEN, Brian (1979), « Le polémiste catholique et le langage de la raison », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « La polémique à l'époque romantique », n° 31 (mai), p. 223-234.
- LACASSAGNE, Jean-Pierre (1979), « Pierre Leroux ou la polémique socialiste », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « La polémique à l'époque romantique », n° 31 (mai), p. 235-250.
- LELIÈVRE, Michel (1983), *Chateaubriand polémiste*, Paris, Presses universitaires de France/Université de Picardie.
- LEMIRE, Maurice (dir.) (1992), « Les satires, pamphlets et polémiques », *La vie littéraire*, t. 2 : 1806-1839. *Le projet national des Canadiens*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 247-259.
- MURPHY, Bernadette L. (1988), « Zola critique de Hugo : les enjeux d'une polémique », *The French Review*, vol. 61, n° 4 (March), p. 531-541.
- POZZODI BORGO, Olivier (éd.) (1966), *Benjamin Constant polémiste. Textes politiques*, Paris, Jean-Jacques Pauvert. (Coll. « Libertés ».)
- REVEL, Jean-François (éd.) (1968), *Baudelaire polémiste : textes choisis par J.-F. Revel*, Paris, J.-J. Pauvert. (Coll. « Libertés nouvelles », n° 4.)
- SEEBACHER, Jacques (1979), « La polémique chez Victor Hugo », dans COLLECTIF, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, « La polémique à l'époque romantique », n° 31 (mai), p. 207-222.

XX^e SIÈCLE

- BANQUART, Marie-Claire (1962), *Anatole France, polémiste*, Paris, Nizet.

- BOLLE, Louis, et Jean-Claude POLET (1988), « Bernanos polémiste », *Les Lettres romanes*, vol. 42, n° 4 (novembre), p. 383-414.
- CAMBRON, Micheline (1990), « L'impossible contrat polémique », *Possibles*, vol. 14, n° 3, p. 39-53.
- DUNWOODIE, Peter (1992), « Hors de combat : Albert Camus et l'art de la polémique », *Les Lettres romanes*, vol. 46, n° 3 (août), p. 213-228.
- GARAND, Dominique (1993), « *The Appeal of the Race*. Quand l'antagonisme devient vérité de l'être », *Voix et images*, n° 55 (automne), p. 11-38.
- GUYOT, Charly (1950), *Péguy pamphlétaire*, Neuchâtel, La Baconnière.
- HAYWARD, Annette (1980), « Le conflit entre les régionalistes et les "exotiques" au Québec (1900-1920) ». Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill.
- LYROUDIAS, Antiopy (1992), *Étude sociologique, thématique et typologique de la collection « Lettre ouverte » (1966 à 1984)*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- MARCEL, Jean (1992), « Forme et colère », dans Jean MARCEL, *Pensées, passions et proses*, Montréal, l'Hexagone, p. 332-339. (Coll. « Essais littéraires ».)
- MILNER, Max (1987), « L'invective dans les œuvres polémiques de Bernanos », *Revue des sciences humaines*, « Georges Bernanos », n° 207, p. 9-20.
- MÜLLER-BOCHAT, Eberhard (1985), « La polémique en langue française contre la langue française (un aspect de la francophonie) », dans Georg ROELLENBLECK *et al.*, *Le discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*, Tübingen/Paris, Gunter Narr Verlag/Éditions Jean-Michel Place, p. 85-99.

- PETIT, Jacques (1985), « L'expression de la violence chez Léon Bloy », dans Michel MALICET (dir.), *Hommages à Jacques Petit I*, Paris, Les Belles Lettres, p. 339-389.
- ROUSSIN, Philippe (1992), « La voix d'injures dans les pamphlets de Céline », *Ethnologie française*, « Paroles d'outrage », vol. 22, n° 3, p. 302-319.
- STORELV, Sven (1987), « Bernanos. Discours pamphlétaire et discours apocalyptique », *Revue des sciences humaines*, « Georges Bernanos », n° 207, p. 21-30.
- WILLIAMS, Roger L. (1970), *Le prince des polémistes, Henri Rochefort*, Paris, Trévisé.
- ZÉVAËS, Alexandre (1946), *Henri Rochefort, le pamphlétaire*, Paris, France-Empire.

ARGUMENTATION ET RHÉTORIQUE

- ANSCOMBRE, Jean-Claude, et Oswald DUCROT (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga. (Coll. « Philosophie et langage ».)
- ATTAL, Pierre (1976), « L'acte d'assertion », *Semantikos*, vol. 1, n° 3, p. 1-12.
- BLACKBURN, Pierre (1989), *Logique de l'argumentation*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique.
- BOISSINOT, Alain (1992), *Les textes argumentatifs*, Paris, Bertrand-Lacoste. (Coll. « Didactiques ».)
- COLLECTIF (1992), *Langue française*, « Les négations », n° 94 (mai).
- COSNIER, Jacques *et al.* (1991), *Décrire la conversation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- DECLERCQ, Gilles (1993), *L'art d'argumenter : structures rhétoriques et littéraires*, Bruxelles, Éditions universitaires.

- DUCROT, Oswald (1974), *La preuve et le dire : langage et logique*, Paris, Mame. (Coll. « Repères ».)
- DUCROT, Oswald (1980), *Les échelles argumentatives*, Paris, Éditions de Minuit.
- GRICE, H.-Paul (1979), « Logique et conversation », *Communications*, n° 30, p. 57-72.
- GRIZE, Jean-Blaise (1984), *Sémiologie du raisonnement*, Berne, P. Lang.
- HABERMAS, Jürgen (1991), *Morale et communication*, Paris, Cerf. (Coll. « Passages ».)
- HABERMAS, Jürgen (1992), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf. (Coll. « Passages ».)
- JACQUES, Francis (1985), *L'espace logique de l'interlocution*, Paris, Presses universitaires de France.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin. (Coll. « Linguistique ».)
- KOTARBINSKI, Thadée (1967), « L'éristique – Cas particulier de la théorie de la lutte », dans *La théorie de l'argumentation. Perspectives et applications*, Louvain/Paris, Éditions Nauwelaerts, p. 19-29.
- LARREYA, Paul (1979), *Énoncés performatifs, présupposition : éléments de sémantique et de pragmatique*, Paris, F. Nathan.
- LINDENLAUF, Nelly (1990), *Savoir lire les textes argumentés*, Paris, Duculot. (Coll. « L'esprit des mots ».)
- MAISONNEUVE, Huguette (1983), « Les stratégies linguistiques de la persuasion ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- MEYER, Michel (1983), *Logique, langage et argumentation*, Paris, Hachette.

- MEYER, Michel (1993), *Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction*, Paris, Librairie générale française.
- MEYER, Michel, et Alain LEMPEREUR (dir.) (1990), *Figures et conflits rhétoriques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- MOESCHLER, Jacques (1982), *Dire et contredire : pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Peter Lang.
- MOESCHLER, Jacques (1987), *Modélisation du dialogue : représentation de l'inférence argumentative*, Paris, Hermès.
- OLERON, Pierre (1983), *L'argumentation*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Que sais-je ? ».)
- PERELMAN, Chaïm, et Lucie OLBRECHTS-TYTECA (dir.) (1967), *La théorie de l'argumentation. Perspectives et applications*, Louvain, Éditions Nauwelaerts.
- PERELMAN, Chaïm, et Lucie OLBRECHTS-TYTECA ([1958] 1988), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- PLANTIN, Christian (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- ROBAYE, René (1991), *Introduction à la logique et à l'argumentation*, Louvain-la-Neuve/Namur, Academia/Érasme.
- SCHOPENHAUER, Arthur (1990), *L'art d'avoir toujours raison*, Strasbourg, Circé.
- SIMONET, Renée (1990), *L'argumentation : stratégies et tactiques*, Paris, Éd. d'Organisation.
- TOULMIN, Stephen (1993), *Les usages de l'argumentation*, Paris, Presses universitaires de France.
- VIGNAUX, Georges (1976), *L'argumentation : essai d'une logique discursive*, Genève, Droz.

VIOLENCE ET ÉCRITURE LITTÉRAIRE

- ARMSTRONG, Nancy, et Leonard TENNENHOUS (dir.) (1989), *The Violence of Representation : Literature and the History of Violence*, London/New York, Routledge.
- BLOOM, Harold (1966), *The Anxiety of Influence. A Theory of Poetry*, London/Oxford/New York, Oxford University Press.
- BLOOM, Harold (1982), *Agon. Towards a Theory of Revisionism*, New York, Oxford University Press Paperback.
- CERTEAU, Michel de (1974), « Le langage de la violence », dans Michel de CERTEAU, *La culture au pluriel*, Paris, Union Générale d'Éditions, p. 95-108. (Coll. « 10/18 », n° 830.)
- CHAMBERS, Ross (1986), « Violence du récit : Boccace, Mérimée, Cortázar », *RCLC*, vol. XIII, n° 2 (juin), p. 159-186.
- CHOUINARD, Marcel (1970), « Réjean Ducharme : un langage violenté », *Liberté*, vol. XII, n° 1 (janvier-février), p. 109-130.
- FRASER, John (1974), *Violence in the Arts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GODIN, Noël (1988), *Anthologie de la subversion carabinée*, Lausanne, L'Âge d'homme.
- LECERCLE, Jean-Jacques (1990), *The Violence of Language*, London/New York, Routledge.
- MALKIN, Jeanette R. (1992), *Verbal Violence in Contemporary Drama : From Handke to Shepard*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NORTON CRU, Jean (1989), *Du témoignage*, Paris, Allia.
- OWEN LETVIN, Alice (1990), *Sacrifice in the Surrealist Novel. The Impact of Early Theories of Primitive Religion on the Depiction of Violence in Modern Fiction*, New York/London, Garland Publishing.

REDMOND, James (dir.) (1991), *Violence and Drama*, Cambridge University Press.

RIEGEL, Léon (1978), *Guerre et littérature*, Paris, Klincksieck. (Coll. « Bibliothèque du xx^e siècle ».)

RIEUNEAU, Maurice (1974), *Guerre et révolution dans le roman français, 1919-1939*, Paris, Klincksieck.

ZWEIG, Paul (1972), *Lautréamont : The Violent Narcissus*, Port Washington, Kennikat Press.

POLÉMOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA GUERRE

ALAIN (1969), *Mars, ou la guerre jugée*, Paris, Gallimard. (Coll. « Idées », n^o 178.)

BOILLEAU, Jean-Luc (1993), « L'*agôn* comme refus de la soumission », *Agone*, n^o 11, p. 67-77.

BOUTHOU, Gaston (1991), *Traité de polémologie. Sociologie des guerres*, Payot. (Coll. « Bibliothèque scientifique Payot ».)

CAILLOIS, Roger (1951), *Quatre essais de sociologie contemporaine*, Paris, Olivier Perrin Éditeur. (Collection « Jeu savant ».)

CAILLOIS, Roger (1963), *Bellone ou la pente de la guerre*, Bruxelles, La Renaissance du livre.

CARDINI, Franco (1992), *La culture de la guerre, x^e-xviii^e siècle*, Paris, Gallimard. (Coll. « Bibliothèque des histoires ».)

CHARNAY, Jean-Paul (1973), *Essai général de stratégie*, Paris, Éditions Champ libre.

CORNELI, Alessandro (dir.) (1992), *L'arte di vincere. Antologia del pensiero strategico*, Napoli, Guida editori.

CRÉPON, Pierre (1991), *Les religions et la guerre*, Paris, Albin Michel. (Coll. « Espaces libres », n^o 16.)

ÉTATS DU POLÉMIQUE

- ENGELS, Friedrich (1972), *Théorie de la violence*, Paris, UGE. (Coll. « 10/18 », n° 698.)
- GLUCKSMANN, André (1967), *Le discours de la guerre*, Paris, Éd. de l'Herne.
- MONROY, Michel, et Anne FOURNIER (1997), *Figures du conflit. Une analyse systémique des situations conflictuelles*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Le sociologue ».)
- PHILONENKO, Alexis (1976), *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin. (Coll. « Problèmes et controverses ».)
- SCHMITT, Carl (1972), *La notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy. (Coll. « Liberté de l'esprit ».)
- SOREL, Georges (1946), *Réflexions sur la violence*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie.
- STIRN, François (1978), *Violence et pouvoir*, Paris, Hatier. (Coll. « Profil philosophique ».)
- VIRILIO, Paul (1977), *Vitesse et politique : essai de dromologie*, Paris, Galilée. (Coll. « L'espace critique ».)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS DU POLÉMIQUE. PRÉSENTATION Dominique Garand et Annette Hayward	5
UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE LA POLÉMIQUE : LA JUSTICE DANS UNE MAZARINADE BORDELAISE DE 1650 Marie-France Wagner	23
ANTHROPOLOGIE ET POLÉMIQUE : LA FONCTION DE L'ARGUMENTATION SCIENTIFIQUE DANS LE <i>DISCOURS SUR L'ORIGINE ET LES FONDEMENTS</i> <i>DE L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES</i> James MacLean	47
PALISSOT LE POLÉMISTE OU DU SCANDALE COMME UN DES BEAUX-ARTS Thierry Belleguic	61
L'ANATOMIE D'UNE POLÉMIQUE OU DE LA DIFFICILE ASCENSION DU ROMAN Élisabeth Zawisza	85
LE DISCOURS POLÉMIQUE/CÉLINIEN Johanne Bénard	107

ÉTATS DU POLÉMIQUE

LE DISCOURS POLÉMIQUE ULTRAMONTAIN AU QUÉBEC : UNE RHÉTORIQUE NOUVELLE AU SERVICE DE VALEURS TRADITIONNELLES Pierre Rajotte	121
PAMPHLET, POLÉMIQUE ET QUERELLE : LE CAS DES RÉGIONALISTES ET DES « EXOTIQUES » Annette Hayward	147
LE HOCKEY : ENTRE LE JEU ET LA GUERRE Michel Bujold	175
LES LIMITES DU POLÉMIQUE Jeanne Demers	195
PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ÉTUDE DU POLÉMIQUE Dominique Garand	211
BIBLIOGRAPHIE SUR LE ET LA POLÉMIQUE Dominique Garand	269

NOTICES BIOBIBLIOGRAPHIQUES

THIERRY BELLEGUIC enseigne la littérature du XVIII^e siècle au Département de français de l'Université de Western Ontario. Il prépare actuellement un ouvrage intitulé « Météores. Diderot ou l'écriture de la passion », qui propose une lecture épistémocritique de l'œuvre de ce « philosophe-écrivain » des Lumières.

JOHANNE BÉNARD, professeure adjointe au Département d'études françaises de l'Université Queen's, est spécialiste de la littérature française du XX^e siècle et s'intéresse tout particulièrement à l'œuvre de Louis-Ferdinand Céline, ce qui lui permet d'aborder des questions théoriques diverses : autobiographie et théories du sujet, d'une part ; style, oralité et théories de l'énonciation, d'autre part. Corpus et théorie l'amènent souvent sur le terrain de la linguistique ou de l'informatique (notamment pour l'étude des textes assistée par ordinateur).

MICHEL BUJOLD est écrivain et poète-animateur. Il détient une Maîtrise en études littéraires comportant un mémoire de création, de l'Université du Québec à Montréal (1996). Il a publié un essai critique : *Les hockeyeurs assassinés. Essai sur l'histoire du hockey (1870-2002)* (Guérin, 1997).

JEANNE DEMERS est professeure émérite au Département d'études françaises de l'Université de Montréal. Auteure et coauteure de livres, d'articles ou de chapitres de collectifs sur la phonétique, la littérature française (XV^e-XVI^e siècles), la littérature québécoise (XX^e siècle), la théorie du conte, des mémoires, du manifeste et des traités d'art poétique, elle s'est intéressée aussi aux *graffiti* et au discours de la loi.

DOMINIQUE GARAND est professeur au Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal. Ses travaux portent principalement sur la sémiotique narrative, les théories de l'énonciation, la rhétorique et la théorie du polémique. Il a publié *La griffe du polémique* (l'Hexagone, 1989) et prépare actuellement un ouvrage sur l'agonistique littéraire, de même qu'un essai sur l'écrivain polonais Witold Gombrowicz.

ANNETTE HAYWARD est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université Queen's où elle enseigne la littérature et la civilisation québécoises. Auteure d'une thèse de doctorat sur « Le conflit des régionalistes et des "exotiques" au Québec » et codirectrice du collectif *Critique et littérature québécoise* (Triptyque, 1992), elle a aussi publié des articles sur l'histoire et la critique littéraires ainsi que sur un certain nombre d'auteurs (dont Gérard Bessette, Marie-Claire Blais, Laure Conan et Anne Hébert). Elle travaille actuellement sur Marcel Dugas et la réception de la littérature québécoise au Canada anglais.

JAMES MACLEAN est professeur adjoint à l'Université Memorial depuis 1988. S'intéressant surtout à la question des droits de la personne dans la littérature française de la Renaissance et du Siècle des lumières, il est l'auteur principal de *Human Rights Past and Present* (1978) et a publié des articles dans des revues spécialisées canadiennes, française, indienne et italienne.

PIERRE RAJOTTE est professeur de littérature à l'Université de Sherbrooke. Depuis 1993, il dirige des projets de recherche sur les associations littéraires et sur la pratique du récit de voyage. Il a fait paraître des articles dans diverses publications québécoises, canadiennes et européennes. Il a publié récemment *Le récit de voyage. Aux frontières du littéraire* (Triptyque, 1997).

MARIE-FRANCE WAGNER est professeure au Département d'études françaises de l'Université Concordia où elle enseigne la littérature du xvii^e siècle et la langue française. Ses recherches portent sur le théâtre, sur la fable mythologique et la figure du Prince, sur la rhétorique du texte et de

NOTICES BIOBIBLIOGRAPHIQUES

l'image. Elle a publié dans *Renaissance et Réforme, Papers on French Seventeenth Century Literature, Analecta Husserliana, xvii^e Siècle*, notamment, et elle a été responsable avec Pierre-Louis Vaillancourt de l'ouvrage collectif, *De la grâce et des vertus* (L'Harmattan, 1998). Elle dirige le projet de recherche « L'entrée solennelle dans la ville baroque ou urbanité et société française au xvii^e siècle ».

ÉLISABETH ZAWISZA est professeure de littérature française du xviii^e siècle à l'Université Queen's. Sa recherche se concentre sur les aspects sociologique et bibliologique de l'écriture romanesque. Outre *Le roman dans la culture de lecture de la France du xviii^e siècle* (Éditions de l'Université de Wrocław, 1993), elle a publié des articles sur la nature et la fonction du paratexte (préfaces et titres), ainsi que sur les techniques rhétoriques et narratives à l'œuvre dans les romans du Siècle des lumières.

Révision du manuscrit et correction des épreuves : Linda Fortin
Composition et infographie : Isabelle Tousignant
Conception graphique : Anne-Marie Guérineau

Diffusion pour le Canada : Gallimard ltée
3700A, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Qc), H2X 2V4
Téléphone : (514) 499-0072 Télécopieur : (514) 499-0851
Distribution : SOCADIS

Diffusion et distribution pour l'Europe : DEQ
30, rue Gay-Lussac
75005, Paris, France
Téléphone : (1) 43.54.49.02 Télécopieur : (1) 43.54.39.15

Diffusion pour les autres pays : Exportlivre
289, boulevard Désaulniers, Saint-Lambert (Qc), J4P 1M8
Téléphone : (514) 671-3888 Télécopieur : (514) 671-2121

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ AGMV
MARQUIS
IMPRIMEUR INC.
CAP-SAINT-IGNACE (QUÉBEC)
EN MAI 1998
POUR LE COMPTE DES ÉDITIONS NOTA BENE

Dépôt légal, 2^e trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ÉTATS DU POLÉMIQUE

Depuis les années 1970, les intellectuels sont préoccupés par tout ce qui, dans le langage, peut être porteur de contraste, de friction, d'incompréhension, par cette zone sombre de la communication, créatrice de malentendus, voire de violence. Ce phénomène n'est pourtant pas nouveau, puisque l'histoire de la rhétorique, dans ses rapports à la philosophie, témoigne d'une préoccupation constante à l'égard de ce qui, dans la communication, fait figure d'agent perturbateur. Alors, qu'est-ce qui a provoqué ce retour en force des recherches sur le polémique ? Est-ce que les événements de Mai 68 y sont pour quelque chose ? L'invective y avait joué un rôle important et, plus tard, nous avons pu mesurer la portée réelle de ce langage fascinant d'ambiguïté : souvent violent, parfois injuste, n'était-il pas le langage de l'opposition, de la contestation, de la révolte ?

Le présent ouvrage se veut une sorte de passerelle entre ce qui s'est fait depuis les années 1970 et ce qui pourrait être accompli dans les années à venir.

Avec des textes de Thierry Belleguic (Université de Western Ontario) • Johanne Bénard (Université Queen's) • Michel Bujold • Jeanne Demers (Université de Montréal) • Dominique Garand (Université du Québec à Montréal) • Annette Hayward (Université Queen's) • James MacLean (Université Memorial) • Pierre Rajotte (Université de Sherbrooke) • Marie-France Wagner (Université Concordia) • Elisabeth Zawisza (Université Queen's)

Les Cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise

ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE : SOPHIE T. RAUCH,
LA TRAVERSÉE, DÉTREMPE À L'ŒUF.

ISBN 2-921053-94-2



9 782921 053945